



Un livre relance le débat sur les crimes du communisme

OUVRAGE COLLECTIF, rédigé par des historiens et des spécialistes des régimes communistes, *Le Livre noir du communisme* (Robert Laffont) se présente comme une somme des connaissances sur les exactions du système soviétique et des autres pouvoirs d'inspiration marxiste-léniniste. Il établit à 85 ou 100 millions de morts le nombre des victimes du communisme à travers le monde. Dans un texte d'introduction, l'historien Stéphane Courtois parle de « similitude » entre le nazisme et le système communiste, dont il estime qu'il s'est rendu coupable, lui aussi, de crimes contre l'humanité. D'autres collaborateurs de l'ouvrage, notamment l'historien Nicolas Werth, se désolidarisent de ce parti pris « idéologique » que condamne également le PCF. « *Le communisme est à la fois bourreau et victime* », répond l'historien communiste Roger Martelli.

Lire pages 6 et 7

L'empereur du pastis



PAUL RICARD

INDUSTRIEL mythique, Paul Ricard est décédé, vendredi 7 novembre, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Il laissera son nom dans la mémoire populaire, à un moment où le secteur des spiritueux est en pleine restructuration.

Lire page 26 et 16 et notre chronique page 28

Ecole : les sorties réglementées

LES ENSEIGNANTS, et particulièrement ceux du premier degré, partent en guerre contre la nouvelle réglementation des sorties scolaires. Publiée le 25 septembre, une circulaire de Ségolène Royal, ministre déléguée aux enseignements scolaires, détaille les règles d'organisation, de sécurité et de responsabilité des activités hors l'école. Ce texte provoque l'inquiétude d'enseignants qui redoutent une multiplication des procédures judiciaires en cas d'accident. Le syndicat SE-FEN a appelé, le 7 novembre, « *les personnels à suspendre à titre conservatoire toute sortie scolaire* ». « *Nous y sommes contraints face à votre refus de publier de nouveaux textes* », écrit son responsable, Hervé Baro, à M^{me} Royal.

Lire page 10

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0146 - 1109 - 7,50 F



Un jour pour l'Algérie

- Les associations de défense des droits de l'homme organisent, lundi 10 novembre, des manifestations en France
- Elles culmineront à Paris avec une « marche de lumières »
- Six intellectuels arabes appellent dans « Le Monde » à la solidarité avec la population civile

DEPUIS le début des atrocités en Algérie, les intellectuels arabes, à l'exception des quelques initiatives individuelles, étaient restés étonnamment absents. Six d'entre eux s'interrogent aujourd'hui sur les raisons de ce silence et décident de réagir en lançant un appel au refus collectif de la folie meurtrière. L'écrivain égyptien Gamal Ghitany, le Marocain Tahar Ben Jelloun, les Libanais Elias Khoury et Hanan El Cheikh, le cinéaste palestinien Michel Khleifi et le psychanalyste tunisien Fethi Benslama réclament, dans *Le Monde*, une réunion des intellectuels arabes indépendants des pouvoirs pour créer « *un choc psychologique* » dans le monde arabe et au-delà.

Cette initiative intervient à la veille de l'organisation, à Paris et en régions, d'« *un jour pour l'Algérie* ». A l'appel des principales organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme, la journée du lundi 10 novembre sera en effet marquée par une série de manifestations culturelles et de débats qui devraient notamment mobiliser la



PLANTU

communauté artistique. Elles culmineront, lundi soir, à Paris, avec un rassemblement à la gare de l'Est qui se prolongera par une « *marche de lumières* » vers le parc de la Villette, où se tiendra une veillée en présence d'artistes français et algériens.

La condamnation à Alger du directeur du quotidien *El Watan*, Omar Belhouche, à un an de prison ferme, a été vivement critiquée à l'étranger. M. Belhouche a été condamné pour des déclarations mettant en cause la responsabilité du pouvoir dans l'assassinat de certains journalistes. Depuis mercredi, un chroniqueur du même journal, Yassir Benmiloud, qui devait être entendu pour un article dans lequel il avait mis en cause le président Liamine Zéroual et deux hauts responsables algériens, a disparu. Le pouvoir algérien a réfuté, vendredi, l'implication des services de sécurité dans la disparition de M. Benmiloud, dénonçant « *une tentative déléguée de manipulation médiatique* ».

Lire pages 24 et 25

Le président de la République signe plus vite que le Sénat

LE SÉNAT aime prendre le temps de la réflexion. Mais cette fois, les élus du Palais du Luxembourg ont vraiment trop trainé : la saisine de soixante-deux d'entre eux contre la réforme du service national a été déposée au lendemain de la promulgation de la loi par le président de la République. Jacques Chirac a été plus rapide qu'eux. Le Conseil constitutionnel n'a pu, vendredi 7 novembre, que constater qu'il n'avait plus le droit de se prononcer sur le fond.

Les textes sont impératifs : les lois peuvent être déferées au Conseil constitutionnel, notamment par soixante députés ou soixante sénateurs, mais « *avant leur promulgation* » ; la Constitution impose au chef de l'Etat quinze jours maximum, après leur adoption définitive par le Parlement, pour les promulguer sans lui fixer un délai minimum. Théoriquement, une course de vitesse peut ainsi être engagée pour éviter un contrôle de constitutionnalité. Pratiquement, il n'en est rien. Par une de ces « *conventions* » non écrites qui permettent de bons rapports entre les pouvoirs publics, il est admis que, dans les quarante-huit heures suivant le vote final par une chambre ou par une

autre, les parlementaires qui envisagent de déposer un recours préviennent le Conseil constitutionnel qui, immédiatement, fait suspendre la procédure de promulgation par le secrétariat général du gouvernement.

Jusqu'à maintenant cela a fonctionné sans aucune anicroche. Mais ce système implique que chacun soit bien organisé. Au cours des débats, Serge Vinçon, sénateur RPR du Cher et rapporteur du projet, a certes souligné que « *l'amendement Quillès* », qui prévoit une dispense de service national pour les jeunes titulaires d'un emploi, lui paraissait contraire au principe constitutionnel d'égalité. Mais, bien vite, il a fait savoir au Conseil qu'il devrait renoncer à son recours faute de trouver suffisamment de cosignataires. Les groupes de droite ne lui ont, en effet, apporté aucun soutien logistique, ne tenant pas à se lancer dans une guérilla contre un projet qui, pour l'essentiel, était la traduction de la décision de Jacques Chirac de mettre fin à l'armée de conscription. En administration bien rodée, le secrétariat général du gouvernement a donc enclenché la procédure de promulgation, après l'adoption définitive du texte par l'As-

semblée nationale le 21 octobre. Comme il convient, la loi a reçu les contresigns du chef du gouvernement et des autres ministres concernés et s'est retrouvée sur le bureau du président de la République.

Sans attendre, il a, le 28 octobre, sorti son stylo. Huit jours entre le vote et la promulgation, c'est un délai habituel. Mais, pendant ce temps, têtue, M. Vinçon, continuait sa chasse aux signatures. Finalement, il a convaincu quarante-trois de ses amis RPR et dix-neuf centristes de s'associer à son combat. Hélas ! son allié, Xavier de Villepin, sénateur centriste représentant les Français de l'étranger et président de la commission des affaires étrangères et de la défense, parti assister à la session de l'ONU, n'a pas eu l'occasion d'en parler à son fils, Dominique, secrétaire général de l'Elysée...

Lorsque le recours a été déposé le 29 octobre, il a juste été possible de suspendre la parution de la loi au *Journal officiel*. Le Conseil constitutionnel, lui, n'a pu que constater que les sénateurs francs-tireurs étaient hors jeu.

Thierry Bréhier

La fin du conflit des routiers

Un arrêté ministériel doit élargir le protocole signé par la CFDT et le patronat routier à l'ensemble des entreprises de transport. Cinq barrages subsistaient, samedi dans la matinée. p. 8 et notre éditorial p. 15

Sommet franco-britannique

Malgré la convergence de vues affichée par Tony Blair, Jacques Chirac et Lionel Jospin, les moyens de lutte contre le chômage et le dossier Eurotunnel divisent les deux pays. p. 2

L'enfant terrible du procès Papon

L'un des avocats de la partie civile, Arno Klarsfeld, exaspéré et bouscule l'audience qui ne parvient pas encore à définir la place exacte de Maurice Papon sous Vichy. p. 12

Luchini séduit



Avec grâce et génie, l'acteur récite Nietzsche, puis Baudelaire, Molière, Flaubert et transmet à un public varié son goût des belles lettres. p. 13

Le plus grand barrage du monde

La fin des opérations de dérivation du fleuve Yangtze marque une étape décisive de la construction de la plus grande usine hydroélectrique de la planète. p. 4

Prudence pour les petits épargnants

Les petits actionnaires ne doivent pas prendre de décisions hâtives, la crise asiatique n'étant pas terminée. p. 17 à 19

Le financement de l'art lyrique

La fermeture annoncée de l'Opéra de Rouen est révélatrice des difficultés de gestion des dix-huit théâtres lyriques français. p. 23.

Les « boîtes » d'Eugène Poubelle

A force de ténacité, le préfet de la Seine Poubelle a su imposer ces « *réceptifs communs pour recevoir les résidus de ménage* ». p. 14

Au « Grand Jury »

Julien Dray est l'invité du « *Grand Jury RTL-Le Monde-LCI* », dimanche 9 novembre à 18 h 30. L'émission est retransmise en direct sur LCI.

Les Etats-Unis en panne de stratégie irakienne

SI L'IRAK se pliait aux exigences de la commission de l'ONU chargée de son désarmement (Unscm), il placerait le Conseil de sécurité et plusieurs pays de la région devant un dilemme : que faire une fois que Bagdad aura été désarmé ? Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, pas davantage que les pays voisins de l'Irak, n'ont une seule et même vue sur le sujet. Si tous demeurent unis pour exiger du président Saddam Hussein la stricte application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, ils n'en font pas tous la même lecture, ni ne paraissent envisager de la même manière l'avenir de ce pays.

« *La triste vérité* », écrivait Robert Pelletreau, ancien secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient, est que les Etats-Unis n'ont pas de stratégie concernant l'Irak.

Ils ne sont pas non plus capables, s'ils le veulent, d'organiser la chute du régime de Saddam Hussein, ajoutait M. Pelletreau, dans une tribune libre récemment publiée par le quotidien saoudien *El Hayat*, qui n'en défendait pas moins la justesse de

la politique de Washington à l'égard de Bagdad. Il n'empêche que cette absence de stratégie a entraîné une multitude de faux pas américains en Irak depuis la guerre de libération du Koweït, en janvier 1991.

Il y a d'abord eu les encouragements donnés en 1991 par l'ancien président George Bush aux populations irakiennes à se soulever, ce qui a entraîné la répression brutale, par les forces de Bagdad, des insurrections kurde au nord, et chiite dans le sud. La création de deux zones d'exclusion aérienne au nord du 36° parallèle et au sud du 32° - repoussée au 33° en septembre 1996 - n'a pas réussi à assurer des havres de paix pour les populations kurde et chiite.

La mise sur pied d'une coalition de l'opposition, le Conseil national irakien (CNI), financée par la CIA, s'est soldée par un fiasco total avec les luttes interkurdes, puis l'intervention de l'armée de Bagdad aux côtés du Parti démocratique du Kurdistan, en septembre 1996.

Mouna Naïm

Lire la suite page 15

ISM IUA INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT & INTERNATIONAL UNIVERSITY OF AMERICA
Membre et/ou accréditée de ACBSP - ECBE - WAUC
FLORIDE - MASSACHUSETTS - NEW YORK
International Executive Master of Business Administration
■ Compatible avec vos activités professionnelles
■ 520 heures de formation intensive sur 12 mois :
● 10 séminaires mensuels à PARIS
● Juillet et août aux USA
Master of Business Administration in International Management
■ Programme intensif de 12 mois dont 8 aux USA.
■ Pour diplômés de l'enseignement supérieur, avec expérience professionnelle ou stages validés.
INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT PROGRAMMES IUA
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 01-45-51-09-09 - Fax : 33 01-45-51-09-08
E-Mail : IUA@IUA.EDU

International.....	2	Aujourd'hui.....	20
France.....	6	Jeux, météorologie...	22
Société.....	10	Culture.....	23
Horizons.....	13	Guide.....	25
Entreprises.....	16	Carnet.....	26
Placements/marchés	17	Radio-télévision.....	27

DIPLOMATIE Le 20^e sommet franco-britannique, qui s'est tenu à Londres jeudi 6 et vendredi 7 novembre, s'est déroulé dans un climat unanimement qualifié de « remar-

quablement chaleureux et amical ». La participation de la Grande-Bretagne à l'euro, la préparation du sommet sur l'emploi et l'élargissement de l'Union européenne ont été

les principaux sujets abordés. ● EU-ROTUNNEL, et l'extension de sa concession, aura été la seule ombre au sommet. Alors que Paris et Londres ne s'entendent pas sur le

partage des compensations, les Britanniques ont récemment demandé que le réseau ferré français soit ouvert aux trains de marchandises d'outre-Manche. ● LES CONSERVA-

TEURS britanniques sont d'autre part de plus en plus divisés sur l'Europe, les toriers pro-européens se rebiffant contre la ligne eurosceptique du nouveau chef du parti, William Hague.

L'euro et l'élargissement de l'Union au cœur du sommet franco-britannique

Jacques Chirac, Lionel Jospin et Tony Blair ont voulu afficher une grande convergence de vues sur quelques grands dossiers. Mais les moyens de lutter contre le chômage divisent les deux pays avant le Conseil extraordinaire consacré à l'emploi, le 20 et 21 novembre à Luxembourg

LONDRES

de nos envoyés spéciaux

Dans la relation franco-britannique, il y a toujours l'une des parties qui, à tort ou à raison, perçoit l'autre comme un canard boiteux. Longtemps, ce fut la France qui voyait son partenaire d'outre-Manche comme un pays paralysé par des grèves déclenchées par des syndicats de fonctionnaires surpuissants, puis durement violent pendant l'ère thatcherienne. Le 20^e sommet franco-britannique, réuni jeudi 6 et vendredi 7 novembre à Londres, s'est tenu sur fond d'image inversée : c'est la France qui paraissait sur la défensive, aux prises avec une grève des routiers qui fait, chaque jour, la « une » de la presse britannique et suscite des commentaires acerbes sur l'état de blocage de la société française.

A tel point que Jacques Chirac a éprouvé le besoin, vendredi matin, de remonter le moral d'un groupe d'entrepreneurs français installés à Londres. Il a rappelé que la France restait le quatrième exportateur mondial, le deuxième dans le secteur des services et le premier par tête d'habitant ; qu'elle est encore une terre privilégiée par nombre d'investisseurs étrangers et un pays à la balance commerciale excédentaire (ce qui n'est, pour ce dernier point, pas le cas de la Grande-Bretagne). Il est vrai que Londres avait voulu placer le sommet sous l'enseigne de la modernité retrouvée, et triomphante qu'incarner la Grande-Bretagne du flamboyant charmeur qu'est Tony Blair.

Les entretiens ne se tenaient plus dans la pénombre de quelque palais officiel hérité de l'empire. Ils eurent lieu dans les salons « désignés » par Terence Conran d'un immeuble moderne du nouveau quartier d'affaires de Canary Wharf, construit sur les ruines des anciens docks de Londres. Sir Terence a enfoncé le clou : « Si la France a été à l'avant-garde dans le design dans les années 70 et 80, en partie avec la modernisation de l'ameublement de l'Élysée, disait-il jeudi soir, elle a désormais été remplacée par la Grande-Bretagne. Jack Lang vient de me le confirmer. »

BATAILLE D'IMAGE

Dans la bataille d'image en cours, Jacques Chirac a encore voulu assurer la défense française en avançant sans détour, lors de la conférence de presse tenue vendredi avec Tony Blair et Lionel Jospin : « Nous n'avons pas l'intention d'importer le modèle social britannique en France et les Anglais n'ont pas l'intention d'importer le modèle français en Angleterre. » M. Jospin est venu à la rescousse en souli-



gnant les bienfaits de la « différence » : « Nos deux pays vont ensemble vers la modernité, a assuré le premier ministre, mais dans un monde d'uniformité il est heureux que nous ayons chacun notre originalité. »

Cela n'a pas empêché les uns et les autres de célébrer le climat « remarquablement chaleureux et amical » de ce sommet. L'euro et la préparation des deux sommets européens de Luxembourg – celui des 20 et 21 novembre sur l'emploi, celui du début décembre sur l'élargissement de l'Union – ont dominé les entretiens. MM. Chirac et Jospin, à l'unisson sur tous les sujets abordés, se sont félicités de la décision

de principe de la Grande-Bretagne de participer en 2002 à la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Ils ont dit « comprendre » que M. Blair avait besoin d'un peu de temps, à la fois pour que son pays soit plus en phase avec le cycle de croissance qui est celui du continent et pour convaincre son opinion publique des bienfaits de l'euro. Les Français ont fait deux bonnes manières aux Britanniques sur des sujets qui suscitent quelque inquiétude ici. Paris rappelle, certes, que seuls les pays participant à l'euro peuvent être représentés au directoire à six de la future Banque centrale européenne

(BCE). Autrement dit, il n'est pas question, comme l'a laissé entendre le chancelier Helmut Kohl, de garder l'un de ces sièges vacants dans l'attente de l'adhésion britannique. Mais MM. Chirac et Jospin ont jugé qu'il allait de soi que la Grande-Bretagne siègerait au directoire de la BCE dès quelle participerait à la troisième phase de l'UEM.

Il n'empêche : comme les Britanniques ne seront pas non plus dans le Conseil de l'euro – là encore réservé aux seuls pays participants – qui se réunira avant chaque conseil économique et financier des Quinze, ils craignent d'être marginalisés, au moins jusqu'en 2002, dans des domaines essentiels de la vie de l'Union. Là encore M. Chirac a tenu une main charitable. Il a observé qu'il ne fallait pas que les pays « out » « soient sans influence » sur les grandes orientations économiques et monétaires de l'Union ; au contraire, « il faut une articulation étroite » entre les pays « out » et « ceux du Conseil de l'euro », a-t-il affirmé.

L'approche est plus conflictuelle quand il s'agit de l'emploi et de la préparation du rendez-vous de novembre. Les Britanniques font circuler un document de travail où l'horrible anglicisme d'« employabilité » – assurer l'aptitude des Européens à l'emploi du futur – masque mal un désir de déreglementer les marchés du travail, d'abaisser les charges pesant sur l'emploi, bref d'injecter sur le continent une dose de l'épouvantable libéralisme à l'anglo-saxonne. Pas dupe, et un

tantinet amusé, M. Chirac est monté au créneau pour débusquer la ruse sémantique de l'allié anglais : « C'est sur le thème de la flexibilité que nous avons des différences, a observé le chef de l'Etat ; mais

conférence, de même que sur le « préalable » de l'aggiornamento institutionnel auquel doit procéder l'Union avant de s'élargir ; ils veulent que cela soit expressément mentionné dans le communiqué

La presse londonienne n'est pas tendre...

La presse britannique du samedi 8 novembre estime que le sommet franco-britannique a sacrifié plus au décorum qu'à la substance en ironisant sur la « jeune et nouvelle Grande-Bretagne » que le premier ministre, Tony Blair, veut présenter au monde. Le *Times* s'interroge sur le choix du Canary Wharf, le plus haut gratte-ciel de Londres, comme lieu de la rencontre franco-britannique. Le quotidien explique que « la Grande-Bretagne n'est pas un produit de consommation qu'on peut vendre comme le fait la publicité ». Le véritable « repositionnement de l'image » du pays ne pourra se produire, selon le journal, que lorsque le gouvernement aura pris des décisions difficiles et courageuses sur l'euro ou la politique sociale. *Express* estime que « la rencontre de Tony Blair avec Lionel Jospin et Jacques Chirac a été un modèle du genre : branchée, démesurément médiatisée, très compétitive et presque totalement hors sujet ». Le *Guardian* est plus indulgent et proclame gentiment : « Ça, c'est de l'amour ! » – (AFP)

comme on n'a pas exactement conscience de ce qu'« employabilité » veut dire, ce sera plus facile de s'entendre là dessus... »

En revanche, Londres et Paris approchent l'élargissement de l'Union du même pas, ou à peu près. Les Français semblent avoir gagné les Britanniques à l'idée de réunir une conférence européenne qui serait un forum où pourraient s'expliquer avec les Quinze tous les pays candidats à l'entrée dans l'Union, même s'ils ne font pas partie de ceux dont l'adhésion va bientôt entrer dans les faits. Les deux pays sont d'accord pour que la Turquie soit admise à cette

deuxième sommet de Luxembourg. Comme à chaque sommet franco-britannique ou franco-allemand, la nécessité pour les Européens de constituer des groupes aéronautiques et électroniques communs, de la taille requise pour faire le poids face aux géants de l'industrie de défense américains fut, bien sûr, répétée sur tous les tons jeudi et vendredi. C'est la mise en pratique de cette belle recommandation qui, jour après jour, à Londres, Bonn ou Paris, se révèle plus difficile.

Patrice de Beer
et Alain Frachon

Un groupe d'« amis »

D'emblée, lors de la conférence de presse réunissant, vendredi 7 novembre à Londres, le président Jacques Chirac et les premiers ministres Tony Blair et Lionel Jospin, on se donna du « Merci Tony », « A vous Jacques », « Merci mon cher Lionel ». Comme un journaliste demandait à M. Blair si, en tant que travailleur, il se sentait « plus proche de son ami Lionel que de son ami Jacques », le premier ministre britannique a répondu : « En tant que nouveau travailliste (New Labour), je suis capable de m'entendre aussi bien avec l'un qu'avec l'autre. » Et comme on demandait à Jacques Chirac s'il avait autant apprécié John Major que « son ami Tony », le chef de l'Etat a répondu : « Mon ami John est actuellement aux Etats-Unis, et j'ai demandé à mon ami Tony de lui transmettre mon amitié. » Pour ne pas être en reste, M. Jospin a ajouté : « Si j'avais eu l'occasion de connaître John Major, je suis sûr qu'il serait devenu mon ami. »

Le différend Eurotunnel doit être résolu « dans le cadre des règles communautaires »

LONDRES

de nos envoyés spéciaux

Outre la question de l'indemnisation des camionneurs britanniques bloqués par la grève des routiers en France (lire page 8), la seule véritable ombre à la nouvelle entente franco-britannique entre « Jacques, Lionel et Tony » fut l'affaire de l'extension de la concession d'Eurotunnel. Ombre au demeurant furtive dans l'atmosphère chaleureuse de Canary Wharf, même si Paris avait, au départ, fait d'un accord sur le règlement du contentieux d'Eurotunnel un préalable au succès de ce sommet.

Début juillet, Londres et Paris s'étaient entendus sur les conditions de la prolongation de la concession d'Eurotunnel pour une durée de trente-quatre ans après 2052 : l'aval des actionnaires (dont les petits porteurs, en majorité français) et des banques créditrices, les compensations financières à cette prolongation et les modalités de la libéralisation du tra-

fic ferroviaire. Selon Paris, les Britanniques ont paru remettre en cause ces conditions au cours de l'été. Le désaccord était apparent sur le partage des compensations, les Britanniques étant plus gourmands que les Français. Les premiers souhaitent que les profits dégagés après 2052 soient taxés à 75 %, les seconds sont favorables à un taux beaucoup plus réduit (25 %).

SUR LA BASE DE L'ACCORD DE JUILLET

Mais, surtout, la récente demande du vice-premier ministre, John Prescott, que le réseau ferré français soit ouvert aux trains de marchandises d'outre-Manche, a surpris. Du côté français, on expliquait que cet *open access* revendiqué par les Britanniques pour leurs compagnies privatisées – il ne semble pas qu'ils aient proposé la réciprocité à la SNCF – allait bien plus loin que le concept de couloirs ferroviaires traversant la France en direction de pays tiers prévu dans la directive européenne

91-8040. On ajoutait qu'il n'était pas question d'aller plus loin que la directive et on attendait un geste de M. Blair. Le sujet a été évoqué très clairement dès le dîner au 10, Downing Street par la partie française.

A l'issue de la réunion, si le différend n'était pas totalement aplani, les deux parties ont décidé de poursuivre la négociation sur la base de l'accord de principe de juillet, selon les termes de Tony Blair, lors de la conférence de presse qui a clôturé le sommet. Pour sa part, Lionel Jospin a déclaré que cette « décision commune devait être mise en œuvre », que les problèmes financiers de la concession devaient être réglés sans que la situation des actionnaires ne soit remise en cause et que celui de l'accès des trains de fret britanniques au marché français devait être résolu « dans le cadre des règles communautaires ».

P. de B. et Al. Fr.

Les conservateurs restent très divisés sur l'Europe

LONDRES

de notre correspondant

Alors que les travaillistes et les libéraux démocrates se sont mis d'accord pour faire campagne en faveur de l'Europe et convaincre les Britanniques que l'euroscépticisme est contraire aux intérêts du pays – comme vient d'ailleurs de le rappeler Tony Blair dans un entretien (*Le Monde* du 7 novembre) –, la guerre entre les conservateurs rebondit de plus belle à ce propos.

Après avoir fait le dos rond, les toriers pro-européens se rebiffent, en effet, devant la ligne de plus en plus eurosceptique du nouveau chef du parti. Pour calmer sa minorité europhile, William Hague s'était rallié à une formule de compromis en vertu de laquelle le parti était opposé à l'euro « pour un avenir prévisible ». Fin octobre, sous la pression d'un entourage profondément eurosceptique, M. Hague a durci le ton, affirmant son hostilité à l'euro pour la durée de ce Parlement et du suivant, soit refusé à rejeter la monnaie unique à jamais, entraînant la démission du financier europhobe Paul Sykes.

Malmené dans les sondages, moins populaire que M. Blair dans son propre parti, le jeune chef de

file tory vient de passer une semaine noire. Deux membres de son cabinet fantôme, le porte-parole pour l'Irlande du Nord, Ian Taylor, et celui pour l'agriculture, David Curry, ont démissionné pour exprimer leur profond désaccord. Les dinosaures du parti, qui avaient joué un rôle considérable sous M^{me} Thatcher et M. Major – les anciens ministres Kenneth Clarke, Michael Heseltine, lord Howe, lord Hurd et Sir Leon Brittan – ont publiquement pris position pour l'euro, et donc, en quelque sorte, pour la politique blairiste.

MENACE D'EXCLUSION

L'entrée en scène de ces grands anciens a évité de justesse la défection du député Peter Temple-Morris, qui était prêt à passer au Labour. En même temps, elle a contribué à rouvrir les vieilles blessures qui avaient tant participé à la défaite des toriers. M. Clarke a proposé dans le *Daily Telegraph* une alliance de tous les partisans de l'euro, de quelque parti qu'ils soient. L'ex-vice premier ministre Michael Heseltine est sorti de sa semi-retraite pour prendre la tête de la minorité europhile.

Le vieux lion n'a pas mâché ses

mots : « A moins d'une guerre nucléaire ou d'un cataclysme de ce genre, il y aura une monnaie unique. Le seul problème est de savoir quand la Grande-Bretagne en fera partie (...) Plus nous attendons, plus nous refuserons de dire aux Britanniques la vérité sur nos relations avec l'Europe, plus nous nuirons à nos intérêts nationaux », a-t-il déclaré à la BBC. La position de M. Hague, a-t-il affirmé, constitue un « véritable danger » : « Nous risquons de voir aux prochaines élections un Parti conservateur attaquant les principales sociétés britanniques à propos de l'Europe. Je ne puis comprendre comment un cabinet fantôme peut penser sérieusement que l'intérêt des toriers est de se battre contre nos entreprises. »

La réaction de M. Hague a été de mettre en doute la loyauté de ses adversaires, qualifié d'hommes du passé, et de réaffirmer qu'il ne reviendrait pas sur ses positions. Ses amis ont été plus loin en menaçant leurs opposants de sanctions, voire d'exclusion. Le prochain accrochage entre les deux camps devrait intervenir autour de la ratification du traité d'Amsterdam : en voulant imposer la discipline de vote aux pro-européens et les forcer à voter contre le traité, M. Hague risque de se heurter

à une révolte du même type que celle des eurosceptiques contre John Major il y a deux ans.

Il s'agit sans doute d'un combat d'arrière-garde face à l'imposante majorité de députés toriers eurosceptiques. Mais il montre que les différences au sein du parti demeurent irréductibles. Certains observateurs, y compris conservateurs, les comparent à celles qui firent éclater le Labour au début des années 80 et dont la conséquence fut de le cantonner dans l'opposition pendant plus de dix-huit ans.

Accusé d'indécision ces dernières semaines, le gouvernement ne pouvait espérer mieux. Ses faux-pas ont été éclipsés par ceux de M. Hague, grâce auquel se dessine une nouvelle alliance au centre – comme le souhaitait M. Blair – autour de l'Europe, qui dépasse les allégeances politiques et s'étend aux organisations patronales et syndicales. Gordon Brown a déjà tendu la main aux rebelles toriers « d'accord sur le principe de la monnaie unique et pour qui l'intérêt national et non le dogme doit être le critère décisif ». L'occasion était trop belle pour ne pas en profiter.

P. de B.

Sortez des sentiers battus



LA SUEDE

L'appel des grands espaces

Documentation gratuite sur séjours et randonnées :

Office Suédois du Tourisme,
18, boulevard Malesherbes, 75008 Paris
Tél. 01 53 43 26 27, fax 01 53 43 26 24.

Nom : Adresse :

..... M2

L'évêque de Saint-Sébastien prône le dialogue avec l'ETA

Mgr Setien estime qu'il faut engager des discussions « préliminaires » sans exiger de l'organisation terroriste qu'elle dépose les armes

MADRID
correspondance

L'éternelle question qui se pose au Pays basque – faut-il négocier avec l'ETA pour en finir avec le terrorisme ? – a resurgi avec la proposition de l'évêque de Saint-Sébastien, l'une des principales villes de l'Euzkadi, d'ouvrir des pourparlers avec l'ETA sans attendre une éventuelle trêve de l'organisation séparatiste basque armée. Quand négocier quoi ? Les deux tiers des Basques interrogés dans un sondage, il y a quelques mois, estimaient que la solution définitive au problème basque passait par la négociation.

Pour le gouvernement espagnol, qu'il soit de droite ou de gauche, tout dialogue avec l'ETA ne peut s'ouvrir que si l'organisation renonce officiellement au terrorisme. Et c'est sur ce terrain hautement sensible que l'évêque de Saint-Sébastien, Mgr José Maria Setien, s'est une nouvelle fois engagé en déclarant que la condition posée – l'abandon des armes – n'était pas indispensable car il valait mieux entamer des conversations préliminaires le plus rapidement possible.

VIVES RÉACTIONS

Mgr Jose Maria Setien, évêque au Pays basque depuis un quart de siècle, est l'une des grandes personnalités de la société basque. Très respecté par les milieux nationalistes et connu pour ses homélies engagées, il a maintes fois proposé la médiation de l'Eglise. L'entretien qu'il a accordé, dimanche 2 novembre, au quotidien *El País* a suscité une vive polémique et les attaques des grands partis politiques espagnols. « *J'attends que quelqu'un m'explique pourquoi l'interruption de la violence devrait conditionner l'ouverture de pourparlers préliminaires* », a-t-il déclaré au quotidien madrilène. « *Je suis partisan de conversations – qu'il y ait négociation ou pas – pour qu'on se mette d'accord sur ce que doivent être les conditions permettant de sortir de cette situation*... » « *Je dis : parlez et voyez s'il est possible de négocier.* »

En octobre 1996, l'évêque de Bilbao, qui, lui, n'est pas basque, Mgr Ricardo Blazquez, avait estimé que la pacification de l'Euzkadi (Pays basque) était aussi la tâche de l'Eglise et que cette Eglise ne refuserait pas d'aider à une négociation. Mais que Mgr Setien affirme, lui, qu'on peut parler avec l'ETA sans que celle-ci ait déposé les armes a provoqué les réactions les plus passionnelles.

Les responsables au Pays basque du Parti populaire de Jose Maria Aznar et du Parti socialiste ont rappelé

que la volonté de la majorité du peuple basque est que l'ETA cesse immédiatement de tuer. L'ancien ministre socialiste de la justice, Enrique Mugica, dont le frère fut assassiné en février dernier par l'ETA, a comparé l'évêque de Saint-Sébastien aux prélats de l'Allemagne nazie. Consuelo Ordoñez, la sœur du dirigeant du Parti populaire basque assassiné à Saint-Sébastien en 1995, a indiqué qu'elle n'avait aucune confiance en Mgr Setien « *pour l'ambiguïté qu'il pratique et grâce à laquelle il n'aura jamais besoin de regarder derrière lui ou sous sa voiture* ».

APPUI EPISCOPAL

Devant le tollé provoqué par la déclaration du prélat basque, le ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, a tenté de calmer ses collègues en affirmant que « *l'ennemi n'est pas Setien mais l'ETA* ». Le ministre espagnol de l'Agriculture, M^{me} Loyola de Palacio, a conseillé à l'évêque de Saint-Sébastien une révision de « *son état mental* ». En revanche, l'ancienne secrétaire d'Etat à l'intérieur, la socialiste Margarita Robles, partage l'opinion de Mgr Setien. Le journal *El País* a remis les pendules à l'heure dans un éditorial, écrivant que « *l'évêque de Saint-Sébastien n'est pas l'évêque de l'ETA, ni même un complice ou un ami de l'ETA. C'est un évêque politique* ».

Là est le problème, car comment faire abstraction de la politique lorsqu'on vit au Pays basque et qu'on a vu le jour, comme Mgr Setien, à Hernani, grand fief indépendantiste ? Comment, lorsque les voitures piégées explosent ou les pistolets sont braqués sur les nuques non loin de l'évêché, peut-on monter en chaire le dimanche et parler uniquement des anges ?

L'évêque de Saint-Sébastien a le plein appui de la conférence épiscopale espagnole, dont l'un des membres a rappelé qu'il avait toujours condamné le terrorisme « *avec clarté et sans ambiguïté* ». Le curé du petit village basque d'Ermua qui a mis en terre, en juillet, le conseiller municipal Miguel Angel Blanco, exécuté par l'ETA, qualifie de « *sensée* » la proposition de l'évêque Setien : « *Il n'y a pas d'autre solution car l'ETA ne va pas arrêter de tuer dans un futur immédiat, et si nous, les pacifistes, ne faisons pas un pas en avant, le problème va s'éterniser.* »

Les formations nationalistes basques modérées comme le Parti nationaliste basque, au pouvoir dans cette région, ont pris à nouveau bonne note des propositions de l'Eglise.

Mireille Lemaesquier

L'émissaire américain, M. Holbrooke, tente de relancer les négociations à Chypre

Ankara a organisé au nord de l'île les plus grandes manœuvres militaires depuis 1974

Richard Holbrooke, émissaire spécial de Bill Clinton, se rend, lundi 10 novembre, à Nicosie pour tenter de débloquer la question du statut de

Chypre. Il essaiera, notamment, d'organiser une rencontre entre le président de la « *république* » autoproclamée du nord de l'île, Rauf Denktaş,

et le président de la partie grecque Glafcos Cléridès. Le différend sur Chypre est l'une des pommes de discorde entre Athènes et Ankara.

GUZELYURT (nord de Chypre)
de notre envoyée spéciale

Raids aériens, débarquement amphibie et tirs d'artillerie étaient au programme, les 4 et 5 novembre, des plus importantes manœuvres militaires conjointes organisées par la Turquie et la « République turque de Chypre du Nord » (RTCN) depuis l'intervention turque sur l'île méditerranéenne en 1974. Ces manœuvres ont eu lieu quelques heures seulement après la rencontre, en Crète, du premier ministre turc Mesut Yilmaz et de son homologue grec Costas Simitis.

« *Ces exercices sont purement défensifs, ils ont lieu chaque année* », a affirmé le ministre de la défense turc Ismet Sezgin, rejetant les rumeurs selon lesquelles cette spectaculaire démonstration de force – au cours de laquelle un colonel turc a perdu la vie – était une riposte directe aux jeux de guerre organisés récemment par la Grèce et les Chypriotes grecs.

En détruisant des maquettes simulants les missiles S-300 que les Chypriotes grecs ont commandés à la Russie, les Turcs ont clairement

signifié qu'ils s'opposeraient par tous les moyens – la force si nécessaire – au déploiement de ces fusées sol-air.

MARASME ÉCONOMIQUE

L'achat par la partie grecque de ces missiles, qui devraient être livrés l'an prochain, ainsi que des disputes territoriales en mer Egée ont largement contribué à la détérioration des relations entre Athènes et Ankara, pourtant partenaires au sein de l'OTAN. Au cours des dernières semaines, la tension avait même atteint un niveau dangereux, mais la poignée de main échangée par les deux premiers ministres a suffi pour qu'on estime passé le danger d'un affrontement.

La querelle turco-grecque et la question de Chypre ne vont pas, pour autant, être reléguées aux oubliettes. Les événements risquent de s'accélérer avec le début des négociations d'adhésion prévues, en avril 1998, entre Chypre et l'Union européenne. Les plus optimistes parmi les Européens pensent que cette échéance agira comme un catalyseur pour une solution du pro-

blème. D'autres, plus prudents, craignent, au contraire, qu'en acceptant d'engager ces pourparlers – une compensation faite par l'Union européenne à la Grèce qui avait accepté, en échange, de lever son veto à l'union douanière avec la Turquie – l'Europe ne se trouve entraînée dans un processus qui pourrait mener à la partition définitive de l'île, la partie nord étant de facto rattachée à la Turquie.

Le président de la RTCN Rauf Denktaş, inflexible, a affirmé qu'il considérerait le début des négociations comme une reconnaissance formelle par l'Union européenne (UE) de l'unique légitimité du gouvernement grec de l'île, et qu'il se verrait forcé d'intégrer graduellement la RTCN à la Turquie.

L'ONU et l'administration américaine, avec Richard Holbrooke, qui est attendu lundi 10 novembre à Nicosie, essaient de trouver une issue. Les Européens, pour leur part, tentent de convaincre la RTCN de s'asseoir à la table aux côtés des Chypriotes grecs afin que l'ensemble de l'île puisse bénéficier de l'adhésion à l'UE. Mais le président

Denktaş et la Turquie continuent de refuser, arguant que les Chypriotes turcs ne peuvent pas participer tant que leur statut n'est pas clairement défini.

Embourbés dans un marasme économique qui les rend dépendants de la Turquie, les Chypriotes turcs sont ambivalents sur la participation de l'île à l'Union européenne. Après plus de vingt ans d'isolement, l'idée d'une intégration à l'Europe est tentante, d'autant plus que leur niveau d'éducation et de culture, hérité de leur passé colonial britannique, étant généralement plus élevé que celui de leurs cousins de Turquie et des colons turcs qui se sont installés sur leur territoire, ils se sentent naturellement proches des Européens, mais leur sort est désormais inextricablement lié à celui de la Turquie. Le fait que la Turquie, elle-même, se voie pour l'instant poliment écartée des Européens rend la participation des Chypriotes turcs problématique, même si ce n'est pas admis officiellement.

Nicole Pope

Si vous voyez quelqu'un dormir devant "13^{ème} RUE", c'est qu'il ne dort pas.

13^{ème} RUE

LA CHAÎNE DE L'ACTION ET DU SUSPENSE

Baissez le son sinon on ne vous entendra pas crier.

© Universal Studios 1997
SUR CANALSATELLITE
TEL. 0 803 804 904
ET BIENTÔT SUR LE CABLE
A UNIVERSAL STUDIOS COMPANY

Le 7 novembre reste en Russie la fête des communistes

MOSCOU
de notre correspondante

Les résolutions prises il y a un an par Boris Eltsine seront restées lettre morte : le 80^e anniversaire de la Révolution d'octobre, célébré vendredi 7 novembre en Russie, fut, à l'image des années passées, la fête des communistes et non celle « *de l'entente et de la réconciliation* », comme l'avait souhaité, il y a un an, le président. A cause du poids des habitudes et de la nostalgie, mais aussi des persistantes souffrances des « nouveaux pauvres » et des ambiguïtés du Kremlin.

Les foules habituelles et les drapeaux rouges ont envahi les centres des grandes villes russes, écoutant des orateurs annoncer que « *les grands idéaux de Lénine et de la Révolution d'octobre vont revivre* ». Boris Eltsine, dans une brève allocution télévisée, a ordonné, comme l'an dernier déjà, la construction d'un monument aux victimes de la Révolution. En précisant, cette fois, qu'il s'agira d'un « *monument commun aux Blancs et aux Rouges, aux espoirs et aux erreurs, au courage et aux souffrances du peuple* ». Le chef du PC Guennadi Ziouganov, contesté dans ses propres rangs pour ses compromis avec le pouvoir, en profita pour affirmer qu'il ne peut y avoir d'ac-

cord entre Blancs et Rouges car « *les millions d'enfants sans-logis, de chômeurs et de réfugiés ne l'accepteront pas* ». Ces victimes directes du post-communisme, souvent confinées dans de lointaines banlieues, ne participent guère à de telles manifestations rituelles.

CONDAMNATION DU PASSÉ

Dans son discours, M. Eltsine a affirmé qu'on « *ne peut simplement supprimer une fête à laquelle sont liées les longues années d'une vie* », en précisant avoir repoussé des demandes en ce sens. Certains, en effet, s'obstinent en Russie à réclamer une condamnation formelle du passé communiste comme cela fut fait en Europe de l'Est.

Oubliant ses diatribes passées, Boris Eltsine a appelé à « *comprendre et pardonner ceux qui ont fait une erreur historique fatale en plaçant une utopie au-dessus de la vie humaine* ». Mais ce passage fut omis lors du principal bulletin d'information de la soirée, au profit d'une autre phrase du président : « *Le temps n'est pas encore venu de définir la vraie signification de ces événements.* »

Sophie Shihab

Lire aussi pages 6 et 7

La dérivation du fleuve Yangtze, étape décisive vers le plus grand barrage du monde

Les travaux de la retenue des Trois-Gorges, en Chine, seront terminés en l'an 2009

Le chef de l'Etat chinois, Jiang Zemin, et le premier ministre, Li Peng, ont présidé, samedi 8 novembre, aux dernières opérations de comblement

du Yangtze Kiang, l'un des plus longs fleuves du monde. Au-delà des controverses sur le barrage des Trois-Gorges, cette « cérémonie » a marqué

une étape déterminante de l'édification de la plus grande usine hydroélectrique du monde, dont les travaux s'achèveront en 2009.

PÉKIN

de notre correspondant

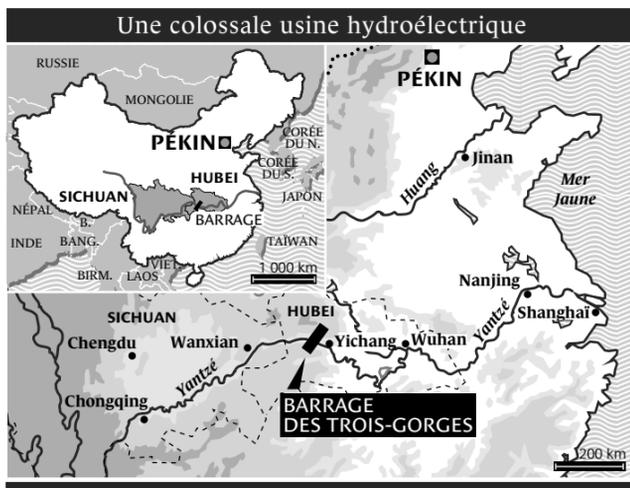
Le Yangtze Kiang, le fleuve le plus long de Chine - qui est aussi, avec ses 4989 kilomètres, l'un des deux ou trois plus longs du monde - ne coule plus sur tout son parcours dans son lit naturel. Samedi 8 novembre, deux semaines après que le fleuve Jaune, au nord du pays, a subi un sort identique, une amorce de barrage l'a détourné. Il en résultera, en 2009, la plus grande usine hydroélectrique du monde, appuyée sur 57 millions de mètres cubes de terre dont 27 millions de mètres cubes de béton.

La couverture médiatique qui a accompagné l'opération aura été à la mesure de ses proportions physiques. Jamais la télévision chinoise n'avait consacré autant d'heures d'antenne en direct à un événement. Tous les aspects du sujet, sauf ceux prêtant à controverse, ont été explorés, culminant avec un moment préparé depuis des mois : la fermeture, dans l'après-midi, du lit principal du Yangtze au point dit des Trois-Gorges, lors d'une « cérémonie » présidée par le chef de l'Etat Jiang Zemin et son premier ministre Li Peng.

AUTANT QUE 20 CENTRALES

Ce projet achève de placer les maîtres du pays parmi les souverains qui, dans leur histoire, ont imposé leur volonté politique à la nature... et aux hommes. Au sein du barrage provisoire fermé, samedi, à coups de camions et pelleuses déversant des tonnes de terre et de pierre, sera coulé le mur définitif de béton devant abriter la plus grosse batterie de générateurs jamais assemblée dans l'histoire de l'hydroélectricité. De quoi produire autant qu'une vingtaine de centrales nucléaires... Le fleuve passe désormais par un canal de dérivation que devront emprunter les nombreux navires parcourant le fleuve.

Cela rend techniquement impossible la suspension ou l'abandon



de ce projet contesté : les constructeurs ont six mois, jusqu'en mai 1998, pour édifier le géant des Trois-Gorges à temps pour qu'il tienne le choc des crues d'été. Tout retard risquerait d'entraîner une catastrophe. Pour des raisons politiques, il aurait fallu un acte divin pour empêcher la réalisation de cet ouvrage, la plus massive intervention de l'homme sur la nature en vingt siècles de déploiements de puissance étiatique en Chine. Le gouvernement s'est impliqué dans sa construction plus encore que dans aucun autre des grands chantiers réalisés depuis 1949.

L'ouvrage n'évoque que de très loin les visions des « fourmis bleues », ces ouvriers qui modifiaient le paysage à la pelle, petit panier d'osier à la main, du temps de Mao Zedong. Aujourd'hui, c'est une armée d'engins d'acier pétaradant opérant à travers la vallée, pour produire, déplacer, déverser, tasser et consolider ce qui est probablement la plus grande quantité de matière terrestre jamais amassée par l'homme en un seul point du globe.

L'ensemble, une fois achevé en 2009, va créer un lac de retenue de 600 kilomètres de long remontant,

depuis la ville de Yichang, au Hubei en direction de la vieille cité industrielle de Chongqing au Sichuan. Une ville entière, Wanxian, va progressivement disparaître, engloutie, comme une trentaine d'autres agglomérations. Un million de riverains répartis sur le bas des pentes sont relogés dans de nouvelles habitations situées plus haut que la colossale masse d'eau de 40 milliards de mètres cubes qui s'accumulera dans la vallée et celle de la dizaine d'affluents se jettant dans « le long Fleuve ».

SITES HISTORIQUES ENGLOUTIS

L'édition asiatique du *Wall Street Journal*, quotidien de la haute finance new-yorkaise, ironisait sur le fait qu'on voyait peut-être là se former le dernier des mastodontes techniques par lesquels l'homme a voulu imposer sa volonté à la nature. Seul, peut-être, un gouvernement comme celui de la Chine est en mesure, aujourd'hui, de réaliser un tel ouvrage, sans s'inquiéter des oppositions diverses qu'il suscite. Ces oppositions se sont manifestées sur une échelle en rapport avec les proportions de l'ouvrage. Un tiers des députés normalement à la botte du Parlement, sous

contrôle communiste, se sont exprimés contre sa mise en route quand le plan leur a été soumis en 1992.

Le coût faramineux pour un Etat aux caisses encore fragiles n'était qu'un des motifs de préoccupation. Les autres objections concernent, en effet, les risques d'une attaque militaire sur cette cible, les dégâts infligés à l'environnement, l'annéantissement de sites historiques et culturels appelés à être engloutis, le traumatisme psychologique et économique infligé à deux millions de « nouveaux réfugiés » intérieurs, et les retombées d'une aussi profonde modification des règles d'écoulement des eaux à travers toute une région où les fleuves charrient des quantités énormes de sédiments.

Dans un pays où la moindre critique envers le gouvernement vaut à son auteur la sollicitude appuyée de la police, le « lobby anti-Trois-Gorges » est parvenu à faire entendre sa voix de manière persistante. Des spécialistes de domaines concernés ont fait parvenir aux autorités des pétitions les engageant à renoncer. Entre autres exemples, un universitaire du nom de Huang Wanli est allé jusqu'à prédire que les inondations résultant de l'accumulation des sédiments en amont du barrage risquent de tuer un demi-million de personnes et d'engendrer une rébellion à travers tout le Sichuan, qui menacera de révolution le pays tout entier. Bref, on entre, là, dans l'irrationnel - ce qui est précisément un des fondements du pouvoir...

Tout cela permet de penser que le barrage des Trois-Gorges, envisagé depuis 1919 et réalisé après sept décennies d'atermoiements, fera parler de lui bien après avoir été achevé. Il est même à prévoir que les polémiques à son sujet alimenteront, ou masqueront, d'autres débats politiques loin dans le XXI^e siècle.

Francis Deron

Pyongyang et Tokyo cherchent à renouer un dialogue interrompu

Des Japonaises mariées à des Nord-Coréens ont pu revenir dans leur pays

TOKYO

de notre correspondant

L'arrivée au Japon, samedi 8 novembre, de quinze Japonaises mariées à des Coréens du Nord et autorisées pour la première fois depuis quarante ans par le régime de Pyongyang à revoir leur pays, constitue un signe encourageant de détente entre la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et le Japon. Ce qui devrait conduire à une reprise du dialogue politique entre les deux pays, interrompu depuis 1992.

« Il est important de restaurer la confiance entre nos deux peuples et ce geste humanitaire pourrait marquer un tournant dans les relations nippono-nord-coréennes », estime un représentant de l'Association des résidents coréens au Japon (Chosen Soren), organisation pro-Pyongyang.

EN PHASE AVEC WASHINGTON

Cette visite d'une semaine de quinze des quelque mille huit cents Japonaises qui ont suivi leurs maris en Corée du Nord entre 1959 et 1984 est le fruit d'une laborieuse négociation. Elle est d'autant plus significative que, le 11 novembre, une mission de membres des partis de la coalition gouvernementale (libéral démocrate, socialiste et Parti pionnier) se rend à Pyongyang afin de préparer le terrain à une reprise des négociations gouvernementales en vue de la normalisation des relations entre les deux pays.

Tant à Pyongyang qu'à Tokyo, on est conscient de la nécessité de reprendre le dialogue interrompu par la « crise » nucléaire du début de la décennie (quand la RPDC sembla être en train de se doter de l'arme atomique), et par la poursuite d'une controverse sur

la question des mystérieuses disparitions d'une dizaine de jeunes Japonaises entre 1977 et 1980 que la police nipponne suppose avoir été enlevées par des agents nord-coréens. Pour le Japon, il est important que le dialogue avec la RPDC soit en phase avec les pourparlers entre Pyongyang et Washington.

Mais pour l'instant, et en dépit de l'importance qu'a pour Tokyo la stabilité de la péninsule, ce n'est pas le cas. Pour la RPDC, un réchauffement des relations avec

toire. L'infortune de ces Japonaises est certes un des fruits empoisonnés du totalitarisme. Mais elle est aussi révélatrice du traitement infligé aux Coréens résidant dans l'archipel. Dans les années 60, époque de la plus forte émigration de Coréens du Japon vers le Nord, la RPDC connaissait un développement plus rapide que le Sud, où se succédaient les dictatures sous la tutelle américaine. Pour nombre de Coréens, elle apparaissait comme une « terre promise » et la seule véri-

Exécutions publiques en Corée du Nord

Un des dix secrétaires du Parti des travailleurs, So Kwan-hi, chargé des questions agricoles, ainsi que trois responsables de la Ligue de la jeunesse socialiste et quatorze « contre-révolutionnaires » auraient été exécutés en public à Pyongyang, la capitale, à la mi-septembre, écrit de Pékin l'agence de presse japonaise Kyodo, citant des voyageurs de retour de Corée du Nord.

So, soixante-quatorze ans, qui aurait été accusé d'erreurs politiques, était un proche de Hwang Jang-yop, le plus haut dignitaire du régime à avoir fait défection en février. Les trois responsables de la Ligue de la jeunesse auraient été accusés de corruption. Des sources proches des milieux nord-coréens au Japon font également de ces exécutions, ajoutant que les parents de Hwang Jang-yop auraient été envoyés dans des camps de travail. Séoul n'a pas confirmé ces informations. - (Corresp.)

le Japon a pour but de s'assurer une aide alimentaire et financière de la première puissance économique de la région. Tokyo a décidé d'accorder une aide humanitaire de 27 millions de dollars à la RPDC en réponse à un appel des Nations unies, mais Pyongyang attend beaucoup plus et demande la réparation des dommages subis par la RPDC pendant et même après la guerre.

Le sort des « épouses japonaises » (*nihonjin-zuma*) fait partie de cette poussière de drames individuels soulevée par l'His-

table patrie. La plupart des reportages des journaux japonais de l'époque louaient les progrès de la RPDC. Mais beaucoup de Coréens choisissent aussi de partir parce que leur situation au Japon, un pays encore pauvre, n'était guère enviable : victimes de ségrégation, ils se taillaient difficilement une place dans la société.

Près de deux millions de Coréens étaient arrivés dans l'archipel au cours de la colonisation nipponne de la péninsule (1910-1945), d'abord volontairement puis, l'effort de guerre s'accen-

Toujours pas de nouvelles du journaliste algérien Benmiloud

ALGER. La rédaction du quotidien privé *El Watan* était toujours sans nouvelles, vendredi 7 novembre, de son chroniqueur, Yassir Benmiloud, porté disparu depuis mercredi. Benmiloud devait être entendu, au même titre que le directeur d'*El Watan*, Omar Belhouche, au sujet d'un billet au ton caustique mettant en cause le président Liamine Zeroual et deux hauts responsables algériens. Les services du porte-parole du gouvernement ont publié un communiqué affirmant que « toute allégation affirmée ou sous-entendue en ce qui concerne les services de sécurité, en rapport avec la disparition [de M. Benmiloud] est fermement démentie et procède d'une tentative délibérée de manipulation médiatique ».

La condamnation à un an de prison ferme de M. Belhouche pour des déclarations mettant en cause la responsabilité du pouvoir dans l'assassinat de certains journalistes (*Le Monde* du 7 novembre) a été vivement critiquée dans le monde entier. (Lire aussi pages 24, 25.) - (AFP)

M. Clinton veut éviter un grave revers de politique étrangère au Congrès

WASHINGTON. Le vote à la Chambre des représentants sur le *fast track*, autorité déléguée au président américain pour négocier des accords de libre-échange sans que le Congrès puisse les amender, a été reporté, vendredi 7 novembre, d'au moins vingt-quatre heures à la demande de la Maison Blanche. Selon un porte-parole du bureau du *speaker* (président) de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, le vote devrait intervenir au plus tard dimanche. En demandant le report du vote, Bill Clinton veut éviter un grave revers sur une question qu'il juge essentielle pour la politique étrangère. La Maison Blanche veut mettre à profit ce sursis pour accentuer sa pression sur les membres indécis de la Chambre des représentants, républicains et démocrates. Le chef de file de la minorité démocrate à la Chambre des représentants, Richard Gephardt, résolution hostile au projet de *fast track*, a accusé M. Clinton et les républicains de « se livrer à des marchandages ». Un porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart, a pour sa part indiqué que le report du vote avait été décidé « en concertation » et non à la demande de la présidence. - (AFP)

L'Armée républicaine irlandaise

admet des défections dans ses rangs

BELFAST. La direction clandestine de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a admis, vendredi 7 novembre, que plusieurs de ses membres avaient fait sécession, mais assure que ces défections ne remettent pas en cause le cessez-le-feu en vigueur depuis juillet. Dans un communiqué remis « de source proche de la direction de l'IRA » au quotidien nationaliste *Irish News*, l'organisation catholique armée indique que seul « un petit nombre de personnes » ont quitté ses rangs. Jeudi également, douze cadres du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, ont annoncé à leur tour leur défection lors d'une réunion du parti à Dundalk, en République d'Irlande. Les douze critiquent l'absence de débat au sein du mouvement de Gerry Adams et redoutent que la participation aux pourparlers de paix, obtenue en contrepartie de l'adoption du code de non-violence édicté par le président des négociations, George Mitchell, ne conduise au désarmement des commandos de l'IRA. La direction du Sinn Fein s'est efforcée de minimiser l'impact de ces démissions en bloc. - (Reuter.)

Le gouvernement norvégien

présente son budget

OSLO. Le nouveau gouvernement norvégien de centre droit a présenté, vendredi 7 octobre, sa proposition de budget pour 1998, qui prévoit un excédent de 69,3 milliards de couronnes (57 milliards de francs). Issu des élections du 15 septembre, le cabinet ultraminoritaire du chrétien-populaire Kjell Magne Bondevik souhaite accroître les dépenses publiques de 4,3 milliards de couronnes et les recettes de 2 milliards par rapport à la proposition de budget présentée par les travaillistes avant leur démission. Craignant une surchauffe de l'économie, le nouveau gouvernement a fait preuve d'une certaine retenue par rapport à ses promesses électorales. Principale force au Parlement, le Parti travailliste s'est toutefois montré sceptique quant à ces mesures, qui ne sont pas assurées d'obtenir la majorité. Pour 1998, il a tablé sur une croissance de 4,6 %, une inflation de 2,5 % et un chômage de 3,8 %. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : le taux de chômage** aux Etats-Unis, en octobre, s'est établi à 4,7 % contre 4,9 % en septembre et l'économie américaine a créé 284 000 nouveaux emplois pendant la même période a annoncé, vendredi 7 novembre, le département du travail. C'est le taux de chômage le plus bas depuis octobre 1973. - (AFP)

■ **PROCHE-ORIENT : une délégation de l'Union européenne**, dirigée par le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, Jacques Poos, dont le pays assure la présidence de l'UE, se rendra du 11 au 14 novembre au Proche-Orient pour soutenir les efforts de la diplomatie américaine et « réaffirmer le rôle politique » des Quinze dans la région, a annoncé, vendredi 7 novembre, la présidence de l'UE. - (Reuter.)

■ **LIBYE : le Conseil de sécurité de l'ONU** a maintenu, vendredi 7 novembre, l'embargo aérien et sur les armes imposé à la Libye depuis 1992, pour son refus de coopérer dans l'attentat contre un avion de la Pan Am, qui avait fait 270 morts en décembre 1988, au-dessus de Lockerbie, en Ecosse. - (AFP)

■ **SOU DAN : les pourparlers de paix** entre le régime de Khartoum et les rebelles du sud du Soudan se sont terminés sur un échec, vendredi 7 novembre à Nairobi, au Kenya, après dix jours de travaux, ont indiqué des sources proches des négociateurs. - (AFP)

■ **BULGARIE : la Bulgarie** tient la première place en Europe pour les cas de cancer, selon un rapport de médecins publié, le 6 novembre, dans le journal *Continent*. Quelque 15 000 personnes tombent malades du cancer chaque année dans le pays et la catastrophe nucléaire de Tchernobyl (Ukraine), en 1986, en est l'une des principales raisons. Le cancer de la glande thyroïde chez les enfants bulgares a augmenté de 2 000 % en dix ans souligne le rapport. - (AFP)

■ **CORÉE DU SUD : le président Kim Young-sam** a annoncé, vendredi 7 novembre, qu'il quittait son parti, le NKP, l'actuel responsable de cette formation ayant récemment affirmé que le chef de l'Etat était un « homme politique fini ». Le président sud-coréen, qui ne se représente pas lors des élections de décembre, a vu sa popularité s'effondrer depuis le début de l'année. - (AFP)

■ **PHILIPPINES : un prêtre catholique irlandais** a été relâché, samedi 8 novembre, par des séparatistes musulmans qui l'avaient capturé. Le père Harford avait été enlevé, le 27 octobre, par des militants du Front mouro islamique de libération (MILF) dans le nord de l'île de Mindanao. - (AFP)

Philippe Pons

LES HEURES H

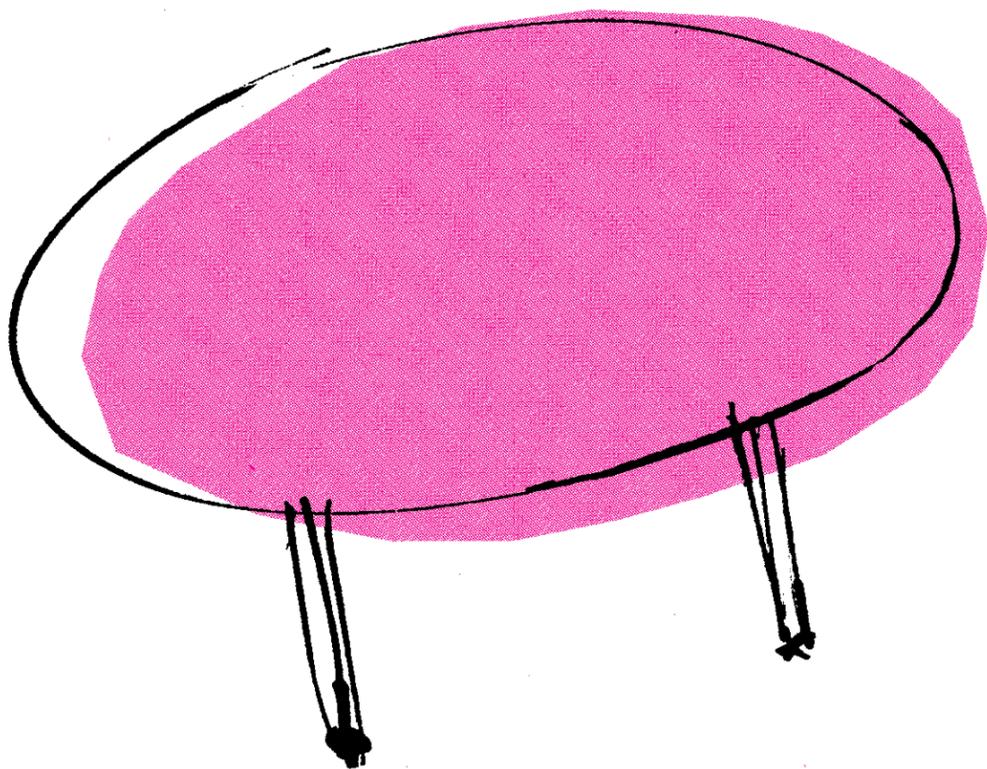
JUSQU'AU 15 NOVEMBRE

LES

Heures

H

D'HABITAT, ELLES FONT TOUT POUR FAIRE DES HEUREUX !



LES HEURES H D'HABITAT, C'EST : L'HEURE À NE PAS MANQUER, L'HEURE OÙ TOUT CE QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE, L'HEURE DE CHOISIR ENSEMBLE, LE MEUBLE ET LES OBJETS QUI SONT EN HARMONIE !

PENDANT LES HEURES H D'HABITAT, QUAND VOUS ACHETEZ UN MEUBLE*, HABITAT VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION DE -20% SUR TOUS LES OBJETS QUI VONT AVEC.

-20%



*D'UN MONTANT MINIMUM DE 1900 F, PAR EXEMPLE UNE TABLE, VOUS AVEZ -20% DE RÉDUCTION SUR LA VAISSELLE, LES NAPPES, LES PLATS, LES COUVERTS ET LES VERRES. CETTE OFFRE NON CUMULABLE EST VALABLE DANS TOUS LES MAGASINS HABITAT SAUF BAZAR BAZAR.

HALORS, HEUREUX ?

habitat

LISTE DES MAGASINS SUR 3615 HABITAT (1,01 F LA MINUTE).

HISTOIRE Un livre publié par six auteurs à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de la Révolution d'octobre ravive la polémique sur les crimes des régimes communistes

et sur la culpabilité des militants qui ont participé à ces régimes ou qui les ont défendus dans les pays non communistes. ● **RASSEMBLANT** les données les plus récentes, le *Livre*

noir du communisme comprend notamment une très longue étude de Nicolas Werth sur l'Union soviétique et sur les destructions humaines provoquées par le système léniniste

et stalinien. ● **AUTEUR** des pages d'introduction et de conclusion du livre, l'historien Stéphane Courtois, spécialiste du communisme, est critiqué par certains collaborateurs de

l'ouvrage – dont Nicolas Werth et Jean-Louis Margolin, qui a répondu aux questions du *Monde* – pour l'orientation idéologique que ses textes donnent au livre.

Nouvelle controverse sur le caractère criminel du communisme

Un ouvrage collectif, associant des spécialistes du système né à Moscou en 1917, relance le débat sur la nature de ce totalitarisme. Certains de ses auteurs s'opposent à l'historien Stéphane Courtois sur les similitudes qu'il établit avec les régimes fasciste et nazi

LE COMMUNISME a-t-il commis des crimes contre l'humanité dans les pays où il a régné ? Les communistes du monde entier ont-ils été complices de ces crimes ? Sous le titre *Le Livre noir du communisme*, les éditions Robert Laffont publient un gros volume signé de six auteurs qui se veut, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de la révolution d'octobre 1917 en Russie, une somme sur l'étendue des exactions du communisme partout où il s'est installé au pouvoir : en Union soviétique, en Europe de l'Est, en Asie et en Afrique. Dans les pages d'ouverture du livre, l'historien Stéphane Courtois invite à s'interroger sur la « similitude » entre le régime nazi et le système communiste. A ses yeux, le crime contre l'humanité, tel qu'il a été défini, à l'origine, pour juger les dirigeants nazis au procès de Nuremberg, en 1946, peut être retenu contre les pouvoirs communistes.

Cette affirmation, placée sous l'invocation de François Furet – l'historien disparu cet été avait ac-

cepté de préfacier l'ouvrage – provoque les débats qu'elle était destinée à soulever. Elle a entraîné, aussi, une discorde entre les auteurs du livre, dont plusieurs reprochent à M. Courtois de donner à leur travail collectif, dans son texte d'ouverture et dans sa conclusion, une portée idéologique imprévue et qui ne leur convient pas.

« NUREMBERG DU COMMUNISME »

La référence au crime contre l'humanité et au procès de Nuremberg rappelle les propos tenus à plusieurs reprises par Jean-Marie Le Pen, président du Front national, opposant à ceux qui dénoncent les crimes du fascisme et du nazisme que l'on attend toujours un « Nuremberg du communisme ». L'ouvrage, en outre, paraît au moment où Maurice Papon répond, devant la cour d'assises de Bordeaux, des charges de « complicité de crime contre l'humanité », retenues contre cet ancien fonctionnaire au titre des arrestations et déportations de familles juives

bordelaises qu'il est accusé d'avoir organisées sur ordre de ses supérieurs.

Dans *L'Humanité* du vendredi 7 novembre, cinq pages ont été consacrées à l'anniversaire de la révolution bolchévique d'octobre 1917, que le Parti communiste français ne célèbre pas. Evoquant la comparaison faite par *Le Livre noir* entre communisme et nazisme,

Claude Cabanes, rédacteur en chef du quotidien du PCF, écrit : « Elle est humainement insupportable pour les communistes qui ont pris les armes contre les occupants nazis. (...) Au-delà de la blessure intime, elle ne résiste pas à l'analyse fondamentale que le grand écrivain italien Primo Levi, revenu de l'univers concentrationnaire, ramassait dans une phrase : "On ne peut pas penser

une nazisme sans les chambres à gaz, on peut penser un communisme sans les camps. »

Vendredi soir, sur France 2, l'émission « Bouillon de culture » a donné lieu à un échange entre deux des auteurs du *Livre noir* – M. Courtois et Nicolas Werth, par ailleurs en désaccord – et des représentants de la sensibilité communiste, dont Roland Leroy, ancien directeur de *L'Humanité*, et Roger Martelli, membre du comité national. L'affrontement a porté essentiellement sur l'assimilation, reprochée à M. Courtois, entre communisme et nazisme. Pour le PCF, fidèle à une ligne de défense adoptée il y a vingt ans, la défense du système stalinien par les communistes français, jusqu'au milieu des années 70, ne doit pas occulter leur engagement dans les combats sociaux et politiques de la gauche française ni, surtout, leur participation massive à la Résistance.

Soumettant l'information et la recherche historique à une censure inspirée par des objectifs de propa-

gande, le communisme, sous tous ses aspects, a toujours donné lieu à des affrontements dont l'enjeu était la simple vérité des faits. Ces affrontements avaient davantage de sens lorsque les partis communistes, détenant le pouvoir d'Etat ou exerçant une influence politique ou intellectuelle, étaient en mesure de dissimuler ou de travestir la réalité. L'effondrement du système soviétique et l'ouverture des archives ont fait passer l'historiographie communiste du domaine du combat politique à celui de la recherche.

La polémique provoquée intentionnellement par le *Livre noir* montre cependant que, dans un pays où le communisme a rassemblé jusqu'à 30 % des électeurs (en 1946) et dont le gouvernement compte aujourd'hui trois membres du PCF, la question de la nature du système communiste et du sens de l'engagement communiste est une brasse sur laquelle il est toujours possible de souffler.

Patrick Jarreau

La « querelle des historiens allemands »

Philosophe, disciple d'Heidegger, Ernst Nolte faisait jadis figure d'intellectuel de gauche en Allemagne. Le 6 juin 1986, il lance la célèbre *Historikerstreit*, la « querelle des historiens allemands », par un article intitulé « Un passé qui ne veut pas passer », paru dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Il tente de remettre en cause le caractère unique du génocide, thèse réfutée violemment par le philosophe Jürgen Habermas. Pour Nolte, fascisme et nazisme ne sont que des phénomènes seconds par rapport à la violence communiste, Auschwitz devenant la copie d'un modèle originel qui a pour nom le goulag. Dans une note très controversée de son *Passé d'une illusion*, François Furet avait rendu hommage à Nolte, tout en se distanciant de certaines de ses positions. Le résultat fut l'importation en France de la « querelle des historiens » et du révisionnisme noltien. Publié en 1988 aux éditions du Cerf, le recueil *Devant l'Histoire* reprend l'ensemble des documents de la controverse allemande.

Les victimes oubliées de la mémoire du communisme

LA MÉMOIRE volontariste pratiquée par l'équipe du *Livre noir du communisme* présuppose que les crimes des régimes communistes font l'objet, surtout en Occident, d'une amnésie collective – à la mesure de l'occultation de cette terreur à l'époque de son déchaînement. Dans son *Passé d'une illusion*, François Furet avait tenté d'expliquer cette défaillance de la lucidité et de la mémoire par la puissance du paradigme révolutionnaire et par les dévoiements de l'antifascisme dans les années 30. Nicolas Werth poursuit cette analyse dans sa contribution (« Un État contre son peuple. Violences, répressions, terreurs en Union soviétique »), à laquelle nous avons limité ce compte-rendu.

Dans la première partie du *Livre noir*, il constate une convergence paradoxale entre la conception trotskiste de la répression stalinienne – même si l'on ne peut nier que les trotskistes furent parmi les premiers et les rares à la dénoncer – et la satisfaction d'une droite conservatrice enchantée des procès de Moscou en 1937. Vu comme un « thermidorien », un « autre tsar » ou un liquidateur de l'utopie, Staline n'en aurait eu qu'après les authentiques révolutionnaires. D'où l'idée fautive mais durablement enracinée qui veut que les principales victimes du communisme aient été... les communistes eux-mêmes ! En revanche, les « victimes ordinaires », les opposants démocrates, socialistes-révolutionnaires, les grévistes matés à coups de fusils par les diverses polices politiques, les paysans affamés systématiquement qui avaient porté, eux, presque tout le faix de la terreur furent promptement évacués

de l'histoire. Là est sans doute le grand mérite de ce livre : d'avoir cherché à réinstaller au centre, ces oubliés de la mémoire du communisme.

Mais, du coup, le bilan n'en est que plus accablant. La contribution de Nicolas Werth est un exemple accompli de traitement historiographique sérieux d'une matière douloureuse. Une matière d'autant plus sensible qu'elle a été frayée par des historiens de renom, au premier chef par le Britannique Robert Conquest, dans les années 60, qui faisait de Staline le grand ordonnateur de la guerre contre les paysans acculés à la famine (six millions périrent, majoritairement en Ukraine, en 1932-1933), puis de la « grande terreur » des années 1936-1938.

UNE TERREUR COMMENCÉE AVEC LÉNINE

A Conquest, Nicolas Werth concède volontiers que la « grande terreur » des années 1936-1937 fut bel et bien une initiative partie du bureau politique, assortie d'un ordre écrit – l'ordre opérationnel 00447, signé par Lejov. En revanche, le nombre des victimes de la *Lejovschina* paraît avoir été exagéré par Robert Conquest, lequel l'estimait à trois millions de morts. Nicolas Werth arrête son bilan au total – déjà atroce – de 681 692 exécutions pour les seules années 1937 et 1938 ! Pour ce qui est des chiffres du Goulag, s'il relève sept millions d'entrées pour la période 1934-1941, il remarque également une rotation résultant des libérations. Au 1^{er} janvier 1941, les « camps et colonies de travail correctif » n'en auront pas moins frôlé les deux millions de détenus.

Pour Nicolas Werth enfin, la terreur communiste a bel et bien commencé avec Lénine et non avec son successeur. Pour la période tsariste 1825-1917, observe-t-il, le nombre de sen-

tences de mort d'« ordre politique » s'était élevé à 6 321. Or, sitôt constituée, le 20 décembre 1917, par le Polonais Dzerzjinski, la nouvelle police politique, la Tcheka, réussit en quelques semaines à doubler ce chiffre, et ce bien avant que la guerre civile ne serve de prétexte à la radicalisation du pouvoir bolchevik.

Souvent brillants dans leur analyse de la terreur, les auteurs peinent à rendre compte des longues périodes de reflux répressif, voire dans certains cas de phases post-totalitaires (l'URSS du « dégel », par exemple, ou de la Perestroïka). La tentation est grande de ne considérer ces plages de temps que comme des « pauses » entre deux phases paroxystiques. Tel serait le cas de la NEP, parfois encore invoquée par ceux qui n'ont pas renoncé à s'appuyer sur un passé léniniste présentable. Certes, de mars 1921 à 1928, la collectivisation marque le pas. Mais c'est pendant la NEP que le général Toukhatchevski fusille et déporte les paysans révoltés de Tambov, et va même jusqu'à proposer au bureau politique – qui se récrie – son ordre 171 : l'éradication des rebelles par gazage systématique des forêts où ils ont été refoulés.

En tout état de cause, c'est dans cette « zone grise » que se trouve peut-être le chantier de l'avenir pour d'autres historiens du communisme : là où se brouille la distinction entre victimes et bourreaux, où tout se joue autrement qu'en rouge ou blanc.

Nicolas Weill

★ *Le Livre noir du communisme. Crimes, terreurs, répression*, de Stéphane Courtois, Nicolas Werth, Jean-Louis Panné, Andrzej Paczkowski, Karel Bartosek, Jean-Louis Margolin ; Robert Laffont, 830 p., 189 F.

« Le génocide "de classe" rejoint le génocide "de race" »

Dans le texte d'ouverture du *Livre noir* du communisme, Stéphane Courtois écrit :

Dépassant les crimes individuels, les massacres ponctuels, cir-

constanciels, les régimes communistes ont, pour asséoir leur pouvoir, érigé le crime de masse en véritable système de gouvernement. Il est vrai qu'au bout d'un laps de temps variable – allant de quelques années en Europe de l'Est à plusieurs décennies en URSS ou en Chine – la terreur a perdu de sa vigueur, les régimes se sont stabilisés dans une gestion de la répression au quotidien, à travers la censure de tous les moyens de communication, le contrôle des frontières, l'expulsion des dissidents. Mais la « mémoire de la terreur » a continué à assurer la crédibilité et, donc, l'efficacité de la menace répressive. (...)

D'emblée, Lénine et ses camarades se sont situés dans le cadre d'une « guerre des classes » sans merci, où l'adversaire politique, idéologique, ou, même, la population récalcitrante étaient considérés – et traités – en ennemis et de-

vaient être exterminés. (...) Ici, le génocide « de classe » rejoint le génocide « de race » : la mort de faim d'un enfant de koulak ukrainien délibérément acculé à la famine par le régime stalinien « vaut » la mort d'un enfant juif du ghetto de Varsovie acculé à la famine par le régime nazi. (...)

Les faits (...) montrent que les régimes communistes ont commis des crimes concernant environ cent millions de personnes, contre environ vingt-cinq millions de personnes au nazisme. Ce simple constat doit au moins inciter à une réflexion comparative sur la similitude entre le régime qui fut considéré à partir de 1945 comme le régime le plus criminel du siècle et un système communiste qui a conservé, jusqu'en 1991, toute sa légitimité internationale et qui, jusqu'à aujourd'hui, est au pouvoir dans certains pays et garde des adeptes dans le monde entier.

(...) Cependant, le fait que le degré et les techniques de violence de masse aient été inaugurés par les communistes et que les nazis aient pu s'en inspirer n'implique pas, à nos yeux, que l'on puisse établir un rapport direct de cause à effet entre prise du pouvoir par les bolcheviks et émergence du nazisme.

Andreï Gratchev, ancien porte-parole de Mikhaïl Gorbatchev

« Il faut avoir connaissance de la totale vérité »

« Quel est selon vous le sens de la polémique qui s'est ouverte au sein de l'équipe des auteurs du *Livre noir du communisme* ?

– Je ne veux intervenir dans cette polémique qu'en strict observateur : pour souligner la nécessité impérieuse d'éviter le piège de la simplification. La réalité, avec ses contradictions, résiste à des verdicts trop simplistes. Je conseille la prudence et le calme historique. Attention aux exploitations politiques que ce type de dossier peut engendrer !

– **Peut-on appliquer au communisme la notion de crime contre l'humanité ?**

– Personne ne peut contester qu'en ce qui concerne le nombre de morts, dans le communisme comme dans le nazisme, les chiffres sont comparables, tout comme les méthodologies de la terreur et l'utilisation de la démagogie. Il y a une éclatante similitude entre les deux systèmes totalitaires. Mais, pour comprendre ce qui différencie les deux « mo-

dèles », il faut remonter à leurs racines. Si, dans les deux cas, il y eut des montagnes de morts, les démocraties occidentales se sont alliées dans la bataille contre le nazisme, elles ne se sont pas alliées au nazisme pour lutter contre le communisme.

» Le bolchevisme prend racine à l'arrêt de la guerre, tandis que, pour le nazisme, la guerre est le moyen déclaré de réaliser ses objectifs. Le nazisme a mis en jeu un conflit racial, le communisme une guerre civile. Et toute guerre civile a des conséquences meurtrières. D'où l'embarras, pour tous ceux qui ont été séduits par le communisme, face à ces chiffres ; et l'obligation de sortir de la « mentalité » communiste. D'évidence, des intellectuels, parmi les meilleurs, ont été séduits par l'idéal communiste. Très peu des meilleurs esprits, garants d'intégrité morale, furent séduits par le projet nazi. L'utopie communiste a créé un conflit intérieur, où l'on se débat comme victime ou comme complice.

– **Dans quelles directions doit-**

on à votre avis poursuivre la recherche historique sur le communisme après la publication de ce livre ?

– L'objectivité et la vérité historiques dépendent de ce pour quoi il faut lutter : l'ouverture de la totalité des archives. Quand ce sera fait, on découvrira peut-être que certains chiffres ont été excessifs, ou d'autres, par exemple ceux des victimes du goulag, amoindris. Mais les chiffres, quels qu'ils soient, ne diminuent en rien l'horreur de la barbarie. Si l'on veut classer ce chapitre de l'histoire du siècle, il faut avoir connaissance de la totale vérité. Et, je le répète, se méfier des exploitations politiques. Ce qui me choque, c'est la marginalisation de la révolution de 1917. La présenter comme un putsch orchestré par un groupe de supporters de Lénine, c'est une manière gratuite de nier son importance. En ferait-on autant de la prise de la Bastille ? Il faut être conséquent. »

Propos recueillis par Jean-Luc Douin

Jean-Louis Margolin, coauteur du « Livre noir »

« Historien, militant politique ou procureur ? »

« Quel est le sens de la polémique qui secoue les auteurs du *Livre noir* ?

– Veut-on faire de ce livre un travail d'historien, avec le sérieux et la prudence requis, avec des informations authentifiées, ou s'agit-il d'un travail de militant politique, voire de procureur, qui retient des éléments à charge au service d'une cause, celle d'une condamnation globale du phénomène communiste comme phénomène d'essence criminelle ?

» La première controverse qui a opposé les auteurs a été celle du titre. Nicolas Werth et moi avons menacé de nous retirer si Stéphane Courtois imposait le sien : *Le Livre des crimes communistes*. La question n'est pas de savoir s'il y a eu crime ou non, tout le monde est d'accord là-dessus : il y a eu des crimes, énormes, monstrueux, mais, à partir de là, Stéphane Courtois pense que la clé de voûte du communisme, c'est le crime de masse, alors que nous, nous estimons que c'est une dimension, parmi d'autres, des stratégies ré-

pressives. Peut-on comparer les deux millions de morts en quatre ans du Cambodge avec les trois mille morts en quarante ans de la Tchécoslovaquie ? Par ailleurs, existe-t-il une distance entre la doctrine communiste et les pratiques répressives ? Je note que Courtois, dans sa préface, dit des choses contradictoires sur ce problème complexe.

– **Jusqu'où peut aller la comparaison entre les crimes du nazisme et ceux du communisme ?**

– Je conteste la comparaison de Courtois, trop rapide, entre communisme et nazisme. Il ne faut pas la ramener au nombre de morts. Il est clair, par ailleurs, qu'on n'a pas adhéré au communisme pour des raisons comparables à celles pour lesquelles on a adhéré au nazisme. Clair aussi que des intellectuels communistes ont remis en cause la criminalité de masse (Khrouchtchev, Dubcek, Deng Xiaoping), alors que j'attends que l'on me cite qui, dans l'Italie fasciste ou l'Allemagne nazie, au-

rait remis en cause la Shoah. Un rapprochement formel du nombre de morts ne peut suffire. Rappelons aussi que c'est l'Angleterre victorienne qui a inauguré les camps de concentration, pendant la guerre des Boers.

– **Dans quelles directions doit-on poursuivre la recherche historique ?**

– Pour nous, ce livre lance des pistes de réflexion. Le communisme reste la grande énigme du siècle, un point obscur pour les Russes eux-mêmes. Une partie seulement des archives a été ouverte. Le bilan reste à faire, en essayant d'intégrer à la fois ressemblances et différences entre les régimes.

» J'ajoute que Nicolas Werth et moi, nous aimerions que le débat ne s'arrête pas à la préface. Une fois signifiés les points de divergence, invitons les lecteurs à dépasser la page 41 et à se plonger dans le bilan nuancé, mais accablant, du communisme dans toutes ses facettes. »

Propos recueillis par J.-L. D.

Les trois grandes familles de l'historiographie du communisme

	1937	1948	1951	1963	1974	1980	1981
Publications anti-communistes		<i>Physiologie du Parti communiste français</i> , Amilcar Rossi (1948)	<i>Lénine et la troisième Internationale</i> , Branko Lazitch, préface de Raymond Aron (1951)		<i>L'Archipel du goulag</i> , Alexandre Soljenitsyne (1974)		
Historiographie critique	<i>Staline</i> , Boris Souvarine (1935)	<i>Staline</i> , Léon Trotsky (1948)	<i>Livre blanc sur les camps soviétiques</i> , David Rousset (1951)	<i>Le Parti bolchevique</i> , Pierre Broué (1963)	<i>Aux origines du communisme français</i> , Annie Kriegel (1964)	<i>Le PCF dans la guerre</i> , Stéphane Courtois (1980)	<i>Histoire secrète du Parti communiste français</i> , Philippe Robrieux (1980-1984) Création de la revue <i>Communisme</i> par Annie Kriegel, Stéphane Courtois, Marc Lazar, Denis Pechanski (1981)
Histoire officielle communiste	<i>Fils du peuple</i> , Maurice Thorez (1937)	<i>Précis de l'histoire du PC (b) de l'URSS</i> , ouvrage collectif (1939)	<i>Les Communistes</i> , Louis Aragon (1949-1950)	<i>Histoire de l'URSS</i> , Jean Elleinstein (1972-1975)	<i>L'URSS et nous</i> , Alexandre Adler, Claude Frioux, Francis Cohen (1978)		

L'histoire du communisme redevient un enjeu politique

MÊME si elle reste ancrée dans la tête de nombreux militants, voire de certains historiens, il n'y a plus d'histoire officielle du Parti communiste français : le *Manuel d'histoire* du PCF date de 1964. Les clivages entre universitaires communistes et non communistes s'estompent doucement : il faut remonter au 200^e anniversaire de la révolution française pour retrouver, entre Michel Vovelle et François Furet, une joute aussi classique. Les querelles que provoque, depuis le début de 1997, la parution d'ouvrages consacrés au communisme ou à ses figures dessinent pourtant deux camps d'historiens, qui s'opposent sur l'appréciation globale du communisme, son rôle, son bilan dans le siècle.

La première galaxie tourne autour d'Annie Kriegel, décédée en 1995. Avec sa thèse, *Aux origines du communisme français* (1964), cette ex-responsable communiste, qui avait rompu avec le PCF après

1956, donne ses lettres de noblesse à l'histoire du communisme. Loin de l'école des *Annales*, qui méprise la politique, ou des traditionalistes, tournés vers le passé, elle y explique que le PCF, « greffe » du communisme russe, rompt avec le mouvement ouvrier français. Puis livre, dans *Les Communistes français*, l'« ethnographie » de cette contre-société.

Le comité de rédaction de la revue *Communisme*, qu'elle fonde en 1981 avec Stéphane Courtois, regroupe ses disciples : Marc Lazar, Philippe Buton, tous attachés à la prééminence de l'international, mais aussi au lien « téléologique et sociétal » du PCF avec la France. La vive critique qu'Annie Kriegel, qui ne cache pas son engagement à droite, dresse du troisième tome de l'*Histoire intérieure du Parti communiste*, de Philippe Robrieux, provoque dès le départ quelques tensions. Une dizaine d'années plus tard, Claude Pennetier, Denis

Peschanski ou Michel Dreyfus quittent la revue, critiquant un glissement politique.

Pour une autre famille, en revanche, le communisme est fondamentalement enraciné dans les terres françaises. C'est le cas des communistes Roger Martelli ou Serge Wolikow, ou encore de Roger Bourderon, qui dirige la bibliothèque marxiste de Paris. Proches de ceux-ci, autour du gigantesque *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* en quarante-trois tomes, dirigé jusqu'à sa mort, en 1987, par Jean Maitron, on trouve des historiens férus d'histoire sociale comme Jacques Girault, le pionnier de l'« implantation », Bernard Pudal, Claude Pennetier ou Marie-Claire Lavabre.

Dans les années 80 - repli électoral du parti dirigé par Georges Marchais, effondrement du mur de Berlin -, le communisme est en régression. « La majorité des uni-

versitaires estiment que l'affaire était entendue. Tout cela a eu des conséquences énormes en termes de recherche, de recrutement, d'édition », estime Marc Lazar. Des auteurs comme Michel Verret ou Jean-Paul Molinari ne trouvent pas à faire publier leurs thèses chez de grands éditeurs.

REGAIN D'INTÉRÊT

Le *Passé d'une illusion, essai sur l'idée communiste au XX^e siècle*, de François Furet, qui paraît fin 1994, tourne symboliquement cette page. L'ouverture des archives (en 1992 à Moscou, en 1993 en France) éclaire les pans restés dans l'ombre. Une révolution historiographique, le « passage de l'histoire du communisme à l'âge scientifique », dit alors Annie Kriegel, qui reprend avec Stéphane Courtois la biographie abandonnée d'Eugen Fried, éminence grise de Maurice Thorez (*Le Monde* daté 19-20 janvier). Enfin, les recherches semblent d'autant plus fondées que les transitions démocratiques à l'Est se révèlent difficiles. « Les étudiants reviennent travailler sur ces sujets », constate M. Lazar, qui s'est vu confier, il y a deux ans, un cours sur l'historiographie du communisme à Sciences-Po.

Surtout, François Furet a ouvert un débat de fond. Que retient-on aujourd'hui du communisme : la répression, voire le totalitarisme, ou bien l'antifascisme ? Quel fut le rôle exact des dirigeants français, l'importance de l'URSS dans l'imaginaire militant ? Le communisme est-il essentiellement criminel et, si oui, est-il alors comparable au nazisme ? Y aurait-il à nouveau des historiens qui veulent « sauver » le PCF et les autres ? Autour de la revue *Communisme*, il n'y a plus unanimité : Karel Bartosek et Nicolas Werth ont quitté son comité de rédaction (*Le Monde* du 31 octobre), arguant que la querelle est passée, cette fois, « du scientifique... à l'idéologique ».

Ar. Ch.

Le PCF et le stalinisme : des condamnations générales

ENGAGÉ depuis 1994 par son nouveau secrétaire national dans une entreprise de « mutation », le Parti communiste français a mal à son histoire. Soucieux de construire sa nouvelle image et de s'inscrire définitivement dans l'espace politique français, il est tiraillé entre deux exigences. A la fois éviter de renier ce qui a fait son identité communiste et prendre ses distances avec un passé qui rappellerait trop alors sa dimension internationale. Ce que Robert Hue résumait, vendredi 7 novembre, en une formule toute d'ambiguïté : « Les racines profondes de l'âge nouveau du communisme. »

L'année écoulée a donné plusieurs signes de ce déchirement. Partagée entre commémorations et « anti-commémorations », la Place du Colonel-Fabien fête avec faste le centenaire de la naissance de Louis Aragon, intellectuel stalinien, mais bien français, en juillet, tandis que les quatre-vingts ans de la révolution d'Octobre ne suscitent aucune célébration officielle (*Le Monde* du 6 novembre). L'idée, en effet, est de montrer que le PCF est d'abord et avant tout français.

Fortement influencé par les travaux de l'historien Roger Martelli, Robert Hue rappelle volontiers la « réalité française » du drapeau rouge, de *L'Internationale*, du mot « communisme ». « Il y a un bien (...), un Parti communiste de ce pays et de ce peuple, et non une simple décimale « nationale » sur un ensemble soviétique », écrit-il dans *Communisme, la mutation* (Stock, 1995). « Le communisme français, c'est de la fibre ouvrière lestée d'un zeste de réalisme soviétique », explique M. Martelli dans *Le Rouge et le Bleu* (Editions de l'Atelier, 1995).

« UNE CERTAINE SOUFFRANCE »

Après avoir admis « dans la propre pratique du PCF les éléments d'un stalinisme à la française », M. Hue demeure réticent à s'impliquer davantage. Soucieux de se démarquer de Georges Marchais, cet ancien - et jeune - élu local qui n'appartenait pas aux hautes sphères dirigeantes avant la chute du mur de Berlin répète volontiers qu'il ne connaît ni le russe ni l'Union soviétique. Pour répondre au bilan accablant dressé par les auteurs du *Livre noir du communisme*, il a décliné l'invitation de Bernard Pivot, vendredi soir, préférant mettre en avant l'ancien directeur de *L'Humanité*, Roland Leroy, devenu l'un de ses proches.

Juge-t-il qu'il y a peu de profit à retirer d'une telle autocritique ? M. Hue évite le plus soigneusement possible de répondre personnellement aux mises en cause et de s'engager dans les débats sur la responsabilité du PCF. Et les actes symboliques forts - comme

la « condamnation sans appel » de plusieurs exclusions prononcées par le PCF à la fin des années 50 devant l'ancien résistant communiste Maurice Kriegel-Valrimont - ne concernent jamais l'histoire récente.

« Sans la moindre hésitation dans la condamnation du stalinisme et de ses crimes, on ne peut écarter le fait que le communisme a été en même temps un idéal. Aujourd'hui, des millions d'hommes et de femmes

« Meeting-débat » à Aubervilliers

Il ne s'est trouvé personne pour trouver quelque mérite au *Livre noir du communisme* parmi les cent cinquante personnes qui ont participé, vendredi 7 novembre, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), au « meeting-débat » organisé à l'initiative de la Gauche communiste sur la révolution d'octobre (*Le Monde* du 7 novembre). L'unanimité s'y est faite, entre communistes et trotskistes, sur la condamnation du stalinisme et sur celle de la participation de ministres communistes au gouvernement « bourgeois » de Lionel Jospin. « Ils ont trouvé un bouc émissaire avec Staline, dont ils oublient qu'ils l'ont soutenu pendant des années. Tout ça fait un peu grand-messe révisionniste de gauche », estimait un militant libertaire venu en voisin. Un membre du parti préférait se féliciter du dialogue enfin rétabli entre communistes et trotskistes, appelant ces derniers « à réinvestir le PCF pour faire route ensemble ».

qui ont cru à la façon dont le communisme se construisait sont dans une certaine souffrance », a expliqué vendredi M. Hue, lors d'un débat à l'Espace Regards, refusant « l'amalgame fait par Stéphane Courtois entre communisme et ce qui est le régime le plus exécrable : le nazisme ».

En expliquant aussi qu'il eût été « préférable » que le PCF opère une « rupture avec un modèle de pensée qui l'enfermait dans un étatsisme fou, dès le rapport Khrouchtchev », M. Hue a ensuite repris la thèse d'un « retard historique » qui aurait été pris « depuis 1956 ». Rien de nouveau sur l'analyse de la terreur ou du totalitarisme, ou sur la complicité entre le PCF et les dirigeants staliniens de Moscou. Le PCF se contente de condamnations générales, pour ne pas « périodiser » l'histoire du communisme, français ou international.

Ariane Chemin

« A la fois le bourreau et la victime »

« BOUILLON de culture », sur France 2, vendredi 7 novembre. Parmi les invités, Stéphane Courtois, le maître d'œuvre du Livre noir du communisme, et Roger Martelli, communiste « fondateur », membre du comité national du PCF, auteur de plusieurs livres sur le communisme français et les luttes ouvrières. Et Roland Leroy :

— Roger Martelli : Pour moi, dans l'ouvrage coordonné par Stéphane Courtois, il y a plusieurs livres en un. D'une part, une série d'études appuyées sur des travaux récents, avec bilans critiques : un ensemble sérieux. Et puis, d'autre part, une introduction et une conclusion, dans lesquelles on quitte l'interprétation historique pour aborder l'engagement politique. Stéphane Courtois a une thèse : il faut un procès de Nuremberg du communisme. Pour lui, le goulag est dans la nature du communisme.

— Stéphane Courtois : Moi, un procès de Nuremberg du communisme ? Je suis surpris. Ce n'est pas notre rôle. Nous ne sommes pas des juges ni des procureurs. Au nom de quoi des historiens français jugeraient-ils les Russes ?

— R. M. : J'affirme que Stéphane Courtois pose la question dans son livre : « Pourquoi n'y a-t-il pas eu de Nuremberg du communisme ? »

— S. C. : Comment qualifiez-vous ces crimes ?

— R. M. : Je n'accepte pas cette expression de "Nuremberg". Le génocide est constitutif de nazisme, je récusé le raisonnement à l'égard du communisme. La similitude des méthodes ne peut pas entraîner une similitude des systèmes.

— S. C. : Personne n'a dit, dans ce livre, que les régimes communiste et nazi étaient assimilables. J'ai dit que ces deux régimes étaient comparables (...).

— R. M. : Selon Stéphane Courtois, le stalinisme est la vérité du communisme. Je récusé cette affirmation. Le stalinisme en fait partie, mais n'est pas sa vérité. Le communisme est à la fois le bourreau et la victime. Il y a eu des antistaliniens communistes, pas des antistaliniens nazis. Les bolcheviks ont été prisonniers de l'image de la Révolution française et n'ont pas pris la mesure des risques de l'engrenage terroriste.

— Roland Leroy : A l'origine du nazisme, il y a la haine des hommes. A l'origine du communisme, il y a l'amour des hommes.

— S. C. : Oui, Platon, Thomas More, Babeuf étaient communistes !

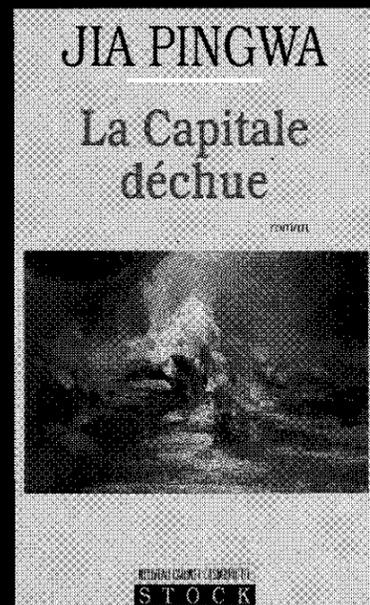
VERBATIM



Prix Femina étranger

Jia Pingwa
La Capitale déchu

Le livre lu par
des millions de Chinois
malgré la censure.



768 pages
160 F

Nouveau Cabinet
Cosmopolite

STOCK

L'accord signé par la CFDT et le patronat routier s'impose à toute la profession

A l'exception de cinq barrages routiers qui persistaient, samedi 8 novembre au matin, tous ceux qui avaient été établis sur le territoire ont été levés, au lendemain de la signature du protocole d'accord

Au terme de six jours de conflits, vendredi 7 novembre, l'UFT et l'Unotra, qui représentent les entreprises du secteur du transport routier, ainsi que la CFDT, le principal syndicat de la profession, et la

CFE-CGC, ont signé le protocole élaboré la nuit précédente au ministère des transports, à Paris. FO, la CGT, la CFTC et les autonomes ont refusé de le parapher. Jean-Claude Gaysot, ministre (PCF) des trans-

ports, avait appelé de ses vœux la levée des barrages routiers, et s'est félicité de « la reconnaissance d'un salaire minimum professionnel garanti ». Le ministre a indiqué qu'un arrêté ministériel sera publié

dans les prochains jours pour que cet accord soit étendu et « s'impose à toutes les entreprises du transport routier ». Samedi matin, le Centre national d'information routière ne recensait plus que cinq bar-

rages. Un projet de loi sur les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier sera examiné au conseil des ministres avancé au lundi 10 novembre (lire aussi notre éditorial page 15).

LA CFDT, principal syndicat du secteur routier, la CFE-CGC et les fédérations patronales du transport routier, UFT et Unotra, représentant les grandes et les petites entreprises, ont signé, vendredi 7 novembre, le protocole élaboré la nuit précédente par les partenaires sociaux. Les autres syndicats des transports FO, CGT, CFTC et FNCR (autonomes) n'ont pas signé.

Jean-Claude Gaysot, ministre des transports, s'est félicité de « la reconnaissance d'un salaire minimum professionnel garanti ». Il a immédiatement indiqué qu'« un arrêté ministériel serait pris pour que cet accord soit étendu et donc s'impose à toutes les entreprises du transport routier ». Ce texte attendait, avant lundi, les signatures de Martine Aubry, ministre de l'emploi, et de M. Gaysot.

Alors que plusieurs barrages routiers avaient commencé à se défaire dès la matinée de vendredi, le rythme s'est rapidement accéléré, selon le Centre national d'informations routières (CNIR), quelques minutes après l'annonce du protocole. « Des barrages impor-

tants disparaissent », constatait le CNIR, avec notamment la libération des accès aux zones portuaires de Lesquin (Nord) et Calais, ainsi qu'aux ponts de Brotonne, Tancarville et de Normandie.

Dans le Rhône, tous les barrages, notamment à la raffinerie de Feyzin, ont été levés, et, selon les gendarmes, les routiers des Alpes-Isère, Savoie et Haute-Savoie ont cessé leur mouvement. Les barrages de routiers qui bloquaient deux dépôts d'essence depuis le début de la semaine dans la Sarthe ont été levés et le préfet a mis fin aux mesures de limitation de l'approvisionnement en carburant. Les forces de l'ordre sont intervenues en douceur pour lever au moins deux barrages, samedi matin.

ROBERT HUE SATISFAIT

Plusieurs syndicats ont estimé que l'accord est insuffisant. Les autonomes de la Fédération nationale des chauffeurs routiers (FNCR) dénoncent « des augmentations largement insuffisantes, l'échéancier trop éloigné pour atteindre les 10 000 francs pour les grands routiers, le non-paiement de



la prime des 3 000 francs promise lors du conflit de l'an dernier et l'annualisation plus ou moins affirmée de la durée du travail ».

La fédération FO considère que l'accord salarial est trop limité, les 10 000 francs par mois n'étant ac-

cordés qu'à la catégorie la plus élevée des chauffeurs. Le syndicat s'inquiète de la probable dénonciation des accords d'entreprise et de l'ouverture de négociations sur l'aménagement du temps de travail. La CFTC a finalement renoncé

à signer le texte, regrettant que le problème de la réduction du temps de travail ait été éludé par la partie patronale. « Si en effet on fait une projection avec 169 heures, que restera-t-il des 10 000 francs ? », s'inquiète la CFTC.

La CGT estime, quant à elle, que « les revendications salariales n'ont pas toutes été satisfaites » mais que « la grève a permis d'enranger des avancées, notamment les engagements gouvernementaux sur un meilleur contrôle de la profession et l'obtention d'un salaire minimum de branche ». Le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a salué, vendredi, l'accord comme « une avancée significative », attribuant cette issue positive à la « méthode nouvelle du gouvernement de gauche », et particulièrement de son « ami », M. Gaysot.

Le gouvernement se porte garant de l'après-conflit. Outre l'arrêté d'extension annoncé par le ministre, le gouvernement a fait preuve, dès vendredi, d'un véritable activisme juridique. Il a publié, au Journal officiel, le décret promis par le premier ministre pour « assurer un meilleur contrôle

de l'accès à la profession de transporteur [honorabilité, compétences professionnelles et capacités financières] ». Le soir, il a déposé un amendement au projet de budget des transports et lundi 10 novembre, le gouvernement présentera le projet de loi annoncé mardi par Lionel Jospin aux députés (lire ci-dessous). Le ministère des transports a annoncé aussi la publication prochaine d'un décret étendant aux conducteurs sur courtes distances la réglementation sur le décompte des temps de travail.

M. Gaysot, enfin, a indiqué qu'il réunira, probablement avant la fin de l'année, « une table ronde avec la profession du transport routier, les donneurs d'ordre, les chargeurs et les autres modes de transport pour améliorer leurs relations réciproques ». Il s'est engagé à « exiger » de Bruxelles, lors du prochain conseil européen des ministres des transports, que « l'harmonisation sociale dans le transport routier précède la libéralisation européenne prévue au 1^{er} juillet 1998 ».

Christophe Jakubyszyn

Le pari d'une modernisation du système de rémunération

S'IL APPARAÎT que les modalités de la grève des routiers – les barrages – étaient exceptionnelles, leur objectif l'était tout autant. Ils ont engagé leur mouvement pour une revendication que beaucoup jugeraient a priori dépassée : la revalorisation des rémunérations minimales définies par leur branche professionnelle. Chacun sait aujourd'hui que les routiers se battaient pour obtenir 10 000 francs brut pour 200 heures de travail. Cette revendication prouve que la grande majorité des entreprises se contentaient d'appliquer les salaires définis par la branche alors qu'en principe ceux-ci ne devraient être que des minima. L'accord conclu augmente ces derniers, mais surtout il redéfinit

complètement la notion de rémunération. Il va provoquer de véritables bouleversements. C'est en partie parce qu'elles craignent de ne pas les maîtriser que la CGT et FO n'ont pas signé l'accord.

Dans un premier temps, les augmentations prévues sont conséquentes : les « rémunérations globales garanties » des chauffeurs routiers progresseront de 3 % à 5 % dès le 1^{er} novembre. Les « rémunérations mensuelles professionnelles garanties » des grands routiers – qui passent plus de 6 nuits par mois sur la route – augmentent de 6 % dès le 1^{er} octobre, avec effet rétroactif, et les rémunérations des autres professions de transport (personnel roulant des entreprises de transport de

voyageurs et de transport sanitaire, personnel sédentaire de tous les secteurs) augmentent de 4 % au 1^{er} novembre. Mais surtout, ces niveaux devront être nettement relevés d'ici à l'an 2000. Un grand routier débutant qui gagne, depuis octobre, 8 700 francs par mois pour 200 heures, devrait au plus tard en juillet 2000, toucher les fameux 10 000 francs, soit une augmentation d'environ 15 % à ajouter aux 6 % déjà obtenus.

De même, un ouvrier ou un employé qui gagne aujourd'hui 6 816 francs par mois en gagnera à cette date 8 135 francs pour 169 heures, ce qui correspond à 10 000 francs pour 200 heures. Pour la CFDT, il « va de soi » que toutes les autres rémunérations doivent suivre, mais cela ne pouvait être précisé puisque l'accord prévoit également d'élaborer une nouvelle grille de classification. Marc Blondel estime au contraire que ce n'est pas acquis. Actuellement, la « rémunération globale garantie » peut intégrer les primes. De son côté, la « rémunération mensuelle professionnelle garantie » des grands routiers peut intégrer les primes mensuelles, mais pas les primes différées (comme le 13^e mois). Or l'accord prévoit la disparition de ces deux catégories au profit d'un salaire mensuel professionnel garanti, qui exclut toutes les primes et indemnités, ainsi qu'une garantie annuelle de rémunération.

Comme les primes sont définies par les entreprises et non par la branche, rien n'empêche théoriquement un employeur de supprimer

des primes pour compenser les augmentations prévues. La CFDT reconnaît qu'il est très vraisemblable que certaines disparaîtront et seront intégrées dans le salaire.

« Notre objectif était de signer un accord de branche qui garantisse un salaire horaire. Nous l'avons fait puisqu'il suffit de diviser le salaire mensuel garanti par le nombre d'heures effectuées pour l'obtenir. Il revient maintenant aux délégués syndicaux d'entreprise d'en négocier l'application », explique François Yverneau, secrétaire fédéral CFDT.

Un article prévoit que « les éventuelles modifications des structures de rémunération générées par la mise en œuvre des dispositions du présent article ne doivent entraîner aucune diminution des salaires effectifs mensuels ou annuels ». Les entreprises ont, au plus tard, jusqu'au 30 juin 1998 – un délai très court – pour s'adapter à la nouvelle donne. A cette date, l'accord de branche s'appliquera. Si les employeurs en profitent pour supprimer massivement des primes considérées jusqu'ici par les routiers comme faisant partie du salaire de base, ceux-ci, pour reprendre une expression fameuse, se sentiront « bernés ».

Le rendez-vous de l'automne prochain sera d'autant plus crucial que les négociations sur l'aménagement du temps de travail et sur l'actualisation des emplois des personnels roulants devront être bouclées « avant la fin du troisième trimestre 1998 ».

Frédéric Lemaître

« Merci aux patrons, on sait de mieux en mieux se battre »

LE MANS

de notre envoyé spécial
Debout sur une pile de palettes, Marc Le Saux, secrétaire CFDT des routiers de la Sarthe-Mayenne,

REPORTAGE

A la fois sceptiques et résolus, les grévistes de la Sarthe ont levé leurs barrages

s'adresse aux grévistes qui encerclent un centre pétrolier : « Pourquoi on ne continuerait pas plus longtemps, on a tellement pris notre pied ? » Mais c'est une demi-bouteille. Il est quinze heures, ça sent le hareng cuit sur la braise. Tout le monde est fatigué. Un non-gréviste fait déjà chauffer son moteur depuis une heure. Un autre a failli s'empoigner avec un jeune syndiqué. C'est vrai que l'envie de continuer plane. « Nos petits barrages flottants, la nuit, les kidnappings des récalcitrants, ça marchait bien », confie Jean-Claude, une pointe de malice dans l'œil.

Vendredi matin, les délégués ont longuement épluché le projet d'accord et, disent-ils, au vu de ce texte, la « feuille de chou », c'est-à-dire la convention collective va faire un bond. Ils ont voté sans barguigner pour la signature et la levée du barrage. Ils sortent les bouteilles de champagne offertes, regardent

le feu qui meurt, la file des semi-remorques interceptés. Les grévistes se lancent les dernières vannes. Ils sont heureux, et méfiants. « On n'a pas gagné, on s'est battu, on sait de mieux en mieux se battre. Un grand merci aux patrons de pas avoir respecté leur parole en 96, ça nous a permis de réattaquer et d'arracher beaucoup plus », tente de conclure Thierry.

« Ce n'est pas comme une victoire sportive ressentie tout de suite, explique Jean-Michel. Il y a un échéancier jusqu'à l'an 2000, faudra du temps pour palper les résultats. » On s'inquiète. « Si les patrons ne respectent pas ces accords, la CFDT sera décrédibilisée. Au prochain conflit, les mecs de la base diront : votre négociation, c'est bien beau, maintenant on veut voir l'argent liquide sur la table », pense tout haut Marc Le Saux.

« Maintenant, on se connaît bien, on est une bande de copains, rodés, de mieux en mieux organisés, faut pas qu'ils nous prennent pour des Mickes », expliquent les routiers, qui donnent aux organisations patronales « un crédit de six mois » : « On s'est tellement fait blouser. » Certains mettent quelque espoir dans le nouveau gouvernement, sa volonté déclarée de faire un peu de ménage chez les tricheurs. Mais sans plus. « Quand tu vois que certains petits patrons ne savent pas lire une convention collective. Les autres, même les gros, trouveront toujours des combines pour faire travailler les gars la nuit en relais », raconte Jean-Claude.

Comme de nombreux grévistes, il travaille dans une entreprise adhérente au contrat de progrès. « Nous, on ne gagnera presque rien avec cet accord parce qu'on est au-dessus de la convention collective. En faisant cette grève, on perd du fric et c'est fou car on se bat uniquement pour les autres, les petits salaires, pour moraliser cette profession de m... Quand tu vois la moitié des routiers, pleutres, fatalistes, grandes gueules. Je les entend déjà dans les restaurants, lundi. Faut pas regretter. On continuera. »

Près d'un camion, un chauffeur non gréviste dit : « C'est sûr, vous êtes en train de défendre notre pain. » Un camion passe. Thierry se précipite, se cabre devant les roues, tout le monde l'applaudit. En quelques minutes, le barrage est dissous. Les semi-remorques s'ébranlent, et des paquets d'eau retenus sur le toit des bâches s'écrasent de chaque côté. Certains chauffeurs bloqués s'en vont en faisant de grands signes amicaux, d'autres ont le sourire plus crispé. Les grévistes, eux, retardent le moment de se quitter.

Patrice de Beer
et Alain Frachon

Dominique Le Guilledoux

Les dispositions du projet de loi

UN PROJET DE LOI sur les conditions d'exercice de la profession de transporteur routier sera examiné au prochain conseil des ministres avancé au lundi 10 novembre. Ce texte souligne que « la dérégulation du secteur des transports routiers entraîne une concurrence exacerbée. Il en résulte des conditions de travail très difficiles pour les conducteurs de poids lourds et des atteintes répétées à la réglementation sociale ».

● **Généralisation de l'obligation de formation professionnelle à l'ensemble des conducteurs (article 1^{er}).** La formation professionnelle, qui n'est obligatoire aujourd'hui que pour les salariés des entreprises de transport de marchandises pour compte d'autrui, sera étendue à tous les conducteurs. Cette disposition a pour but « d'assurer une concurrence équitable, de renforcer la sécurité et de favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi », qui plus est « dans une perspective de concurrence européenne ». Les branches concernées disposeront d'« un an pour négocier », à défaut de quoi un décret d'extension s'appliquera.

● **Modification du régime d'autorisation applicable en matière de transports routiers (art. 2).** Il est prévu de modifier la législation actuelle afin de créer une licence de transport intérieur pour les véhicules compris entre 3,5 tonnes et 6 tonnes (les licences communautaires restent en place pour les plus de 6 tonnes). « Ces dispositions imposeront la présence dans chaque véhicule d'un titre administratif de transport unique, quel que soit le trafic effectué. »

● **Création d'une sanction administrative d'immobilisation de véhicule (art. 3).** Le dispositif actuel de sanctions administratives étant peu efficace, il est prévu d'autoriser « le retrait de tout ou partie des licences prévues par l'article 2 » pour sanctionner certaines infractions. Ce retrait entraînerait l'immobilisation du véhicule, créant un délit en cas de

remise en circulation du véhicule.

● **Institution d'une commission des sanctions administratives (CSA) en région Ile-de-France (art. 4).** Une CSA existe dans chaque région. Les dispositions législatives spéciales qui devaient être prises pour mettre en place une telle commission dans la région-capitale ne l'ayant jamais été, il est proposé de remédier à cette carence.

● **Renforcement des pouvoirs de constatation des contrôles des transports terrestres (art. 5).** Les contrôleurs, qui ne sont pas habilités actuellement à constater les infractions de faux et usage de faux sur les titres administratifs de transport, le seront désormais.

● **Renforcement des sanctions (art. 5).** L'article 5 étend le dispositif de sanction à d'autres intervenants participant aux opérations de transport (les commissionnaires notamment) et le rend effectivement applicable à tout transporteur circulant en France.

● **Renforcement des pouvoirs d'investigation des contrôleurs (art. 6).** Le projet prévoit qu'ils pourront « se faire communiquer tout document leur permettant de constater les prix pratiqués, ainsi que le volume de l'activité traitée et sous-traitée ». Ils mèneront leurs investigations en collaboration avec les agents des services de la concurrence.

● **Bilan présenté au Parlement sur les conditions d'exercice de la profession (art. 7).** Avant le 31 décembre 1998, le gouvernement remettra au Parlement un rapport sur l'application des règles d'exercice et de contrôle de la profession de transporteur routier.

A l'occasion du vote des crédits du ministère de l'équipement et des transports, vendredi 7 novembre, le gouvernement a déposé un amendement créant 15 emplois de contrôleurs et 5 emplois d'inspecteurs du travail.

Olivier Biffaud

LONDRES

de nos envoyés spéciaux

La grève des routiers a donné l'occasion à Jacques Chirac et à Lionel Jospin d'un numéro de duettistes. Ils ont expliqué, sans fausse note, la position française à une opinion publique britannique irritée. Interrogé au terme du sommet de Londres, vendredi 7 novembre, sur l'éventualité de divergences entre l'Elysée et Matignon dans la gestion de la crise, le président de la République a rendu « acte au gouvernement qu'il a fait le maximum ».

« C'est une situation très difficile, a-t-il dit. On est dans une période de libéralisation totale des transports routiers. C'est bien. Mais il faut une harmonisation des modalités de travail dans ce métier. Cela fait partie du modèle social européen. » Le premier ministre avait auparavant déclaré que son gouvernement a « essayé de tirer les leçons du conflit de 1996. (...) Nous sommes intervenus dans le conflit dès le début », seule référence à la gestion de la crise de l'an dernier par son prédécesseur, Alain Juppé.

« Dès que nous avons senti que

nous ne pouvions pas éviter la grève, nous avons prévenu nos partenaires. » Paris a immédiatement ménagé des voies de passage pour les camionneurs étrangers vers l'Espagne et l'Allemagne, ainsi qu'un itinéraire de dédagage pour les Britanniques via la Belgique. Ce qui explique, selon M. Jospin, que le nombre de routiers étrangers bloqués soit très inférieur à celui de 1996.

A Tony Blair, qui avait soulevé avec beaucoup de fermeté la question « importante » de la compensation de ses camionneurs pénalisés par la précédente grève, M. Jospin a répondu que « tous ceux qui auront déposé leur dossier conformément aux règles – et ce n'est pas toujours le cas – recevront une réponse [positive ou négative] dans les trois mois ». En ce qui concerne le conflit qui vient de s'achever, les revendications seront étudiées « aussi rapidement que possible ». D'ailleurs, a-t-il conclu, Neil Kinnock, le commissaire européen aux transports – Britannique et travailliste – « nous a accordé quelques satisfécits ».

Les Britanniques admettent mal

Le renforcement de la lutte antidopage approuvé à l'Assemblée

La ministre des sports réclame 14 millions de francs

MARIE-GEORGE BUFFET, ministre de la jeunesse et des sports, a demandé que soit tenue en janvier une réunion des ministres européens sur le problème du dopage (*Le Monde* du 6 novembre). « Ce fléau, nous devons le combattre avec la plus grande fermeté », a insisté M^{me} Buffet, vendredi 7 novembre, devant l'Assemblée nationale où elle défendait son projet de budget pour 1998. « Les contrôles antidopage hors compétition seront multipliés, la surveillance médicale des sportifs de haut niveau sera renforcée par des unités médicales mobiles », a précisé la ministre.

La ministre a annoncé que les crédits consacrés à la prévention et à la lutte contre le dopage passaient « de 7 millions à plus de 14 millions de francs » (*Le Monde* du 6 novembre) dans un budget général pour 1998 de 2,9 milliards de francs (0,18 % du budget de

l'Etat), en baisse de 20 millions par rapport à 1997 (du fait de la fin du financement de la construction du Stade de France).

La participation du ministère de la jeunesse et des sports au plan Emploi-jeunes, au travers du mouvement associatif, devrait se traduire par la création de 8 000 emplois dont 5 000 dans le domaine sportif, qui s'ajoutent à 2 000 postes aidés (60 millions de francs) au titre du plan Sport-emploi. La ministre de la jeunesse et des sports a déclaré qu'elle était contre l'infléchissement de la loi Evin interdisant l'affichage en faveur de l'alcool et du tabac, à l'occasion de la Coupe du monde de football 1998. « Les contrats signés entre la Fédération internationale de foot et une marque de bière l'ont été en toute connaissance de cause de la loi Evin, de la loi républicaine française », a déclaré M^{me} Buffet.

Bernard Pons veut regrouper les chiraquiens en marge du RPR

Les fidèles du chef de l'Etat attendent le retour du droit de dissolution

L'association des Amis de Jacques Chirac, que préside Bernard Pons, député (RPR) de Paris et ancien ministre, cherche à développer sa propre implantation en pro-

vince. M. Pons ne se cache pas de songer au mois de juin 1998, date à laquelle le président de la République retrouvera le droit de dissoudre l'Assemblée nationale.

NICE

de notre envoyé spécial

Bernard Pons veut voir grand, et loin. De l'aimable amicale, fondée autour de Jacques Chirac aux lendemains de l'élection présidentielle de 1988 par un restaurateur provençal, l'ancien ministre de l'équipement et des transports avait déjà voulu faire, l'an dernier à pareille époque, « la garde du cœur » du président de la République (*Le Monde* du 17 octobre 1996).

L'épreuve de la cohabitation aidant, le président de l'association des Amis de Jacques Chirac affiche désormais un autre objectif : rien moins que de passer des quelque 400 aficionados du printemps dernier à 40 000 adhérents à la fin de 1998. Bigre ! Cela représenterait la moitié des effectifs actuellement revendiqués par l'UDF, la deuxième formation de l'opposition, et un bon tiers des adhérents déclarés de

la première, le RPR. « Nous n'avons aucune vocation à concurrencer les partis politiques, se défend M. Pons. Il faut même les aider à réussir leur rénovation, particulièrement celle entreprise, au RPR, par Philippe Séguin, qui représente l'esprit de la campagne présidentielle de 1995. »

En trois occasions en moins d'une semaine, M. Pons a pu vérifier que le fonds de commerce de la « chiraquie » n'est pas éteint. Le 4 novembre, dans un grand hôtel parisien, pour le troisième anniversaire de la déclaration de candidature de M. Chirac à l'élection présidentielle de 1995, près de 500 personnes se sont acquittées chacune de 250 francs pour entendre - lors d'un jeu de rôle inversé - des « biographes » de M. Chirac (trois journalistes du *Figaro*, un de *Marianne* et un psychanalyste) dire combien l'homme a un « appétit légendaire », combien il est « sympathique », « toujours en mouvement », « pointilliste », « besogneux » et « extrêmement secret ».

« COMME SEULS LES VRAIS AMIS »

Il y avait, ce soir-là, parmi les convives, Jérôme Monod, ancien secrétaire général du RPR et PDG de la Lyonnaise des Eaux, Yvon Chotard, ancien vice-président du CNPF, et plusieurs anciens ministres, François Baroin, Colette Codaccioni, Anne-Marie Couderc, Elisabeth Hubert, Pierre-André Périssol, Eric Raoult, dont on espère qu'ils n'auront pas attendu ce moment pour apprendre quelque chose d'essentiel sur leur ancien « patron ».

Deux jours plus tard, à Marseille, M. Pons présidait une réunion publique rassemblant environ 1 500 personnes, au cours de la-

quelle le maire (UDF), Jean-Claude Gaudin, s'est notamment expliqué sur son amitié envers M. Chirac, puisque celui-ci avait été le premier, et le seul à ce jour, à l'appeler dans un gouvernement. Vendredi 7 novembre, enfin, devant la quasi-totalité des notables de droite des Alpes-Maritimes, dont Jacques Peyrat, maire de Nice, l'ancien ministre a expliqué son analyse et ses propositions.

Premier constat : « Les présidents de la V^e République sont toujours un peu coupés des vraies informations ». D'où la nécessité de parler en toute franchise au président de la République « comme seuls peuvent le faire les vrais amis ».

Deuxième constatation de l'ancien ministre : « De 1995 à 1997, nous nous sommes éloignés du projet et des valeurs de "La France pour tous" ». D'où la nécessité de « revenir au projet de la campagne présidentielle de 1995 ». D'où, encore, cette ultime hypothèse : les Amis de Jacques Chirac organiseront, le 7 mai 1998, dans chaque région, un dîner républicain pour le troisième anniversaire de l'élection présidentielle.

« Jacques Chirac sera, alors, à la veille de retrouver le droit de dissolution. Son langage et son action seront, alors, peut-être différents d'aujourd'hui. Ceux qui ont des états d'âme n'en auront plus. Au lendemain du 7 mai, l'espoir changera de camp. »

M. Pons, qui s'est entretenu récemment avec le chef de l'Etat, estime que l'association qu'il préside peut être « le prélude d'un grand mouvement qui se créera autour du président de la République »

Jean-Louis Saux

CORRESPONDANCE

Une lettre de Roger Garaudy

A la suite de notre article intitulé « La bibliothèque idéale du parfait militant du Front national » (*Le Monde* du 6 septembre), nous avons reçu de Roger Garaudy la lettre suivante :

J'ai été mis en cause dans un article paru en première page du *Monde*, dont l'auteur prétend que je tiens pour « mythes » la volonté active des nazis d'exterminer les juifs. Je défie quiconque de trouver dans l'ouvrage incriminé le moindre passage où le mot « juif » soit employé dans un sens péjoratif. Au contraire, j'y dénonce incessamment la barbarie nazie

dont le racisme avait fait des juifs une « cible préférée » d'Hitler (pages 152 à 250). J'écris (page 157) : « L'une des idées les plus monstrueuses des nazis fut d'enlever l'Allemagne puis l'Europe (Judenrein). » J'ajoute même que, loin de faire « une comptabilité macabre » du nombre de victimes, n'y eût-il qu'un seul homme persécuté pour sa foi ou son appartenance ethnique, il n'y aurait pas moins eu un crime contre l'humanité tout entière » (pages 159 à 257).

En aucun moment je ne confonds le « judaïsme », qui est une religion que je respecte, avec

le sionisme, qui est une politique que je combats, comme j'ai toujours combattu toute politique nationaliste et colonialiste. A travers mon livre, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, ma lutte contre le sionisme est donc inséparable de ma lutte contre l'antisémitisme, qui est un crime justement condamné par la loi.

[NDLR : Poursuivi pour diffamation raciale et pour contestation de crime contre l'humanité, Roger Garaudy est cité à comparaître, les 8 et 9 janvier 1998, devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris.]



UN SEUIL DE CHARGEMENT TRÈS BAS ÇA PEUT AIDER.

Le nouveau Master possède un seuil de chargement très bas : de 517 à 539 mm selon les fourgons. De plus, Master existe en 3 longueurs de chargement différentes (271, 321, 371 cm), 3 hauteurs utiles (167, 191, 214 cm) ainsi que 2 motorisations, diesel atmosphérique et diesel turbo-compressé. Avec de telles innovations, fini le sport pendant les heures de travail. Ce n'est pas une raison pour ne pas en faire après. Modèle présenté Master L1 H2 avec options.



NOUVEAU MASTER ÇA AIDE

Du 1^{er} au 30 novembre, aux Journées Professionnelles RENAULT, découvrez et essayez le nouveau Master dans tout le réseau RENAULT et RENAULT V.I.

RENAULT

ÉDUCATION Des enseignants, en particulier ceux de l'école primaire, partent en guerre contre la réglementation des sorties scolaires. Le 25 septembre, Ségolène Royal,

ministre déléguée aux enseignements scolaires, avait publié une circulaire faisant le point sur les autorisations, les questions de sécurité et clarifiant les responsabilités des

différents intervenants. ● CE TEXTE a créé un choc et les syndicats critiquent vivement les nouvelles dispositions. Certains appellent à un boycottage des sorties scolaires,

d'autres organisent une journée d'action le 19 novembre. ● REDOUTANT une multiplication des actions judiciaires en cas d'accident, plusieurs écoles ont d'ores et déjà sup-

primé ou limité les sorties scolaires. C'est le cas dans l'Isère, département traumatisé par la catastrophe du Drac, qui avait causé la mort de plusieurs élèves.

Des enseignants appellent à boycotter les sorties scolaires

La nouvelle réglementation, détaillant organisation et responsabilités, est vivement critiquée par les syndicats. Le SE-FEN appelle à « suspendre », à titre conservatoire, toute activité hors de l'école. Le SNUIPP et le SGEN-CFDT annoncent une journée d'action, le 19 novembre

EN PUBLIANT une nouvelle réglementation sur les sorties scolaires (*Le Monde* du 17 septembre), Ségolène Royal a suscité une vague de protestation inédite parmi les enseignants du premier degré. Alors que, pour la ministre déléguée aux enseignements scolaires, il s'agissait de tenter l'apaisement après la catastrophe du Drac (*lire ci-dessous*), où six enfants et une accompagnatrice avaient trouvé la mort, en établissant des règles claires qui protégeraient à la fois les élèves et les enseignants.

Parue dans un numéro spécial du *Bulletin officiel*, daté du 25 septembre, cette circulaire, qui remplace vingt-cinq textes anciens, fixe dans le détail les conditions d'organisation des sorties scolaires et les degrés de responsabilité des personnels de l'éducation nationale. La découverte de l'ampleur de ces devoirs, autant que des contraintes qui s'y attachent, ont provoqué un choc dans le monde enseignant. « C'est un métier à haute responsabilité et à haut risque. Les enseignants en ont pris conscience pleinement en découvrant en même temps les anciens textes et le nouveau. Beaucoup ignoraient ce maquis réglementaire », explique Daniel Le Bret, secrétaire général du Snuipp, syndicat majoritaire du premier degré.

Vendredi 7 novembre, ce syndicat, en accord avec le SGEN-CFDT, a invité les enseignants à mener une journée d'action intitulée « Le 19 novembre, sortez ! », pour protester contre un texte jugé restrictif au point d'empêcher les sorties sco-

laires. Le SE-FEN, quant à lui, appelle « les personnels à suspendre à titre conservatoire toute sortie scolaire », ce qui est déjà le cas, de fait, dans de nombreuses académies. Hervé Baro, secrétaire général de ce syndicat, avertit la ministre de ce boycottage, dans une lettre datée du 7 novembre, avec ce commentaire : « Nous mesurons la gravité de notre décision, mais nous y sommes contraints face à votre refus de publier de nouveaux textes. »

NOTE D'EXPLICATION

Comment en est-on arrivé là ? Engagé depuis des mois à la demande expresse des syndicats, le travail de refonte des textes sur les sorties scolaires a été repris par la nouvelle équipe ministérielle dès le mois de juin. Le texte publié le 25 septembre tenait compte d'une partie des remarques syndicales. Mais il a raté sans ambiguïté son examen de passage auprès des instituteurs de terrain. Les représentants syndicaux et le cabinet de M^{me} Royal ont donc remis l'ouvrage sur le métier ; la nouvelle concertation devant aboutir à la publication d'un texte remanié le 23 octobre. Après quelques jours d'hésitation, M^{me} Royal a tranché : « Il n'y aura pas de nouvelle circulaire », nous a-t-elle déclaré, jeudi 6 novembre. La ministre a ajouté qu'elle rédigerait une note d'explication « après que les syndicats d'enseignants aient pris leurs responsabilités par écrit ». Elle venait en effet de leur demander la liste définitive des modifications qu'ils souhaitaient voir apporter au

texte. Cette requête a provoqué un agacement non dissimulé dans les états-majors syndicaux. « Nous avons eu une réunion le 16 octobre au ministère et tous les syndicats étaient d'accord sur ce qu'il fallait modifier. On tourne en rond », s'énerve Gilles Avinain du SGEN-CFDT.

Les syndicats souhaitent que le directeur d'école, qui signe l'autorisation de sortie, n'ait pas à se prononcer sur son bien-fondé pédagogique. Celui-ci doit rester, estiment-ils, du seul ressort de l'instituteur. Ils contestent, pour les sorties avec nuitée(s), autorisées par les inspecteurs d'académie, la présence obligatoire de titulaires du BAF, car « cette condition pose des difficultés dans les petites

communes ». D'une manière générale les nouveaux taux d'encadrement imposés leur paraissent trop élevés, en particulier en milieu rural.

Enfin, la procédure ayant trait aux transports, jugée lourde et même inapplicable, est rejetée par les directeurs, les instituteurs et les transporteurs. « Lorsque l'on demande à l'instituteur de s'assurer que le conducteur d'un car est en état de conduire, il ne s'agit pas de lui faire souffler dans un ballon. De même, la pause à faire respecter toute les quatre heures relève de l'attitude responsable et citoyenne : c'est dans le code de la route », fait valoir M^{me} Royal. En ce qui concerne l'« amas de paperasse » que doivent

rassembler les directeurs d'école pour un voyage en car ou en bus, le ministère observe que toutes ces pièces étaient déjà exigées dans la réglementation antérieure, mais la plupart du temps ignorées.

AJUSTEMENTS

M^{me} Royal souligne qu'elle a déjà procédé à quelques ajustements. La liste des sports autorisés « est bien évidemment indicative » et non limitative, comme elle l'a écrit le 13 octobre aux recteurs et aux inspecteurs. « Dans l'immédiat, il vous appartient (...) de donner des autorisations de bon sens qui permettent le maintien des activités prévues », ajoute la ministre. Or, pour les syndicats, ce ne sont pas des « autorisa-

tions de bon sens » qui prévaudront en cas de problème, mais bien les conditions établies par le texte officiel.

Par ailleurs, cette circulaire sur les sorties scolaires s'accompagnait de trois autres textes ayant trait à la surveillance, aux activités de piscine et aux intervenants extérieurs. Ce dernier est paru, mais il a été retiré car il ne tenait pas compte de l'arrivée des emplois-jeunes dans les écoles. Ceux sur la surveillance et la natation sont retardés. La complexité des problèmes posés et les résistances culturelles expliquent, sans doute, cette valse-hésitation.

B. G.

En Isère, le souvenir vif du drame du Drac

GRENOBLE

de notre correspondante

Dans le département de l'Isère, marqué par la catastrophe du Drac, où six enfants et leur accompa-

REPORTAGE

Les textes résoudront-ils le problème de la responsabilité ?

trice sont morts en décembre 1995, la plupart des sorties scolaires ont été annulées en primaire. « Nous avons été les seuls à lancer une

consigne de boycottage, mais la grande majorité de nos collègues ont tout bloqué », se félicitait, juste avant les vacances de la Toussaint, le délégué départemental du Syndicat des enseignants (SE FEN), tandis que l'inspecteur d'académie de l'Isère, André Clause, nouvellement nommé, ne pouvait que constater la situation de blocage « sans précédent » du département.

Rendu une semaine après la rentrée scolaire, le jugement du tribunal correctionnel de Grenoble, qui a condamné l'institutrice à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et mis hors de cause la directrice de l'école ainsi que les deux fonctionnaires de l'éducation nationale (*Le Monde* du 17 septembre) a fait l'effet d'un électrochoc. Un grand nombre d'enseignants s'étaient rendus sur le site de la Rivoire, où s'est produit le drame, fréquenté chaque année par des centaines d'enfants. « Lorsque j'ai appris la catastrophe, je me suis dit que je l'avais échappé belle », témoigne l'un d'eux, parti à peine trois semaines avant l'accident.

Largelement relayée localement par la FEN, cette interprétation laissant penser que n'importe quel enseignant aurait pu se retrouver devant la justice, a aggravé le sentiment d'iniquité laissé par le jugement, depuis frappé d'appel. « On a eu l'impression que l'institutrice

payait pour les autres », justifie une de ses collègues. Lorsque, le 17 septembre, un document signé d'un collectif d'inspecteurs de l'éducation nationale « déconseillant les sorties » est tombé sur le bureau des directeurs des écoles de l'Isère, bien des portails se sont fermés. « On s'est sentis lâchés par nos supérieurs », s'offusque une institutrice de CM2 que la circulaire publiée quelques jours plus tard par le ministère n'a pas rassurée. « Il y a cinq ans, j'ai emmené ma classe aux Etats-Unis. Aujourd'hui, je ne repartirais plus », regrette-t-elle, estimant qu'en l'état la réglementation « est de nature à dégoûter les instituteurs de faire quoi que ce soit ».

Certains ont décidé de passer outre aux consignes et aux conseils, jugeant « injuste de pénaliser les enfants ». « Avec 200 mètres carrés au sol pour cent dix-huit gamins, on prenait plus de risques à les laisser enfermés dans la cour de récréation », raisonne le directeur de l'école Menon à Grenoble, qui, a déjà envoyé à l'administration son projet de sorties de ski pour l'hiver. D'autres avouent avoir pris sur eux. « Il sera toujours plus facile de rester dans sa classe, avec un livre et des exercices », raille aussi une enseignante de CE2, qui au-delà voit se profiler un glissement de la fonction de directeur et une transformation de l'école, à ses yeux au-

trement plus inquiétants. « Est-ce que l'on n'est pas en train de ramener l'instituteur à un rôle d'apprentissage de la lecture et du calcul ? », interroge le secrétaire départemental adjoint du SNU IPP, Blaës Pailard.

Pour certains parents de toute manière « les enfants ont leurs activités d'éveil à la maison ». Bien qu'il ait autant traumatisé les familles que les enseignants, le drame du Drac n'a toutefois pas conditionné à l'excès leurs réactions, globalement partagées entre l'irritation de voir leurs enfants « pris en otage » et le soulagement devant la prise en compte de la sécurité. « En tant que parents, cela ne nous choque pas que l'instituteur ait à vérifier des documents administratifs », souligne la représentante de la FCPE tandis que son homologue de la PEEP se demande si les nouveaux textes parviendront à résoudre « le problème de la responsabilité ». « Lorsque j'ai annoncé aux parents qui savaient que j'étais allée sur le site de la Rivoire que je souhaitais redemander une classe de nature, aucun ne s'y est opposé », dit la directrice de l'école du jardin de ville de Grenoble. Quant aux enfants qui étaient avec elle, leur seul souci a, paraît-il, été de savoir qui, désormais, « nourrissait les animaux ».

Nicole Cabret

Ce qu'il reste d'une culture du parapluie

LA SÉCURITÉ des enfants est la priorité essentielle du ministère de l'éducation nationale qui recherche, dans son nouveau règlement sur les sorties scolaires, un

ANALYSE
La crainte d'une « judiciarisation » croissante de la société

équilibre entre la liberté pédagogique des enseignants et la clarification comme le partage des responsabilités des adultes. Ce juste chemin semble de plus en plus difficile à trouver.

On comprend le désir des instituteurs de voir préserver les sorties scolaires, une pratique pédagogique conquise au fil des années. Apprendre en dehors de la classe, dans la nature ou sur un site scientifique, pratiquer un sport à l'extérieur, se rendre à la bibliothèque, au musée, font désormais partie de la vie scolaire quotidienne. Pour certains, sortir de l'école est même une obligation, par exemple dans les petites communes rurales lorsque le gymnase est distant de l'école.

La perspective du maintien dans la classe ne sourit guère à la grande majorité des maîtres, des élèves et des parents. Serait-il de bonne pédagogie aujourd'hui de vivre dans un monde entièrement clos ? S'il faut qu'une école soit ouverte ou fermée, le choix paraît avoir été

fait. Il se trouvera sans doute des nostalgiques pour assurer que les « sorties scolaires » font perdre un temps qui pourrait être utilement employé à étudier. Certains enseignants, peu enclins à quitter la « boîte noire » de la classe, trouveront sans doute dans les nouveaux textes prétexte à rester enfermés dans une conception un peu monolithique de l'enseignement. Les sorties scolaires ne sont évidemment pas une panacée. Mais il serait dommage pour le système éducatif de les voir disparaître au nom de la sécurité.

Pour autant, la réticence, voire la peur exprimées par les enseignants devant les règles qui viennent d'être établies pour clarifier les responsabilités de tous les intervenants posent quelques questions.

UN ÉPAIS MAQUIS

Peut-on réclamer à cor et à cri des règles cohérentes et précises et en refuser les contraintes ? La nouvelle réglementation a au moins un avantage : elle met les adultes devant leurs responsabilités et tente d'éclaircir un épais maquis. La culture du parapluie, chère à l'éducation nationale, est bousculée. En récusant ce texte, les enseignants expriment une autre crainte, celle d'une « judiciarisation » croissante de la société. Depuis l'affaire du sang contaminé, l'écroulement de la tribune de Furiani ou l'incendie des thermes de Barbotan, les victimes ou leurs proches « ont voulu voir des personnes responsables physiquement de ce qui s'était passé »,

comme le souligne Gilbert Castelli, syndicaliste enseignant. « La société d'aujourd'hui veut un responsable et si possible un responsable payant », ajoute le responsable d'une compagnie d'assurances scolaires.

Habitué à voir l'Etat se substituer à eux pour la réparation des dommages depuis la loi de 1937, votée d'ailleurs sous la pression des instituteurs, les enseignants d'aujourd'hui ont du mal à accepter que les parents mettent en cause leur responsabilité sur le plan pénal. Mais qui contesterait la légitimité du père d'une des victimes du Drac à demander devant un tribunal, à « comprendre où il y a eu négligences, maladroitness » ?

« Nul ne peut être écarté du champ pénal », observe un proche de Ségolène Royal, tout en soulignant que dans toute affaire il n'y a pas forcément un coupable. Le code pénal a d'ailleurs été modifié en 1996 pour prendre en compte la situation propre des fonctionnaires. Ceux-ci ne peuvent être condamnés que « s'il est établi qu'ils n'ont pas accompli les diligences normales, compte tenu de leurs compétences, du pouvoir dont ils disposaient ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie ». A l'heure où le discours ministériel est à la morale civique et à la transmission des valeurs, n'est-il pas temps d'apprendre aux enfants à devenir des adultes responsables par la vertu de l'exemple ?

Béatrice Gurrey

En novembre dans Ça m'intéresse

Connaissez-vous la qualité de l'air dans votre région ?



Ce qui fait notre époque, Ça m'intéresse

En vente dès aujourd'hui chez votre marchand de journaux.

Trois fonctionnaires du Quai d'Orsay accusés d'irrégularités financières seraient relaxés

Le dossier concerne la gestion du cabinet de Roland Dumas entre 1988 et 1991

Trois des quatre fonctionnaires du Quai d'Orsay qui avaient été déférés, mercredi 5 novembre, devant la cour de discipline budgétaire et financière, pourraient

être relaxés. La cour s'est refusée à infirmer cette information, transmise au Monde par Roland Dumas et deux des personnes mises en cause.

TROIS des quatre fonctionnaires du Quai d'Orsay déférés, mercredi 5 novembre, devant la cour de discipline budgétaire et financière, à la suite d'une mission d'inspection de la Cour des comptes sur la gestion, entre 1988 et 1991, du ministère des affaires étrangères, lorsque Roland Dumas était en fonctions, pourraient être relaxés (*Le Monde* du 7 novembre). Cette information a été transmise au Monde par M. Dumas et deux des personnes mises en cause par la cour de discipline, l'ancien chef de cabinet Gérard Pardini et l'ancien directeur du personnel et de l'administration générale du Quai d'Orsay, Bernard Garcia.

La cour de discipline, présidée par Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, aurait décidé de ne pas condamner M. Garcia, M. Pardini et le régisseur de l'hôtel du ministre. Jacques Demorand, chef adjoint du cabinet de M. Dumas à l'époque des faits, aurait, quant à lui, été condamné à une amende de 3 000 francs. La Cour s'est refusée à infirmer ou confirmer cette information. « Nous nous en tenons au respect de la procédure, qui n'est pas terminée », nous a-t-on simplement indiqué.

Le ministère public reprochait aux quatre fonctionnaires le prélèvement irrégulier, via des certificats administratifs, de 10 millions de francs, en moyenne, effectué, chaque année, entre 1988 et 1991. Ce système préexistant d'attestations comptables a permis, au rythme de deux cents à trois cents par an, au cabinet du ministre de prélever, autant de fois, près de 50 000 francs à la comptabilité publique sans conserver aucun justificatif. Ces fonds étaient destinés à rémunérer près de trente fonctionnaires sans contrat de travail attachés au service du ministre et à financer des frais de représentation tels que des réceptions ou « les distractions des entourages de chefs d'Etat étrangers ».

Dans son réquisitoire, Hélène Gisserot, procureur près la Cour des comptes, avait insisté sur le ca-

ractère inhabituel de ce dossier au regard « des masses financières en jeu, de l'ancienneté des pratiques et de l'irrégularité manifeste et non contestée, d'autant qu'il y a eu destruction complète et systématique des documents comptables ». La Cour des comptes n'a pas transmis les résultats de son enquête à la justice pénale, seule en mesure d'apporter des éclairages sur l'utilisation de ces fonds publics.

PRATIQUE UNIQUE

L'arrêt de la cour ne devant être prononcé que dans trois ou quatre mois – les considérants rédigés par les membres de la Cour requérant toujours une grande attention –, cette connaissance rapide du sort réservé à chacun des fonctionnaires met en lumière une pratique unique au sein des juridictions françaises. En effet, bien que la décision de la cour de discipline n'ait aucune existence officielle tant que les motivations de l'arrêt ne sont pas notifiées, cette instance accepte de transmettre par téléphone dans la journée même, aux intéressés, la conclusion de son délibéré, décidée à huis clos.

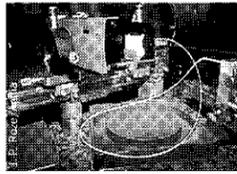
Interrogé par *Le Monde*, M. Garcia a expliqué que les magistrats avaient, sans doute, pris en compte ses arguments : « C'est nous qui avons, en 1991, avec M. Pardini, engagé la régularisation de la trentaine de fonctionnaires clandestins qui travaillaient depuis fort longtemps au service des ministres des affaires étrangères. Et la direction du budget ne nous a pas facilité la tâche. » En ce qui concerne le système des certificats administratifs, M. Pardini avait indiqué aux membres de la cour « qu'il était pour le moins paradoxal de retrouver devant cette cour les personnes qui avaient mis fin, en 1991, à un système en vigueur depuis 1947 ».

Face à l'émoi suscité par cette audience, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, par la voix de son porte-parole, Jacques Rummelhardt, a tenu à préciser, vendredi 7 novembre, que « des mesures [avaient] été prises dans le sens de la transparence et de la ri-

gueur ». Les services du Quai d'Orsay ont expliqué que le système des certificats administratifs avait, dans un premier temps, été modifié en 1992. Le cabinet du ministre Roland Dumas ne pouvant, à partir de cette date, extraire des sommes pour les seules réceptions et non plus pour gérer l'environnement des chefs d'Etat ou payer du personnel. Dans un deuxième temps, en 1993, à son arrivée à la tête du ministère, Alain Juppé avait stoppé l'utilisation des certificats pour revenir à des pratiques financières plus classiques.

La gestion des affaires du Quai d'Orsay, alors dirigé par Roland Dumas, sera de nouveau examinée, au mois de janvier 1998, par la Cour de discipline budgétaire et financière. Thierry Reynaert, actuel directeur adjoint de la direction Américaine du ministère, comparaitra, à cette date, devant la Cour pour une affaire de marchés publics lorsqu'il était directeur des immeubles et de l'administration générale.

Jacques Follorou



Aujourd'hui...

Dans la filière des télécoms, la Bretagne forme chaque année : 600 ingénieurs, 950 techniciens supérieurs et plus de 250 titulaires de diplômes universitaires (Bac + 5). Plusieurs grandes écoles du secteur ont élu domicile dans la région : ENST de Bretagne, ENSSAT, ISEB, Supélec, Louis de Broglie... Leurs diplômés ont de bonnes chances de rester travailler en Bretagne, puisque la région accueille de très nombreuses PME-PMI de haute technologie et des grands groupes tels que Alcatel, Thomson, AT&T, TRT, Matra, Canon, Mitsubishi... sans oublier les 4 000 chercheurs des centres d'études (CNET, CCETT, INRIA-IRISA...), soit l'équivalent de 40% de la recherche française.

... et demain

Depuis 1995, la Bretagne a déjà mobilisé 80 millions de francs dans le programme ITR (Informatique-Télécommunications-Réseaux). Objectif : aider à la diffusion et au développement des technologies de l'information. Avec, par exemple, ITR-Formation qui vise à préparer les jeunes et les adultes à l'utilisation des technologies multimédia. Une façon de démontrer que si la Bretagne est terre de spécialistes, elle n'oublie pas pour autant de faciliter l'accès de tous aux télécommunications de l'avenir.



A-gorardin@cyberbretagne.tm.fr

Les évêques entendent poursuivre « sans naïveté, ni agressivité » un dialogue avec l'islam

L'approche religieuse prime désormais sur l'approche sociologique

LOURDES

de notre envoyé spécial

Ni naïveté, ni agressivité : telle est la position que l'épiscopat, réuni, vendredi 7 novembre, en assemblée plénière à Lourdes (Hautes-Pyrénées), a défendue par rapport à l'islam. Il y a une vingtaine d'années, certains membres du clergé cédaient des lieux de culte à des immigrés musulmans. Aujourd'hui, les évêques affirment qu'« une approche naïve », « irénique » de l'islam ne facilite pas le « dialogue de vérité » qu'ils entendent poursuivre sans pour autant céder à la panique devant la montée du fondamentalisme ou aux peurs qu'exploite le Front national.

Quelle est la capacité de l'islam à évoluer dans une société laïque, à s'adapter aux règles de la vie démocratique ? Comment exiger une « réciprocité » de la part de pays à majorité islamique qui ne respectent pas la liberté de leurs minorités chrétiennes ? En posant de telles questions, les évêques français ont d'abord voulu « exorciser des peurs » qui, conviennent-ils,

traversent toutes les communautés chrétiennes.

L'enjeu n'est pas mince pour des responsables confrontés à des questions nouvelles comme la multiplication des mariages islamochrétiens, les demandes de baptême provenant de musulmans (trois cents par an) ou l'accueil d'élèves musulmans dans l'enseignement catholique. Après ce premier inventaire, les évêques se sont donné une année pour aboutir à un document dont la rédaction a été confiée à M^{re} Bernard Panafieu, archevêque de Marseille et président du secrétariat pour les relations avec l'islam (SRI).

ŒUVRE DE « PROPHÉTIE »

Mais quelques tendances ont déjà été esquissées. Les évêques rejettent les images caricaturales de la religion musulmane. Ils ne considèrent plus l'islam sous le seul angle de l'intégration sociale. C'est à « un islam de musulmans » que l'Eglise est désormais affrontée, en raison de la quête spirituelle dont témoignent les jeunes « réislamisés » et d'une volonté d'intégration

qui s'identifie de plus en plus à la religion.

Quelles sont les chances d'un tel dialogue théologique avec l'islam ? Mgr Joseph Doré a tracé les zones de convergence – le sens de l'absolu de Dieu et de la communauté, l'acceptation d'une loi extérieure qui s'impose à tous – et de divergence, comme l'affirmation de la supériorité d'une révélation islamique. Comme les pouvoirs publics, face à la diversité des interprétations, à l'absence d'autorité et de magistrature dans cette religion, les évêques souffrent de ne pouvoir rencontrer d'interlocuteurs représentatifs et incontestés.

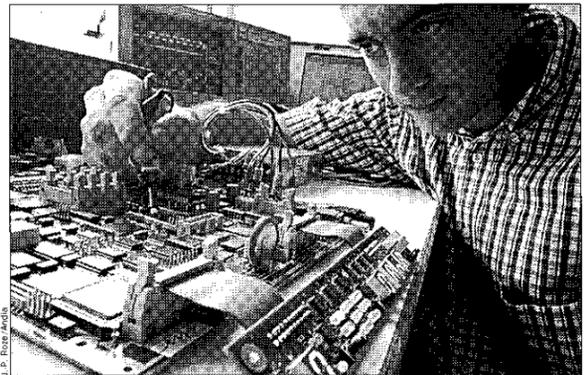
Aussi recherchent-ils des intellectuels musulmans capables d'une réflexion critique sur leurs textes sacrés, d'une volonté d'acclimatation à la société laïque et démocratique. Les évêques entendent ainsi faire œuvre de « prophétie », sachant qu'un tel dialogue religieux, s'il réussit en France, peut avoir valeur d'exemple dans les pays majoritairement musulmans.

Henri Tincq

Publicité

Pour rester un des premiers pôles français des télécommunications, il faut préparer l'avenir • Chaque année, la Bretagne forme quelque 1 800 ingénieurs-étudiants spécialisés dans le domaine de l'informatique, des télécoms et des réseaux • De jeunes diplômés dont sont très friands les grands groupes français ou étrangers et les PME de pointe •

Bretagne, la matière grise des télécoms



Qui dit mieux ? « En 1996, nous avons reçu plus de 3 000 offres d'emploi, soit presque 20 par futur diplômé ; et la moitié des élèves de 3^e année a reçu une proposition avant la fin de la scolarité. » Bernard Ayraut, le directeur de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne (ENST) ne cache pas sa satisfaction.

Depuis sa création, en 1977, cet établissement, installé à la fois à Brest et à Rennes, surfe avec bonheur sur le secteur des télécommunications.

Les diplômés collent au marché

La raison en est simple : ses ingénieurs répondent parfaitement aux besoins exprimés par les entreprises, grandes, moyennes ou petites, qu'elles soient implantées en Bretagne... ou ailleurs !

Tous veulent des jeunes opérationnels et inventifs, afin d'être présents demain sur les nouveaux marchés émergents.

« Cette adaptabilité aux évolutions des télécoms est une de nos forces », explique Bernard Ayraut. « Nous cherchons à nous caler constamment sur les grandes tendances du secteur. De plus, tous nos étudiants multiplient les stages en entreprise durant leurs trois années d'études. Un quart d'entre eux passent même un an en entreprise, entre la deuxième et troisième année. »

Former des étudiants qui répondent à l'attente des industriels, c'est bien sûr aussi un des objectifs de l'École Nationale Supérieure de Sciences Appliquées et de Technologie (ENSSAT), implantée à Lannion. « Comme notre école est assez récente – 11 ans – elle a pu démarrer avec la

nouvelle génération des télécoms », explique Jean Seguin, le directeur. « Mais nous devons faire constamment évoluer nos enseignements, car le domaine des télécoms est très mouvant. »

Des étudiants rodés à l'entreprise

Côté emploi, les étudiants ont de nombreux atouts en poche. « Leur profil très généraliste leur permet de trouver des postes dans des secteurs très divers : électronique, réseaux de télécommunications, génie logiciel, optronique... » Les diplômés de l'ENSSAT mettent effectivement, en moyenne, moins de 4 mois à trouver leur première embauche. Il faut dire que ces étudiants sont bien rodés à l'entreprise. Afin de leur donner une réelle expérience pré-professionnelle, l'ENSSAT a imaginé une collaboration originale avec l'industrie : le tutorat de l'innovation, qui se pratique uniquement au niveau local. « Durant 11 mois, l'étudiant de troisième année travaille sur un sujet d'étude commandé par une PMI bretonne. Cela débouche très souvent par une application concrète dans l'entreprise... » et souvent même par une embauche. L'adéquation des grandes écoles bretonnes au marché est confirmée par les entreprises. « Les formations d'ingénieurs en France, sont parmi – et ce sont les étrangers qui le disent – les meilleures du monde. En Bretagne, la proximité des établissements d'enseignement et de recherche avec les entreprises permet, de plus, de nouer des contacts et d'établir des coopérations fructueuses », témoigne Jean-Pierre Coudreuse, directeur du laboratoire de recherche de Mitsubishi Electric ITE, installé à Rennes.

CORRESPONDANCES

Une lettre de Roland Dumas...

A la suite de la publication dans nos éditions du 7 novembre, d'un article intitulé « De graves irrégularités financières ont été constatées entre 1988 et 1991 au cabinet de Roland Dumas », M. Dumas, président du Conseil constitutionnel, nous a fait parvenir la lettre suivante :

Notre article comporte une omission et une erreur dont je ne peux pas penser qu'elles soient l'une et l'autre involontaires. L'omission porte sur le fait qu'il a été mis fin à cette pratique des certificats administratifs, pourtant en vigueur depuis 1947, dès que celle-ci a été portée à ma connaissance en 1991. Cette façon d'agir avait pour fondement une circulaire du ministère des finances qui datait de l'immédiat après-guerre et sur laquelle personne n'a trouvé à redire pendant cette longue période. Permettez-moi

de m'étonner que le ministère public, si ardent lors de ses réquisitions dans cette affaire, n'ait pas poussé ses investigations dans cette direction.

Par ailleurs, trois sur quatre des fonctionnaires cités ont été relaxés purement et simplement après une courte délibération de la Cour de discipline budgétaire et financière de la Cour des comptes. Un seul d'entre eux a été condamné à l'amende minimum, c'est-à-dire 3 000 francs. Certes la rédaction de l'arrêt demandera plusieurs semaines comme il est d'usage mais il n'en demeure pas moins que tout le monde a eu connaissance du sort réservé à ces quatre fonctionnaires qui conservent toute mon estime, sauf votre représentant sur place dont tout laisserait plutôt supposer qu'il prit ses informations en un autre lieu.

... et une lettre de Gérard Pardini

A la suite de ce même article, M. Pardini nous a fait parvenir la lettre suivante :

Le teneur de votre article ainsi que les expressions employées « caisse noire », « sommes illégalement soustraites », « absence de démonstration par les intéressés de l'emploi des fonds », portent gravement atteinte à mon honneur et à celui de tous les fonctionnaires nommément cités dans cet article. Si *Le Monde* avait pris la peine de vérifier ses informations auprès de la Cour de discipline budgétaire et financière, il aurait appris que cette juridiction a prononcé le 5 novembre 1997 une décision de relaxe totale à mon endroit, ce dont j'ai été informé immédiatement par le greffe de cette Cour.

Le Monde aurait pu compléter utilement son article en précisant

que le directeur de l'administration générale de l'époque, Bernard Garcia, et moi-même avons été à l'origine de la réforme complète d'un système qui datait de 1947 et qui n'avait fait l'objet jusqu'alors d'observations de la part des instances traditionnelles de contrôle qui ont eu à en connaître (payeur général et contrôle financier).

[NDR : Notre collaborateur a assisté à l'intégralité de l'audience publique de la Cour de discipline budgétaire. Le jugement officiel et définitif ne devant être rendu que dans plusieurs semaines, la Cour des comptes se refuse à infirmer ou confirmer la relaxe des trois fonctionnaires mis en cause, ainsi que la condamnation d'un quatrième, dont les intéressés ont été officiellement informés. Quand il sera rendu public, *Le Monde* rendra évidemment compte des attendus et des conclusions de ce jugement.]

La cour démêle l'écheveau des responsabilités au sein de la préfecture

Organigrammes, délégation de signature, tutelle sur les services : quelle était la place exacte de Maurice Papon, secrétaire général à Bordeaux ? De nouveaux témoignages n'ont pas encore permis d'éclairer ce complexe jeu de piste

BORDEAUX

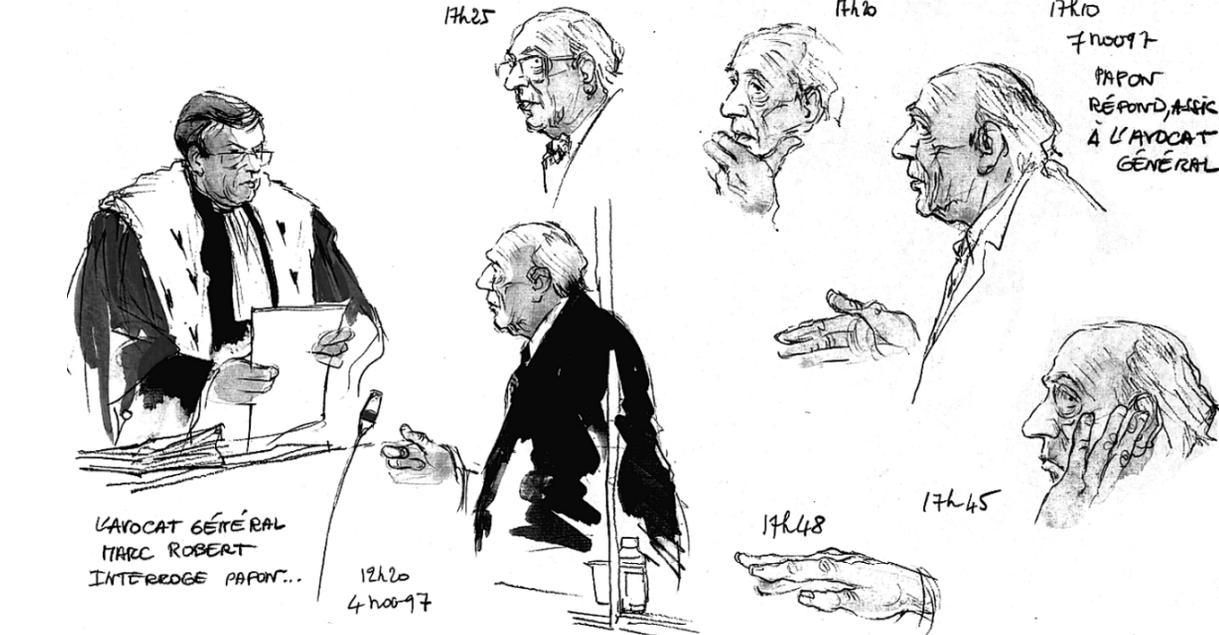
de notre envoyé spécial

Ce sont deux vieux messieurs en costume noir qui s'avancent, chacun leur tour, et donnent, subitement, l'impression que le procès recule. Comme deux retardataires, parmi les témoins de moralité, ils provoquent un curieux reflux de l'importante houle des témoignages, qui avaient pourtant conduit la veille, enfin, à l'examen de l'organisation, entre 1942 et 1944, de la préfecture de la Gironde, à l'antichambre des faits.

Le premier, Bernard Bergerot, soixante-dix-neuf ans, retraité, fut directeur du personnel du ministère de l'intérieur entre 1951 et 1958. Membre du réseau Défense de la France pendant l'occupation, cet homme grand, chauve et légèrement voûté, ne semble pas connaître particulièrement Maurice Papon - ou, tout au moins, ne le dit pas. Il part bille en tête : « Maurice Papon n'est responsable de rien, puisque c'était Maurice Sabatier. »

Reprenant sur ce point la discussion où l'avait laissée, la veille, la cour d'assises, qui examinait la délégation de signature octroyée, en juin 1942, par le préfet régional au secrétaire général de la préfecture de la Gironde, Bernard Bergerot brosse le tableau des relations usuelles entre ces deux types de fonctionnaires, au risque de verser dans l'imagerie d'Épinal. « Quand on travaille, c'est tellement agréable de servir son patron et de le servir avec cœur. C'est sacré, un patron », dit le témoin, qui fut deux fois secrétaire général de préfecture.

Celui-ci rappelle qu'en droit administratif « celui qui délègue reste toujours responsable des pouvoirs qu'il délègue ». « Peut-être en droit administratif, mais en droit pénal ? », demande, agacé, le procureur général Henri Desclaux. Maurice Papon intervient : « En terme de fonction publique, il y a une autorité, c'est le préfet (...). En un mot comme en dix, il n'y a pas de partage d'autorité. » « Ce débat ne donnera pas plus de certitudes, c'est une question qui sera tranchée plus tard », coupe le président Jean-Louis Castagnède, dont l'objectif est de savoir comment, « au jour le jour », se prenaient les décisions, notamment au regard des questions juives.



« J'ai eu, malheureusement, des relations avec la Gestapo. J'ai été convoqué plusieurs fois par nuit !... » - Maurice Papon.

Puis le témoin est soumis à un feu de questions de M^e Arno Klarsfeld, conseil des Fils et filles des déportés juifs de France. « Pourquoi, d'après vous, Maurice Papon, dont l'obligation morale était de protéger ses administrés, ne s'est-il jamais inquiété par la suite de leur sort ? » « Ce qu'on oublie dans ce procès, dit, sans répondre, le témoin, c'est qu'en 1942-1944 il y avait les Allemands. C'est très facile d'en parler quand on est dans un salon. A l'époque, vous n'étiez pas sûr de coucher le soir dans votre lit », dit l'ancien résistant.

DOUCHE ÉCOSSAISE

Le deuxième de ces messieurs en noir, Bernard Vaugon, quatre-vingt-sept ans, préfet de région honoraire, raconte, lui, comment, « dénoncé comme gaulliste notoire » par l'hebdomadaire collaborationniste *Je suis partout*, il ne put rester que deux mois à la sous-préfecture de Dax, en 1941. Petit, cheveux blancs lissés vers l'arrière, il passe sans transition à ses activités à la Libération et insiste sur l'ignorance

dans laquelle, selon lui, tout le monde se trouvait par rapport à l'existence des camps d'extermination.

Sa voix trahit l'émotion. Comme d'autres avant lui, il implore « indulgence et compréhension ». « A qui demande-t-on des comptes ? A l'un des cent secrétaires généraux, collaborateurs subordonnés des préfets, à l'un des quatre cents membres du corps préfectoral, sans compter les ministres, les chefs de service (...). N'est-il pas temps de commencer de se pardonner ? »

Michel Slitinsky traité de « faussaire »

Alors qu'était évoquée, sans la détailler, une note interne à la préfecture de Bordeaux datée de juillet 1942, Maurice Papon s'est brusquement levé pour dire : « C'est une note dont j'ai mille raisons de me souvenir car elle a servi à la fabrication d'un faux par M. Slitinsky [partie civile, qui fut l'un des premiers plaignants et dont le père fut déporté] qui l'a diffusé sur Antenne 2 en 1982 (...). M. Slitinsky est un faussaire et j'en ferai la preuve. » Le procureur général Marc Robert a jugé « inadmissible » la mise en cause d'une partie civile. M^e Michel Touzet, conseil de Michel Slitinsky, a demandé que les propos de l'accusé soient « actés », ajoutant que Maurice Papon, « depuis longtemps, fait passer des bourreaux pour des victimes ».

Le procureur général rappelle, une fois de plus, qu'il s'agit bien du « procès d'un homme et non d'un bouc-émissaire ». Et puis M^e Klarsfeld intervient à nouveau, posant une question façon douche écossaise : « Ne pensez-vous pas que le fait d'avoir été, en 1942, chefadjoint du cabinet du préfet de police à Paris, l'amiral Bard, au moment où deux mille enfants juifs étaient rafles et déportés, ne discrédite votre témoignage ? »

La précision jette un froid. « C'est exact, répond le témoin, il avait fait

de moi son secrétaire particulier. » « Alors, dans le courrier adressé au préfet de police, vous avez peut-être eu connaissance de cette lettre, parmi des dizaines ? »

Et l'avocat de lire *in extenso* la supplique d'un juif amputé de la jambe gauche, père de six enfants, qui demandait grâce pour sa femme arrêtée pour non-respect du port de l'étoile jaune. « Non, maître, je ne l'ai pas lue, répond Bernard Vaugon, d'une petite voix. Si je l'avais lue, je ne l'aurais pas laissée sans réponse. »

M^e Klarsfeld, hors de lui : « Là, ce n'est pas le peuple de France qui est en cause ! Pas les Français chers à Henri Amouroux ! Ceux qui avaient faim, qui avaient froid, ceux qui ont réagi. Mais des hommes comme vous, comme Maurice Papon, qui n'ont pas réagi ! » « J'ai été jugé par quatre comités composés de résistants qui m'ont maintenu à mon poste (à la Libération), se défend le témoin. Jules Moch m'a fait bénéficier de la hors-classe. »

M^e Alain Lévy reprend : « Vous dites que vous n'auriez pas laissé

cette lettre sans suite ? » « J'ai toujours eu pour principe de répondre au courrier... J'aurai envoyé une lettre apaisante. Je ne sais pas si j'aurais pu faire plus. »

A son poste, le témoin reconnaît qu'il n'ignorait rien des rafles et des spoliations. « Que saviez-vous de la destination des déportations ? », demande M^e Alain Jakubowicz, avocat du Consistoire central. « Comme la plupart des Français : que ceux-ci avaient un sort comparable aux prisonniers de guerre. » « Avec des enfants de six mois, dont on se demande même comment on a pu les transporter ? », questionne le président. « J'étais bouleversé. Je ne croyais pas que c'était monstrueux. Il a fallu les voir revenir. Ils avaient tous maigri. »

QUESTION SANS RÉPONSE

Puis le président cède la parole à l'avocat général Marc Robert, qui reprend l'interrogatoire de l'accusé sur l'organisation de la préfecture régionale de Bordeaux. Plus combatif que la veille, l'accusé répond du tac au tac. « Vous restez dans le cadre rigide de la théorie. A côté des principes, il y a la réalité », dit-il au magistrat. Et quand le propos lui semble d'importance, il se lève.

Pour mettre en cause la méthodologie de l'instruction : « J'ai l'impression que l'on a cherché dans les archives tout ce qui a comporté la signature Papon. C'est le jeu. Mais on n'a pas cherché les papiers signés Duchon [l'interlocuteur de police régional] ou Chapel [directeur de cabinet du préfet régional]. »

« Pourquoi ne pas avoir demandé au préfet Sabatier [inculpé de crime contre l'humanité en 1988, décédé en février 1990] d'être relevé du service des questions juives ?, tente encore le représentant du ministère public.

« Je n'ai pas à vous faire de confidences, répond Maurice Papon. Ce serait peut-être le moment. Mais j'ai le respect des morts [la salle réagit]. Oui, oui.

« Je n'aurai donc pas de réponse à la question, constate l'avocat général.

« Oh ! Peut-être l'aurez-vous un jour », conclut l'accusé.

Jean-Michel Dumay

Dessins : Noëlle Herrenschmidt

Arno Klarsfeld, un chien fou qui bouscule l'audience, marque des points et exaspère

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Arno Klarsfeld a trente et un ans. Le même âge que Maurice Papon lorsqu'il arrivait à Bordeaux, en

PORTRAIT

Culot, provocation, fausse colère et vrai travail : « Il faut avoir un truc en soi »

1942, pour prendre ses fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Gironde. A cette époque, Arno Klarsfeld, son grand-père paternel, partait pour Auschwitz et le père de sa mère, Kurt Künzel, était soldat dans la Wehrmacht. Aujourd'hui, Arno Klarsfeld et Maurice Papon se font face dans le prétoire de la cour d'assises de Bordeaux.

Dans son box, le vieil homme, émacié, hautain, toujours tiré à quatre épingles, utilise mots choisis et constructions logiques, sans lesquels la haute fonction publique française ne serait que l'ombre d'elle-même. Un « Monsieur », qui a l'habitude d'être écouté et dont on croit parfois qu'il va se lever et déclarer la séance levée.

De l'autre côté, tout en haut des bancs des avocats des parties civiles, le jeune homme fébrile, aux longs cheveux noirs, parvient difficilement à rester en place et à contenir ses vraies ou fausses colères. D'une voix sarcastique, de celle qu'ont souvent les adolescents, Arno Klarsfeld semble bafouiller ses émotions. Parfois, après ses interventions, journalistes et avocats se regardent, un peu interloqués, pour finir par

s'apercevoir que la flèche, même lancée maladroitement, a souvent réussi à faire mouche.

Que pense-t-il de son adversaire ? « Il n'y a rien qui me rende Papon sympathique, sauf peut-être son goût pour la philosophie. » « Papon, ajoute-t-il en riant tristement, aurait pu faire le bien si on le lui avait demandé ! ». S'il ne serre plus la main de Jean-Marc Varaut, « depuis qu'il a dit que des juifs avaient fait déporter d'autres juifs », il compare l'avocat de la défense à « un vieux matou, un peu rusé et paresseux, qui pense attraper l'oiseau en allongeant la patte et qui est bien confondu lorsqu'il n'y a rien sous la patte ».

SUR DES ROLLERS

L'audience terminée, alors que Maurice Papon s'engouffre, comme depuis ses trente ans, dans une voiture avec chauffeur et escorte de policiers, c'est en jeans et en pull, et sur des rollers, qu'Arno Klarsfeld rentre à son hôtel. « Pourquoi faire des compromis, s'insurge-t-il, pourquoi le fait de ne pas mettre de cravate devrait-il attirer des ennuis ? ». Et de grogner contre cette « société française qui n'a pas changé depuis Stendhal ».

Immanquablement, la cohabitation promettait d'être tendue entre l'iconoclaste en rollers et le président de la cour, Jean-Louis Castagnède. Avec exaspération, souvent, un rien d'indulgence, parfois, le président réagit aux incartades de l'avocat. « Je ne suis pas un garde-chiourme », a-t-il ainsi répliqué, vendredi 7 novembre, à une nouvelle provocation d'Arno Klarsfeld. Mardi 4 novembre, un incident s'était produit à propos d'un document

sur les mauvais traitements subis par les juifs parqués dans les camps français de la zone libre. Extrait :

« Je veux vous demander, monsieur le président, si j'ai le droit de montrer ces photos au jury.

« Je n'ai pas, maître, à vous dire ce que vous pouvez ou ne pouvez pas faire, mais je pense que ce n'est pas le moment de faire circuler ces photos. (Légers rires dans la salle.)

« Monsieur le président, ce ne sont pas des photos de charme ; ces

je dis les choses comme je les ressens.

« Vous ressentez mal les choses !

Très violemment pris à parti par Arno Klarsfeld après l'annonce de la décision de la cour de remettre Maurice Papon en liberté, Jean-Louis Castagnède s'était félicité du retour, sans grande gloire, de l'avocat dans le prétoire. En quelques phrases, il avait pourtant tenu à mettre les choses au point et à revendiquer un droit à l'émotion qu'Arno Klarsfeld a tendance à



photos sont terribles et ne justifient pas l'ironie avec laquelle vous m'avez répondu !

« M^e Klarsfeld, la nature du débat ne m'incite pas à l'ironie ; si je réussis à contrôler mon émotion, c'est déjà une performance pour moi ; si je réussis à contrôler mon impatience, c'est encore une performance parce que mon tempérament ne m'y incline pas. Je ne suis pas enclin à me laisser faire des reproches.

« Je ne vous fais pas de reproches, mais vous l'avez mal pris ;

monopoliser. « Il ne m'échappe pas, avait dit le président, que se trouvent devant moi ceux qui ont échappé à l'ignominie ; Il ne m'échappe pas que le souvenir du malheur est encore le malheur... »

« GARDER L'ÉMOTION VIVACE »

Arno Klarsfeld n'a toujours pas accepté cette libération qui, selon lui, prive les jurés de la possibilité de mettre Maurice Papon en prison. Et de fustiger un « Papon qui fume comme un pompier, boit des grands vins et se balade à minuit

dans les parcs des châteaux ». « En fait, explique-t-il, je m'en fous que Papon soit là ou non, car il est là pour le spectacle. Ce spectacle, je m'en fous ; ce que je veux, c'est arriver à la condamnation de Papon. »

Immature, dérangeant, exaspérant, insupportable, Arno Klarsfeld a un autre défaut : il travaille. Bénéficiant de l'inlassable labeur de militant de la mémoire de son père, ses dossiers sont bien au point. « A force de lire et de relire les documents du dossier Papon, de faire des recherches, je commence à connaître les prénoms des secrétaires qui les ont tapés à la machine ». Allié à son culot, cette connaissance lui a permis de déstabiliser nombre de témoins de moralité cités par la défense et d'animer les premières semaines du procès.

Dans le désordre de sa table, un cahier ne le quitte jamais. Il y a collé les photos de quelques-uns des enfants juifs de Bordeaux emmenés en convoi à Drancy en août 1942. Sur un plan de la ville, il a coché les endroits où ils habitaient. « Je vais souvent voir ces rues, ces appartements, pour mieux me rendre compte, il faut toujours garder l'émotion vivace, ressentir les choses, il faut avoir un truc en soi, s'investir. »

Ses relations avec les autres avocats des parties civiles sont de plus en plus difficiles. « En quelques minutes, il peut détruire le travail de toute une journée », expliquent certains de ses confrères qui lui reprochent essentiellement de n'en faire qu'à sa tête. Le divorce risque d'exploser, comme il s'était produit lors du procès Touvier, lorsque Arno Klarsfeld, contrairement aux autres parties civiles, avait démontré que le mili-

rien n'avait pas reçu d'ordre des Allemands pour accomplir ses forfaits.

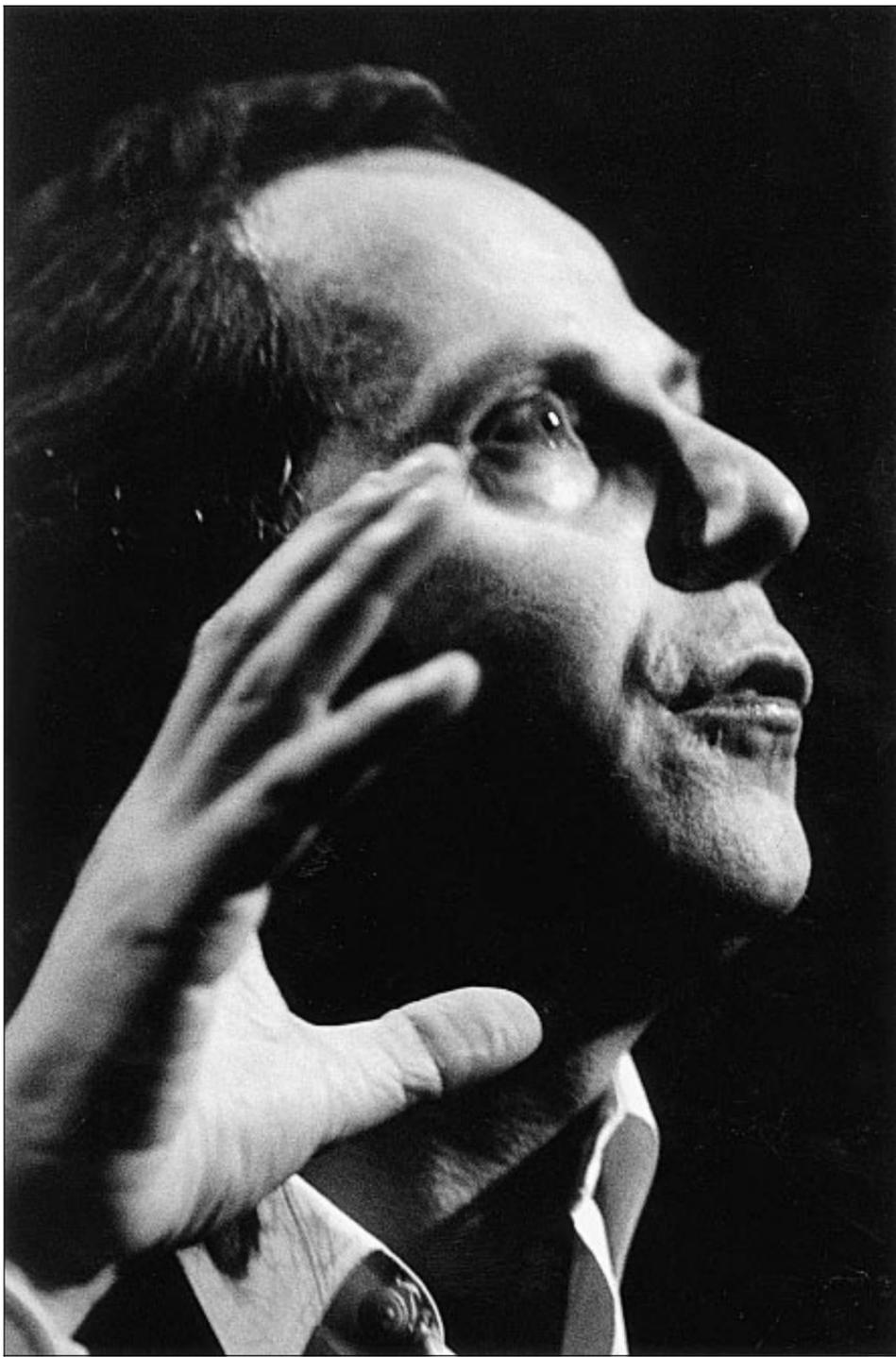
Aujourd'hui, Arno Klarsfeld est l'un des seuls à estimer que Maurice Papon ne mérite pas la peine maximale. « Il y a une différence, explique-t-il, entre ceux qui ont donné l'impulsion criminelle et ceux qui lui ont apporté leur concours zélé. La chasse aux juifs, ce n'est pas lui qui l'a lancée, mais il a accepté de la mener. »

L'OMBRE PATERNELLE

Pour lui, la démarche historique prime sur la démarche juridique. Comme pour son père, serait-on tenté d'écrire une nouvelle fois. Un père très présent dans ce procès, même s'il n'est pas physiquement. M^e Varaut a ainsi plusieurs fois ironisé sur l'ombre paternelle qui se trouve derrière Arno Klarsfeld. « Contrairement à ce que l'on peut penser, se défend-il, ma jeunesse n'a pas été envahie par la Shoah. A la maison, on ne parlait pas que de Mengele ! Et on parlait aussi d'autres juifs que ceux de l'Holocauste, comme Groucho Marx ou Charlie Chaplin. »

Ne supportant pas « l'identification totale à une entreprise ou à l'argent qui est obligatoire aujourd'hui », Arno Klarsfeld a quitté le cabinet d'affaires new-yorkais qui l'avait engagé. Que dire encore ? Que sa croyance en Dieu « évolue selon la partition de sa vie ». Qu'il se sent juif, « assez proche des juifs viennois du début du siècle ». Que, parfaitement bilingue, il se plaît à citer Hamlet à l'audience. Enfin qu'il a écrit deux romans, autobiographiques et narcissiques.

José-Alain Fralon



Seul en scène, il récite et parfois commente Nietzsche, Baudelaire, Victor Hugo, La Fontaine, Céline, Flaubert. Des mots précieux qui touchent le cœur et l'esprit, et révèlent l'alchimie intime d'un acteur visité par la grâce et le génie des grands auteurs

Lentre en scène, chaque soir, vêtu de noir, sur un fond noir. Entre un fauteuil, une table et une chaise, son visage blanc et ses mains se découpent dans la lumière du projecteur. On entend encore dans le hall du Théâtre de la Gaîté-Montparnasse un spectateur furieux de ne pouvoir entrer : la salle est comble, pleine comme un œuf.

Tout doucement, il dit un texte terrible de Nietzsche sur la mort qui nous attend, sur l'activité grotesque que les hommes déploient pour s'entre-duper et ne pas penser à la mort. Le public, qui ne s'attendait pas à ce crochet au foie, encaisse, médusé. Aussitôt, Fabrice Luchini enchaîne sur le Voyage de Baudelaire. « *A l'enfant amoureux de cartes et d'estampes* », quelque cent cinquante alexandrins que l'on croyait connaître et qu'il nous révèle, somptueux, ironiques, désabusés. Il se chauffe, se remplit le coffre d'air, s'anime et redit la deuxième moitié du poème avec encore plus de force, ça y est, il le tient, son Baudelaire, ses grandes orgues difficiles, il peut embrayer avec « *La servante au grand cœur dont vous étiez jalouse / Et qui dort son sommeil sous une humble pelouse...* ».

Après quoi, on est libre de passer à un entremets joyeux avec *Le Mot*, de Victor Hugo, et d'attaquer les choses sérieuses, La Fontaine, Céline, Flaubert. Le public est enfin attentif devant ces grands textes qui l'intimidaient, tour à tour grave, amusé, plié en deux, calmé, éclairé, conquis. Il en redemande.

Et Luchini en redonne, une fois, deux fois. Un soir, il a récité en entier *Un cœur simple*, de Flaubert, jusqu'à 2 heures du matin. Qui l'eût cru ? Pas Flaubert, en tout cas. « *Au début, je voyais d'où venait mon public, et puis au fil des années de moins en moins. Ce spectacle, c'est la 250^e fois que je le joue, je ne vois plus aucun signe de classe sociale dans la salle. Il y a tout le monde, même le président de la République est venu, on est en face de quelque chose d'étrange...* »

Oui, comme un énorme succès populaire. On a beau se dire avec Cocteau qu'un succès est toujours un malentendu, il semble que la clé de celui-ci vienne au contraire de ce qu'on y entend quelque chose de vrai, de rare, de précieux, des mots qui touchent le cœur et l'esprit, par le truchement, l'alchimie intime d'un acteur que le génie visite assez souvent.

Il n'est pas particulièrement beau gosse - Depardieu, Auteuil non plus, la mode n'est plus au beau aujourd'hui -, mais il est exceptionnellement plastique, il fait rire, l'œil rond, et dans la seconde même il terrifie, glace, puis capture, fascine. Il a le pouvoir d'hypnotiser très rapidement ses proies, consentantes, ravies et payantes, et d'en faire ce qu'il veut, les manger tout de suite ou se les garder pour plus tard. On l'a comparé à un cobra. Un caméléon serait plus juste, pour les changements d'humour à vue et pour la longue langue serpentine qui se déroule

en un éclair pour cueillir ses mouches favorites. Il n'est pas dans la représentation solennelle, ampoulée, ni dans le laisser-aller convivial, jovial de l'époque. Il opère autrement, de l'intérieur. « *Je pense que mon lyrisme est au service de l'auteur. Les gens entendent. Ce que je veux, c'est qu'ils n'entendent pas uniquement moi, mais le texte. Ils viennent à une séance de travail. Il ne faut pas être hystérisé par le désir de séduire, de plaire. Il faut assumer que lorsqu'on prend *Le Voyage*, de Baudelaire, qui fait douze minutes, et qu'on en redit cinq minutes, cela fait dix-sept minutes de Baudelaire, et là, si les gens s'ennuient, eh bien, ils s'ennuieront. On ne fera rien pour le rendre plus attrayant. Mais depuis quelque temps je m'en approche, de Baudelaire, je commence à le trouver. Ce poème n'est pas là pour qu'il y ait tout de suite une complicité avec le public. Le public est confronté aux évocations sublimes de Baudelaire. Je n'associe pas le théâtre à un divertissement au mauvais sens du mot, mais à un divertissement qui pourrait élever. Je ne donne la version de *Le Corbeau* et le Renard en verlan qu'à la 52^e minute. Si je la mettais plus tôt, je ne pourrais plus rattraper ma salle.* » Et sa salle, Dieu sait qu'il ne la laisse pas filer comme ça.

Où a-t-il pris le goût des grands classiques ? Pas en famille. Comme il le dit, ses parents, dont il se sent très proche, n'étaient pas d'un milieu qui entraînerait un jeune homme à devenir comédien. Son père est italien, venu de Gubbio, dans la région d'Assise, à l'âge

de dix-huit ans comme mineur dans l'est de la France. Sa mère est française. Et lui se sent vraiment né à Montmartre, rue Labat, où ses parents tenaient un cours des halles.

SA formation scolaire s'est arrêtée à treize ans et demi, avec le certificat d'études. Il est garçon coiffeur pendant cinq ans, jusqu'au jour où il rencontre Philippe Labro, qui le fait tourner dans son film *Tout peut arriver*. Peu après, il tourne avec Rohmer (*Le Genou de Claire*) et Borowczyk (*Les Contes immoraux*). « *Ensuite, j'ai décidé d'apprendre le métier d'entrer dans un cours de théâtre. Là, j'ai eu la révélation, la sensation de comprendre ce dont on me parlait.* »

Au théâtre, il joue Guitry, Bernstein, et surtout il adapte à la scène *Voyage au bout de la nuit*, de Céline, la grande émotion littéraire de ses vingt ans avec Rimbaud. « *Je ne suis pas du tout un fou de lecture. Je n'ai pas le bien-être profond ni le mal-être aigu pour être dans cet acte de rétraction. Je ne suis pas un dévoreur de romans. C'est un projet idéal, la lecture, inaccessible pour des raisons de tempérament. Je suis trop anxieux, j'ai trop besoin d'action pour passer cinq ou six heures à lire. En même temps, je ne cesse pas de lire. Le répertoire du théâtre, bien sûr, et Céline, La Fontaine, Flaubert, alors là de manière obsessionnelle, je relis, je rumine. Et Cioran.* »

On n'a rien contre la coiffure, certes, qui ne prépare pas plus à la lecture qu'elle ne s'y oppose, mais

enfin peu de professeurs sauraient mettre autant de finesse à dire ces géants de la poésie et de la prose où Luchini fait son nid. « *Flaubert, c'est mon psychanalyste qui me l'a fait lire, avec Freud. J'ai été en analyse plus de vingt-cinq ans, et ça va un petit peu mieux, merci.* » Ah bon, on y voit plus clair. Un homme qui, à quarante-six ans, a déjà passé plus de la moitié de sa vie sur un divan sait généralement ce que les mots veulent dire et ce qu'il en coûte.

A part cela, il n'est pas marié, a une fille de dix-huit ans, vit maritalement avec une femme, ce qu'il commente : « *Etre un couple, disait Oscar Wilde, c'est ne faire qu'un, mais lequel ?* » Et voilà pour la vie privée, vous n'en saurez pas plus. Il

« Ma priorité, c'est de me rapprocher de ce qui m'émeut, en le restituant. Rabâcher inlassablement »

n'a pas de hobbies, n'aime pas les objets, même une vie simple, n'a pas de maison dans le Lubéron, ne collectionne rien. Il fait un peu de sport, mais ce n'est pas dans sa nature. Il n'est pas un consommateur. « *Je n'ai même pas de goût. Un antiquaire m'a dit : "Comme ça, vous êtes tranquille." Ma priorité, c'est de me rapprocher de ce qui m'émeut, en le restituant. Rabâcher inlassablement. Prendre du plaisir avant d'avoir travaillé, chez moi, c'est contre nature. Je n'aime pas que les acteurs parlent d'autre*

chose que de leur métier. Et ça, les journalistes, ça les emmerde à un point... » Il a raison. Le plus intéressant de Luchini, il le donne sur les planches, quand il récite et parfois commente les textes. Il dit la mort de la concierge, M^{me} Bérenge, dans *Mort à crédit*, il raconte le gamin Bébert qui a de mauvaises habitudes dans *Voyage au bout de la nuit*, de la poésie pure. « *Je m'occupe du Voyage, de Mort à crédit, du Céline d'avant les pamphlets antisémites. Je ne retiens que ce qui est sublime, qui n'a pas de fond politiquement scandaleux. Je plonge dans ce qu'il y a de plus étonnant. Cette écriture unique qui va aux nerfs. Le rapport de Céline aux écrivains, à Saint-Simon me passionne, et son côté très efficace, très music-hall. C'était un immense comédien. Il faut se rappeler que le Voyage fascinait la gauche quand il est sorti. On pensait qu'on allait avoir un très grand humaniste, quelqu'un qui regardait le peuple*

mais il ne pèse. « *Un jour, mon père m'a dit, il y a dix ans : "A la fin, au moment du salut, tu devrais montrer que tu es plus fatigué." Barthes a écrit sur l'acteur bourgeois, qui offrait des efforts physiques visibles pour que le spectateur bourgeois, qui avait payé cher son billet, puisse voir la difficulté du rôle et la sueur et se dise : j'ai donné 250 francs, il m'a rendu. Aujourd'hui, au contraire, il faut faire disparaître toute trace de travail pour approcher de la simplicité. Ça se travaille, ça fait dix ans que je fais ça, en plus des films. L'inspiration ne vient pas toujours, alors il faut la technique de l'artisan, essayer de se mettre à la hauteur de l'écrivain.* »

LA première partie de son spectacle (environ une heure et dix minutes) reste toujours la même, mais il choisit entre différents auteurs pour la seconde : Molière, Jehan Rictus, Jouve, Flaubert. Cela ne va pas toujours sans ambiguïté. Le public, émoustillé par une saillie, continue de rire quand Luchini explique que la grande ambition de Flaubert était d'écrire un jour « *un livre sur rien* », ce qui n'a rien de spécialement désopilant. Il dit : « *Bon, je ne vais pas vous infliger les dix premières pages d'Un cœur simple, c'est la description d'une maison.* » Le public, qui se souvient du lycée, se détend, soulage. Luchini hésite, sourit : « *Oh... mais puisque vous avez l'air en forme, on va la faire quand même, cette description.* » Et il commence à réciter : « *Pendant un demi-siècle, les bourgeois de Pont-l'Évêque envient à M^{me} Aubain sa servante Félicité.* » Il continue, entre dans la maison et s'arrête sur la phrase : « *Contre le lambris, peint en blanc, s'alignaient huit chaises d'acajou.* » Et la répète trois fois, jusqu'à ce que la grosse dame qui s'esclaffe au septième rang se calme et comprenne en un instant ce que peut signifier « *un livre sur rien* », qui tient par la seule force de son style.

Ensuite, il peut faire entendre ce qui se joue chez Flaubert dans le passage de l'imparfait au passé simple. Et chacun de s'apercevoir qu'il faisait de la prose sans le savoir. Il y a là comme un tour de main zen. « *Certains soirs, au théâtre, on s'approche d'un silence. C'est peut-être ça que l'on est venu chercher.* »

Il se souvient que, un jour qu'il allait aux Halles, son père avait vu un marchand devant la bouche du métro qui vendait des pommes, un énorme tas, avec un écriteau : « *Magnifiques pommes.* » Le lendemain, le père Luchini repasse. Le tas n'avait pas bougé, pas une de vendue. Le marchand dit : « *Elles sont petites, personne n'en veut.* » « *Mon père réfléchit et lui répond : "Tu devrais marquer en lettres énormes : petites pommes". Et les pommes sont parties. Nietzsche prétend que les originaux, les artistes, sont des "nommeurs". Ils donnent un nom à ce qu'inconsciemment, bizarrement, nous n'avions pas formulé. Un nom sur des terres inconnues.* »

Michel Braudeau

Photographie : Jeanloup Sieff

Les drôles de boîtes au préfet Poubelle

En 1884, il imposa l'usage de « récipients communs pour recevoir les résidus de ménage ». Privés de leur gagne-pain, les chiffonniers protestèrent. Dénoncé par les concierges, brocardé par la presse, il tint bon, persuadé de faire œuvre de salubrité publique

LA poubelle doit sa célébrité à un préfet de la Seine de la fin du XIX^e siècle qui, bien que moins illustre que le baron Haussmann, n'en aura pas moins marqué son temps. Lorsque Eugène Poubelle meurt à Paris le 16 juillet 1907, Paris lui fait des funérailles solennelles à la Madeleine, là où cinq ans plus tôt il a marié sa fille Henriette. Parmi la foule on reconnaît l'ancien président de la République Emile Loubet. Un bataillon d'infanterie lui rend les honneurs militaires avant que sa dépouille aille rejoindre celle de son épouse dans un petit cimetière de l'Aude. La presse lui adresse un hommage mesuré après l'avoir, vingt ans auparavant, passablement brocardé.

Lorsque le 7 mars 1884, par un arrêté devenu célèbre, qui prend un « brouillon » du 24 novembre 1883, il assigne aux propriétaires d'immeubles parisiens l'obligation de mettre à la disposition des locataires des « récipients communs de capacité suffisante pour recevoir les résidus de ménage... »

Habile, conciliant tout en sachant in fine faire prévaloir les prérogatives de l'Etat, bon orateur, têtue si nécessaire, il lui faut aussi être diplomate avec les élus municipaux – surtout à Paris – qui n'acceptent pas de bon cœur que le gouvernement mette son nez dans leurs affaires

(provoquant au passage la colère de la corporation toute-puissante des chiffonniers et autres biffins, placiers, triqueurs, rouleurs et chineurs, véritables professionnels du recyclage avant la lettre), lesdits propriétaires – relayés par les concierges – protestent qu'on les accable de charges et sujétions supplémentaires intolérables. L'administration va loin puisqu'elle prévoit des conteneurs différents pour les déchets putrescibles, les papiers et chiffons, le verre, les faïences et les coquilles d'huîtres. Eugène Pou-

Bibliographie

- **Poubelle-Paris : 1883-1896. La collecte des ordures ménagères à la fin du XIX^e siècle.** L'ouvrage le plus complet sur Eugène Poubelle. Mémoire de maîtrise de géographie historique présenté en septembre 1992 par Jeanne-Hélène Jugie à l'université Paris-IV-Sorbonne. Ce travail minutieux de 290 pages peut être consulté au service des archives de la Ville de Paris, 18, boulevard Serrurier (19^e).
- **Les Chiffonniers de Paris, de leurs ordures du Moyen Age à nos jours,** de Catherine de Silguy. Le Cherche Midi, 1996.
- **Le Marché des ordures,** de Gérard Bertolini. L'Harmattan, 1990.
- **Au propre et au figuré, une histoire de la propreté,** de Jacques Attali. Fayard, 1988.
- **Les Chiffonniers de Paris,** de Georges Mény. L'Action populaire (Reims), 1956.
- **« De la chaire de droit civil de Toulouse à l'ambassade de France auprès du Vatican : une belle carrière dans les hautes sphères de la Troisième République »,** de Frédéric Ogé. *Annales de la faculté des sciences sociales de Toulouse*, 1985.

belle a succédé il y a quatre mois à peine au préfet Oustry et n'a donc pas chômé.

L'Histoire lui accordera cependant une petite et tardive reconnaissance : une rue minuscule du 16^e arrondissement porte son nom depuis 1933. Sa décision fait des remous au conseil municipal de Paris, et jusqu'au Parlement. Mais, se souvenant de tout récents dégâts consécutifs aux épidémies de typhoïde et de choléra, le haut fonctionnaire tient bon. Il s'appuie sur le courant hygiéniste, représenté par des hommes comme Jules Chrétien ou Octave Du Mesnil, qui marque des points depuis quelques années. Pour preuve : en 1882, Jules Ferry avait fait remplacer le cours de cathéchisme à l'école par celui d'hygiène.

Issu d'une famille bourgeoise, il naît le 15 avril 1831 dans la bonne ville de Caen. Bonne... et exemplaire puisque – coïncidence prémonitrice – les historiens spécialisés se souviennent que, dès 1699, les édiles normands avaient mis à la disposition des habitants des petits paniers destinés à recevoir les débris ménagers. Brillant, Eugène suit des études de droit qui seront couronnées en 1859 par une médaille d'or au doctorat. Le dictionnaire des préfets, quelques décennies plus tard, insistera dans la notice biographique sur « ses sérieuses aptitudes et sa facilité d'assimilation qui dénotent une nature d'élite appelée aux plus hautes destinées ». Mais l'homme a aussi du caractère, et ce républicain convaincu devenu chargé de cours à Caen puis Grenoble et Toulouse n'hésite pas à afficher une opposition (modérée) à l'empereur des Français. Le fils d'Hortense de Beauharnais, cependant, ne lui en tiendra guère rigueur.

Eclate la guerre de 1870, et le jeune professeur s'engage dans l'artillerie. Pour peu de temps puisque Charles de Rémusat, alors ministre des affaires étrangères, le recommande chaudement à Adolphe Thiers, qui le nommera le 1^{er} avril 1871 préfet de la Charente à Angoulême, bastion bonapartiste. Et voilà le point de départ d'une belle et riche carrière politico-diplomato-administrative. Un périple qui le mènera successivement dans les préfectures de l'Isère, de Corse, puis des Bouches-du-Rhône, avant la capitale. Non sans accroc puisque ce Normand qui sait dire franchement « non » démissionne en 1873 de son poste – et regagne sa chère chaire de Toulouse – pour ne pas prêter la main à la politique du maréchal de Mac-Mahon. Ce n'est qu'avec l'élection de Jules Grévy à l'Élysée qu'il réintègre l'administration : direction la préfecture de Besançon.

Habile, conciliant tout en sachant in fine faire prévaloir les prérogatives de l'Etat, bon orateur, têtue si nécessaire, il lui faut aussi être diplomate avec les élus municipaux – surtout à Paris – qui n'acceptent pas de bon cœur que le gouvernement mette son nez dans leurs affaires. L'épisode de la collecte des

LES quelque 35 000 habitants du 13^e arrondissement de Paris sont des cobayes. C'est dans leur quartier que la municipalité a décidé de franchir, à titre expérimental, une étape supplémentaire dans la politique de tri sélectif des déchets ménagers. A côté des conteneurs spécialisés dans les papiers et le verre, voilà les nouveaux bacs reconnaissables à leur couvercle jaune dénommés « boîtes des corps creux » dans lesquelles les citoyens sont invités à jeter emballages de yaourts, go-belets et autres bouteilles.

Le maire, Jean Tiberi, a relancé cet automne un grande « offensive propreté » dans la capitale. Une brigade de quarante jeunes à vélos va veiller à pourchasser tout ce qui traîne, salit, enlaidit. Quant aux propriétaires de toutous, attention ! Une crotte en dehors des endroits désignés pourra leur en coûter, en cas de faute grave, jusqu'à... 3 000 francs d'amende ! Mais à côté du nettoyage des rues



HARJINGUE-VIOLETT



COLLECTION VIOLETT

En haut : enlèvement des ordures ménagères dans les rues de Paris vers 1910
Ci-dessus : E. R. Poubelle, préfet de la Seine (1831-1907)
Ci-contre : première page du bulletin municipal officiel dans lequel est paru l'arrêté concernant l'enlèvement des ordures, du 7 mars 1884.

ordures en sera la meilleure illustration.

Il avait abondamment réfléchi au sujet depuis longtemps. Lorsqu'il professait le droit civil à Toulouse, Eugène Poubelle était tombé sur un article expliquant que dès 1800 la ville de Lyon avait institué un système de seaux et de boîtes métalliques afin d'aider les éboueurs dans leur travail et leur épargner le ramassage des ordures à la pelle. A Grenoble, juste avant d'être muté en Corse il avait été à deux doigts de faire adopter par le maire le regroupement des déchets dans des baquets que l'on viderait à tour de rôle à la rivière. Le juriste avait aussi pioché toute une série de tex-



DOCUMENT BHVP

tes qui, devant l'opposition des habitants et les intérêts économiques en jeu défendus par les professions en place, étaient restés lettre morte : règlement de police de la voirie et lettres patentes de septembre 1608, lois de 1790 et 1791, décret d'octobre 1859, arrêté gouvernemental du 11 septembre 1870 pendant le siège de Paris interdisant les dépôts d'ordures sur la voie publique. L'assainissement restera vraiment sa passion puisque c'est

lui qui prépare, en 1884, avec les ingénieurs de la ville, Belgrand notamment, les dispositions sur le tout-à-l'égout qui ne prendront force de loi que dix ans plus tard.

Mais sa plus grande réussite fut cependant de rester plus de treize ans à son prestigieux – et très bien rémunéré – poste puisqu'il ne le quitta qu'en 1896. Il aura entre-temps signé le contrat avec Gustave Eiffel aux termes duquel l'ingénieur s'engageait à terminer les

travaux de la tour pour mai 1889, en contrepartie d'une subvention de 1 500 000 francs. Plus tard, le gouvernement le chargera d'une mission diplomatique : aller représenter la France à Magdebourg chercher des mains des autorités allemandes les cendres de Lazare Carnot.

Arrive le printemps 1896, et le voilà nommé ambassadeur au Saint-Siège, où il ne demeurera cependant que peu de temps, l'état de santé de son épouse, originaire de la région de Carcassonne, se dégradant jour après jour. Fait rare, le pape le nomme comte par un bref du 1^{er} décembre 1898, juste avant son départ de Rome. Les soins du vin méridional le passionnent depuis plus de vingt ans, et il sera même l'un des membres actifs de la Société des viticulteurs de France. Mais, dans l'Aude, comment se battre pour et avec le vin sans s'engager dans la politique ? Son beau-père est un sénateur connu, Emile Lades-Gout, et tout naturellement le genre guigne la place. L'électorat, cependant, ne semble guère apprécier les parachutages, et ses tentatives au Sénat comme à la députation en 1900 et en 1902 se soldent par des échecs. Contre Albert Sarraut la partie n'était pas facile. *La Dépêche* ironise sur « l'ambition sénile d'un vieil ambassadeur ».

Alors pourquoi ne pas tenter sa chance là où l'on a œuvré treize ans durant ? Les élections législatives de 1903 le taraudent. Il choisit le 4^e arrondissement. Mais là non plus ce ne sont pas des gamins qu'il affronte. Il y a le nationaliste Barrès et le socialiste Deville.

L'ancien préfet sera battu à plate couture, et l'auteur de *La Colline inspirée* rassemblera sept fois plus de suffrages que lui. L'amertume l'envahit. Il choisira cependant la capitale – par une sorte de retour de l'Histoire – pour y mourir à l'âge de soixante-seize ans.

Eugène Poubelle n'a eu que deux filles. Robert Poubelle, aujourd'hui ingénieur à la retraite, est un lointain descendant. Arrière-arrière-petit-cousin ? « Je ne sais pas très bien, car la généalogie que j'ai essayé de constituer se perd après trois ou quatre générations », raconte-t-il. « C'était un homme très rigoureux et probablement sévère, mais avec un entrent formidable ; c'est en tout cas ce que rapporte la chronique familiale. » Robert Poubelle est aujourd'hui vice-président de l'association Boulogne-Billancourt environnement. « Nous ne voulons pas être systématiquement contre tout mais avoir, en matière d'écologie, des attitudes justes et raisonnables, et entretenir une collaboration critique avec la municipalité. » Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) est la ville de banlieue la plus peuplée, et le cadre de vie ici comme ailleurs est soumis à rude épreuve. Près d'un siècle après la mort du lointain ancêtre, son esprit en tout cas, autant que ses boîtes, vit toujours.

François Grosrichard

Des bennes tasseuses aux camions électriques

et des façades barbouillées de tags, le ramassage des ordures ménagères à Paris continue à représenter une large part du budget de la direction de la protection de l'environnement que dirige Dominique De Legge. Une direction qui gère quelque 2 milliards de francs et qui renégocie tous les six ans – par appel d'offres – les marchés conclus avec les entreprises privées, essentiellement – à Paris comme ailleurs – des filiales des géants Lyonnaise et Générale des eaux.

Paris faisant, dans ce domaine comme dans d'autres, exception, son territoire et ses habitants sont soumis à deux régimes. Dans certains arrondissements, le service des ordures est assuré par des véhicules et des personnels privés (qui travaillent le soir), dans d'autres, c'est le système de la régie municipale qui prévaut. Avec une subtilité administrative supplémentaire : certaines entreprises continuent à employer – en vertu d'un arbitrage rendu en

1937 après une grève dure et connu sous l'appellation de « marchés de sentence » – quelques centaines de salariés privés, bien que bénéficiant du statut des fonctionnaires de la Ville, et qui sont mis à la disposition des services municipaux.

UNE DATE CLÉ

L'imbrication est telle qu'il est très difficile pour un riverain à l'œil non exercé de savoir si « sa » benne à ordures est publique ou privée. « Tout est vert, hommes, conteneurs et machines, c'est imposé par la Ville », explique Dominique Pin, directeur général de SITA, une filiale de la Lyonnaise. « Ce sont les ingénieurs de la Ville qui décident des fréquences et trajets ; nous ne sommes que prestataires de services. » On essaye aussi de plus en plus de distinguer entre les déchets des habitants et ceux des commerçants et artisans, auxquels est demandée une redevance spéciale. Pour les ordures de grands établissements – c'est

le cas de MacDonald – des marchés spéciaux sont conclus.

1919 reste une date-clé. André Mariage qui contrôlait alors la Compagnie générale des omnibus (CGO) invente un véhicule prototype qui, après un concours, allait être retenu par la Ville. « Equipé d'un châssis Schneider-CGO (le même que celui qui équipait les autobus), il comportait une benne à couvercles de 7 m³. Environ trois cents de ces véhicules virent rapidement le jour et constituèrent le premier parc de la SITA qui prit naissance à la même époque », raconte M. Pin. Finis les traditionnels tombereaux tirés par des chevaux.

Un nouveau pas technique, sanitaire et économique fut franchi en 1934 quand l'ingénieur Fernand Rey inventa la benne tasseuse avec caisson fermé dans lequel les immondices étaient comprimés par un piston. La productivité fit un bond considérable. Les fameuses bennes « RS » (Rey, Sita) vert bouteille, restent dans bien des mémoires parisiennes. Le

même système de base – le compactage – équipe encore les bennes actuelles.

Les camions électriques qui commencent à sillonner les artères de la capitale ne sont pas – contrairement à la « mode » écologique – une innovation. Les premiers véhicules apparurent en 1941. « Nous en avons exploité une grande quantité, se souvient Dominique Pin. Mais ils furent peu à peu réformés car ils étaient lents, avec une autonomie réduite. » Maintenant que les batteries sont plus puissantes, que des progrès notables ont été faits pour l'acoustique, on y revient. Ils fonctionnent avec un moteur bi-mode : électrique dans les rues pendant la collecte, avec carburant pour rouler vers les usines d'incinération. Trente-cinq sont en service mais, selon Dominique De Legge, il est prévu à terme de ramasser le tiers des ordures avec ces engins.

F. Gr.

LE COURRIER DES LECTEURS L'apparition de nouveaux moyens de communication ouverts à tous les citoyens menace le traditionnel monopole des journalistes sur l'information. Certains s'en réjouissent au nom de la diversité et du pluralisme que bafoue, selon eux, l'actuel système médiatique.

D'autres s'en inquiètent, soulignant le rôle irremplaçable de professionnels chargés du tri et de la vérification des nouvelles. Un récent article du *Washington Post* suggère qu'une collaboration est possible entre journalistes et non-journalistes, au service d'une information meilleure.

L'information sans journalistes

par Thomas Ferenczi

IL Y A près de trois semaines, le *Washington Post* a publié un intéressant article, repris le 22 octobre par l'*International Herald Tribune*, sur l'évolution du journalisme aux Etats-Unis. Son titre, « The news without the newsroom », pourrait être traduit librement par « L'information sans journalistes ». Son auteur, Richard Harwood, y note que les médias américains doivent faire face, depuis quelque temps, à un problème d'identité. La question qui leur est posée, dit-il, est de savoir qui est journaliste et qui ne l'est pas.

Notre confrère cite plusieurs exemples de nouvelles importantes publiées par la presse américaine – sur le financement de la campagne présidentielle de Bill Clinton ou sur l'échec de son projet de réforme de la protection sociale, par exemple – qui avaient pour origine non le travail des journalistes, mais celui d'une des nombreuses associations installées à Washington, en l'occurrence le Centre pour l'intégrité publique (Cen-

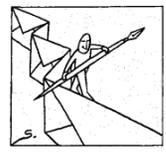
ter for Public Integrity). Ce centre, dit-il, n'a rien à voir avec une entreprise de presse. Ses membres ne possèdent pas de carte de presse et ne sont accrédités ni à la Maison Blanche ni au Congrès. Pourtant, il publie des rapports, au rythme de trois ou quatre par an, le plus souvent en exploitant judicieusement des bases de données informatiques, et, selon notre confrère, « distribue ses scoops à travers le monde ».

S'agit-il de « journalisme » ? demande Richard Harwood. Ou les rapports ne méritent-ils ce nom qu'après avoir été repris par la presse ? Peu importe, en réalité. Ce qui retient l'attention, c'est que désormais, selon notre confrère, une bonne partie des informations publiées par les médias a pour origine des institutions qui ne sont pas des organes de presse (« non news organizations ») et qui proposent le résultat de leur travail aux journaux et aux télévisions.

Toutefois, ce qui est vrai des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne ne l'est pas encore de la France. Chez nous, rares sont les établissements indépendants qui aident les journalistes à faire face aux experts officiels ou à découvrir des

« scoops ». On peut citer en exemple la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité), principal laboratoire des « contre-experts du nucléaire » (*Le Monde* du 19 juin). Mais, dans l'ensemble, les journalistes ont affaire soit aux grands instituts de recherche publique tels que l'Insee ou l'Inserm, soit à des centres privés d'analyse et de réflexion comme la Fondation Saint-Simon ou les services d'études des banques.

Aucun de ces organismes n'a vocation à concourir au développement du journalisme d'investigation, alors que ceux dont parle le *Washington Post*, souvent animés par d'anciens journalistes, sont plus proches des préoccupations des médias. En France, l'existence de telles associations serait utile pour prêter assistance à la presse et assurer une plus grande crédibilité à ses enquêtes. Si l'actualité est pour partie créée par les groupes de pression, il est préférable que ceux-ci fournissent une information sûre. Ce peut être une des vertus de ce « nouveau journalisme » qui émerge, selon le *Washington Post*, du cyberspace.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

SI L'ON AVAIT SU...

Je suis absolument éffaré. En l'air de laisser entendre : si l'on avait su l'existence de la « solution finale », on n'aurait pas déporté les juifs. Parce que leur interdire la plupart des professions, confisquer leurs biens, les obliger à porter l'étoile jaune, les envoyer dans des camps qu'on supposait de travail, en Allemagne, c'était normal... pour des juifs ? Personnellement, maintenu avec ma classe dans l'armée d'armistice, en 1940, j'ignorais les premières mesures antisémites lorsque le « toubib », adjutant-médecin originaire du contingent, m'apprit que, si on lui reconnaissait la capacité de soigner les troupes, il ne pourrait pas terminer ses études quand il serait démobilisé, la profession lui étant interdite... parce que juif ! Alors que j'avais déjà mal digéré la suppression immédiate de la République, j'ai compris que la Résistance était la seule solution honorable...

Henri Coutis
Voiron

ENTRAVE

Le droit de grève doit se faire dans le cadre des lois qui le régissent. Or l'exercice normal du droit de grève n'autorise pas les troubles à l'ordre public et, dans le cas d'espèce, l'entrave à la libre circulation et à la liberté du travail. Ainsi, comme notre pays en est coutumier, une minorité prend en otage la majorité de la profession des routiers et le pays pour faire aboutir ses revendications, peu importe leur légitimité. Cela ne fait que discréditer un peu plus notre Etat et apporte de l'eau au moulin des extrémistes. De plus, ce type d'attitude ne peut que favoriser le non-respect des lois et le prolongement de ce conflit. *Le Monde* pourrait-il avoir une attitude un peu plus critique, au lieu de faire

preuve de compassion béate pour ces routiers ?

Jacques Farines
Ensisheim (Haut-Rhin)

L'ORGANISATION DES TRANSPORTS

Beaucoup a été dit sur les conditions de travail et de rémunération indignes, le comportement archaïque du patronat, tout ce qui justifie le nouveau conflit des routiers. On a parlé aussi de l'individualisme qui règne dans ce milieu, et qui rend difficile la gestion de ce conflit. Mais on parle très peu de deux autres sujets. Primo, en s'organisant à flux tendus, certaines entreprises économisent la gestion des stocks et surchargent les routes, avec les coûts qui s'ensuivent pour la collectivité. Elles se rendent aussi tributaires d'un conflit social chez les transporteurs et en aggravent les conséquences. Secundo, le camion est sans doute nécessaire sur les courtes distances, mais est-il raisonnable qu'un transport d'Espagne en Angleterre, par exemple, soit fait par la route, avec toutes les nuisances que cela entraîne ? La Suisse et l'Autriche ont décidé des mesures draconiennes de restriction du transit routier ; les autres pays, y compris la France, seraient bien avisés de revenir à une meilleure organisation des transports.

Jacques George
Rouen

LE COMBAT DE SOKAL

Je suis de ceux que le canular de Sokal a réjouis (...). Mais je suis plus réservé en ce qui concerne le combat actuel de Sokal et Bricmont. Il me semble qu'ils attaquent simultanément deux cibles, qu'on aurait intérêt à distinguer : d'une part, le relativisme, qui réduit la science à un texte ou à un produit des seules conditions socio-histo-

riques ; d'autre part, l'usage que font certains auteurs de termes scientifiques dans des contextes très différents de leur contexte d'origine. Sur le relativisme, on peut avancer beaucoup d'objections, et elles ont déjà été largement formulées et diffusées. Mais il ne faut pas confondre tous les relativistes : si certains sont de purs philosophes ou essayistes, d'autres sont de véritables sociologues, qui appuient leurs thèses sur des études empiriques souvent de grande qualité, ce qu'on peut reconnaître sans endosser toutes les conclusions qu'ils en tirent. L'utilisation, à leurs yeux abusive, de termes scientifiques pose de tout autres problèmes, et je crains que nos deux physiciens ne mènent un mauvais combat, ou plutôt qu'ils ne poussent pas leur critique assez loin pour qu'elle puisse convaincre. Que certains auteurs utilisent des termes scientifiques d'une façon qui est absurde si on les prend dans leur signification scientifique rigoureuse ne suffit pas à les disqualifier. La question à se poser est : qu'ont-ils voulu dire ? Lorsque Lacan dit que l'inconscient est un tore, est-ce que cela a un sens en psychanalyse, indépendamment du sens pour le mathématicien ? (...) C'est aux psychologues de dire si ce que dit Lacan a un sens pour eux, et si la théorie à l'intérieur de laquelle le mot est utilisé est valide, ou au moins constitue une hypothèse intéressante.

Benjamin Matalon
Evry (Essonne)

LÈSE-MAJESTÉ

Dans l'affaire Sokal, on peut se demander qui est le loup vindicatif, coupable de faire un faux procès à l'agneau innocent pour le croquer, et qui est l'agneau récalcitrant, qui cherche seulement à tuer le loup par le ridicule ? Quand on a lu les

proclamations des « relativistes » des « social studies », qui s'acharnent depuis dix ans sur les prétendus « scientifiques » des « sciences dures », en brandissant mal à propos des citations obscures d'une poignée de philosophes « post-structuralistes » français, on comprend bien l'exaspération salulaire des inculpés. Il semble donc mal venu de leur reprocher leur humour corrosif à l'égard de leurs procureurs aux dents longues et aux idées courtes. Restaurer le crime de lèse-majesté serait-il politiquement correct ?

Jean Sarniguet
Paris

LA MORALE A L'ÉCOLE

Notre gouvernement veut réintroduire l'apprentissage de la morale à l'école. Fort bien ! Une morale n'a pas valeur d'absolu, mais est un ensemble de règles qui réglementent une société à un moment donné. Or notre société a beaucoup changé et continue d'évoluer très vite. Où sont ces nouvelles normes que l'on pourra enseigner à nos enfants ? (...) La morale ne serait-elle tout simplement pas l'apprentissage du bien et du mal ? Cette notion est-elle innée ? Sur quoi peut-on la fonder, qui ne fasse pas appel à une religion ? Pourquoi ne dois-je pas tuer autrui ? Le bon sens me dit que si j'accepte de tuer, alors j'accepte aussi d'être tué, et l'on en reste là. Consensus diabolique... à la merci d'individus pour qui la vie et la mort n'ont pas le même sens, ou pas de sens du tout. Enfin, comment peut-on sérieusement prétendre apprendre la morale à nos enfants alors qu'ils ont devant les yeux l'épave d'immoralité dont font preuve bon nombre de nos dirigeants, de quel que parti qu'ils soient ?

Jean-Louis Bernou
Fresnes (Val-de-Marne)

Les Etats-Unis en panne de stratégie irakienne

Suite de la première page

Washington n'a pas eu davantage de succès avec une autre coalition qu'elle a encouragée, l'Entente nationale irakienne. Les bombardements américains de cibles militaires au sud de Bagdad en 1993, 1994 et 1996 n'ont eu que des résultats très limités.

Les Etats-Unis exigent de Bagdad le respect des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Mais, soutenus par la Grande-Bretagne, ils refusent une lecture légaliste de la plus importante de ces résolutions, la 687, adoptée en avril 1991, et qui prévoit la « destruction », « l'enlèvement » ou la « neutralisation », « sous supervision internationale », des armes de destruction massive de l'Irak.

Cela inclut les armes chimiques et biologiques, tous les missiles balistiques d'une portée supérieure à 150 kilomètres, ainsi que tous les

principaux composants et les installations de réparation et de production. L'Irak doit aussi accepter « inconditionnellement de ne pas acquérir ni mettre au point d'armes nucléaires ou de matériaux pouvant servir à en fabriquer ».

La résolution 687 dispose néanmoins (paragraphe 22) que, lorsque Bagdad aura satisfait toutes les conditions de son désarmement, les interdictions « touchant l'importation de produits de base et de marchandises d'origine irakienne et les transactions financières connexes seront levées ». C'est ce paragraphe que la Russie, la France et, dans une moindre mesure, la Chine font miroiter aux yeux du président irakien, Saddam Hussein, pour qu'il fasse preuve de transparence totale en matière de désarmement.

Les Etats-Unis n'en sont pas d'accord. Ils estiment que l'Irak ne peut pas choisir à la carte les résolutions qui lui plaisent. Contre le paragraphe 22 de la résolution 687, M. Pelletreau invoquait le préambule de ce même texte qui souligne la nécessité de s'assurer « des intentions pacifiques de l'Irak », ce qui n'est pas possible.

Pour la France et la Russie, c'est au peuple irakien de décider qui le gouverne. Aussi longtemps que Saddam Hussein sera au pouvoir, c'est avec lui qu'il faudra donc traiter. Paris et Moscou ont un argu-

ment de poids : l'embargo pluriel imposé à l'Irak depuis sept ans a lourdement pénalisé la population et n'a pas affaibli le régime. Il doit donc être levé dès que Bagdad aura satisfait les conditions requises par la résolution 687.

Une partie seulement de l'opposition irakienne partage ce point de vue. Il faut, explique Labib Abbawi, membre du bureau politique du Parti communiste irakien, que toutes les dispositions soient parallèlement prises pour maintenir le régime dans un état d'isolement politique et diplomatique, de la même manière que le Conseil de sécurité a su faire preuve d'inventivité en créant un mécanisme d'application de la formule « pétrole contre nourriture » qui empêche le pouvoir d'en tirer profit.

BAGDAD AGGRAVE SON CAS

L'opposition réclame aussi un dispositif qui oblige le gouvernement à respecter la résolution 688 de l'ONU, d'inspiration française, qui exige le respect des droits de l'homme, bafoués à outrance par le régime irakien. Les opposants affirment, par ailleurs, avoir réuni les pièces nécessaires pour faire traduire en justice M. Hussein pour crimes contre l'humanité.

Les gouvernements arabes sont perplexes et divisés : alors que le Koweït et l'Arabie saoudite, les

deux pays les plus menacés par M. Hussein et aussi les plus dépendants de la protection des Etats-Unis, redoutent de voir ce dernier réhabilité, l'Egypte et la Turquie partagent l'avis de la France et de la Russie. Les opinions publiques arabes supportent de plus en plus les souffrances des Irakiens et une politique américaine jugée résolument hostile aux Arabes, puisque ce sont les Etats-Unis qui sont à l'origine des embargos imposés non seulement à l'Irak, mais aussi à la Libye et au Soudan.

C'est la pugnacité des inspecteurs internationaux qui a régulièrement forcé les dirigeants irakiens à admettre qu'ils n'avaient pas tout dit. Dans son dernier rapport, l'Unscop affirme avoir répertorié pratiquement tous les missiles Scud importés de l'ancienne Union soviétique, mais elle n'est pas sûre du nombre de missiles balistiques de fabrication locale dont l'Irak dispose encore. La Commission estime aussi que Bagdad cache toujours du matériel dans le domaine des armes chimiques et biologiques. En dérobant à la surveillance des caméras de l'ONU certains matériels militaires lors de la dernière crise avec l'Unscop, les autorités irakiennes n'ont donc fait qu'aggraver leur cas.

Mouna Naïm

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les leçons d'un conflit

SOUVENT présenté comme l'illustration des blocages de la société française, le conflit des routiers s'est terminé par un réel succès du dialogue social et d'un syndicalisme à la fois capable d'établir un véritable rapport de forces mais aussi de s'asseoir à une table de négociations pour élaborer un compromis et non pour humilier la partie adverse. On peut, certes, regretter qu'une fois de plus le conflit ait précédé la négociation. On peut également déplorer que les syndicalistes aient eu besoin d'installer des barrages sur les routes et d'entraver la circulation alors qu'en bonne logique seul un blocage des entreprises concernées se justifiait. Mais les syndicats savaient pertinemment que, sans l'opinion publique et l'aide du gouvernement, ils n'obtiendraient pas gain de cause.

L'issue de la grève est un succès pour la CFDT, le gouvernement, mais aussi pour l'Europe sociale. Pour la CFDT, c'est évident. Grâce à un travail de fond dans les entreprises, elle a su s'implanter dans un secteur hostile au syndicalisme et y devenir majoritaire. En perturbant le trafic sans le bloquer totalement, elle a obtenu le soutien des médias. Dans la négociation, elle a obtenu gain de cause sur sa principale revendication : la création d'un salaire minimum garanti au niveau de la branche.

La fédération du transport CFDT, opposée à la ligne confédérale de Nicole Notat, a, cette fois, démontré sa capacité à analyser les enjeux du conflit et

à le maîtriser jusqu'à son terme.

Le gouvernement s'en sort également bien. Jean-Claude Gaysot a intelligemment joué le rôle de médiateur sans brandir une menace particulière à l'égard du patronat qui l'aurait fait sortir de son rôle d'arbitre. En levant par la force quelques barrages aux frontières, le gouvernement a montré qu'il entendait les récriminations de ses partenaires européens. C'est une des nouveautés de ce conflit. Théoriquement national, celui-ci a eu immédiatement une dimension européenne. A cause de son origine – la libéralisation du transport –, mais aussi parce qu'une grève, dans un pays, a désormais des conséquences au-delà de ses frontières. La libre circulation des marchandises impose la construction d'une Europe davantage sociale. On ne peut que s'en féliciter et espérer que les gouvernements comprendront le message une semaine avant le sommet européen sur l'emploi à Luxembourg.

Enfin, un an après l'accord non respecté de 1996 et trois ans après le contrat de progrès de 1994, également bafoué, le patronat du transport a saisi une dernière occasion de regagner en crédibilité. La balle est maintenant dans son camp. Le succès ou l'échec de l'accord conclu vendredi dépend des chefs d'entreprise. S'ils s'emparent de l'accord pour moderniser leur politique salariale, chacun sera gagnant. Si, comme en 1996, ils ne respectent pas les engagements de leurs représentants, ils prennent le risque d'un nouveau conflit bien plus onéreux.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Médiateur : Thomas Ferenczi
Directeur exécutif : Eric Pillaoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le vieillissement de la France

Parmi les phénomènes qui, depuis un demi-siècle, ont eu une influence déterminante sur la civilisation occidentale, il en est un, d'ordre démographique, qui est peu connu du public. Nous voulons parler du vieillissement de la population, c'est-à-dire de l'augmentation constante du nombre des vieillards dans la population totale.

Bien que les premiers recensements par âge remontent déjà à plus d'un siècle, c'est à une date relativement récente que l'on s'est attaché à étudier la structure par âge des populations et que fut mis en évidence le processus du vieillissement. On peut s'étonner de ce retard si l'on songe qu'il s'agit là d'un phénomène ne pouvant prêter à aucune contestation et, au surplus, facilement mesurable.

Le vieillissement est commun à toutes les populations occiden-

tales. En France, quelques chiffres permettent de suivre l'évolution du mal. Si à la fin du XVIII^e siècle notre pays comptait, pour 100 Français, 8 vieillards de plus de soixante ans, cette proportion s'est élevée constamment depuis. Après avoir atteint 11 vers 1860, et 12 en 1900, elle se situait, à la fin de 1946, à 16.

Ce vieillissement déjà si accusé de la population active ne fera que s'accroître encore, et les calculs les plus sûrs permettent d'affirmer que – sauf immigration bien entendu – il va s'accroître pendant au moins vingt ans, même avec une reprise sensible de la natalité. Abaissement de la mortalité et abaissement de la natalité sont intervenus conjointement pour provoquer le vieillissement.

Jean Daric
(9-10 novembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

SPIRITUEUX Si les spiritueux (vodka, gin et surtout whisky) ont le vent en poupe, les liqueurs, plus sirupeuses, traversent une période difficile. Elles souffrent de leur image

vieillot et d'un mode de consommation en voie de disparition. ● MARIE BRIZARD en est l'illustration. Le groupe bordelais de spiritueux et boissons sans alcool a obtenu du

tribunal de commerce de Bordeaux la nomination d'un mandataire afin de trouver « un accord général de restructuration financière » avec ses banquiers. ● POUR ENRAYER leur dé-

clin, les marques de liqueurs tentent de changer les habitudes des consommateurs et de transformer leurs produits en apéritifs. Or ce marché est déjà très encombré, et en voie

de concentration. ● LE DÉCÈS DE PAUL RICARD, fondateur du groupe Pernod-Ricard (lire aussi page 26), a ainsi relancé les spéculations autour d'une OPA sur la société.

Les vieilles marques de digestifs se tournent vers le marché de l'apéritif

Menacés par l'image vieillotte de leurs produits et par la concurrence d'alcools plus « universels », les fabricants de liqueurs cherchent à modifier les habitudes des consommateurs. Mais ils ont été précédés par le lancement, à grand renfort de publicité, de boissons plus « branchées »

MARIE BRIZARD placée sous la tutelle d'un mandataire ad hoc par le tribunal de commerce de Bordeaux ; l'information a fait, début octobre, l'effet d'une bombe dans le petit monde des alcools. Comment cette marque bicentenaire, la huitième liqueur le plus consommée au monde en 1996 (13,2 millions de litres), a-t-elle pu en arriver là ? Les problèmes de Marie Brizard sont d'abord ceux d'un groupe diversifié dans les boissons. Le célèbre digestif anisé ne représente d'ailleurs plus aujourd'hui que 7 % des ventes du groupe du même nom. Mais cette crise en révèle une autre, plus structurelle, celle du secteur des liqueurs.

Tout le dilemme de ce marché est résumé dans une formule d'Olivier Charriaud, directeur du marketing international de Cointreau, chargé par le groupe Rémy-Coint-

reau de relancer cet alcool à base d'écorce d'orange : « Nous souhaitons montrer que les valeurs de Cointreau appartiennent davantage au monde des spiritueux qu'à celui des liqueurs traditionnelles. » Spiritueux ou liqueurs, la nuance n'est pas que sémantique. Les premiers se résument de plus en plus aux alcools de grain : vodka, gin et surtout whisky, très prisés par les jeunes consommateurs, qui les dégustent, précisément, en long drinks, c'est-à-dire coupés avec une boisson non alcoolisée. Les secondes, plus sirupeuses – de 100 à 200 grammes de sucre par litre, et jusqu'à 400 grammes pour les crèmes de cassis –, souffrent de leur image vieillotte et de leur mode de consommation comme digestif, une habitude en voie de disparition.

Pour essayer de changer d'uni-

Les dix liqueurs les plus vendues dans le monde

Marque	Groupe	Pays	Ventes (millions litres)
De Kuypere	De Kuypere	NL	36,4
Bailey's	Grand Met	UK	35,6
Berentzen	IB Berentzen	D	30,7
Kahlua	Allied Domecq	UK	21,2
Southern Comfort	Brown-Forman	USA	19,8
Malibu	Grand Met	UK	14,4
Amaretto Disaronno	ILLVA SpA	I	14,3
Marie Brizard	Marie Brizard	F	13,2
Bols	Bols International	NL	13
Grand Marnier	Marnier-Lapostolle	F	12,2

(Source : Euromonitor)

vers, Cointreau a fait redessiner sa célèbre bouteille carrée par l'agence Dragon Rouge, le designer de la mascotte de la Coupe du

monde de football, tandis que le slogan publicitaire est résolument tourné vers l'international : « The Longest Drink in the World ». Un

jeu de mots sur le thème du long drink, le sésame du marché des spiritueux. L'international est une vieille tradition chez les liquoristes français. Ils réalisent aujourd'hui 68,7 % de leurs ventes hors de France. Les trois grands pays consommateurs de liqueurs sont les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne. Les Grand Marnier, Cointreau, Marie Brizard doivent cependant faire face à l'offensive de produits marketing plus « branchés » et lancés à grand renfort de publicité par des géants mondiaux des alcools tels que la crème de whiskey (irlandais) Bailey's ou la liqueur de rhum-coco Malibu, fers de lance du groupe britannique GrandMet dans ce secteur. Le succès de sa liqueur de pomme (*apple-korn*) a permis à l'allemand Berentzen de se hisser à la troisième place mondiale des liquoristes. De quoi faire rêver les producteurs du bon vieux calvados...

Quant à relancer le marché intérieur, c'est un serpent de mer. La consommation française d'alcools forts est en chute constante depuis 1960, où elle culminait à 17,4 litres par habitant. En 1997, elle est tombée à 11,2 litres par habitant. La fiscalité, lourde et complexe, n'arrange rien. « Les spiritueux et les liqueurs sont soixante fois plus taxés que le vin et trente fois plus que la bière ! », s'insurge Alain Trocquemé, président de la Fédération française des spiritueux.

FORTE SAISONNALITÉ

Même dilués, les alcools restent surtaxés sur leur base d'origine, ce qui a tué dans l'oeuf, par exemple, le développement de produits « prémixés ». « Alors que, dans le même temps, les bières et les cidres à taux d'alcool élevé (plus de 10 degrés) connaissent un fort développement auprès des jeunes », observe M. Trocquemé. Pour les liqueurs s'ajoute une forte saisonnalité des ventes. En France, le quart des quarante-huit millions de bouteilles de

liqueurs (y compris les crèmes de cassis et de fruits) qui seront vendues cette année le sera au mois de décembre, à l'occasion des fêtes.

C'est donc par une révolution du mode de consommation que passe la survie de la liqueur. « De digestif, elle doit devenir apéritif », résume Michel Rigo, délégué général du Syndicat des liqueurs. Le chanoine Kir, en imaginant de mélanger de la crème de cassis au vin blanc, dans les années 50, fut en quelque sorte un précurseur. Maire de Dijon, l'ecclésiastique, qui avait déposé l'appellation kir en 1952, ne cachait pas qu'il entendait soutenir ainsi la production locale de liqueur comme de vin. Pari réussi, puisque le kir est devenu l'un des apéritifs les plus prisés des Français.

ENCOMBREMENT

Tout récemment, le cognac a amorcé une tentative de remonter sa consommation de l'aval vers l'amont du repas. Chez Hennessy, même le prestigieux maître de chai, dépositaire de la tradition, vante aujourd'hui les mérites du cognac en long drink, coupé de Schweppes (*Le Monde* du 16 septembre).

Reste que le marché des apéritifs est déjà très encombré. Il est le théâtre, en France, d'un choc de titans entre le whisky et le pastis, dont le roi, Paul Ricard, vient de mourir, ce qui relance les spéculations à propos d'une OPA sur sa société. Et les apéritifs à base de vin cèdent progressivement la place au champagne, au muscat, voire au vin tout court ou... au jus de fruits, boissons jugées plus « naturelles ». Là aussi, la France dispose d'un patrimoine de marques dont la notoriété tenace masque le déclin : les Ambassadeur, Byrrh, Dubonnet, Saint-Raphaël ont beaucoup de mal à se frayer une place sur des comptoirs de plus en plus encombrés à l'heure de l'apéro.

Pascal Galinier

Un mandataire ad hoc pour le groupe Marie Brizard

BORDEAUX

de notre correspondante

Faute d'un accord avec ses banquiers, Marie Brizard et Roger International, groupe bordelais de spiritueux et boissons sans alcool, a obtenu du tribunal de commerce de Bordeaux la nomination d'un mandataire ad hoc. M^e Hubert Lafont, administrateur judiciaire parisien, va devoir trouver « un accord général de restructuration financière » entre les deux parties.

En 1990, pour financer sa croissance externe, la société familiale avait créé une holding européenne composée d'une vingtaine de banques. Depuis quelques mois, la société négociait avec elles pour étaler le remboursement d'une dette de 959 millions de francs, à laquelle s'ajoutent des pertes cumulées de 61 millions sur les deux derniers exercices. « Il fallait que tous les partenaires financiers soient d'accord, ce qui n'était pas le cas, malgré des garanties supplémentaires, du type affectation », explique le PDG, Paul Glotin.

Créée en 1755, l'entreprise doit sa renommée à la liqueur anisée, un secret hérité de Marie Brizard, fille d'un tonnelier bordelais. En sept générations elle s'est diversifiée : dans les liqueurs,

les vins, les alcools, le gin Old Lady's, lancé en 1960, les jus de fruits et sirops (Pulco, Cidou, Sirops Sport), qui représentent 43 % des ventes en 1996. Egalement distributeur de marques, Marie Brizard va souffrir de la perte de deux marques phares de son portefeuille, les whiskies Grant's et Glenfiddich, en France, après la résiliation en 1993 d'un accord vieux de trente-cinq ans par la firme familiale écossaise William Grant & Sons. Ces marques représentaient près de 40 millions de bénéfices pour le groupe.

EXPERTISE

Paul Glotin a porté plainte pour rupture abusive de contrat. En janvier 1995, le tribunal de commerce de Bordeaux a condamné les Ecossais à payer 130 millions d'indemnités compensatoires. Grant a protesté et la cour d'appel a ordonné une expertise. Un accord partiel d'exécution a malgré tout permis au groupe bordelais de se faire rembourser 16,7 millions et de débiter 77 millions de trésorerie.

Cette perte a contraint Marie Brizard à se concentrer sur son métier d'industriel en développant ses propres produits et en réduisant les coûts. En 1995, l'entreprise rachète le groupe

provençal Berger (anisés) pour environ 600 millions, un investissement qui est pour beaucoup dans l'endettement actuel. Les résultats sont en dents de scie depuis plusieurs années, l'année 1996 ne fut pas aussi bonne que prévu, le cours de l'action est passé de 1 300 francs, mi-1996, à 712 francs le 4 novembre. Paul Glotin reste se- rein : « L'an prochain, notre dette sera réduite de 200 à 300 millions. Nous allons céder deux à trois actifs, dont les jus de fruits Cidou ; Grants devrait nous rembourser 75 millions et nous avons dégagé une marge brute d'autofinancement de 100 millions. »

Ces turbulences pourraient exposer le groupe à une OPA. La famille contrôle 63,3 % du capital, dont 55,3 % détenus par la Société financière (Sofia) dans laquelle se trouvent quatre-vingts membres de la famille. En 1990, des dissensions ont poussé certains membres à vendre leurs parts. Dans ce contexte, comment être sûr que ça ne se renouvellera pas ? L'ancien président de la chambre de commerce y a peut-être pensé en justifiant l'arrivée du mandataire : « C'est un élément très positif pour éviter toute OPA. »

Claudia Courtois

Elf Aquitaine rappelle à l'Allemagne ses engagements dans la raffinerie de Leuna

LEUNA (Allemagne)

de notre envoyé spécial

« Nous avons tenu nos engagements, et j'ai du mal à imaginer que les autorités allemandes ne tiennent pas les leurs ». Le ton de Philippe Jaffré, président d'Elf Aquitaine, était conciliant mais ferme, vendredi 6 novembre, lorsque, sur le site de Leuna, il a rappelé les promesses du gouvernement, lors de la construction de cette raffinerie dans l'ex-Allemagne de l'Est, près de Leipzig, en 1994.

Non seulement l'intégralité des subventions n'a pas été versée – la compagnie pétrolière française attend encore 260 millions de marks (860 millions de francs) – mais les autorités du pays n'ont pas non plus trouvé de partenaire industriel pour prendre 33 % du capital de la nouvelle raffinerie. Refusant de céder à l'« inquiétude » et se gardant de vouloir « engager un conflit », le président du groupe français n'a pas fixé d'échéance pour régler ces deux points. Seule certitude : « L'inauguration officielle n'aura lieu que lorsque tout sera réglé », même si la raffinerie a démarré son activité, comme prévu, au début du mois.

Ce rebondissement constitue l'un des multiples épisodes autour de ce projet de 6 milliards de marks (près de 20 milliards de francs), considéré comme « l'investissement franco-allemand le plus significatif depuis 1945 ». En 1992, fort du soutien de François Mitterrand et du chancelier Helmut Kohl, Elf Aquitaine s'engage avec la Treuhand, l'organisme alors chargé des privatisations, dans la construction d'une nouvelle raffinerie dans l'ancienne RDA. Située en plein cœur du triangle de la chimie est-alle-

mande, et à l'extrémité du complexe pétrochimique de Leuna, appelé à fermer progressivement, cette raffinerie, d'une capacité de production de 10 millions de tonnes, permet de maintenir dans cette zone une activité et des emplois. En échange, la compagnie française obtient le réseau de stations-service Minol.

L'importance de l'engagement financier pour Elf, qui a la charge des deux tiers des dépenses, conduit, en 1993, le nouveau président du pétrolier français, Philippe Jaffré, à reconsidérer cet investissement engagé par son prédécesseur Loïk Le Floch Prigent. Un bras de fer s'amorce avec les autorités allemandes.

CONTESTATIONS

La crise est telle qu'elle nécessite des interventions au plus haut niveau des Etats. Après trois mois de conflit, un accord intervient en 1994. Elf promet d'investir 4,8 milliards de marks et à embaucher 2 550 personnes. De son côté, le gouvernement allemand débouche 1,4 milliard de subventions, représentant 23 % de l'investissement total. Il s'engage également à trouver, dès le démarrage de la raffinerie, un partenaire industriel acquérant 33 % de son capital. Si aucun candidat ne se présente, il est prévu que BVS, la société qui a remplacé la Treuhand se porte acquéreur de la participation.

Très rapidement, l'importance des subventions est contestée et les coûts sont jugés surévalués. Le versement de commissions occultes est également dénoncé. En juillet 1997, la Commission européenne ouvre une enquête. Ses conclusions, rendues début octobre, ne

contestent pas le montant des subventions, mais la forme des versements. Les autorités allemandes doivent rédiger une nouvelle réglementation pour verser le solde.

Elf trouve que le dossier n'avance pas assez vite. Comme si des rancœurs subsistaient au niveau administratif. Pour Philippe Jaffré, le montant des aides représente moins d'un cinquième du chantier total et ne paraît pas « aberrant, comparé aux énormes difficultés de l'Allemagne de l'Est ». A ses interlocuteurs allemands, il rappelle qu'une usine Mercedes vient d'être inaugurée en Lorraine : « Le groupe automobile a reçu des subventions importantes et normales, je n'ai pas entendu parler de problèmes. »

Enfin, le pétrolier français joue de malchance dans la recherche de partenaires. Elf a toujours souhaité être l'opérateur de la raffinerie, tout en étant actionnaire minoritaire. Aujourd'hui, il détient l'intégralité de l'installation flambant neuve. Non seulement les Allemands n'ont pas trouvé preneur pour les 33 % du capital à placer, mais même la société DvS ne semble plus s'y intéresser. Des négociations devraient s'engager sur une éventuelle indemnisation.

Des partenaires russes, qui s'étaient engagés à prendre 24 % du capital dans la raffinerie, se sont retirés au début de l'année. Elf espère néanmoins attirer d'autres producteurs russes, dans la mesure où la raffinerie est alimentée par le « pipe-line de l'amitié », qui vient de Russie. Mais tout cela n'est que projet. L'objectif d'Elf, être minoritaire à Leuna, est reporté. Et aucune nouvelle date n'est arrêtée.

Dominique Gallois

La City victime d'une escroquerie de 4,6 milliards de francs

LONDRES

de notre correspondant dans la City

Trois hommes d'affaires, un Britannique, un Taïwanais et un Américain, appréhendés à la sortie d'une banque, une vaste escroquerie portant sur près de 800 millions de dollars (4,6 milliards de francs) de faux bons du Trésor américain, une opération de surveillance impliquant une quarantaine de policiers aidés par les services secrets américains, une City sur les nerfs après la bourrasque financière : autant d'ingrédients sulfureux pour un de ces thrillers financiers à grand spectacle chers à John Grisham. Mais, vendredi, la fiction a rejoint la réalité. Après dix jours d'enquête, la fine équipe s'est bien retrouvée en prison.

« Souvent, les malfaiteurs s'efforcent de monnayer ce type de documents comme garantie pour emprunter de l'argent ou pour obtenir une avance sur les gains que peuvent procurer ces obligations » et, comme l'a indiqué Scotland Yard, si de petits épargnants auraient pu facilement tomber dans le file du trio, les grandes institutions comme Merrill Lynch ou Salomon Brothers, qui font leurs vaches maigres du négoce des US Treasury Bonds, n'auraient pas été dupes. Le recours grandissant aux tractations électroniques sur le marché obligataire aurait réduit, par ailleurs, la marge de manœuvre des escrocs. Les faux bons du Trésor, dont la date d'émission remontait à 1940, réalisés sur un petit ordinateur portable, apparaissent peu sophistiqués.

Comment expliquer, dès lors, que cette affaire fasse grand bruit sur la première place financière euro-

péenne, qui a vu bien pire en matière de scandales retentissants au cours des dernières années, tels que les faillites Barings, BCCI ou Maxwell ? Depuis la bourrasque boursière de la semaine dernière sur le marché des actions, les traders, qui vivent aujourd'hui au ralenti, attendent dans l'angoisse... de connaître le montant de la prime annuelle de fin d'année, représentant jusqu'à quatre fois leur salaire de base, qui risque de se révéler bien maigre. Ils sont nerveux, braqués, voire déprimés et sont donc réceptifs, sur le plan émotionnel, à ce type d'« embrouille ».

PHASE DE TRANSITION

De surcroît, cette tentative de fraude intervient en pleine phase de transition du système de réglementation britannique, période propice à toutes les convoitises. La mise sur pied de la Financial Services Authority (FSA), super régulateur devant chapeauter tout le secteur financier et qui concrétise la refonte de la Banque d'Angleterre

DÉPÊCHES

■ FRANCE TÉLÉCOM : le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, a signé une convention tarifaire avec France Télécom prévoyant une baisse des tarifs du service universel des télécommunications pour les années 1997 à 2000, a annoncé Bercy, vendredi 7 novembre. Les tarifs devraient baisser (par rapport à l'évolution des prix à la consommation) en moyenne annuelle d'au moins 9 % en 1997 et 1998 et de 4,5 % en 1999 et 2000. Les tarifs internationaux et longue distance connaîtront des baisses plus importantes encore.

■ ITT SHERATON : Starwood Lodging, qui a déposé, le 20 octobre, une offre publique d'achat (OPA) amicale du groupe hôtelier ITT Sheraton à 80 dollars par titre, l'a portée, vendredi 7 novembre, à 82 dollars par action. Les actionnaires d'ITT estiment qu'Hilton, l'autre prétendant à la reprise, avec une offre à 80 dollars par titre, augmentera aussi son offre d'ici à l'assemblée générale d'ITT, mercredi 12 novembre.

Marc Roche

Les petits actionnaires ne doivent pas prendre de décisions hâtives

Malgré une conjoncture agitée, la Bourse de Paris affiche encore une performance très honorable depuis le début de l'année. Et les places financières ne sont pas à l'abri de nouvelles secousses



Faut-il pour autant ne rien faire ?

Une chose semble certaine, quelle que soit l'importance des secousses qui ébranlent les Bourses mondiales, les actions demeurent le meilleur moyen de se constituer une épargne à long terme. D'abord parce que le PEA fait figure de dernière oasis fiscale pour les épargnants français qui ont au moins cinq ans devant eux.

SURPONDÉRATION

A condition d'avoir un portefeuille inférieur à 600 000 francs pour une personne seule et 1 200 000 francs pour un couple, les revenus et les plus-values des titres détenus dans un PEA restent

exonérés d'impôt (hors CSG et RDS). Ensuite et surtout, les perspectives macroéconomiques demeurent favorables aux actions.

« La correction brutale intervenue sur les marchés ne remet pas en cause le schéma global qui a été bénéfique aux actions ces derniers temps, à savoir une croissance soutenue aux Etats-Unis – et maintenant en Europe –, des taux d'intérêt bas et une inflation maîtrisée », estime Monique Bourven, président-directeur général de State Street Bank.

Cet établissement d'origine américaine continue de surpondérer la place de Paris dans son allocation entre les différentes

Bourses mondiales. Toutefois, « l'argent facile, issu d'une sous-évaluation manifeste sur certains marchés, est terminé. Il va falloir être encore plus sélectif », note Didier Bouvignies, gestionnaire de UAP Actions France.

Les actionnaires français qui détiennent des titres en direct doivent opérer quelques arbitrages dans leur portefeuille. Il est vain de vouloir à tout prix profiter de tous les mouvements de baisse et de hausse pour acheter ou vendre des titres, ne serait-ce que parce que ces allers-retours occasionnent des frais. Néanmoins, il faut désormais éviter les actions de sociétés, comme LVMH ou Carrefour, qui réalisent une part plus ou moins importante de leur chiffre d'affaires dans la zone asiatique, laquelle devrait, au moins pour un temps, connaître une croissance plus faible. Tout comme il est prudent de se tenir à l'écart des valeurs financières tant que l'on n'aura pas mesuré précisément le niveau de leurs engagements en Asie et l'impact sur leurs comptes de la tourmente financière dans cette région.

A contrario, certains gérants recommandent de privilégier des sociétés qui exercent leur activité en Europe et bénéficieront de la reprise. Ils apprécient, par exemple, des titres comme Canal Plus et Pernod-Ricard, qui offrent des rendements élevés. Quant à France Télécom, les gérants sont quasiment unanimes pour dire que les baisses sur le titre seront autant d'occasions d'acheter des actions que l'on n'a pas pu obtenir

au moment de l'introduction en Bourse de la société. France Télécom offre une assez bonne visibilité sur ses résultats futurs et devrait être en mesure de verser de confortables dividendes à ses actionnaires.

Pour les épargnants qui souhaitent miser sur les actions françaises via des sicav ou des fonds communs de placement (FCP) – ils constituent la grande majorité de ceux qui ont ouvert des PEA –, là aussi des aménagements peuvent être effectués pour tenir compte du manque de visibilité sur les marchés à court terme. Ces ajustements doivent être pris en fonction du risque que ces épargnants sont prêts à prendre et de leur horizon de placement.

RISQUE LIMITÉ

Les plus prudents peuvent se porter sur la vingtaine de fonds garantis qui sont actuellement commercialisés par la plupart des grands réseaux bancaires. Pour ceux qui disposent d'un horizon de placement limité, inférieur à cinq ans, ou qui ne veulent pas courir un trop grand risque, trois types de fonds sont à privilégier.

Les sicav ou FCP qui affichent clairement un niveau de risque limité tout d'abord : il s'agit de fonds dits à gestion profilée, comme Stratégis Equilibre, de la BNP, ou Sélect Equilibre PEA, de la Société générale, qui sont pilotés pour prendre un minimum de risques tout en étant largement investis en actions.

Deuxièmement, il peut être judicieux de s'intéresser à des fonds qui détiennent une part importante d'obligations. Ces titres sont destinés à amortir les à-coups des marchés. Enfin, un grand nombre d'établissements financiers commercialisent des fonds éligibles au PEA qui diversifient environ 30 % de leurs investissements sur les Bourses européennes (Euro PEA du CCF, par exemple) ou mondiales (State Street Spinnaker 2, de State Street Banque). Ces OPCVM présentent l'avantage d'afficher une volatilité, une sensibilité aux mouvements de baisse ou de hausse, inférieure à celle des sicav ou des FCP qui misent uniquement sur la Bourse de Paris.

Les épargnants qui disposent de temps devant eux ont moins à se préoccuper des soubresauts actuels des marchés. « A long terme

le risque est toujours payant », résume Alain Lunard. Néanmoins, les spécialistes conseillent de ne pas investir en une seule fois la somme que l'on souhaite consacrer aux actions. Dans une période de marchés agités, on minimise ainsi le risque de rentrer au mauvais moment. Les fonds indiciels qui répliquent l'évolution de l'indice CAC 40 ou ceux qui privilégient les grandes valeurs de la cote

Le refuge

des fonds garantis

Les fonds garantis éligibles au PEA (plan d'épargne en actions) donnent l'assurance aux souscripteurs de retrouver leur mise de départ au bout de un à huit ans, et cela quelle que soit la configuration des marchés. Ils garantissent, par ailleurs, une partie des progressions de la Bourse pendant cette période. Selon son tempérament, optimiste ou pas, il est possible de préférer un produit garanti plus qu'un autre. L'épargnant très réticent à l'égard de la Bourse peut se contenter de retrouver, à l'échéance du fonds, son capital plus un rendement équivalent à celui que procurerait une obligation, soit environ 5,7 % l'an. C'est ce qu'offrent les Forfaits de La Poste ou Différence, bientôt commercialisés par la BRED. Les autres pourront souscrire des produits, comme ceux de la BNP, de la Société générale ou du Crédit agricole Ile-de-France, qui garantissent, outre le capital, la moitié environ de la moyenne des hausses trimestrielles du CAC 40 ou d'un panier d'indices des principales Bourses européennes.

seront, à court terme, très sensibles aux à-coups des marchés. Les particuliers qui épargnent pour le long terme peuvent également diversifier une partie de leur portefeuille sur des sicav et des FCP spécialisés sur les petites valeurs de la cote. Ils affichent actuellement un retard par rapport aux sicav grandes valeurs, mais ils devraient finalement profiter de la reprise en France et en Europe.

Joël Morio

Plus-values et dividendes : l'impôt devrait s'alourdir

Contrairement à ce qui a été annoncé, les plus-values sur les valeurs mobilières ne devraient pas être taxées à 25 % mais à 26 %, à partir de l'an prochain. Quant

au total des prélèvements sociaux sur les dividendes – par ailleurs soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu –, il devrait atteindre 11 % et non pas 10 %, comme on avait pu le croire dans

un premier temps. Lorsque la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, annonce son plan de réduction du déficit de la Sécurité sociale, tout paraît clair : la CSG doit passer de 3,4 % à 7,5 %. Et les 2 %

de prélèvements sociaux – 1 % au profit de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et 1 % au profit de la Caisse nationale d'allocations vieillesse (CNAV) – seront étendus à l'assurance-vie, à l'épargne-logement ainsi qu'au PEP (plan d'épargne populaire) et au PEA (plan d'épargne en actions), qui en restaient exonérés jusqu'ici. Résultat : si l'on ajuste la CRDS de 0,50 %, le total des prélèvements sociaux sur les gains ou revenus de ces placements doit atteindre 10 % à partir de l'an prochain.

Reste la question plus complexe de l'imposition des plus-values boursières, et celle des dividendes. Dans un premier temps, il avait été considéré hâtivement que l'application des 1 % CNAV et 1 % CNAF

serait neutre pour ces catégories de revenus déjà soumises à deux prélèvements de 1 %. Mais, en décortiquant plus finement les choses, le cabinet d'avocats Francis Lefebvre relève justement que ni les dividendes ni les plus-values boursières ne supportent en réalité le 1 % CNAF... Résultat : l'imposition des plus-values boursières devrait atteindre 26 % ; 20,9 % – l'impôt actuel – majoré de 5,1 % (4,1 % de CSG + 1 % de CNAF) et non de 4,1 % seulement comme on l'avait cru dans un premier temps. Quant aux dividendes, ils devraient supporter un prélèvement global de 11 % à partir du 1^{er} janvier si l'on ajoute le 1 % CNAF.

Laurent Edelmann

Le football, un investissement qui séduit les Britanniques

LONDRES
de notre correspondant dans la City

« Le football est un placement dynamique. Son succès, à l'avenir, dépend de sa capacité à exploiter à l'échelle nationale, européenne, voire planétaire, le cocktail magique des droits de télévision, du mécénat commercial, de la vente d'articles de sport. » Comme l'indique David Brooks, spécialiste des loisirs auprès de Nomura international, le ballon rond fait aujourd'hui figure d'investissement à la mode aux yeux des organismes de placements et des fonds d'arbitrage anglo-saxons.

L'English National Investment Company (ENIC) est devenu, en peu de temps, le premier conglomerat au monde du football grâce à sa prise de contrôle de quatre clubs européens réputés : Glasgow Rangers, Slavia Prague, Vicenza et AEK Athènes. « Notre objectif est d'exporter le savoir-faire acquis en Angleterre. En général, l'acquisition de clubs du continent, qui sont sous-équipés, démunis de ressources et gérés de manière artisanale, est

moins chère qu'en Grande-Bretagne », déclare Dan Levy, directeur général de ce trust, dont les principaux actionnaires sont le financier britannique Joe Lewis, qui vit aux Bahamas, et le groupe sud-africain Richemont-Nethold (tabac, luxe et médias).

A la lumière de cette réussite, un autre fonds, Singer & Friedlander, dont le succès est fondé sur des investissements dans des clubs de football, chez des fabricants de maillots ou de chaussures à crampons et dans des compagnies de restauration, a annoncé le lancement d'un nouveau produit financier centré sur le basket et le hockey sur glace.

CIBLE DE LA PUBLICITÉ

L'introduction en Bourse de Leicester City FC, formation de première division du championnat d'Angleterre, actuellement en milieu de classement, a fait un tabac auprès des investisseurs institutionnels. Enfin, le rendement du premier sports partners, un fonds plus spéculatif, s'est accru de 66 % depuis sa création, l'an dernier.

A l'évidence, investir dans le football peut être rentable. Selon une enquête du Center for Football Research, le profil du supporter britannique moyen est passé, en une décennie, de la catégorie C1 (ouvriers) à AB (classes moyenne et supérieure), cible idéale des publicitaires tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Résultat de cette mutation : les compagnies de haute technologie, de télécommunications ou de services financiers ont remplacé comme sponsors les brasseries, les banques locales ou les sociétés d'électroménager.

Autre avantage en termes de marché : la dimension désormais paneuropéenne de ce sport. Plusieurs clubs italiens étudient, par exemple, une inscription au London Stock Exchange. Comme aux Etats-Unis, les groupes européens de l'audiovisuel s'intéressent, de surcroît, de près au secteur. « L'achat d'un club renforce la position d'une chaîne de télévision quand il s'agit de négocier les droits de retransmission avec les fédérations sportives. Le partenariat Canal Plus - Paris-Saint-Germain en est la meilleure illustration », insiste David Brooks.

Les analystes, par ailleurs, soulignent les plantureuses perspectives au Japon, à Singapour et en Malaisie. Des pays qui ont plongé récemment dans la frénésie footballistique. Dernier argument, les gestionnaires de portefeuilles disposent d'une information de bonne qualité sur la tenue de leurs placements grâce à la presse mais aussi à l'indice boursier Nomura, basé sur la capitalisation boursière.

Si l'expérience vous tente, prudence toutefois. Car la performance des dix-neuf clubs britanniques cotés s'avère décevante, à l'exception de ceux qui sont dirigés de manière moderne et efficace comme Manchester United, Celtic et Chelsea. Les contrôles financiers laxistes, l'envolée des salaires et du coût des transferts, les blessures et contre-performances des stars expliquent, par exemple, la chute de l'indice Nomura de 35 % depuis le début de l'année.

RISQUE D'ÉTOUFFEMENT

John Williams, expert à l'université de Leicester, craint, pour sa part, que le sport ne suffoque par l'étreinte du profit. « Obsédés par la création de valeurs pour l'actionnaire, les présidents de club peuvent être amenés à prendre des décisions contraires à l'intérêt de leurs supporters, comme la vente des meilleurs joueurs, qui porte préjudice à la performance de l'équipe sur le terrain. » En dernier lieu, la valse des entraîneurs, le retour du hooliganisme et les scandales de corruption qui touchent régulièrement le milieu du foot corsent le jeu boursier.

« Le football peut rapporter gros, mais à long terme » : conscient de ces dangers, Dan Levy, de l'ENIC, parle de ce placement sans passion, avec la précision clinique qu'il convient d'adopter pour une activité au rendement spectaculaire mais comprenant sa part de risques. Les passionnés doivent faire preuve de patience...

Marc Roche

DÉPÊCHES

■ SICAV : l'encours des sicav françaises, toutes catégories confondues, a diminué de 2,27 % en octobre, par rapport à septembre, à 1 588 milliards de francs, revenant pratiquement à son niveau de décembre 1996, selon les statistiques mensuelles de la base de données spécialisée Fininfo. Cette baisse est liée essentiellement aux mauvaises performances des marchés actions (-21 milliards).

■ OAT : les obligations assimilables du Trésor pour les particuliers seront proposées, en novembre, au prix de 2 017,80 francs pour une coupure nominale de 2 000 francs, a annoncé le ministère des finances. Ces OAT font partie de la ligne 5,50 %, échéance le 25 octobre 2007. Elle sera proposée aux particuliers du 6 au 24 novembre.

“GRAND JURY”
RTL-Le Monde-LCI

JULIEN
DRAY

ANIMÉ PAR
RICHARD ARZT

AVEC
MICHEL NOBLECOURT (LE MONDE)
PIERRE-LUC SÉGUILLON (LCI)

ET
BÉATRICE HADJAJE (RTL)

DIMANCHE
18 H 30

RTL

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE		
	07-11-97	Diff.
Coflexip	690	+8,49
Elf Aquitaine	692	-3,08
Esso	502	-4,19
Total	612	-4,37
Elyo

PRODUITS DE BASE		
	07-11-97	Diff.
Air Liquide	860	-3,91
Eramet	242	+5,21
Gascogne (B)	498,80	-4,80
Metaleurop	63	+3,96
Pechiney	235	-0,92
Rhone Poulenc A	250	-0,59
Rochette (La)	24,50	-7,54
Usinor	90,90	-4,81
Yellourec	380	+0,26
CCF.(Ferrailles)	429	-2,27
Oxyg.Ext-Orient	4391	-1,32

CONSTRUCTION		
	07-11-97	Diff.
Bouygues	545	+0,92
Ciments Français	229,70	-2,66
Colas	830	-1,19
Eiffage	261,50	-1,28
Groupe GTM	354,90	-1,41
Imetal	620
Lafarge	345	-4,27
Lapeyre	318,50	-5,48
Saint-Gobain	786	-5,07
SGE	145,10	-1,82
Vicat	500	+1,01

BIENS D'ÉQUIPEMENT		
	07-11-97	Diff.
Alcatel Alstom	687	-1,29
Bull#	66,70	+5,87
Carbone Lorraine	1565	+2,28
CS Signaux(CSEE)	196	-2,97
Dassault-Aviation	1295	-3,14
Dassault Electro	588	+1,37
De Dietrich	263	-2,19
Fives-Lille	323,10	-6,34
Inter technique	1175	-4,23
Legrand	1050	-2,23
Legris indust.	193,70	-5,51
Sagem SA	2570	-4,74
Sat	1612	-5,17
Schneider SA	324	+5,19
SFIM	990	+1,02
Sidel	335,10	+3,42
Thomson-CSF	152	-3,06
Zodiac ex.dt divid	1252	+8,11
CA#	187,50	-1,31
Falveley #	187	+1,08
Gebo Industries #	696	+0,86
GFI Industries #	1050	+9,37
HIT Ly #	508	-2,30
Manitou #	717	-3,62
Mecatherm #	232	-1,27
NSC Groupe Ny	804	+0,87
Radial #	635	-0,47
Sediver	135	-6,89

GEORGES SOROS est-il faillible ? Il y a juste un semaine, le financier américain d'origine hongroise estimait, sur les ondes de la BBC, que la « tempête » qui avait soufflé sur les marchés boursiers était désormais « terminée ». Au vu de la performance hebdomadaire de la Bourse de Paris et de celles des autres places boursières, la tempête, si elle a perdu de sa vigueur, n'en a pas moins fait quelques dégâts. En cinq séances, les valeurs françaises ont perdu 1,45 % après avoir perdu 3,85 % au cours de la semaine précédente. L'indice CAC 40 s'est inscrit juste sous les 2 700 points à 2 699,71 points. Depuis le début de l'année, la cote française gagne encore 16,5 %.

Si les résultats trimestriels ont retenu l'attention des boursiers en début de période, la baisse du dollar provoquée par la chute des places asiatiques a tiré l'ensemble du marché vers le bas en fin de semaine.

Quelques valeurs s'en sortent mieux que d'autres en profitant de certaines situations ponctuelles. Les parapétroliers comme Coflexip (+ 8,49 % à 690 francs), Bouygues Offshore (+ 21,02 % à 331 francs) et Technip (+ 7,87 % à 658 francs) ont bénéficié d'un regain d'intérêt dans l'attente des résultats de trois appels d'offres d'Elf

AUTOMOBILE		
	07-11-97	Diff.
Bertrand Faure	360	+3,44
Labinal	1619	+4,45
Michelin	297,60	+0,57
Peugeot	663	+1,53
Plastic Omn.(Ly)	658	+1,70
Renault	155	-3,42
Sommer-Allibert	192	-1,53
Valeo	358,10	-6,91
Ecia	950	-0,52
Sylea	518	+1,56

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION		
	07-11-97	Diff.
BIC	390	-1,16
Chargeurs	389	+0,77
Clarins	450	+0,67
Deveaux(Ly)#	629	+10,35
DMC (Dollfus Mi)	110,50	+0,09
Essilor Intl	1574	+2,20
Hachette Fili.Med.	1034	-2,91
L'Oréal	2018	-1,27
Moulinex #	123	-5,38
Salomon (Ly)	510	-0,77
Sanofi	510	-1,45
S.E.B.	668	+1,36
Skis Rossignol	105,80	-7,43
Strafor Facom	381	-4,51
Synthelabo	700	+3,09
Arkopharma#	298	-0,66
Boiron (Ly)	309	+7,36

Aquitaine pour l'équipement du gisement de Girasol en Angola. Dans la distribution, Carrefour réalise une performance moyenne en gagnant seulement 0,5 % à 3 025 francs. Mardi, le groupe avait annoncé un chiffre d'affaires pour octobre en hausse de 9,7 %, qui avait redonné un coup de fouet au cours du distributeur avant que ses gains ne fondent en fin de semaine. Dans une étude consacrée aux perspectives des distributeurs mondiaux, le Crédit Suisse First Boston (CSFB) considère que le groupe français est la meilleure carte à jouer si l'on veut investir dans le commerce de détail en Chine. En revanche, une crise en Amérique latine serait préjudiciable. Le CSFB, qui a un objectif de cours de 4 000 francs fin 1998, recommande le titre à l'achat.

Les banques d'affaires américaines, JP Morgan et Goldman Sachs, viennent de publier des notes concernant la stratégie à adopter sur les actions européennes après les récentes secousses boursières. JP Morgan a inscrit Elf Aquitaine et Accor dans la liste de ses valeurs défensives européennes. Goldman Sachs cite également ces deux valeurs dans sa liste au côtés de Cap Gemini, CCF, L'Oréal, Rhône Poulenc, Sanofi, Total et Valeo. Elf Aquitaine termine la semaine sur un repli de 3,08 % à 692 francs et Accor, sur une baisse de 3,35 % à 1 038 francs.

La mort de Paul Ricard, vendredi 7 novembre, a relancé les spéculations d'une possible OPA sur le

groupe de spiritueux. Pour expliquer ces spéculations, certains analystes, relèvent les incidences que pourraient avoir le décès du fondateur sur l'avenir du groupe. Certains mettent en avant le fait que Patrick Ricard pourrait avoir les mains plus libres, notamment en matière de prises de décision. D'autres imaginent que le « rôle fédérateur » joué par Paul Ricard au sein des actionnaires sûrs de l'entreprise, comme la famille ou les salariés, qui va s'éteindre avec la mort du fondateur, va libérer ces actionnaires, qui deviendront plus exigeants, notamment en terme de valorisation du cours, et ne résisteront pas le cas échéant aux sollicitations de l'extérieur.

Pour Jean Weisse, l'analyste qui suit cette valeur à la CPR, Pernod-Ricard est actuellement à la croisée des chemins et le titre est faiblement valorisé pour des raisons essentiellement sectorielles. Le groupe vient de réaliser des acquisitions majeures en Espagne et en République tchèque alors qu'il n'en avait pas réalisé depuis 1988. En outre, il devrait rapidement toucher les dividendes des mesures prises en période de crise et profiter très nettement du mouvement de reprise. Pour la seule séance de vendredi, le titre a gagné 3 % à 270,50 francs, dans un marché qui a baissé d'autant. En cinq séances, l'action a gagné 1,2 %. Depuis le début de l'année son recul est de 5,7 %.

François Bostnavaron

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE		
	07-11-97	Diff.
Bongrain	2201	+3,82
Danone	885	+0,34
Eridania Beghin	850	+2,40
Fromageries Bel	4159	+0,26
LVMH Moët Hen.	938	-4,28
Pernod-Ricard	270,50	+1,19
Remy Cointreau	99,20	-6,94
SEITA	180,10	-2,11
Brioche Pasq.(Ns)#	600	-4,61
L.D.C.	935	+0,53

DISTRIBUTION		
	07-11-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	536	+2,09
Carrefour	3025	+0,49
Casino Guichard	313	-2,18
Castorama Dub.(Li)	615	+2,32
Comptoirs Mod.	2505	-3,46
Damart	3800	+1,98

AUTRES SERVICES		
	07-11-97	Diff.
Accor	1038	-3,35
Atos (ex.Axime)	694	+7,09
BIS	495	+1,02
Canal +	994	-0,99
Cap Gemini	485	+5,89
Cipe France Ly #	157	+8,65
Club Mediteranee	425,10	+1,21
Dassault Systemes	175	+1,15
Eaux (Gle des)	710	+5,49
Euro Disney	7,50	-1,31
Europe 1	1162	-3,16
Eurotunnel	5,90	+4,42
Gaumont #	389	+3,73
Havas	373	-1,84
Havas Advertising	700	+6,06

IMMOBILIER		
	07-11-97	Diff.
Bail Investis.	760	-3,06
Finxetel	108,30	+0,18
G.F.C.	515	-1,34
Immeubl.France	335	-2,61
Kleppierre	777	-1,39
Rue Imperiale(Ly)	5550	-0,35
Sefimec CA	351	+0,28
Silic CA	779	-5
Simco	429,50	+2,50
UIF	400	-4,07

Unibaill porteur	565	+2,72
Fonciere (Cie)	605
Fonciere Euris	305
Fonc. Lyonnaise #	700
Foncia #	495	-1,19
Imm.Plaine Monc.	190	-13,63
Im.Marseilleise	7650	-1,16
Frankoparis #	73,60	-1,86
Immob.Batibail Nya#	246,50	+1,44
Immob.Hotel. #	25	+8,69

SERVICES FINANCIERS		
	07-11-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	299	-1,48
Axa	398,50	+0,88
Bancaire (Cie)	739	-0,13
B.N.P.	250,50	-1,76
C.C.F.	318	-2,69
Cetelem	626	-2,18
CPR	441	-1,45
Cred.Fon.France	63,50	+0,79
Credit Lyonnais Cl	320	+0,94
Cred.Nat.Natexis	321	-0,92
Dexia France	562	-2,93
GAN ex.dt sous.	127	+5,04
Interbail	172	+1,17
Locindus	770	-0,64
Paribas	409,10	-2,33
SCOR	254,80	-4,88
Selectibanque	68,15	-3,87
Societe Generale	762	-3,54
Sophia	225,90	-0,92
UIS	208	+0,97
Union Assur.Fdal	650	+0,77
Via Banque	160	-5,71
Worms & Cie	493,10	-0,38
France S.A	1178	-0,16
Immobanque	625
UFB Locabail
Cardif SA
C.A. Paris IDF	736	-0,54
Factorem	640	+3,22
Fructivie	590	-5,60
I.C.C.	140,10	+0,79
Union Fin.France	540	-4,42

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT		
	07-11-97	Diff.
Bollere Techno.	735	-0,67
Cerus Europ.Reun	31,70	-7,71
CGIP	1860	-1,06
Christian Dior	606	-5,31
Dynaction	154	-0,64
Eurafrance	2380	+1,31
Fimalac SA	471,30	-5,36
Gaz et Eaux	2399	+0,58
Lagarde	166	+0,06
Lebon	238,90	+4,78
Marine Wendel	659	-0,75
Nord-Est	114,20	-1,46
Salvepar (Ny)	445	-1,33
Albatros Invest	150	-5,66
Burelle (Ly)	281	-2,43
Carbonique
Centenaire Blanzly	384,50	-0,12
F.F.P. (Ny)	251	+4,67
Finax	337	+0,29
Francarep
Sabotem (Ly)	681	+4,76
Finatis(ex.Localn)	185	-11,73
Montaignes P.Gest.
Siparex (Ly) #	116,90	-1,68

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 31 octobre

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 3 mois	Rang	Perf. % 1 an	Valeur liquid.
SICAV MONÉTAIRES FRANCS						
Performance moyenne sur 3 mois : 0,71 %, sur 1 an : 2,86 %						
Vercors	CDC GEST	1	1,14	1	3,95	119194,82
CDC Arbitrages	CDC GEST	2	1,05	4	3,50	107848,54
CIC Trésorerie Plus (C)	CIC PARI	3	0,98	59	3,19	1384,94
CIC Trésorerie Plus (D)	CIC PARI	4	0,98	60	3,19	1341,11
Atlas Court Terme	ATLAS	5	0,89	24	3,32	158,54
Ecureuil Expansion	ECUREUIL	6	0,86	5	3,50	83738,69
Natwest Court Terme	NATWEST	7	0,85	3	3,50	1925,20
Union Plus	CIC BUE	8	0,85	8	3,41	183955,13
Valcomex Pibor Gestion	B NATEXI	9	0,85	79	3,13	181297,05
ABF-MJ	ABF	10	0,84	28	3,31	1858,90
Orsay Sécurité	ORSAY	11	0,84	9	3,40	10612,42
Iéna Performance 3	BFT	12	0,83	6	3,48	12564,71
Placements Monétaire	NSM	13	0,83	12	3,38	1131491,40
GP Cash	SMC	14	0,83	11	3,38	150047,38
BTP Trésorerie	B BTP	15	0,83	7	3,41	47169,83
Monétaire	B PARIBA	16	0,83	46	3,23	105352,36
BFT Sécurité 2	BFT	17	0,83	13	3,37	1912,43
Absolu Vega	VEGA FIN	18	0,83	10	3,38	12084,10
DB Cash	DEUTSCHB	19	0,83	15	3,35	16947,45
Fimatrésorerie	FIMAGEST	20	0,82	17	3,34	18674
BFT Sécurité Première	BFT	21	0,82	16	3,35	1801,01
Sanpaolo Institutions	SANPAOLO	22	0,82	19	3,33	10970,74
Natwest Jour	NATWEST	23	0,82	14	3,35	1789,39
CPR Cash	CPRGESTI	24	0,82	31	3,31	99189,48
Valcomex Sécurité Jour	B NATEXI	25	0,82	26	3,31	190060,24
Centrale Monétaire	CCR	26	0,82	20	3,33	25066,21
Diadème Jour	L.B.	27	0,82	23	3,32	3294348,30
Citi-Monétaire Plus	CITIBANK	28	0,82	22	3,32	111092,59
BIP Court Terme	BIP	29	0,82	21	3,32	119350,86
CDC Monétaire	CDC GEST	30	0,82	27	3,31	19213,07
Ecoti-Cash	ECOFI FI	31	0,82	25	3,31	280280,23
Valunion	CIC BUE	32	0,82	41	3,26	50339,84
Primac	CIC PARI	33	0,81	18		

Le repli du dollar face aux devises européennes s'accélère

La rechute des places boursières s'est accompagnée d'une nette baisse du billet vert face au franc et au deutschemark. La candidature française à la présidence de la Banque centrale européenne n'a pas eu jusqu'à présent d'impact sur les marchés

Le nouvel accès de faiblesse des Bourses mondiales, vendredi 7 novembre, a entraîné des perturbations sur les marchés de taux d'intérêt et de changes. Le dollar s'est replié jusqu'à 1,70 mark et 5,70 francs, ses cours les

plus bas depuis le mois de juin. Il s'est en revanche nettement apprécié face au yen, en raison de l'inquiétude croissante des opérateurs à propos de la santé de l'économie japonaise. La candidature du gouverneur de la

Banque de France, Jean-Claude Trichet, à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE) n'a pas déstabilisé jusqu'à présent les marchés. Certains analystes s'inquiètent toutefois de la réaction que pourrait avoir la

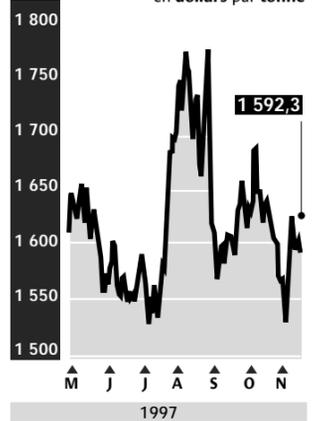
Bundesbank, qui soutient le Néerlandais Wim Duisenberg. Ils craignent aussi que la décision porte un mauvais coup à la crédibilité du projet monétaire européen et constitue un facteur d'affaiblissement de l'euro.

MATIÈRES PREMIÈRES

L'aluminium se stabilise

COURS DE L'ALUMINIUM

en dollars par tonne



LA CRISE boursière que viennent d'essuyer les pays d'Asie du Sud-Est n'a pas particulièrement affecté le marché mondial de l'aluminium. Les prix varient dans une fourchette allant de 1 590 dollars la tonne pour le contrat de référence (à trois mois) à 1 635 dollars sur le London Metal Exchange (LME). Fin octobre, les cours ont été entraînés à la hausse dans la suite du redressement des Bourses occidentales et des rachats de couverture de la part des fonds d'investissement. Le 7 novembre, leur fixation à 1 634 dollars à trois mois était due à une baisse continue des réserves du LME, qui se sont vidées en trois jours de 7 175 tonnes, ce qui les a ramenées à un total de 729 825 tonnes.

Le consultant britannique Anthony Bird annonce le doublement des cours de l'aluminium d'ici à l'an 2000, car, estime-t-il, l'industrie ayant sous-estimé la demande, les capacités de production ne seront pas suffisantes. On vient d'apprendre cependant que l'usine d'Abasi, au Nigeria, d'une capacité annuelle de 193 000 tonnes, avait commencé à produire pendant qu'Alcoa World Alumina & Chemicals (entreprise conjointe entre Alcoa et l'australien WMC) entreprenait le raffinage d'alumine dans sa fonderie Sainte-Croix, aux îles Vierges, d'une capacité de 600 000 tonnes.

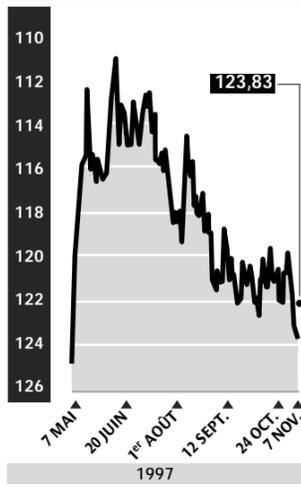
CONFIANCE DES OPÉRATEURS

Les opérateurs sont confiants sur les perspectives de la demande. En déclin en Asie en raison du ralentissement de l'activité économique au Japon et du krach boursier de Hongkong, elle restera soutenue aux Etats-Unis car les prévisions de croissance ne s'y démentent pas, mais l'Europe occidentale ne devrait pas être décevante.

En France particulièrement, Pechiney vient d'annoncer qu'il augmenterait sa production de 40 000 tonnes avant la fin de l'année sur un total de 125 000 qui avaient été gelées pour répondre à la réduction des surplus mondiaux. Selon son PDG, Jean-Pierre Rodier, la croissance de la demande semble insuffisante pour permettre aux usines du groupe de redémarrer à pleine capacité l'année prochaine. Si la consommation russe, qui s'est fortement réduite en quelques années, ne se redresse pas brusquement, le marché restera stable.

Faiblesse du yen

DOLLAR CONTRE YEN



Les inquiétudes croissantes sur l'économie japonaise affectent la devise nipponne.

n'a en revanche guère affecté jusqu'à présent les marchés financiers internationaux. A l'annonce de l'initiative française, mardi en milieu d'après-midi, le dollar comme le franc sont restés stables face à la monnaie allemande. Cette indifférence a sans doute été un soulagement pour les dirigeants politiques français, qui pouvaient redouter qu'une tempête monétaire vienne

ajouter aux tensions diplomatiques. Pour expliquer la neutralité bienveillante des marchés, les analystes mettent en avant le caractère purement politique de cette bataille pour la présidence. « La candidature Trichet est davantage un sujet de distraction qu'un motif d'inquiétude dans les salles de marché », explique un économiste de la City.

EXCELLENTE RÉPUTATION

De surcroît, les experts notent que Jean-Claude Trichet et Wim Duisenberg, le candidat néerlandais à la présidence de la BCE, jouissent d'une excellente réputation auprès des milieux financiers internationaux. Leurs philosophies monétaires apparaissent très proches : elles se caractérisent par une grande orthodoxie, par un attachement indéfectible à la stabilité monétaire et une admiration pour la Bundesbank. « Si la France avait présenté un autre candidat que M. Trichet, la réaction des marchés aurait sans doute été tout autre », note un banquier français : « Que M. Trichet ou M. Duisenberg l'emporte n'aura pas d'incidence sur la future politique monétaire européenne. »

Certains analystes se montrent moins optimistes et jugent que l'initiative française pourrait finir par provoquer des remous sur les marchés financiers. Leur principale inquiétude réside dans la réaction de

la Bundesbank. La banque centrale allemande n'a jamais caché son soutien à M. Duisenberg. Si respecté soit-il à Francfort, la candidature de M. Trichet agace profondément. Pour l'instant, la Bundesbank s'est refusée à toute polémique, se

Fortes turbulences au Japon

Le plongeon de la Bourse de Tokyo (-4,22%), vendredi 7 novembre, a entraîné un nouveau repli des rendements des emprunts d'Etat nippons, qui servent de valeur refuge. Le taux du titre à huit ans est tombé à 1,57%, ce qui constitue un nouveau record mondial dans l'histoire financière du XX^e siècle. Le mouvement est d'autant plus impressionnant que le taux d'inflation est remonté à 2,4%, en rythme annuel, au Japon, au mois de septembre. Le ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka, a reconnu vendredi que l'économie japonaise est « à l'arrêt ». Le yen, parallèlement, s'est nettement affaibli, tombant jusqu'à 124 yens pour un dollar, son cours le plus faible depuis six mois. Les analystes s'attendent à une poursuite du recul de la devise nipponne. Un tel reflux permettrait de corriger la surévaluation du yen face aux devises de l'Asie en développement qui ont perdu en moyenne plus de 30% de leur valeur face aux monnaies américaine et japonaise depuis le début du mois de juillet.

contentant de réaffirmer sa préférence pour la candidature Duisenberg. Mais, au-delà d'une réplique verbale, les opérateurs craignent surtout que la Bundesbank choisisse de riposter en faisant preuve d'une rigueur monétaire accrue. Cette thèse est développée par certains analystes anglo-saxons. Il est vrai que la Banque centrale allemande a déjà démontré dans le passé, notamment lors de la crise

une hausse de ses taux directeurs. Ils jugent qu'elle perdrait toute légitimité en adoptant une attitude vancharde. Les derniers indicateurs publiés cette semaine outre-Rhin semblent par ailleurs exclure un prochain resserrement monétaire : en septembre, la production industrielle a reculé de 1,6% et le nombre de chômeurs a progressé de 19 000, tandis que l'indice des prix à la consommation s'est replié de 0,1% en octobre.

D'autres économistes craignent pour leur part que l'initiative française ne finisse par affaiblir les devises européennes vis-à-vis du dollar. Selon plusieurs éditorialistes de la presse allemande et britannique, l'apparition de tensions entre la France et l'Allemagne et la résurgence des nationalismes portent un mauvais coup à la crédibilité du projet monétaire européen et donnent de nouveaux arguments à ceux qui estiment que l'Europe n'est pas mûre politiquement pour se doter d'une monnaie unique. La guerre des candidatures pourrait donc accroître la défiance des investisseurs américains à l'égard de l'euro, ces derniers ayant bien du mal à imaginer qu'aux Etats-Unis le Texas et la Floride, par exemple, puissent s'affronter afin de placer un représentant de leur Etat à la tête de la Réserve fédérale.

Toujours selon cette interprétation germano-britannique, un succès de la candidature de M. Trichet, marquant à la fois une victoire des politiques sur les banquiers centraux et une défaite des Allemands, favorables à un euro fort, face aux Français, partisans d'un euro qui « ne soit pas surévalué », selon l'expression euphémique du premier ministre, Lionel Jospin, représenterait un risque majeur de dépréciation de la future monnaie unique.

Christophe Vetter

Pierre-Antoine Delhommais

Carole Petit

Marché international des capitaux : situation encore très fragile

LA SITUATION s'est un peu améliorée pour ce qui est des emprunts internationaux de bonne qualité. C'est insuffisant pour rouvrir largement l'accès du marché des capitaux aux nombreux candidats qui veulent cette année encore se procurer des ressources en grande quantité.

Les rendements ont cessé d'augmenter par rapport aux fonds d'Etat et, dans certains cas, pour des raisons techniques, les écarts ont même diminué depuis quelques jours. Ces écarts s'étaient considérablement creusés à la fin du mois d'octobre, sous le choc provoqué par la crise boursière asiatique, qui a mis en évidence la nécessité de respecter une juste hiérarchie des signatures. L'abaissement continu du niveau de l'intérêt avait, depuis des années et jusqu'à cet été, conduit à des exagérations. Des obligations d'un établissement public n'étaient guère mieux rémunérées que celles de l'Etat lui-même et les autres bons débiteurs pouvaient se contenter de n'offrir qu'un supplément très faible.

On est maintenant à la recherche de nouveaux équilibres qui refléteront mieux les différents risques. Mais ce processus de réajustement prendra du temps. La demande demeure faible et les emprunteurs hésitent à offrir des obligations internationales sans souscription publique à taux fixe. Ceux qui le peuvent envisagent tous des solutions intermédiaires ou de rechange, qu'il s'agisse de financement à court terme sur le marché de l'argent ou bien d'emprunts privés placés auprès de quelques investisseurs. Il est toujours

possible de lever des fonds, même à long terme, si on propose une rémunération attrayante. Mieux vaut le faire dans la discrétion, car cela ne portera pas à conséquence. Agir au grand jour pourrait bien venir à déclarer publiquement qu'on se situe à telle ou telle distance de l'emprunt d'Etat de référence, et le même supplément qu'il faut payer aujourd'hui pourrait bien être exigé à l'avenir.

Il convient, dans ces conditions, de saluer le courage du Portugal, qui a émis publiquement, jeudi 6 novembre, pour 1 milliard de florins néerlandais d'obligations, d'un peu plus de dix ans de durée, par l'intermédiaire de la Banque ABN Amro. Les investisseurs pouvaient au départ compter sur un rendement de 21 centièmes de point de pourcentage supérieur à celui des fonds d'Etat des Pays-Bas. C'était la première fois que le Portugal se présentait sur le marché hollandais. Cela lui a permis d'élargir le cercle de ses investisseurs, tout en donnant à sa transaction un caractère européen. Non seulement les titres seront convertis en euro dès que la monnaie commune existera, mais il est en outre envisagé de les assimiler, le moment venu, à ceux d'un autre emprunt qui, lui, verrait le jour sur le marché national de Lisbonne.

Ses promoteurs ne disent que du bien de cette transaction portugaise dont le placement s'est, pour l'essentiel, effectué aux Pays-Bas. Ailleurs, les spécialistes divergeaient dans leur appréciation. Tous se montraient impressionnés, mais certains, sceptiques, en

diminuaient l'importance car, prétendaient-ils, elle avait été accompagnée par un autre emprunt à caractère privé, qui aurait été conclu en Allemagne et dont le rendement serait plus élevé. Aucune confirmation n'a été fournie quant à une éventuelle seconde émission. Il reste que les incertitudes sont trop fortes pour que le marché dans son ensemble croie à la possibilité d'une grande réussite.

Pour ce qui est des emprunteurs dont le crédit est discuté, la crise s'est poursuivie ces derniers jours, les obligations d'Amérique latine étant fortement malmenées. Aucune opération de cette catégorie de débiteurs n'a été contractée depuis deux semaines et il est impossible de prévoir quand l'offre reprendra. Un tel environnement a mis en évidence l'attrait de plusieurs pays d'Europe centrale, dont de nombreux experts pensent que la priorité devrait leur être donnée dès que le marché se rétablira. Il mentionne ainsi la Slovaquie, la Pologne, la République tchèque et surtout la Hongrie, dont la Banque centrale avait indiqué en septembre qu'elle prévoyait de lancer bientôt son premier emprunt international depuis longtemps. Cinq cents millions de DM pour une durée de cinq ans. Le débiteur est très apprécié et son opération était attendue comme une sorte de cadeau d'adieu au marché. A partir de 1998, lorsque la Hongrie se procurera des ressources en devises, elle le fera directement, et non plus par l'intermédiaire de sa Banque centrale.

Christophe Vetter

Pierre-Antoine Delhommais

Carole Petit

Wall Street résiste en dépit d'un nouvel accès de faiblesse des Bourses mondiales

LES INQUIÉTUDES sur la santé de l'économie japonaise et les risques d'extension de la crise financière à l'Asie du nord ont jeté un trouble sur les marchés cette semaine avec, comme point d'orgue, la séance du vendredi 7 novembre où la totalité des places ont cédé du terrain. En Europe, toutes les Bourses affichaient des reculs compris entre 2 et 3%. Wall Street a baissé de 1,33% et, plus inquiétant, la Bourse de Tokyo a perdu 4,22%. Sur la semaine, seule la Bourse new-yorkaise tire son épingle du jeu en gagnant 1,87%, les grandes places européennes perdent entre 1,02% et 1,61% alors que Tokyo abandonne 3,78% repassant sous le seuil symbolique des 16 000 points, son plus bas niveau depuis deux ans.

Seule Wall Street a bien résisté. La plupart des analystes soulignent que la force des données fondamentales de l'économie américaine et la tendance résolument haussière du marché boursier aux Etats-Unis amortissent les conséquences de la crise

asiatique. « Les turbulences sur les Bourses mondiales peuvent continuer pendant un certain temps mais les données fondamentales de l'économie ne justifient pas une tendance à la baisse du marché boursier américain en ce moment », souligne même Bruce Steinberg, économiste en chef de la maison de titres Merrill Lynch, dans son analyse mensuelle. « Plus que la chute de Hongkong, ce sont la baisse de Tokyo et les problèmes de la Corée du Sud », qui inquiètent les investisseurs américains, observe pour sa part Hildgard Zagorski, analyste chez Prudential Securities.

INQUIÉTUDES AU JAPON

L'indice Dow Jones a terminé vendredi 7 novembre à 7 581,32 points et affiche une progression de 17,57% depuis le début de l'année. Mace Blicksilver, analyste au Crédit lyonnais securities à New York, prévoit que le Dow Jones devrait évoluer entre 7 300 points et 7 650 points au cours des deux à trois prochaines se-

maines, avant de commencer seulement à se redresser.

Mais c'est du Japon que viennent les plus vives inquiétudes. La Bourse de Tokyo a chuté de 4,22% vendredi, l'indice Nikkei passant sous les 16 000 points pour la première fois depuis juillet 1995, dans un climat marqué par de fortes inquiétudes concernant l'économie japonaise, les difficultés du secteur bancaire et la chute de la Bourse de Hongkong. Le ministre des finances Hiroshi Mitsuzuka a reconnu vendredi les difficultés du pays, estimant que l'économie japonaise était « à l'arrêt ». Certains analystes, tel Kenneth Courtis, chef économiste de Deutsche Morgan Grenfell en Asie, estiment que la crise dans le Sud-Est asiatique n'était que « le hors-d'œuvre avant le plat de résistance », le Japon. Selon les opérateurs japonais, même si l'indice Nikkei repasse le niveau des 16 000 points, il est plus probable qu'il amorce une rechute dans la foulée. Ils voient dans ce niveau des 16 000

points, seulement la moitié du chemin vers la baisse.

En Europe, c'est la Bourse de Londres qui affiche le plus fort recul (-1,61%) inscrivant par la même occasion une troisième semaine consécutive de baisse. Après avoir cru comme tout le monde à la reprise lundi en voyant Wall Street et Hongkong progresser fortement, les investisseurs de la Bourse de Londres ont vite été déçus par le rapide retournement de tendance. La Banque d'Angleterre a contribué à la morosité du marché londonien et surpris nombre d'observateurs en relevant son taux directeur jeudi. Le Comité de politique monétaire a justifié sa décision par la persistance de risques inflationnistes principalement en raison de la tension sur le marché du travail et du maintien d'un rythme élevé de progression de la consommation des ménages. Nombre d'analystes pensaient que les récentes perturbations sur les marchés asiatiques et le risque de fort ralentissement des économies

de la région dissuaderaient la Banque d'Angleterre de resserrer sa politique monétaire.

La Bourse de Paris termine la semaine sous le seuil des 2 700 points, victime, comme l'ensemble des places, de la crise asiatique et du nouvel affaiblissement du dollar. L'indice CAC 40 s'est inscrit vendredi à 2 699,71 points. Cette dernière séance a bénéficié d'un montant de transactions particulièrement étoffé en raison des modifications apportées à la composition de l'indice CAC 40. Plus de 20,3 milliards de francs ont été échangés.

Les pertes hebdomadaires du marché parisien sont dues, pour Florent Bronès, responsable de la stratégie à BNP Equities, à la « conjonction de trois facteurs : le rebondissement de la crise asiatique, le relèvement jeudi des taux directeurs britanniques malgré le contexte asiatique et le fait que l'économie américaine soit proche de la surchauffe ».

Outre-Rhin, la Bourse de Francfort

terme, selon l'indice Dax Ibis, sur un recul de 1,02% à 3 715,38 points. En dépit de cette baisse, les analystes de la Commerzbank restent plutôt sereins. Les experts de la banque estiment que « fondamentalement, les événements asiatiques ne justifiaient pas une dégringolade aussi forte des cours mondiaux. Ils ont surtout fourni l'occasion attendue depuis longtemps de prises de bénéfice ». Ils estiment que les taux d'intérêt, justement à cause des turbulences boursières, resteront bas plus longtemps que prévu alors que de plus en plus d'indicateurs témoignent de la reprise économique. Le dollar devrait aussi se renforcer à la veille de l'euro. Autant d'éléments qui « parlent pour une croissance à deux chiffres des gains des entreprises l'an prochain aussi ». Sans attendre 1998, il semble, qu'à l'image des autres places, Francfort ne soit pas aussi serein face à la tourmente japonaise.

F. Bn

TOKYO
NIKKEI
- 3,78%
15 836,36 points

NEW YORK
DOW JONES
+ 1,87%
7 581,32 points

PARIS
CAC 40
- 1,45%
2 699,71 points

LONDRES
FT 100
- 1,61%
4 764,30 points

FRANCFORT
DAX 30 IBIS
- 1,02%
3 715,38 points

SPORTS A quelques semaines du match inaugural France-Espagne, le 28 janvier 1998, l'état de la pelouse du Stade de France inquiète : le gazon souffrirait d'un manque de lu-

mière, qui le rendrait très vulnérable aux maladies. ● L'ALERTE a été donnée après la visite du président de la Fédération internationale de football, Joao Havelange, qui s'est par

ailleurs félicité de la qualité des installations. ● UNE POLÉMIQUE est ouverte entre des experts indépendants, qui affirment que le toit prive la pelouse de lumière, les concep-

teurs de l'enceinte, qui prétendent le contraire, et les gestionnaires du stade, qui nient le problème. ● L'ASPECT « sale » de la pelouse est dû, selon eux, à un traitement dont les

effets disparaîtront « d'ici deux à trois semaines ». ● LA PELOUSE du Stade de France, posée dès le 10 septembre, a coûté jusqu'ici près de 5 millions de francs.

La pelouse du Stade de France doit faire l'objet de soins attentifs

Deux mois après sa mise en place et deux mois avant sa première utilisation officielle, il semblerait que l'aire de jeu de l'enceinte de Saint-Denis soit victime d'un jaunissement suspect dû à un déficit de lumière. Les spécialistes s'activent

LE PRÉSIDENT de la Fédération internationale de football (FIFA) était ravi. A l'issue de sa visite du Stade de France, jeudi 6 novembre, Joao Havelange a déclaré : « En le découvrant, on peut le dire, on ressent une grande émotion. Tout y est parfait. Dans tous les domaines. » Dans tous les domaines ou presque. Michel Platini et Fernand Sastre, co-président du Comité d'organisation de la Coupe du monde 1998 (CFO) et Noël de Saint-Pulgent, délégué interministériel chargé du suivi des opérations, qui accompagnaient M. Havelange, se sont inquiétés, à voix basse, de la couleur bien pâle de la pelouse. L'alerte était donnée.

Interrogé par le *Parisien*, dans son édition du samedi 8 novembre, Jean-Pierre Leboucher,

ingénieur-conseil et consultant pour la pelouse du Stade de France, l'a reconnu : « C'est vrai qu'elle a un problème de couleur actuellement. Elle fait un peu sale et j'ai d'ailleurs demandé qu'on la brosse. »

REPIQUAGES MINIMES

Et d'expliquer : « Cet aspect vient d'un sablage que nous lui avons appliqué la semaine dernière. Peut-être en avons nous trop mis par endroits et cela a pu l'asphyxier. Mais c'est une question de deux ou trois semaines. » N'empêche, on s'affaire actuellement autour du gazon, élément essentiel de l'équipement. Selon, Jean-Pierre Leboucher, il a déjà fallu procéder à des repiquages minimes en raison de la remise en place des poteaux de rugby dont l'écartement

n'étaient pas conforme. Et il faudra suivre de près l'évolution des atteintes provoquées par le tracé des lignes de l'aire de jeu à la peinture. « Cela ne concerne que quelques mètres carrés au total et ce sera réparé rapidement », rassure Jean-Pierre Leboucher. Ces problèmes ne sont pas les premiers : une semaine après sa pose, le 10 septembre, la pelouse avait été attaquée par un champignon dont les affections avait été efficacement soignées à l'aide d'un fongicide.

Pourtant, tout avait été prévu afin que le Stade de France reçoive une pelouse digne de son standing et échappe à la malédiction qui avait frappé naguère le Parc des Princes. Elevé pendant quinze mois par la société Serpev dans une « gazonnière » proche de la

forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne) – l'emplacement exact est resté secret afin d'éviter les visites des curieux et autres amateurs de souvenirs –, le gazon est un mélange de ray-grass anglais et de pâturin des prés. Il a été semé sur un substrat élaboré à base de roche volcanique drainante, lui-même déposé sur une couche de terre (1 300 m³) provenant du site de Saint-Denis, histoire de faciliter son installation définitive.

Lors de la conception architecturale du Stade de France, les architectes se sont appliqués à ce que l'audacieux toit elliptique de l'enceinte laisse passer la lumière nécessaire à la bonne santé de la pelouse. De même, ils se sont assurés d'une circulation d'air efficace pour « sécher comme il faut la rosée, évitant jaunissement et pour-

rissement de l'herbe ». Mais avant la mise en place, les responsables de la société Serpev (ils ont fourni les pelouses du Nou Camp, du stade olympique de Barcelone et des pans inclinés du Palais omnisports de Paris-Bercy), étaient un peu inquiets.

« D'après les photos, expliquait au mois de juin Jean-Pierre Fiocre, qui a surveillé la culture du gazon pour Serpev, j'avais un peu peur

Pas de spectateurs virtuels

Le supporteur contraint, faute de billet, de suivre à la télévision la prochaine Coupe du monde de football ne s'étranglera pas au spectacle de travées laissées vides par les invités des sponsors et des grandes entreprises, peu soucieux du ballon rond. La société informatique fondée par l'ancien candidat à la présidence des Etats-Unis, Ross Perot, Electronic Data Systems (EDS), chargée de la gestion de la billetterie, a mis au point des logiciels d'attribution des places qui « saupoudreront » dans les tribunes celles réservées aux VIP. Ainsi, même si les chapiteaux montés à l'extérieur des stades ne désemplissent pas pendant les matches, l'absence des invités dans les tribunes ne se remarquera pas. Avant de mettre au point ce procédé, EDS avait songé à ajouter en surimpression, lors des retransmissions télévisées, des supporteurs virtuels qui auraient comblé les travées vides grâce au procédé de Matra qui permet de modifier, à l'antenne, les panneaux publicitaires en fonction des législations en vigueur dans les pays où l'événement est diffusé. Cette solution a finalement été jugée moins efficace que la technique du saupoudrage.

qu'il ne manque de lumière. Mais j'ai été rassuré. Ce n'est pas comme l'Arena d'Amsterdam. » Des experts indépendants, contactés par le *Parisien*, affirment au contraire que c'est bien un déficit de lumière qui provoque le mal : « Nous retrouvons le même problème que celui rencontré à l'Arena d'Amsterdam. Ces deux stades ont des toitures trop importantes qui limitent l'accès de la lumière et empêchent le gazon de faire convenablement sa photosynthèse. »

REMONTÉES D'HYDROCARBURES

« Le toit en ellipse du Stade de France, même doté d'une verrière, fait obstacle aux rayons du soleil, très rasants en cette saison, et provoque une carence, expliquent-ils encore. La pelouse développe donc un stress qui la rend vulnérable et plus sensible aux maladies, notamment aux champignons. » Sur place, depuis deux mois, les jardiniers ne ménagent pas leurs efforts (tontes multiples, roulages réguliers, scarifications, aérations, sablages) pour prévenir les maux et permettre que la pelouse soit présentable le 28 janvier 1998, date du match France-Espagne, qui lui servira de baptême officiel.

Reste à savoir – et là les experts sont plus discrets – si la qualité du sous-sol du site, qui a fait l'objet d'une dépollution longue et coûteuse, n'est pas en cause, et si des remontées de produits nocifs ne pourraient pas, également, expliquer le jaunissement de la pelouse. Des remontées d'hydrocarbures auraient été notées en certains points du chantier. En tout état de cause, la société Serpev est prête à intervenir d'urgence. En Seine-et-Marne, elle continue de cultiver 3 000 m² de gazon de même nature susceptible d'être rapidement mis en place.

Michel Dalloni

Vers des matches de la Coupe du monde sans grillages

LA PROCHAINE phase finale de la Coupe du monde de football, que la France organisera du 10 juin au 12 juillet 1998, se déroulera vraisemblablement sans grillages sur les dix stades prévus, comme le souhaitait avec insistance la Fédération internationale de football, sans obtenir un grand écho du côté des services de sécurité français (*Le Monde* du 19 septembre). Fernand Sastre et Michel Platini, coprésidents du Comité français d'organisation (CFO), accompagnés de Jacques Lambert, directeur général du CFO, ont clairement laissé entendre aux membres du conseil d'administration de la Ligue nationale de football (LNF), lors de leur première visite vendredi au nouveau siège de la Ligue, que cette question en suspens depuis plusieurs mois était sur le point d'être tranchée.

DÉMONSTRATION DE PROTOTYPES

« Chacun des dix stades retenus pour le Mondial a fait l'objet d'un examen complet sur cette question des grillages, a indiqué Fernand Sastre. Un rapport sera adressé le 15 novembre au ministère de l'intérieur et au ministère de la jeunesse et des sports. Après, il s'agira d'analyser cas par cas

ce qu'il convient de faire, mais il est vrai que depuis ces derniers jours la tendance qui se développe dans les milieux du football va vers la suppression de ces grillages. »

La récente visite au Stade de France à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) du président de la Fédération internationale de football, Joao Havelange, n'est sans doute pas étrangère à cette nouvelle appréciation de la situation. La FIFA ne cesse depuis fort longtemps de prôner la suppression de ces grillages. Les dirigeants du CFO ont assisté à une démonstration de la Commission des stades de la LNF sur différents prototypes de clôtures : mains courantes comme à Wembley, de structures légères, beaucoup plus basses que les grillages actuels, dont certains équipés de systèmes coulissants.

Le CFO s'est montré intéressé, tout en rappelant sa position en la matière. « Elle est claire, nous sommes contre les grillages pendant la Coupe du monde », a précisé Jacques Lambert. Pour Noël Le Graët, président de la LNF, il n'y a aucun doute : « la Coupe du monde se jouera sans grillages. » « C'est la tendance, et cela paraît acquis », a-t-il affirmé après le conseil, ajoutant

que, « s'ils étaient supprimés pour la Coupe du monde, il ne se voyait pas les remettre pour le championnat. »

TOURNOI DE JEUNES DU MONDE ENTIER

Les responsables du CFO ont effectué un large tour d'horizon des préparatifs du Mondial devant les membres du conseil d'administration de la Ligue. Michel Platini a notamment évoqué les différentes animations prévues. Il a confirmé qu'une cérémonie d'ouverture se déroulerait en plein Paris la veille du match d'ouverture – quatre « géants » devraient notamment converger vers le Champ-de-Mars pour symboliser la convergence des points cardinaux vers le Mondial.

« Une cérémonie protocolaire est prévue avant le match d'ouverture dans le stade et après la finale », a-t-il souligné. Dès fin janvier, plusieurs jeunes effectueront une sorte de grand marathon à travers 70 villes pour distribuer des billets dans certains quartiers défavorisés. Un grand tournoi mettant aux prises plusieurs équipes de jeunes en difficulté venues du monde entier est également prévu.

Le ministère des sports et la Mairie de Paris poléminent sur l'implantation d'un club à Saint-Denis

Y-AURA-T-IL un « club résident », c'est-à-dire une équipe de football disputant le championnat de France de première division, dans le Stade de France après la Coupe du monde de football ? La réponse à la question vaut plusieurs dizaines de millions de francs, éventuellement à la charge des contribuables. Si bien que, l'échéance approchant, les échanges deviennent de plus en plus rudes entre les différentes parties prenantes à cet épineux, sinon ruineux, dossier.

Ainsi, répondant à une question de Patrick Bloche (PS, Paris), lors du débat budgétaire, la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, a affirmé : « la position de bon sens, qui tend à préserver les deniers publics, me paraît être la venue du PSG au Stade de France, mais bien évidemment, c'est à lui de

prendre la décision ». Pour ce qui est de « l'avenir du Parc des Princes » dans ce cas, la ministre a estimé que c'était « à la Ville de Paris » de régler le problème. A son avis, « le maintien de deux stades (en Ile-de-France) se justifie, surtout si Paris et l'Ile-de-France posent rapidement leur candidature pour les Jeux olympiques ».

« CHARGE FINANCIÈRE LOURDE »

Selon Mme Buffet, « l'idée d'avoir deux clubs en Ile-de-France est tout à fait justifiée : c'est le cas dans beaucoup de capitales européennes, mais un club ne se crée pas du jour au lendemain ». Pareils propos ont aussitôt déclenché une riposte du maire (RPR) de Paris, Jean Tiberi, qui n'envisage pas de laisser partir le PSG en Seine-Saint-Denis sur une commune « rouge » : « Le bon sens, c'est qu'une équipe qui s'ap-

pelle Paris joue à Paris. Le bon sens, c'est qu'une équipe subventionnée par la ville de Paris et par les Parisiens joue à Paris. Le bon sens, c'est que les travaux que les Parisiens ont financé au Parc des Princes (86 MF) servent à quelque chose et notamment à leur équipe. Le bon sens, c'est enfin qu'une équipe qui a, en si peu de temps, fidélisé 30 000 supporters par match, joue dans un stade de dimension humaine au riche passé sportif » affirme-t-il dans un communiqué.

« Chacun sait que l'Etat devra assurer une charge financière très lourde en cas d'absence de club résidant au Stade de France », remarque encore le maire de la capitale, qui précise : la « ville de Paris a déjà contribué à l'effort nécessaire à la construction du Grand Stade, en donnant gratuitement le terrain à l'Etat ».

Frank Williams mis hors de cause après la mort d'Ayrton Senna

DANS LE PROCÈS sur la mort du pilote brésilien Ayrton Senna qui a lieu à Imola (Italie), le procureur Maurizio Passarini a demandé, vendredi 7 novembre, l'acquiescement de Frank Williams. Il a estimé, dans son réquisitoire, que le patron de l'écurie de formule 1, qui était inculpé « d'homocide involontaire », était étranger aux faits qui lui sont reprochés.

En revanche, le procureur a annoncé son intention d'ouvrir une enquête à l'encontre de certains responsables de l'Association des constructeurs de formule 1 (FOCA). Il leur reproche notamment de ne pas vouloir communiquer l'enregistrement de la caméra qui se trouvait à bord de la voiture du triple champion du monde, lors

de l'accident mortel du Grand Prix de Saint-Marin, le 1^{er} mai 1994. Le procureur a estimé que les réponses données par les responsables de la FOCA sont « déconcertantes ou franchement comiques, voire tragiques ».

DERNIÈRES SECONDES

S'il n'a pas mentionné devant la cour le nom des personnes soupçonnées de faux témoignages, il a déclaré par la suite qu'il s'agit du réalisateur de télévision Alain Wollard, du chef du département de la télévision de la FOCA, Eddie Baker et du technicien chargé de la caméra embarquée sur la monoplace, Andrew James. Il a demandé que les témoignages de ces trois personnes soient trans-

mis au bureau du procureur de Bologne.

De leur côté, la FOCA et le président de la Fédération automobile internationale (FIA), Max Mosley, ont soutenu que les dernières secondes de course d'Ayrton Senna n'ont jamais été filmées parce que la couverture télévisée de la compétition avait été transférée sur une autre voiture.

Le procureur Passarini n'envisage pas qu'après avoir suivi pendant 9 minutes la voiture du pilote brésilien, l'équipe de télévision, par une simple coïncidence, aurait décidé de changer de voiture quelques fractions de secondes avant la sortie de route d'Ayrton Senna.

La contre-expertise confirme le dopage du judoka Djamel Bouras

LA CONTRE-EXPERTISE qui a été effectuée, jeudi 6 novembre, au laboratoire national de dépistage du dopage à Châtenay-Malabry, a confirmé le résultat positif de la première analyse pour le champion olympique et vice-champion du monde de judo (78 kg), Djamel Bouras, qui risque désormais une suspension maximum de trois ans. Aucune nouvelle n'avait filtré au terme de douze heures de contre-expertise. C'est l'avocate du judoka, Patricia Moyersoen, qui a annoncé, vendredi 7 novembre, dans un communiqué, que la contre-expertise avait mis en évidence des métabolites de nadrolone.

« Une partie de ce deuxième flacon a fait l'objet d'une mise sous scellés et sera remise aux autorités judiciaires chargées d'instruire la plainte déposée par Djamel Bouras pour administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à son intégrité physique », indique le conseil du judoka, qui relève, comme cela a été le cas pour le footballeur Cyrille Pouget (*Le Monde* du 6 novembre) que « la présence d'un huissier a par ailleurs permis de faire constater un certain nombre d'erreurs commises pendant la procédure de contrôle ainsi que la mise en évidence d'un doute scientifique sur l'éventualité d'une production endogène des substances détectées dans l'organisme de Djamel Bouras ».

La Fédération française de judo (FFJ) a enregistré cette annonce sans la commenter, se bornant à préciser que, selon le règlement, elle allait convoquer dès réception du procès-verbal officiel de la contre-expertise et dans un délai maximum de trois mois, une réunion de sa commission antidopage. En matière de suspension, la durée est d'un maximum de trois ans à la première infraction pour la FFJ. Elle est de deux ans mini-

mum pour la Fédération internationale de judo (FIJ), alignée sur le Comité international olympique (CIO).

La FFJ, qui envisageait de faire le point de la situation vendredi matin, a été obligée de rester muette sous peine d'une poursuite en justice par Djamel Bouras pour « violation du secret professionnel ». Le risque était sérieux car M^{re} Moyersoen avait déjà porté plainte contre X..., à la demande de son client, pour « administration de substances nuisibles et de substances dopantes » et pour « violation du secret professionnel » avant que ne soit organisée la contre-expertise.

« PRÉJUDICE CONSIDÉRABLE »

Selon Jean-Luc Rougé, directeur de la FFJ, parmi les personnes ou organismes informés (ministère, FIJ, FFJ, CIO et Djamel Bouras), seul le champion olympique avait la possibilité de rompre le secret. « Le préjudice subi par Djamel Bouras, qui ne fermement avoir absorbé sciemment de quelconques substances dopantes, est considérable », a également noté l'avocat du champion olympique, qui est âgé de vingt-six ans. Sa carrière sur les tatamis semble en effet sérieusement compromise. Après avoir accumulé titres olympique et européen et médaille d'argent aux derniers championnats du monde à Bercy, Djamel Bouras va, avec les mêmes arguments que Cyrille Pouget, devoir continuer la lutte sur le terrain judiciaire pour tenter de prouver une innocence qu'il ne cesse de proclamer.

La justice sportive devrait néanmoins le sanctionner : le ministère des sports a récemment précisé que « la procédure disciplinaire doit rester indépendante de toute action menée en justice ». Ainsi Michel Vial, président de la FFJ, a annoncé que, si la positivité était

confirmée, la Fédération appliquerait le règlement sans états d'âme. Il en va en effet de l'image de ce sport propre, éducatif et respectueux des valeurs, qui a été frappé de plein fouet et fortement traumatisé par ce cas unique dans ses annales.

La Fédération internationale pourrait également se saisir du dossier. Le contrôle inopiné effectué à l'Insep sur sept judokas (seul Djamel Bouras a été positif), le 2 octobre, a été antérieur à l'ouverture des championnats du monde le 9 octobre. « On pourrait aller jusqu'à retirer sa médaille à Djamel Bouras », avait déclaré François Besson, directeur sportif de la FIJ, à l'annonce de la première analyse positive. L'Union européenne de judo a aussi réagi en demandant à Thierry Rey, président du PSG, de ne pas aligner Djamel Bouras samedi 8 novembre en Coupe d'Europe.

■ **Neuf haltérophiles américains sanctionnés** : accusés d'avoir utilisé des produits dopants, tels que des hormones, de la cocaïne et d'autres drogues, neuf haltérophiles juniors ont été exclus, vendredi 7 novembre, du principal centre d'entraînement du Comité olympique américain (USOC), à Colorado Springs.

VOTRE BAIGNOIRE REMISE A NEUF



Sans démontage, en blanc ou en couleur. Déplacement gratuit Paris et province. Mr Baignoire 03.27.92.71.18

Les constructeurs se trouvent pris au piège de la sécurité automobile

Les malheurs de la Mercedes Classe A témoignent de la fragilité de leurs arguments de vente

Alors que Mercedes s'apprêtait à commercialiser sa toute nouvelle Classe A, la firme a dû prendre des dispositions d'urgence pour rassurer sa

clientèle à l'issue des résultats négatifs d'un test de sécurité. Cet exemple, comme d'autres précédents, révèle les limites d'une démarche qui a

mis l'accent sur la sécurité passive, pour répondre aux attentes du public, sans toujours insister sur les comportements au volant.

VOIX POSÉE, rassurante ; argumentaire technique précis et détaillé, sans passion. Les interlocuteurs qui répondent au 0-800-22-23-24, le numéro vert mis en place par Mercedes pour « faire toute la clarté sur la Classe A », ne trahissent aucunement la tourmente dans laquelle est plongée la marque à l'étoile depuis le 22 octobre. Ce jour-là, sur la piste d'un aéro-drome suédois, des journalistes spécialisés testent la toute nouvelle Classe A, petite voiture qui doit permettre au groupe de sortir de sa spécialisation sur le seul secteur des grosses berlines. Au sortir du test dit de la « baïonnette » (deux virages brusques à angle droit, l'un à gauche, l'autre à droite, négociés à 60 km/h), la voiture opère une culbute et s'immobilise sur le toit, le montant du pare-brise enfoncé. Deux des cinq occupants sont légèrement blessés par des éclats de verre.

La structure de la Classe A, une automobile très compacte et toute en hauteur, a indiscutablement favorisé la cabriolet, mais celle-ci ne s'est produite qu'avec les pneus spécialement réalisés par Goodyear à partir du cahier des charges de Mercedes. Chaussée de pneus Michelin Energy, la Classe A a tangué, mais elle n'a pas basculé.

Tout en affirmant que sa voiture est parfaitement sûre (*Le Monde* du 31 octobre), Mercedes accepte de « prendre au sérieux » cet incident. Dès février 1998, la voiture recevra le système ESP (Electronic Stability Program), qui permet de corriger, en jouant sur les freins, les dérapages dans les virages. D'ici là, cet équipement sera gratuitement installé sur les Classe A. Coût global de l'opération pour Daimler-Benz : près de 500 millions de francs en 1998 et la résiliation de plusieurs dizaines de commandes dans l'immédiat.

Les malheurs de la Classe A, un modèle commercialisé depuis

quelques jours et qui faisait de la sécurité l'un de ses atouts majeurs, illustrent la fragilité des constructeurs automobiles. Aucun d'entre eux ne considère être à l'abri d'une telle mésaventure. Impossible, si un modèle est mis en doute, de s'enfermer dans un silence outragé. Renault, qui avait d'abord choisi d'ignorer les critiques émises sur le comportement de la berline Mégane en cas de freinage d'urgence effectué en virage, en a fait l'amère expérience. Après une vive polémique, la firme au losange a dû organiser un rappel des premiers exemplaires. Interpellé à son tour

savent qu'ils répondent à l'attente du public, dont le niveau d'exigence s'est élevé. L'automobiliste vit dans une société plus dure et attend de sa voiture qu'elle le sécurise - il formule les mêmes attentes pour ce qui concerne son alimentation ou son habitat. D'ailleurs, toute la symbolique automobile est devenue sécuritaire au sens large. La communication publicitaire flatte systématiquement l'instinct protecteur du chef de famille et le design de la carrosserie comme de l'habitacle vise explicitement à engendrer une impression d'apaisement.

Tout cela impose de ne mettre en circulation que des voitures au freinage et à la tenue de route irréprochables. Or les constructeurs se sont pris à leur propre piège : leur position serait plus confortable s'ils n'avaient pas autant privilégié la dimension technologique de la sécurité automobile et insisté un tant soit peu sur les comportements au volant. « Les constructeurs ont survendu les équipements de sécurité passive. Ils se sont lancés dans cette escalade sans véritablement expliquer, par exemple, que l'ABS ne raccourcit pas les distances de freinage », insiste Francis Monsenergue, rédacteur en chef de *L'Automobile Magazine*. Le principe du « risque constant » (le conducteur a tendance à conduire plus vite lorsqu'il a le sentiment d'être mieux protégé) n'est pas une vue de l'esprit. Faute d'avoir su faire preuve de pédagogie, les constructeurs n'ont-ils pas dangereusement sacrifié les équipements de sécurité ? « Un airbag est plus spectaculaire qu'une banale ceinture de sécurité. Pourtant, sans elle, un coussin gonflable n'a aucun effet. Il faudrait plus souvent rappeler aux automobilistes que se protéger, c'est d'abord boucler sa ceinture, notamment en ville », plaide François Pallemon, ingénieur spécialisé dans les questions automobiles auprès de l'UFC-Que choisir.

S'il faut considérer qu'une voiture doit être prête à faire face à des situations extrêmes, on ne peut pas oublier qu'en France les derniers résultats les plus palpables et les plus durables en matière de sécurité routière sont le fruit de changements de comportement. Liés - hélas - à un durcissement de la réglementation, qu'il s'agisse du permis à points, de l'abaissement à 0,5 gramme de l'alcoolémie ou de la limitation de la vitesse en ville à 50 km/h.

Jean-Michel Normand

La Volvo S40, berline la plus sûre

Euro NCAP, qui regroupe vingt-quatre organisations européennes de consommateurs, dont l'UFC-Que choisir, vient de tester treize berlines familiales. Les crash-tests réalisés prévoyaient un choc frontal à 64 km/h - au lieu des 56 km/h de la directive européenne, soit 30 % d'énergie supplémentaire à absorber - et un choc latéral à 50 km/h.

Les résultats placent en tête la Volvo S40 (quatre étoiles) devant la Renault Laguna, la Volkswagen Passat, l'Opel Vectra, la Nissan Primera, la Ford Mondeo (trois étoiles). L'Audi A4 et la Peugeot 406 sont jugées « moyennes » alors que la Citroën Xantia est jugée « médiocre », surtout pour les chocs latéraux. La « plus mauvaise voiture du crash-test » est la BMW série 3, indique Que choisir ? dans son numéro de novembre.

sur le comportement du train arrière de la nouvelle Xsara, Citroën a fait amende honorable. A la suite d'une erreur de fabrication, la hauteur de caisse des modèles incriminés était surélevée de 3 centimètres.

UN PUBLIC EXIGEANT

En mettant en avant, avec insistance, la présence sur leurs modèles d'équipements tels que l'ABS, les coussins de sécurité gonflables et les ceintures de sécurité à prétensionneur, ou, à un degré moindre, la colonne de direction rétractable et les barres de renfort dans les portes, les industriels

De leur côté, les associations européennes de consommateurs ont mis la barre toujours plus haut. Les crash-tests s'effectuent désormais à 64 km/h et concernent aussi des mannequins afin d'évaluer les dommages causés aux piétons. Réalisée sans freiner, l'épreuve de la « baïonnette » sur laquelle a trébuché la petite Mercedes n'est pas prévue dans les règlements officiels (la Classe A a subi avec succès le test ISO de la baïonnette, moins exigeant). De même, la prévention des blessures aux jambes imputables au positionnement des pédales est dorénavant prise en compte.



Un roadster BMW de « science-fiction »

Baptisée Z07, cette « étude de design » présentée par BMW lors du Salon automobile de Tokyo du 22 octobre au 5 novembre est une version

contemporaine de la fameuse BMW 507 présentée par la firme en 1955. La « protubérance aérodynamique prononcée » installée juste derrière le conducteur lui donne un petit aspect « science-fiction » du meilleur effet, mais BMW assure que la décision de commercialiser le Z07 n'a pas encore été prise. Cette étude, présentée à Tokyo avec le huit-cylindres de la M5 et un châssis en aluminium, semble toutefois bien trop détaillée pour qu'elle reste sans suite...

Les Côtes-d'Armor lancent une opération-pilote en matière d'éthylotest

RENNES

de notre correspondante

Fiable et pratique, il se branche sur l'allume-cigare et préfigure peut-être un équipement banal de tout automobiliste responsable. L'éthylotest électronique fabriqué par Celtronic, une entreprise implantée dans les Côtes-d'Armor, est proposé jusqu'au 30 novembre, dans ce département, pour 100 francs supplémentaires sur l'achat d'un véhicule neuf, alors qu'il en vaut trois fois plus. Xavier Inglebert, directeur de cabinet du préfet des Côtes-d'Armor, jubile : sept cent trente commandes avaient pu être enregistrées dès le 3 novembre, jour du lancement de l'opération. En 1996,

les acquisitions moyennes étaient de deux mille véhicules neufs par mois dans ce département.

L'éthylotest serait-il un bon argument de vente ? C'est à voir. « Il y a les clients très intéressés qui le demandent spontanément, et ceux à qui on n'ose même pas le proposer », constate une employée d'un garage concerné, sous couvert d'anonymat car ses convictions hostiles à l'alcool au volant lui ont déjà valu de manquer des affaires. Le penchant des Bretons pour la boisson est une image qui colle fermement à l'image de la région. Le nombre de décès dus directement à l'alcoolisme reste supérieur à la moyenne nationale dans trois départements bretons sur

quatre, note l'Observatoire régional de la santé. Mais, évolution des mœurs et mobilisation aidant, la tendance est à la baisse depuis une trentaine d'années. En outre, sur la route, contrôles et sanctions sont plus nombreux qu'ailleurs.

DES EFFORTS PAYANTS

Les Côtes-d'Armor représentent un département test intéressant : il abrite 1 % de la population française et le nombre d'accidents de la circulation liés à l'alcool - un sur six, le double dans le cas d'accidents mortels - est identique à la moyenne nationale. Mais, nuance Xavier Inglebert, les taux relevés par la gendarmerie restent inquiétants.

Depuis quelques années, le département a lancé de nombreuses initiatives dans le domaine de la sécurité routière, en particulier auprès des jeunes après une enquête lourde menée dans les établissements scolaires, les missions locales, etc. La dernière opération a été réalisée en mai, avec les discothèques - plus d'un tiers des noctambules ont déjà trop bu pour pouvoir conduire avant d'aller danser.

Tous ces efforts ont fini par payer : en 1996, les Côtes-d'Armor ont enregistré le nombre d'accidents corporels le plus faible de France (1,18 accident pour 1 000 habitants). Mais pas question de baisser la garde : à chaque cam-

Dans les cartons de Renault, la P-55, une concurrente pour la Smart

La course à la micro-voiture urbaine est lancée



« C'EST un outil de travail, pas forcément récent. Beaucoup de prototypes ne voient pas le jour. » Propos laconiques du service de presse de Renault : on ne veut ni infirmer ni confirmer le « scoop » de *L'Auto-Journal* du 6 novembre. On n'en saura donc pas plus sur la réalité de la préparation d'une petite sœur de la Twingo, une voiture de 3 mètres, trois cylindres et quatre places, présentée par le magazine, photos à l'appui, comme l'« anti-Smart », c'est-à-dire le contrefeu à la mini-voiture qui doit sortir dès le printemps 1998 des chaînes de production d'une usine inaugurée à Sarreguemines (Moselle) par Jacques Chirac et Helmut Kohl (*Le Monde* du 28 octobre), sous le blason de MCC, la firme allemande Mercedes, alliée à Swatch.

Vraie ou fausse, l'histoire est piquante car l'inventeur de la Smart, le Suisse Nicolas Hayek, par ailleurs heureux père des montres Swatch, a d'abord soumis son projet à Renault avant de se retourner vers la firme de Stuttgart. Sans doute s'est-on mordu les doigts d'avoir repoussé pareille proposition du côté de Boulogne-Billancourt. Comment ne pas avoir toute prête dans ses cartons une micro-voiture urbaine, facile à garer et pas gourmande en carburant au moment où les citadins veulent respirer et reconquérir les rues de leur cité ? Opel a donné le nom de Maxx à ce rêve. Chez Citroën, c'est la Citela tout-électrique, et chez Peugeot c'est la Tulip. Autant de projets sur lesquels chaque constructeur garde un secret jaloux, en attendant de voir comment le public réagira face au format voiturette à deux places. N'y aurait-il pas plutôt un marché pour une « vraie » voiture de quatre passagers, bourrée d'astuces tout en restant peu polluante ? Y a-t-il une place entre les 2,50 mètres de la Smart et les 3,44 mètres de la Twingo ?

Selon *L'Auto-Journal*, Renault et Matra cherchent en commun une réponse à cette question. Et la réponse de leurs bureaux d'études serait le véhicule dévoilé sous le nom de code P-55. Avant trois ans, Renault serait ainsi en mesure de proposer une quatre places dans laquelle les passagers arrière seraient adossés à ceux de l'avant. Dans cette configuration, les sièges étant fixes pour rigidifier l'ensemble, tableau de bord et pédales seraient coulissants pour s'adapter à la position de conduite

et à la morphologie des passagers. Le coffre à bagages, de forme triangulaire, serait implanté entre les dossiers des sièges avant et arrière. L'accès aux places se ferait par une porte unique avec ouverture en élytre.

L'aménagement intérieur, réalisé par Matra, tendrait à obtenir une habitabilité maximale. Après avoir réalisé le design, Renault travaillerait sur la motorisation. Les ingénieurs auraient retenu un moteur de 300 à 350 cm³ alimenté par injection directe dont la consommation serait de 3 litres aux 100 kilomètres. Le bloc, qui hériterait des expérimentations du programme Mosaic, serait conçu à partir d'une base Clio, en aluminium et matériaux composites pour un gain de poids optimum. La carrosserie serait moulée avec des matériaux composites teintés dans la masse à haut niveau de tolérance aux rayures (comme le prototype zoom dévoilé en 1992 par les mêmes Matra et Renault). Si l'industrialisation du projet est autorisée, le montage pourrait être réalisé à Romorantin.

Alain Giraud

DÉPÊCHES

■ **RENAULT** : une série limitée Safrane Camargue vient d'être lancée sur la base de la version RXE mais sans supplément de prix. Ce modèle, notamment équipé de phares à lampes à décharge au xénon et d'airbags latéraux, est commercialisé à partir de 187 000 francs.

■ **MAZDA** : à l'occasion du Salon automobile de Tokyo, le constructeur nippon a présenté une nouvelle version du roadster MX-5 apparu en 1989. Ce modèle, un peu plus large et disponible en deux motorisations (1,6 litre et 1,8 litre), sera commercialisé en France début 1998.

■ **TOYOTA** : le Toyota Land Cruiser a été élu « 4x4 de l'année » par un jury réuni par le mensuel *4x4 Magazine*. Cette distinction a été attribuée à l'unanimité.

■ **BLAUPUNKT** : trois nouveaux autoradios dotés de la sécurité Keycard (une carte magnétique que l'on introduit dans le poste) et assurés gratuitement un an contre le vol ont été lancés. Il s'agit des modèles Augsburg (1 190 francs), Montreux (1 590 francs) et du lecteur CD Toronto (2 290 francs).

■ **ENFANTS** : Cerfeuil Kids propose un écritoire portable rigide livré avec des feuilles de couleurs, des pochoirs et des crayons de couleurs pour occuper les jeunes voyageurs en voiture, en train ou en avion. Le Cerfeuil Kids (135 francs environ) est en vente dans les FNAC Junior et chez Nature et Découvertes, notamment.

■ **ENVIRONNEMENT** : Ivegaz, société spécialisée dans l'installation de systèmes de bicarburant, a présenté une Ferrari Testarossa fonctionnant au GPL. Ce prototype de près de 400 chevaux qui se veut une « vitrine technologique » n'est pas destiné à être commercialisé.

■ **MICHELIN** : Agilis, une nouvelle gamme de pneus pour véhicules utilitaires, vient de faire son apparition. Selon le fabricant, ces pneus polyvalents sont plus confortables.

Martine Valo

Agité

UNE DÉPRESSION assez profonde circulera, dimanche, du sud de l'Angleterre à la mer du Nord. Les vents d'ouest à sud-ouest vont se renforcer sur la façade atlantique et la moitié nord du pays, atteignant parfois les 100 km/h en rafales dans les terres, les dépassant en bord de Manche.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - En matinée, le vent soufflera en tempête. Les rafales les plus fortes seront de l'ordre de 120 à 140 km/h sur les côtes de Manche, 100 dans les terres. Le soleil fera de brèves apparitions entre les averses. Il fera de 12 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le vent de sud-ouest atteindra en pointe 100 km/h du Centre à la région parisienne, jusqu'à 140 du pays de Caux au Pas-de-Calais. Les averses parfois fortes seront entrecoupées d'embellies. Il fera de 12 à 14 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le

vent donnera sa pleine puissance sur les hauteurs. Les nuages s'accompagneront d'averses, plus fréquentes par l'ouest l'après-midi. La plaine d'Alsace bénéficiera d'un temps plus clémente. Il fera de 11 à 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Pluie, averses et vent jusqu'à 100 km/h en Poitou-Charentes et dans le nord de l'Aquitaine. Plus au sud, les éclaircies seront plus larges, les averses rares. Il fera de 13 à 17 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les nuages s'attarderont sur le massif alpin, porteurs de neige à partir de 1800 mètres, avec du vent sur les crêtes. Ailleurs, le soleil tentera quelques percées. Il fera de 11 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La matinée sera pluvieuse de la Côte d'Azur à la Corse. Les éclaircies seront de retour l'après-midi. Plus à l'ouest, le soleil se montrera, surtout en bordure côtière. Il fera de 18 à 20 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ PAYS-BAS. La compagnie néerlandaise KLM laissera au sol une partie de ses avions à partir du 1^{er} janvier de l'an 2000 si elle n'est pas convaincue que les systèmes internationaux de contrôle aérien et de surveillance radar ne sont pas alors configurés à la date exacte. Il s'agit de pallier les risques de bogues engendrés dans les ordinateurs conçus dans les années 70 et 80, dont l'horloge interne n'utilise que les numéros des décennies pour désigner les années. - (Reuters.)

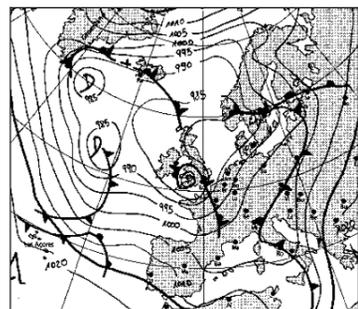
■ ÉTATS-UNIS. La compagnie Delta Airlines sert désormais, en première et en classe affaires sur ses vols transatlantiques, des menus diététiques qui « diminuent les calories sans sacrifier le goût », conçus par des chefs d'établissement de thalassothérapie réputés en Europe et aux Etats-Unis.

PRÉVISIONS POUR LE 09 NOVEMBRE 1997

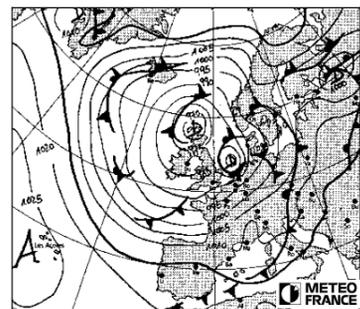
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	7/12 P	
AJACCIO	12/19 N	NANTES	7/14 P
BIARRITZ	10/16 P	NICE	13/19 P
BORDEAUX	7/15 P	PARIS	8/12 P
BOURGES	8/13 P	PAU	8/15 N
BREST	9/13 P	PERPIGNAN	11/18 N
CAEN	8/13 P	RENNES	8/13 P
CHERBOURG	9/14 P	ST-ETIENNE	7/14 P
CLERMONT-F.	6/15 P	STRASBOURG	7/13 P
DIJON	6/13 P	TOULOUSE	7/15 N
GRENOBLE	7/14 P	TOURS	7/13 P
LILLE	8/12 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	8/14 P	CAYENNE	23/31 P
LYON	8/14 P	FORT-DE-FR.	24/30 P
MARSEILLE	13/18 N	NOUMEA	19/24 S

PAPEETE	25/30 N	KIEV	9/13 N	VENISE	11/14 P	LE CAIRE	17/26 S
POINTE-A-PIT.	24/31 C	LISBONNE	13/17 S	Vienne	9/14 S	MARRAKECH	13/23 C
ST-DENIS-RE.	21/27 S	LIVERPOOL	7/11 P	AMÉRIQUES		NAIROBI	16/21 C
EUROPE		LONDRES	6/12 P	BRASILIA	22/33 S	PRETORIA	21/36 S
AMSTERDAM	7/12 P	LUXEMBOURG	5/10 P	BUENOS AIR.	15/24 N	RABAT	16/23 N
ATHENES	16/21 S	MADRID	7/13 P	CARACAS	26/28 P	TUNIS	15/23 S
BARCELONE	14/20 S	MILAN	11/14 P	CHICAGO	4/7 C	ASIE-OCÉANIE	
BELFAST	5/9 P	MOSCOW	1/18 S	LIMA	20/24 C	BANGKOK	23/32 N
BELGRADE	11/18 P	MUNICH	7/11 S	LOS ANGELES	12/20 N	BOMBAY	25/34 S
BERNE	5/10 S	NAPLES	14/19 S	MEXICO	13/18 P	DJAKARTA	26/32 N
BERNE	3/9 P	OSLO	4/7 P	MONTREAL	4/9 P	DUBAI	22/30 S
BRUXELLES	7/12 P	PALMA DE M.	14/22 N	NEW YORK	10/15 P	HANOI	24/28 N
BUCAREST	9/18 C	PRAGUE	3/9 S	SAN FRANCISCO	10/16 C	HONGKONG	23/25 C
BUDAPEST	8/16 C	ROME	14/19 S	SANTIAGO/CHI	12/22 S	JERUSALEM	15/24 S
COPENHAGUE	6/10 N	SEVILLE	15/20 P	TORONTO	2/6 C	NEW DEHLI	16/27 S
DUBLIN	6/9 P	SOFA	8/16 P	WASHINGTON	9/13 C	PEKIN	8/15 C
FRANCFORT	5/12 P	ST-PETERSB.	6/9 P	AFRIQUE		SEOUL	8/17 S
GENEVE	6/7 P	STOCKHOLM	6/7 P	ALGER	15/23 S	SINGAPOUR	27/31 C
HELSINKI	6/9 N	TENERIFE	15/20 C	DAKAR	25/31 S	SYDNEY	17/23 N
ISTANBUL	14/19 S	VARSOVIE	7/11 N	KINSHASA	22/32 N	TOKYO	9/17 S



Situation le 8 novembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 10 novembre à 0 heure TU

SANTÉ

L'enfer de la presbytie n'est plus sans rémission

PASSÉ la quarantaine, on commence à avoir du mal à lire le menu au restaurant ou les étiquettes des magasins. Il s'agit de la presbytie, le vieillissement du cristallin, qui empêche l'accommodation. La vision de près est la première touchée, puis c'est le tour de la vision intermédiaire. Les conducteurs doivent savoir que la vision de nuit est également affectée. Dix-huit millions de Français sont actuellement concernés, et l'on compte 600 000 nouveaux cas chaque année.

Les demi-lunes, ou loupes de lecture, permettent de remédier à ce désagrément, en ajoutant de une à trois dioptries. Mais elles occasionnent parfois des maux de tête, en raison d'effets prismatiques (déviations de l'image), et la qualité du verre n'est pas toujours excellente. Seules les loupes de lecture en verre surfacé et tenant compte de l'écart pupillaire du porteur ont une chance d'éviter cet inconfort. La Forty d'Afflelou (quatre demi-lunes pour 390 francs) est en verre surfacé, mais son écart pupillaire est standard et ne convient pas forcément à tout le monde. De toute façon, il ne peut s'agir que de lunettes de

dépannage pour ceux qui n'ont aucune autre correction visuelle.

« Mon ophtalmologiste a commencé par me prescrire deux paires de lunettes, l'une pour voir de près, l'autre pour voir de loin, se souvient Elise T..., qui est à la fois myope, astigmatique et presbyte. J'ai cru devenir folle, car j'étais contrainte de changer sans cesse de lunettes : dans le métro, par exemple, j'ai l'habitude de lire pendant les trajets, mais si je ne pensais pas à sortir la seconde paire avant l'arrêt je n'y voyais pas au-delà de deux mètres dans les couloirs. Coût de l'opération : 6 000 francs pour les deux paires de lunettes, inutilisables,

et pour les verres progressifs, que je me suis empressée de réclamer. »

Les verres à double foyer permettent la vision de près et de loin mais n'offrent aucune vision intermédiaire (de 70 centimètres à un mètre). Seuls les verres progressifs procurent une vision complète, grâce à la puissance qui varie du haut vers le bas. Mais les personnes qui n'ont jamais porté de lunettes ou qui ont un problème de convergence ont du mal à s'y habituer. Il existe deux types de verres progressifs, selon qu'on privilégie la vision statique, pour les grands lecteurs par exemple, ou la vision dynamique, dans les métiers

où l'on se déplace beaucoup; la ligne de la progression varie alors de 12 à 16 millimètres.

Inventés en 1959 par Bernard Maitenaz, ingénieur de la Société des Lunetiers, et développés en 1972 par Essilor, les verres progressifs sont maintenant légion : du Varilux d'Essilor, qui se décline en plusieurs versions (Varilux 2, Varilux confort), au Presio de Nikon, en passant par les progressifs de Zeiss, Buchmann, Rödenstock ou BBGR. La recherche se concentre dans deux directions : la douceur de la progression et la limitation des déformations latérales. La qualité du centrage est essentielle. Celui-ci est défectueux si l'on est obligé de mettre ses lunettes au bout du nez pour conduire. Malheureusement, comme il faut commander de nouveaux verres, rares sont les opticiens qui assurent un réel service après-vente. En principe, le verre progressif permet de travailler sur ordinateur. Mais, pour leur confort, les acharnés du clavier auront intérêt à avoir des lunettes de travail conçues pour voir à une distance de 50 à 60 centimètres.

Les coquettes qui refusent absolument le port des lunettes pour-

ront essayer les lentilles à double foyer - pour les jeunes presbytes qui n'ont pas de troubles de la vision intermédiaire - ou les lentilles progressives. Quelques marques placent la vision de loin au centre de la lentille; d'autres, comme Essilor, préfèrent y mettre la vision de près.

ADAPTÉS AUX BESOINS

« Il m'arrive de faire essayer une lentille de conception différente à chaque œil pour que le client puisse décider avec laquelle il se sent le plus à l'aise », explique Bernard Raquet, opticien adaptateur chez Lissac. Certains fabricants, comme Bourgeois, adaptent le diamètre de la zone centrale de 2 ou 3 millimètres en fonction des dimensions de la pupille et des impératifs du client, s'il a besoin d'une grande plage en vision de près par exemple.

Le principe de la lentille progressive repose sur la vision simultanée de plusieurs objets situés à des distances différentes. Le cerveau sélectionne alors l'image utile, tout comme, « au volant de sa voiture, le conducteur voit la route même si son pare-brise est sale, car son cerveau occulte les moucherons écrasés

sur la vitre », explique Véronique Loncke, d'Essilor. Les trois quarts des utilisateurs s'adaptent facilement; pour les autres, l'image reste floue.

Enfin, il y a des métiers qui exigent une vision rapprochée en hauteur : anesthésistes, pharmaciens, bibliothécaires, électriciens, pilotes, plombiers, peintres, garagistes. Les intéressés ne doivent pas désespérer, car ils ont le choix entre des verres à double foyer inversés ou un verre progressif spécialement conçu, le Varilux pilote d'Essilor. Il a été testé par trois compagnies aériennes et par la NASA pour les nombreux pilotes presbytes qui, avec des progressifs classiques, ne pouvaient pas lire les contrôles situés au-dessus de leur tête. En effet, lors du décollage, de l'atterrissage ou en cas de danger, ce n'est pas le moment de jongler avec ses lunettes. Le Varilux pilote se présente comme un verre progressif normal qui comporte un segment supplémentaire de vision de près dans la partie haute; celui-ci permet un travail précis à bras tendu, soit une distance de 35 à 75 centimètres.

Michaëla Bobasch

Des remboursements mal assurés

● **Les frais d'optique** sont très mal remboursés pour les adultes : 12,13 francs pour les montures. Les verres sont pris en charge à 65 % sur la base d'un tarif nettement inférieur aux prix pratiqués par les opticiens. Une personne myope, astigmatique et presbyte qui aura payé ses verres progressifs 2 800 francs percevra 65 % de 168,25 francs, soit 109,36 francs. La CNAM est

« consciente des faiblesses du remboursement » et « souhaite négocier une convention avec les opticiens ». Certaines mutuelles prennent le relais.

● **La monture** « Sécurité sociale », que doit proposer tout opticien au prix de 18,65 francs, est choisie parmi les invendus de son stock. Elle n'existe généralement qu'en une seule couleur et une seule taille.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97248

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTELEMENT

I. Mousseline bien apprêtée. La grand-messe de 20 heures. - II. Dégraissée. Ne supporte pas l'échec. - III. Lâcher de gaz. Mettre dans les champs. - IV. Mesures pour les champs. Il s'oppose au civil. - V. Fait une bonne couverture. Petit petit écran. En affaires. - VI. Personnel. Pascal. Représentante africaine de Morphée. - VII. Grecque. Problèmes de répétitions. - VIII. Se croient sortis de la cuisse de Jupiter. Possessif. - IX. La crise de foie lui est fatale. - X. Possessif. Toujours prêts à vous emmener faire un tour.

VERTICALEMENT

1. Attaque la moulure en profondeur. - 2. Sans foi ni loi. Devient aber en Bretagne. - 3. Des coups pour rien. Avec elle, les huiles en prennent pour leur grade. - 4. Mesure. Sent quand la fin approche. - 5. Plus fort

que le caïd. Fus dans l'embaras. - 6. Bien roulée dans sa robe. Met au parfum. - 7. A quelques faiblesses. Pas terrible. - 8. Des endroits d'où il est difficile de sortir. Titre à Londres. - 9. Meilleur à table qu'en salle. Le cobalt. - 10. En tête sur les ondes. Pièce de bois. - 11. Le plus méchant des Dalton. Le grand écart, il ne connaît pas, le petit non plus. - 12. Monte pour redescendre plus vite.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97247

HORIZONTELEMENT
I. Vulcanologue. - II. Urée. Epinar. - III. Lacée. Tairai. - IV. Net. Blaïrent. - V. Etoile. Si. Io. - VI. RER. Roquer. - VII. Asam. Tonus. - VIII. Talon. Enta. - IX. Ré. Raids. Eau. - X. Eric. Terreux.
VERTICALEMENT
1. Vulnérable. - 2. Uraètes. Er. - 3. Lectorat. - 4. CEE. Marc. - 5. Eblé. La. - 6. Ne. Lé. Toit. - 7. Opta. Ronde. - 8. Liaison. Sr. - 9. Onirique. - 10. Gare. Usnée. - 11. Uranie. Tau. - 12. Editoriaux.

ÉCHECS N° 1765

TOURNOI OPEN DE HOOGEVEN (1997)
Blancs : D. Bronstein.
Noirs : R. Vedder.
Défense ouest-indienne.

1. d4	Cf6	13. a3	Dc7
2. c4	e6	14. Tf-d1 (g)	Fé7
3. Cf3	b6	15. Db3! (h)	Tc8 (i)
4. g3	Fb7	16. c5!! (j)	Fc6 (k)
5. Fg2	Fb4	17. cxb6	Db7 (l)
6. Fd2 (a)	c5 (b)	18. Cc5!! (m)	Fxg2 (n)
7. dx-c5 (c)	Fxc5	19. Txd7!	Fd5 (o)
8. 0-0	0-0	20. Td1xd5! (p)	Txc3
9. Cc3	Cc4 (d)	21. Td8! (q)	Ff8
10. Dc2	f5 (e)	22. Txf8+ (r)	Rxf8
11. Ta-d1	Cxd2 (f)	23. Db4+	Ré8
12. Txd2	a6	24. Td8!	Rxd8
		25. Df8 mat.	

NOTES
a) Ou 6. Cb-d2, 0-0; 7. 0-0, Fxd2; 8. Dxd2, d6; 9. b3, Cb-d7; 10. Fb2, Dé7; 11. d5, Cc4; 12. Dc3, f5; 13. dxé6, Dxe6; 14. Cd4, Df7; 15. f3, Cc-c5; 16. Dg5, h6; 17. Dh4, Cc6; 18. Fh3, Cd4; 19. Dd4, Cc5 avec un jeu compliqué (Browne-Dzinzishasvili, championnat des Etats-Unis, 1989).
b) 6..., Dé7 est souvent joué; par exemple : 7. 0-0, Fxd2; 8. Dxd2, d6; 9. Cc3, Cc4; 10. Cxé4, Fxé4; 11. Dé3! (Neverov-Kiselev, 1989). Ou aussi : 6..., a5; 7. 0-0, 0-0; 8. Ff4, Fé7; 9. Cc3, Cc4; 10. Dc2, Cxc3; 11. bxc3, f5 (Piket-Savon, Palma de Majorque, 1989).
c) Une autre possibilité consiste en 7. 0-0, 0-0; 8. Fxb4, cxb4; 9. Dd3.
d) La suite de la partie Inkov-Georgiev (Plodiv, 1986) 9..., Fé7; 10. Ff4, Ca6; 11. Tc1, Cc5; 12. Fd6, Cc4 donne aux Noirs une bonne égalité.
e) 10..., Cxd2 semble préférable.

f) Ici, l'échange qui permet aux Blancs de doubler les T sur la colonne d sans contre-partie est sans aucun doute une perte de temps et une erreur.

g) L'avantage positionnel des Blancs grossit à vue d'œil.
h) Apparemment, les Blancs défendent le pion c4 tout en menaçant 16. Ca4.
i) Les Noirs croient-ils gagner le pion c4 ou réfuter la défense 16. Ca4 par 16..., b5 (et non 16..., Dxc4; 17. Dxc4, Txc4; 18. Cxb6 avec gain d'une qualité); 17. cxb5, axb5; 18. Dxb5?, Fc6? Cela témoignerait bien peu de considération à l'égard du vice-champion du monde de 1951 et du très grand artiste des échecs qu'est David Bronstein.
j) Un sacrifice de pion introduisant une magnifique combinaison qui n'est que la réfutation du traitement erroné de l'ouverture par les Noirs.
k) En fait, le pion c5 est imprenable : si 16..., Dxc5; 17. Ca4! gagnant la qualité; si 16..., Fxc5 ou 16..., bxc5; 17. Txd7!, Cxd7; 18. Dxe6+, Rh8; 19. Txb7, Dc6; 20. Df7 et 21. Txb7, les Blancs gagnent. L'avance c4-c5 avait donc pour objet d'exploiter la faiblesse de la chaîne de pions d7-e6-f5 et d'ouvrir la diagonale a2-g8, l'objectif étant le R noir!
l) Espérant récupérer le pion plus tard.
m) Du grand art.
n) Si 18..., d5; 19. Cxd5!, éxd5; 20. Txd5!, Rh8 par exemple; 21. Td8+, Txd8 (ou 21..., Fxd8; 22. Cf7+, Rg8; 23. Cf7+, Rh8; 24. Ch6+, Rh8; 25. Dgb7 mat); 22. Cf7+ suivi du « mat à l'étouffée ».
o) Si 19..., Cbxd7; 20. Dxe6+ suivi du même mat.

p) Le style avant tout. Un gain spectaculaire consiste en 20. Cxd5, Cxd7; 21. Cxé7+.
q) Ou simplement 21. bxc3.
r) Forcé. Si 21..., Fxd8; 22. Txd8 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1764

I. MORAZEV (1913)
(Blancs : Rh8, Ta2. Noirs : Rg8, Pg7 et h5.)
1. Rh7!, h4 (si 1..., g5; 2. Rg6, g4; 3. Rg5!, g3; 4. Rh4!, g2; 5. Rh3, Rh1; 6. Txe2); 2. Rg6!, h3; 3. Rg5, h2; 4. Rg4, h1=D (si 4..., h1=C; 5. Rf3, g5; 6. Td2, g4+; 7. Rxe4, Cf2+; 8. Rf3, Ch1; 9. Ta2!); 5. Rg3!, et les Blancs gagnent.
Si les Blancs avaient pris le pion g (1. Rxe7), les Noirs auraient gagné par 5..., Dh8! surveillant la case a1.

ÉTUDE N° 1765

E. POGOSIANTS (1961)

Blancs (4) : Rh6, Fa6, Cc4, Pf3.
Noirs (3) : Rh4, Fé8, Pg3.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

OPÉRA La crise qui secoue le Théâtre des Arts de Rouen met le doigt sur le problème, récurrent et signalé dans un récent rapport de Bernard Serrou (RPR), du financement

des opéras en France. ● UN ÉTAT DES LIEUX des dix-huit théâtres lyriques fait apparaître des situations disparates. Le statut de régie municipale directe, souvent adopté, est notam-

ment décrié : il génère des lourdeurs, voire des absurdités, dans le mode de gestion, mettant parfois en danger l'activité culturelle proprement dite. Le rapport Serrou prône l'adop-

tion d'un statut souple et identique pour toutes les maisons d'opéra. ● YVON ROBERT, le maire (PS) de Rouen, interrogé par *Le Monde* vendredi 7 novembre à propos de la

fermeture annoncée de l'Opéra rouennais, n'a pas caché un certain dépit : « Rouen ne peut financer quasiment seule un théâtre dont la seule activité serait l'art lyrique. »

L'art lyrique entravé par son mode de financement

Tandis que l'Opéra de Rouen est menacé de fermeture, l'avenir des dix-huit théâtres lyriques français est suspendu à l'adoption d'un statut adapté à leur gestion. Loin d'assurer une bonne activité culturelle, la situation disparate actuelle empêche de connaître le vrai coût de cet art

LA FERMETURE ANNONCÉE du Théâtre des Arts - Opéra de Normandie, à Rouen, a fait remonter à la surface des problèmes financiers découlant des liens conflictuels entre l'Etat, les villes et les autres collectivités locales. Qui sait aujourd'hui combien d'opéras seront encore des lieux de production dotés de personnels permanents dans cinq ans ? En une décennie, le nombre de levers de rideau a chuté de 25 %, selon Jean-Paul Fuchs, président de la Réunion des théâtres lyriques de France (RTLFF). L'argent public étant le moteur de l'action culturelle en France, les problèmes liés au montant et à la pérennité des subventions allouées aux institutions lyriques a induit, là où elles ont été stationnaires ou ont chuté, des problèmes qualitatifs et quantitatifs réajustant sur le taux de fréquentation du public. Ces problèmes mettent au jour une disparité de statuts administratifs, fiscaux et juridiques dénoncés par une majorité d'administrateurs et par certains élus, dont Robert Serrou, président (RPR) de la commission des affaires culturelles du conseil régional Languedoc-Roussillon, et rédacteur, à la demande de l'ancien premier ministre, Alain Juppé, d'un rapport jugé excellent par la profession (lire ci-dessous).

Sur les dix-huit opéras de la RTLFF, neuf sont gérés en régie municipale directe (Avignon, Caen, Limoges, Marseille, Metz, Nancy, Nantes, Nice et Saint-Etienne), quatre en régie municipale annexe (Bordeaux, Rouen, Toulouse et Tours), trois sont en association de type 1901 (Lyon, Montpellier et l'Opéra-Comique à Paris), un est un syndicat intercommunal (Opéra du Rhin), le dernier est un établissement public (Opéra national de Paris).

MANQUE DE SOUPLÉSSE

Les responsables et élus en charge de la plupart des opéras constatent unanimement que, à l'exception du statut conféré par l'Etat à l'Opéra de Paris, les autres n'offrent ni les garanties suffisantes ni la souplesse nécessaire au bon fonctionnement d'un théâtre. Ainsi, Jean-Luc Maeso, secrétaire général du Grand Théâtre de Bordeaux, affirme que « la régie municipale est un système antiproductif et anticommmercial qui ne permet aucune souplesse de gestion ». Elie Bankhalter, directeur de l'Opéra de Marseille, ajoute que « le fait d'avoir à signer un chèque à l'ordre du Trésor public fait fuir les sponsors, qui n'ont pas envie de voir leur argent partir dans le budget général des mairies. Nous avons ainsi perdu cinq fois 700 000 francs d'une grande compagnie pétrolière ».

A deux exceptions près, les villes assument l'essentiel																		
SUBVENTIONS ET RECETTES DES OPÉRAS																		
	AVIGNON (1)	BORDEAUX	CAEN (2)	LIMOGES	LYON	MARSEILLE	METZ	MONTPELLIER (3)	NANCY (4)	NANTES (5)	NICE (6)	PARIS OP. NATIONAL	PARIS OP. - COMIQUE	OPÉRA DU RHIN (7)	ROUEN	ST-ÉTIENNE	TOULOUSE (8)	TOURS
VILLE	25	80,5	27	18,5	80	103,5	23,9	45,68	45,85	36	111	0	0	44,4	30,7	15,7	100,2	20,18
ÉTAT	2,6	16,2	0	0	26,4	5,5	3	4,3	2,6	2,74	4,1	521,6	22,5	18,1	3,27	1,2	18,5	3,6
RÉGION	0	0	0,5	0	15,88	0	0	0	2,8	0	0	0	0	1,9	3	0	4	0
DÉPARTEMENT	1,7	0	0	0,15	15,88	0	0,1	0	0	1,7	2,5	-	-	-	0,5	0,4	0	0,46
CUB*, DISTRICT**, CUS***	-	0*	-	-	-	-	-	20,85**	-	-	-	-	-	3***	-	-	-	-
RECETTES	5	24	5,5	2,15	40	14,5	4	5,5	10,76	3	11,2	270	22,5	14	4,6	3,7	25	1,8

en millions de francs

% DE LA VILLE DANS LE TOTAL

(1)- Sans l'Orchestre lyrique, qui reçoit 5 millions de la ville et de l'Etat, 1,2 de la région et 2,65 du département.
 (2)- Sans l'Orchestre de chambre de Caen, qui reçoit 3,3 millions de la ville et rien de l'Etat, de la région et du département.
 (3)- Sans l'Orchestre de Montpellier Languedoc-Roussillon, qui reçoit 12 millions de la ville, 18,28 du district, 8,39 de l'Etat, 6 de la région et 1,75 du département.
 (4)- Sans l'Orchestre lyrique et symphonique de Nancy, qui reçoit 20,97 millions de la ville, 1,86 de l'Etat, 200 000 F du département et rien de la région.
 (5)- Sans l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, qui reçoit 8,5 millions de la ville de Nantes, 4,5 de celle d'Angers, 10,5 de l'Etat, 11 de la région et 2,5 des cinq départements.
 (6)- Sans l'Orchestre philharmonique de Nice, qui reçoit 27 millions de la ville, rien de l'Etat ni de la région et 3 du département sous forme d'achat de concerts.
 (7)- Syndicat intercom. regroupant les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Sans la mise à disposition par les villes des théâtres en ordre de marche et la participation des orchestres de Strasbourg et de Colmar. La ville de Strasbourg apporte 30,85 millions, celle de Mulhouse 8,95 et celle de Colmar 4,6. Le Haut-Rhin apporte 550 000 F, le Bas-Rhin 1,35 million.
 (8)- La région ne donne aucune subvention pour l'activité lyrique, les 4 millions vont à l'activité symphonique de l'orchestre.

Source : Le Monde

Pour Robert Gouazé, administrateur général du Théâtre du Capitole et de l'Orchestre national de Toulouse, « la régie municipale est un bon système mais ne peut fonctionner que lorsque les relations entre mairie et institutions se fondent sur un respect mutuel des responsabilités ». En poste depuis plus de vingt ans, M. Gouazé se félicite qu'il en soit ainsi à Toulouse, grâce « à l'envergure artistique, au professionnalisme et au sens des responsabilités de Michel Plasson et Nicolas Joël, grâce aussi à la détermination de Dominique Baudis, maire de Toulouse ».

Claude Valentin, directeur administratif de l'Opéra-Théâtre de Metz, estime que « la régie municipale fonctionne très bien, malgré sa lourdeur administrative, car elle permet un contrôle des dépenses »,

mais il reconnaît quelle est « plus adaptée à une petite structure qu'à une grande maison ». Michel Fabre, administrateur de l'Esplanade-Opéra, à Saint-Etienne, soutient que ce statut « interdit toute souplesse pourtant exigée par la vie d'un théâtre et entraîne parfois des surcoûts ». La régie municipale directe a un autre défaut, souligné par tous les administrateurs à la suite de Patrick Foll, du Théâtre de Caen : « La fonction territoriale ignore une partie des métiers du théâtre et nous sommes contraints de jongler en permanence dès qu'il s'agit des plans de carrière des machinistes, des responsables de communication et des rédacteurs de programmes ou des dramaturges. »

Auréolee par les félicitations de la chambre régionale des comptes, Renée Panabière, administratrice

de l'Opéra de Montpellier, se « félicite de fonctionner dans le cadre d'une association qui autorise la plus grande efficacité et permet de savoir précisément quelle est la charge supportée par les collectivités dans le fonctionnement de l'Opéra » ; mais elle ajoute immédiatement que « l'association, comme la régie municipale, ne peuvent fonctionner que si directeurs artistique et administratif sont soudés et que l'on a la chance d'avoir un maire aussi impliqué que Georges Frêche ». Avis unanime des professionnels : pas de grand opéra sans grand maire.

LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES

La souplesse du régime associatif est patente dans la marche d'une entreprise culturelle, mais elle fait peur à de nombreux élus qui gardent en mémoire les déra-

pages de certaines, dans les domaines culturel et sportif. Avec ses contrôles tatillons - chaque dépense doit être visée par la mairie -, la régie municipale offre des garanties de transparence pourtant battues en brèche par l'examen des comptes. Comme le dit un élu, « elle permet le contrôle des dépenses au centime près, pas à 10 000 francs près... ».

Trois exemples : Nantes, Nancy et Marseille. Chacune de ces villes impute à son théâtre lyrique des frais indirects qui ne correspondent pas à la réalité - presque toutes les villes ayant un opéra en régie font de même. En sorte que la charge réelle supportée par les villes est inférieure aux chiffres votés en conseil municipal. Ces maires appliquent des quote-parts de frais administratifs (parfois égale-

« Il est indispensable de doter les maisons d'opéra d'un statut identique souple »

VOICI un extrait du rapport sur la situation des théâtres lyriques en France commandé à Bernard Serrou, président (RPR) de la commission des affaires culturelles du conseil régional Languedoc-Roussillon, par l'ancien premier ministre, Alain Juppé. Ce rapport n'a jamais été publié.



VERBATIM

« Il est vital (...) d'assurer la pérennité des financements. Une maison d'opéra doit voir cinq ans à l'avance ce qui permet de structurer les saisons et d'en diminuer les coûts. C'est la raison pour laquelle je propose l'inscription de ces financements au

plan Etat-régions. Ce choix présente deux avantages : financements assurés pour cinq ans et participation au financement du conseil régional et des conseils généraux concernés à côté de l'Etat et des villes. (...)

» Mis à part cette formule idéale créant obligation et habitude, il est envisageable de mettre en place des conventions triannuelles répondant partiellement à ces objectifs. Les directeurs pourraient, de ce fait, être nommés pour cinq ans, renouvelables une fois. Le directeur serait responsable devant le conseil d'administration d'un projet artistique, entouré des responsables artistiques et administratifs qu'il aurait choisis. (...)

» Il est urgent de renforcer (...) les maisons

d'opéra existantes dans les capitales régionales et les grandes villes (...) et de leur donner le statut d'opéra national ou régional. L'Opéra national de Paris devrait bénéficier de subventions des collectivités concernées au même titre que les autres opéras. (...) Pour un bon fonctionnement (...) et une parfaite lisibilité, il est indispensable de doter les maisons d'opéra d'un statut public identique souple ou d'offrir les possibilités de choix d'un statut privé (cf. l'évolution très significative dans le domaine du sport). Ce statut pourrait être celui d'établissement public à objet culturel. (...) L'aménagement du territoire (...) doit être à la base même de la politique nationale menée en ce domaine. »

Alain Lompech

La crise du Théâtre des Arts de Rouen contraint élus locaux et ministre à se retrouver autour d'une table

VUE par les personnels du Théâtre des Arts - Opéra de Normandie, la décision prise par Yvon Robert, maire (PS) de Rouen, de diviser par deux, dès 1998, la contribution que la ville apporte au fonctionnement de leur maison, est aussi brutale qu'injuste puisqu'elle se traduira dans les faits par des licenciements. En tout état de cause, elle l'est puisqu'ils sont les otages de l'absence d'entente des élus. Cette décision fait suite à des années de réductions budgétaires ayant entraîné une baisse de capacité de production artistique : quand les subventions allouées à une institution diminuent, les frais fixes de fonctionnement prennent le pas sur les frais artistiques. Arrive un seuil où il devient difficile de lever le rideau.

C'est précisément ce qui s'est passé au Théâtre des Arts, qui a accueilli, au cours de la saison 1996-1997, 18 000 spectateurs pour 37,5 millions de francs de subventions publiques. Il y a là une réalité chiffrée qui ne peut échapper à un maire soucieux de gestion, ni au

directeur de l'Opéra de Rouen, Marc Adam, qui n'a cessé de se battre contre ses réductions.

La décision de M. Robert a le mérite de provoquer un sursaut d'intérêt du conseil général, présidé par Charles Revet (UDF), du conseil régional, présidé par Antoine Rufenach (RPR), et du district rouennais, présidé par Laurent Fabius (PS), ainsi que celui de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication et porte-parole du gouvernement. Les élus locaux et les représentants du ministère devaient se retrouver, samedi 8 novembre, pour tenter de trouver une solution acceptable pour toutes les parties. Interrogé par *Le Monde*, Yvon Robert affirmait, vendredi 7 novembre, ne plus trop y croire.

ACTIVITÉ ÉLARGIE

La solution de sauvetage retenue pour maintenir une activité lyrique en Haute-Normandie en l'élargissant à la danse et à la musique instrumentale a été proposée par Laurent Langlois, directeur du Fes-

tival Octobre en Normandie, dans un rapport que lui avait commandé M. Robert. Ce projet, baptisé Léonard de Vinci, a reçu l'assentiment du ministère de la culture. Dans une lettre adressée au maire de Rouen, le 20 octobre, M^{me} Trautmann écrit : « Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction globale que ce travail m'a inspirée. »

Yvon Robert, un maire désabusé

« Depuis que je suis maire [juin 1995], a résumé avec dépit le maire (PS) de Rouen, Yvon Robert, interrogé par *Le Monde* vendredi 7 novembre, je tente de bâtir un projet avec les autres collectivités locales. Leur réponse est invariable : « Que la ville de Rouen propose un projet et nous verrons si nous pouvons nous associer. » Mon idée n'est pas de retirer au Théâtre des Arts sa vocation de production, mais de créer des conditions qui rendent son activité profitable à la région et à la ville. » « Depuis que la crise est ouverte, j'entends tout et son contraire sur la qualité des productions actuelles de l'Opéra », a-t-il ajouté.

« Pendant des années, a poursuivi M. Robert, Jean Lecanuet [ancien maire (CDS) de Rouen, décédé en 1993] a fait croire aux Rouennais qu'ils vivaient dans une grande ville qui pouvait tout financer. Mais Rouen ne peut financer quasiment seule un théâtre dont la seule activité serait l'art lyrique. Mon idée était de créer un orchestre régional avec l'Etat, le département, les villes du Grand Rouen et la région, un orchestre permanent et non à temps partiel comme celui du Théâtre des Arts. »

Les propositions de construire, autour d'équipes artistiques et techniques et administratives permanentes, un outil de production musicale capable d'irriguer l'ensemble du territoire des deux départements de la Seine-Maritime et de l'Eure me semble à même de répondre aux attentes du public et des collectivités concernées. »

La position ministérielle a provoqué les plus vives réactions des salariés du TDA et des syndicats de musiciens, qui dénoncent le rapport Langlois, à propos duquel ils affirment qu'il transforme l'Opéra de Rouen en lieu d'accueil. La réalité est plus complexe. Laurent Langlois propose de créer une structure de production et de diffusion appuyée sur les capacités de production d'un orchestre à géométrie variable regroupé sur un noyau de vingt-cinq musiciens permanents, épaulés en fonction des projets par des instrumentistes au cachet.

Cette structure accueillerait également le Chœur Accentus de Laurence Equilbey, l'un des meilleurs de France, et la Compagnie de danse de François Raffinot, basée au Havre.

Le but de Laurent Langlois est d'associer ces trois entités artistiques pour les fondre dans une programmation favorisant échanges, rencontres et interdisciplinarité, de produire concerts, spectacles et opéras, afin de les

diffuser à Rouen et dans les villes de la région.

Sur le papier, le projet Langlois est séduisant, et les exemples de programmations thématiques qu'il propose ferait le bonheur du public d'un grand festival interdisciplinaire organisé dans une ville qui, en outre, possède des institutions musicales solidement ancrées. L'aspect festivalier de cette programmation doit cependant être contrebalancé par la présence des trois « troupes » artistiques permanentes. L'idée de proposer Oswald Sallaberger comme chef du nouvel orchestre est artistiquement incontestable, malgré l'opposition des syndicats français qui dénoncent la présence d'un « Autrichien ». La complexité du montage de ce projet, et les difficultés pratiques et financières qu'il implique, devraient inciter les partenaires potentiels à demander l'expertise d'un ou de deux professionnels indépendants sur sa faisabilité.

Al. Lo.

Six intellectuels arabes tentent de rompre le silence sur le drame algérien

Quatre écrivains, un cinéaste et un psychanalyste proposent une réunion - certains souhaitent qu'elle se tienne à Alger - pour manifester leur solidarité avec la population civile meurtrie par les massacres

Six intellectuels arabes s'élèvent contre le silence actuel du monde arabe vis-à-vis du drame algérien. L'écrivain égyptien Gamal Ghitany, le Marocain Tahar Ben Jelloun, le Libanais Elias Khoury, sa concitoyenne la

romancière Hanan El Cheikh, le cinéaste Palestinien Michel Khleifi et le psychanalyste tunisien Fethi Benslama souhaitent une réunion qui regrouperait des intellectuels arabes indépendants des pouvoirs pour ex-

primer leur solidarité avec la population civile algérienne et répondre « avec des livres » à la barbarie. En outre, le lundi 10 novembre sera, à Paris et en régions, « un jour pour l'Algérie », initié par les prin-

cipales organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme. Manifestations culturelles et débats culmineront à Paris avec un rassemblement à la gare de l'Est, une « marche de lumières vers La Vil-

lette » et une veillée avec des artistes français et algériens. Une pétition réclamant « la création d'une commission d'enquête internationale sur les atrocités » commises en Algérie sera également lancée.

UNE CULTURE commune et un rêve partagé, celui de l'unité arabe, n'auront, jusqu'à présent, guère suffi pour engendrer une solidarité effective entre les peuples de cette région. Hier, le Liban, aujourd'hui l'Algérie et le Soudan, la barbarie déambule. Et, pendant ce temps, les réactions d'indignation, de colère ou de révolte sont rares dans le monde arabe.

Enlèvements, disparitions, viols, égorgements, à Blida, à Sidi Raïs et à Abou Moussa, près d'Alger, cinq années de guerre, quatre-vingts mille morts d'après Amnesty International. Pas une seule initiative collective dans le monde arabe exprimant un soutien, une solidarité avec la population algérienne. Pas une manifestation. Aucune pétition pour faire entendre la voix - même sans illusions - d'une civilisation qui a pourtant donné, au cours des siècles, maints signes de vitalité.

Depuis le début des violences en 1992, quelques initiatives individuelles ont toutefois exprimé le désarroi et la colère de leurs signataires, soucieux de « sauver la face » d'une culture privée d'une voix collective. Des articles sont parus dans la presse, française, italienne et libanaise. De l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun, qui a demandé la constitution d'une commission internationale sous l'égide de l'ONU pour enquêter en Algérie. Du sociologue algérien Lahouari Addi qui a fustigé le pouvoir qui impose le huis clos à cette société où « un conflit (...) a dégénéré dans des formes de luttes que la conscience humaine ne peut accepter ». Et de l'écrivain libanais Elias Khoury. Il y a deux ans, après la vague d'attentats qui ont coûté la vie à des dizaines d'intellectuels al-

gériens, la revue semestrielle *Inter-signes* (éditions de L'Aube), qui paraît en France, dirigée par le psychanalyste tunisien Fethi Benslama, a réalisé un numéro spécial « Pour l'Algérie » qui a tenté d'explorer les champs historique, sociologique et psychanalytique du pays où Albert Camus avait, en 1947, situé l'action de son roman *La Peste*.

Mais il manquait le sursaut, le refus collectif en réponse à la folie meurtrière. Pourquoi ce retrait par rapport à l'Algérie ? Elias Khoury répond : « Les Arabes vivent aujourd'hui dans un silence vaincu. La série de catastrophes qui s'est abattue sur les sociétés arabes dans les années 90, à commencer par la guerre du Golfe, et qui se poursuit avec les déceptions de la situation actuelle en Palestine, a engendré ce silence vaincu qui s'étend au drame algérien. » Quant à la romancière Hanan El Cheikh, auteur de *Poste restante*, Beyrouth (Actes Sud, 1995), elle estime : « Il n'y a pas assez d'humanisme dans les sociétés arabes. » « J'éprouve une honte, confie le cinéaste palestinien Michel Khleifi, et comme pour toutes les autres causes arabes, les intellectuels sont neutralisés. Nous n'avons pas de rôle. Pas plus que nos concitoyens. Quand il y aura un citoyen arabe, il y aura un intellectuel arabe. »

Au moment où le cinéaste égyptien Youssef Chahine célèbre le philosophe du XII^e siècle Averroès dans son dernier film, *Le Destin*, pour mieux évoquer la situation des penseurs d'aujourd'hui face à l'intégrisme, Tahar Ben Jelloun confirme : « La plupart des intellectuels arabes vivent eux-mêmes dans une inquiétude qui a du mal à s'exprimer. Ils sont terrifiés par l'intégrisme et les pouvoirs répressifs. »

Fethi Benslama déplore qu'ils soient « absents partout » : « On dirait qu'ils ne sont pas dans le cours du monde. Ils sont soit muselés par les pouvoirs, soit terrorisés par les mouvements islamistes. Quant à ceux qui se trouvent en France, beaucoup n'ont pas accès aux grands médias. »

Le cinéaste palestinien Michel Khleifi, réalisateur de *Noces en Galilée* (1987), est dubitatif : « Nous pouvons jouer un rôle. Mais il sera symbolique, et il sera adressé à l'opi-

né, il ne considère pas que nous puissions nous opposer à lui. » Fethi Benslama s'interroge sur le degré de conscience des élites : « De quelle qualité d'information disposent les intellectuels qui vivent dans le monde arabe ? Et quelle est leur culture du monde moderne ? Je pense que 95 % d'entre eux n'ont pas les outils pour penser le monde et sa complexité. » Michel Khleifi, pose la question, pour lui essentielle, qui devrait être au centre de tout débat : « Comment la

démocratique, il ne considère pas que nous puissions nous opposer à lui. » Fethi Benslama s'interroge sur le degré de conscience des élites : « De quelle qualité d'information disposent les intellectuels qui vivent dans le monde arabe ? Et quelle est leur culture du monde moderne ? Je pense que 95 % d'entre eux n'ont pas les outils pour penser le monde et sa complexité. » Michel Khleifi, pose la question, pour lui essentielle, qui devrait être au centre de tout débat : « Comment la

blèmes sociaux, la crise avec Israël et les dictatures qui les dominent, se suicidaient. Un climat de suicide collectif prédomine, et je vois le drame algérien comme un aspect du suicide collectif où des seigneurs de guerre et des assassins exploitent la brèche béante du silence. » « La catastrophe du suicide collectif, il faudrait l'arrêter, à tout prix, ajoute-il. Il faudrait faire porter à l'autorité militaire et à l'opposition militaire les intégristes armés, la responsabilité de la destruction de la société algérienne. »

« Comment notre culture, nos structures humaines et sociales ont-elles introduit la "bête immonde" en nous ? »

tiques, et qui a tué des centaines d'Algériens. Ce sont les caporaux qui ont gagné la guerre. Ensuite, ils ont massacré les harkis. Des massacres de familles entières. Aujourd'hui, nous n'assistons qu'à la répétition des atrocités commises dans un passé récent. »

« Les événements d'Algérie, affirme Fethi Benslama, marquent un tournant dans l'histoire de l'islam, de notre monde. Les crimes contre l'humanité marquent une ligne de partage. Je suis sûr que, si l'on parvient à réunir les intellectuels arabes, ils diront des choses très importantes. Beaucoup d'entre eux ont des choses à dire. Mais je crois qu'il a manqué jusque-là l'occasion, et les gens capables de prendre l'initiative. Les moyens aussi. »

Se réunir pour l'Algérie ? « Je suis prêt à toute initiative qui puisse aider à sauver ce pays, indique Elias Khoury. Initiative rationnelle et ouverte, qui aurait le courage de nommer les choses par leur nom, qui dénoncerait aussi bien la dictature militaire que l'obscurantisme fondamentaliste barbare et tueur. » Il poursuit : « Et pourquoi pas se rencontrer en Algérie même ? Je suis pour une initiative qui alerte et qui exprime une solidarité avec la population civile. Une initiative indépendante des pouvoirs. Il faut que les Algériens sachent que leur mort est la nôtre, que leur destruction est notre. »

Alger ? Hanan El Cheikh et Michel Khleifi sont partants. « Nous ne seront pas autorisés à y aller, prévient la romancière libanaise. Mais il faut quand même essayer. Nous arborerons des livres et des rameaux d'olivier. Même si nous sommes refoulés à la frontière. » Fethi Benslama est enthousiaste : « Une réunion d'intellectuels créerait un choc psychologique et permettrait de demander que la lumière soit faite sur les responsabilités dans les massacres. »

Par l'entremise d'une commission d'enquête ? « Mais qui va enquêter ? », se demande Elias Khoury, sceptique face aux « intérêts nationaux » qui risquent de prévaloir sur l'exigence de vérité. L'écrivain est pourtant convaincu qu'« à la différence de ce qui s'est passé au Liban, il faudra que les responsables des massacres en Algérie soient jugés. Ces procès pourraient permettre à la société algérienne de de mieux se comprendre, de s'autoanalyser, et empêcher la répétition de telles horreurs. Je suis, en revanche, favorable à la constitution d'une commission d'enquête composée d'intellectuels, d'avocats, de juges et de personnes indépendantes par rapport aux pouvoirs. »

H. Bo.

La réponse des oulémas au GIA

Des sommités de l'islam se sont évertuées, fin juillet dans l'hebdomadaire *Al Wasat* édité à Londres, à récuser l'argumentaire religieux des courants fondamentalistes algériens, notamment du Groupe islamique armé. Les muftis d'Egypte, Nasr Farid Ouassil, et de Syrie, Ahmad Kaftarou, comme le cheikh de l'université Al Azhar, au Caire, Mohammad Sayeed Tantaoui, abondaient dans le même sens : « Ce ne sont pas là les méthodes de l'islam, ni celles du Prophète ; ce n'est pas ainsi que l'on sert l'islam. »

Mohammad Saïd Ramadan Al Bouti, de la faculté de théologie de l'université de Damas, attribuait, lui, clairement au GIA « ces massacres barbares qui ont dépassé toutes les bornes de la cruauté ». « Et même si ce ne sont pas les militants du GIA qui commettent ces carnages, ils y ont ouvert la voie », a-t-il affirmé, concluant que « les auteurs de ces crimes ne peuvent être des musulmans ».

nion européenne plus qu'à l'opinion du monde arabe où les médias sont contrôlés par les Etats. Toute liberté est interdite. Même l'Occident ne nous donne pas l'occasion d'être partie prenante dans la démocratisation du monde arabe. Il se sert de nous quand cela l'arrange. Les médias occidentaux ne s'intéressent à nous que quand nous défendons un point de vue qui cadre avec l'idéologie dominante. Il faut que nous soyons conformes à la représentation que se fait de nous l'Occident. Il ne nous regarde pas à travers une vision

réalité arabe renferme-t-elle autant de potentiel de violence ? Comment notre culture, nos structures humaines et sociales ont-elles introduit la « bête immonde » en nous. Voilà la question principale. »

La « bête immonde », Elias Khoury la perçoit dans la « continuité » des guerres du Liban et de l'Algérie. L'auteur de la Petite montagne (Arléa, 1987) sent « les événements de l'Algérie comme un prolongement de la guerre du Liban. Comme si les sociétés arabes, à travers leur impuissance à affronter leurs pro-

Gamal Ghitany, écrivain et romancier égyptien

« Les personnalités culturelles influentes et crédibles doivent se mobiliser »

GAMAL GHITANY est l'auteur de *L'Épître des destinées* (Seuil, 1993), de *La Mystérieuse Affaire de l'impasse Zaaferani* (Sindbad-Actes Sud, 1997) et de douze autres romans. A cinquante-deux ans, il est considéré comme l'un des meilleurs représentants de la génération d'écrivains égyptiens apparue au cours des années 60. Il a renouvelé le roman arabe en puisant dans le patrimoine littéraire, si décrié par ses aînés. Lui a trouvé dans les œuvres du passé une source de modernité. Il a connu les prisons égyptiennes dans les années 70, sous la présidence d'Anouar El Sadate.

« Pourquoi les intellectuels arabes ne se sont-ils pas encore mobilisés face au drame algérien ? »

« Je suis l'actualité du monde arabe depuis une quarantaine d'années. Nous avons vécu des événements moins dramatiques que ceux que connaît actuellement l'Algérie. Ils étaient affrontés avec beaucoup de fermeté de la part des intellectuels arabes. Les événements d'Algérie sont effroyables, mais je sais aussi que la situation de l'intellectuel arabe n'est pas des plus enviables. C'est pourquoi je ne m'en prendrai pas aux intellectuels. Je sais qu'en Egypte ils ont constitué une avant-garde, et qu'ils en ont payé le prix. Du temps de l'occupation britannique, ils étaient les premiers à manifester et à écoper. La plupart des écrivains d'aujourd'hui

ont connu la prison, du temps de Gamal Abdel Nasser et d'Anouar El Sadate.

« L'insécurité que vit l'intellectuel arabe explique-t-elle le silence collectif devant la barbarie en Algérie ? »

« Il vit une situation difficile, sauf dans un nombre très limité de pays où il peut s'exprimer, comme au Liban ou en Egypte. Mais prenez le Soudan : que savons-nous de la situation des intellectuels arabes au Soudan ? Pas grand-chose. Il y a des pays qui ont disparu de la mémoire culturelle arabe, comme l'Irak. C'est un pays assiégé. Beaucoup d'intellectuels irakiens vivent en exil. Et nous ne disposons pas d'informations sur ceux de l'intérieur », sauf qu'ils vendent des livres pour subsister. La Libye ? Il semble que ses intellectuels vivent dans une position de faiblesse, car nous n'entendons pas leurs voix. Nombreux sont les régimes arabes qui font pression sur les écrivains et les artistes pour les transformer en outil de propagande. En Egypte, nous jouissons d'une part relative de liberté. »

« Malgré les agissements des mouvements fondamentalistes ? »

« Des mouvements terroristes... L'extrémisme résulte des crises sociales. Il y a aussi des puissances extérieures qui attisent la violence chez les jeunes. Mais il existe un courant que l'on ne peut ignorer au sein de la société égyptienne. L'échec des expériences socialistes, le ressentiment des peuples à



GAMAL GHITANY

D'APRÈS PHOTO : LARA BALADI

l'égard du colonialisme, puis envers l'hégémonie économique occidentale ont fait le lit des courants fondamentalistes. Je dénonce l'attitude des intégristes envers les intellectuels, la culture, et l'usage des armes pour imposer son opinion. Mais, en même temps, je suis contre la dictature, l'hégémonie du capitalisme et la corruption.

« Pensez-vous que les intellectuels libanais et égyptiens peuvent se mobiliser pour l'Algérie ? »

« Il y a des initiatives individuelles, mais je souhaiterais qu'il y ait une réunion ou une conférence des intellectuels arabes et qu'il s'en dégage une position forte, un communiqué signé par les plus grands poètes et les plus grands romanciers, qui dénoncerait l'effusion de sang en Algérie. C'est une catastrophe, une honte pour la nation arabe. Ce que font aujourd'hui les extrémistes en Algérie, ils pourraient le commettre demain dans d'autres pays arabes. »

À l'occasion de l'exposition
Emil Schumacher
13 novembre 1997 | 4 janvier 1998

Jeu de Paume

Colloque sur la situation de l'art en Allemagne depuis 1945
en collaboration avec le Goethe Institut et le Département des Affaires Internationales
du Ministère de la Culture et de la Communication
15 et 16 novembre 1997 de 10 h à 13 h
salle audiovisuelle du Jeu de Paume



Galerie nationale du Jeu de Paume
1, place de la Concorde 75008 Paris
Horaires : 01 47 03 17 50

SALON DES ANTIQUAIRES
PARIS XVI^e
Hippodrome d'Auteuil
Tous les jours de 11 h à 20 h
jusqu'au 17 novembre
Nocturne jeudi 13 novembre jusqu'à 22 h

Organisation C.M.O.
Tel. salon : 01 42 48 95 44

OTREYEN
PARIS SEUL OUEST

MUSPART

Chapman, Brasseur

LEFIGARO
TRAVEL

Retrouvez chaque semaine la rubrique
"RENDEZ-VOUS DES ARTS",
renseignements :
☎ 01.42.17.39.43
(Fax : 01.42.17.39.25)

RENDEZ-VOUS
Publicités
VOUS
DES ARTS

Les kharidjites, précurseurs de la violence sectaire en terre d'islam

L'ASSOCIATION du puritanisme, de l'excommunication et de la violence a fait ses preuves dans l'histoire universelle du crime. En islam, cette triade a été éprouvée par plusieurs sectes, entre le VII^e et le IX^e siècles, dans leur « lutte contre les impies » et parfois même entre elles. Ces sectes se réclamaient du mouvement des kharidjites (les « sortants » ou les « rebelles »), le premier mouvement politico-religieux qu'ait connu l'islam. Même si cette « filiation » ne peut, il s'en faut, expliquer à elle seule les violences en Algérie, il n'en reste pas moins que les méthodes des kharidjites ont marqué l'inconscient collectif.

Lors de la bataille de Siffin (aujourd'hui en Irak), qui opposa en juillet 657 les troupes d'Ali, quatrième calife et gendre du prophète, au gouverneur de la Syrie, Muawiya, un groupe de soldats a refusé le combat entre croyants et quitta les rangs de l'armée d'Ali. Celui-ci dut alors accepter la proposition que lui fit Muawiya de demander un arbitrage de juges au lieu de se livrer bataille pour régler leur différend.

Muawiya était à ce moment, d'après la tradition, en mauvaise posture militaire. Les kharidjites (les soldats rebelles), reprocheront, en fait, plus tard à Ali d'avoir accepté cet arbitrage des hommes alors qu'il était, à leurs yeux, calife par choix divin. Muawiya l'intriguant a fini par obtenir un arbitrage qui lui était favorable, ce qui a renforcé sa contestation du pouvoir du calife.

Les kharidjites ont été écrasés par les troupes d'Ali en 658 à Nahrawan (en Irak aussi). Il n'en survécut que quelques dizaines. L'un d'entre eux assassina Ali en 661 à la demande de sa bien-aimée qui voulait venger les siens, morts à Nahrawan. Le pouvoir à poigne de Muawiya, qui succédera à Ali, ne favorisera pas la réémergence des kharidjites. Mais ultérieurement, sous le règne de la dynastie des Omeiyades, que Muawiya a fondée à Damas, les kharidjites parviendront à jouer un rôle d'opposition de premier plan dans un empire musulman en pleine expansion.

Après avoir rejeté aussi bien Ali, parce qu'« inapte à guider les hommes », que Muawiya, « qui réduisit les serviteurs de Dieu en esclavage », les kharidjites ont évolué vers une doctrine du califat qu'ils

souhaitaient choisi par les croyants, guidés par la providence. Pour les kharidjites aussi, quiconque peut prétendre au califat du moment qu'il possède les qualités morales et religieuses nécessaires. Mais si le calife se départit de l'application de la loi islamique, il doit abdiquer ou subir le sort des armes.

En 693, avec une secte appelée les azraqites – se réclamant de Nafé' ben Azraq –, la doctrine caractéristique des kharidjites, celle du « péché absolu », est apparue. Pour eux, être musulman est un absolu en soi, un état de salut, de perfection spirituelle. Le péché majeur rompt cet état et disqualifie le croyant. S'il a péché, c'est que son apostasie était déjà en lui. Nulle rémission possible chez les kharidjites, alors que les sunnites, de leur côté, croient en toutes circonstances en la miséricorde divine. Ainsi, pour les « rebelles », un apostat de l'islam est un ennemi, il doit être mis à mort. A la limite, les croyants des autres religions, les « gens du Livre » comme on les nomme jusqu'à aujourd'hui en is-

La secte en est venue à considérer tous ses coreligionnaires comme des incroyants, des traîtres à l'islam

lam, étaient, eux, mieux perçus, pourvu qu'ils reconnaissent la mission du prophète.

Les kharidjites sont allés jusqu'à considérer tous leurs coreligionnaires comme des incroyants, traîtres à l'islam, et à estimer, par conséquent, qu'il était impossible de vivre parmi eux. Leur exigence d'une application littérale du Coran était sans faille. A la suite de plusieurs insurrections réprimées, notamment à Bassorah, en Irak, ils développeront la tactique des attaques-éclaircies contre des villages non défendus, et du repli rapide. Les chevaliers kharidjites acquièrent même à l'époque une réputation « légendaire », due à leur vitesse d'exécution. Ils étaient recrutés parmi la tribu des Tamims.

Après de nombreux déboires, les troupes de l'opiniâtre Al Hajjaj ibn Youssef, général omeiyade et futur gouverneur de l'Irak, ont réussi à pourchasser les « sécessionnistes ». Affaiblis par leurs divergences internes, les kharidjites finirent par ne plus représenter de danger militaire sous les Abbassides, successeurs des Omeiyades, mais leur influence religieuse perdurera. Bien plus modérés sont leurs « descendants » qui subsistent, de nos jours, en Afrique du Nord – dans l'île tunisienne de Djerba et dans le Mzab (au nord du Sahara algérien) –, en Libye, au sultanat d'Oman, et à Zanzibar (Tanzanie). Ils sont connus sous le nom d'Ibadites.

H. Bo.



Extraite d'un album intitulé « Lumière noire », paru en 1996 aux éditions Prestel, cette photographie de l'artiste marocain Touhami Ennadre, né en 1953 à Casablanca, appartient à une série intitulée « Les Mains, le dos, les pieds », réalisée entre 1978 et 1982 en Asie. Les œuvres de ce photographe d'exception sont accrochées dans les plus grands musées et de nombreuses galeries dans le monde.

Les luttes des années 90 contre l'oppression et l'intolérance

EN SOLIDARITÉ avec l'écrivain britannique Salman Rushdie, cible de la fatwa décrétée par l'imam Khomeiny en février 1989, une centaine d'écrivains arabes et musulmans ont contribué, en 1993, à un ouvrage collectif, *Pour Rushdie* (La Découverte). En septembre 1994, une trentaine d'écrivains arabes, réunis à Carthage à l'initiative de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), ont dénoncé l'oppression et l'intolérance dans le monde arabe. « Le dogme étouffe la raison et l'opinion. L'assassinat remplace le dialogue. Au nom de Dieu, on tue. Au nom de l'islam, on extermine la culture et la civilisation. (...) La grandeur de notre civilisation a été fondée sur la pluralité, le métissage, l'interrogation, la quête, l'échange », affirme le texte rédigé en commun.

En octobre de la même année, l'écrivain égyptien Naguib Mahfouz, âgé alors de quatre-vingt-

trois ans, prix Nobel de littérature 1988, fut victime d'une tentative d'assassinat dans une rue du Caire – deux coups de poignard dans la nuque. Le lendemain, quelque cent cinquante écrivains égyptiens ont signé une lettre ouverte affirmant leur détermination à affronter le terrorisme, qui, « sous le couvert de la religion, cherche à détruire les libertés démocratiques, notamment la liberté d'expression, de croyance et de conscience ».

En décembre 1995, en Tunisie, près de cent trente intellectuels – universitaires, avocats, médecins, journalistes, syndicalistes – ont lancé, à l'occasion du 47^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, un appel pour une amnistie générale dans leur pays. Ils exprimaient leur profonde préoccupation de « la dégradation de l'état des libertés, notamment de la liberté d'opinion, d'association, de réunion et de circulation ».

Rendez-vous

● **A Paris.** 9 novembre : à 18 h 30, sur l'esplanade du Trocadéro, élévation d'une toile peinte de Sabine Monyris. Lancement des manifestations en faveur de l'Algérie. 10 novembre : à 16 h 30, à la Sorbonne, débat sur la littérature algérienne à l'initiative d'Algérie littérature action. A 17 heures, au Théâtre Paris-Villette, colloque à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme. A 18 heures, au cinéma 14 Juillet-sur-Seine, projection en avant-première du

film de Rachida Krim *Sous les pieds des femmes*. A 19 heures, rassemblement à la gare de l'Est pour une « marche de lumières » vers le parc de La Villette. A 19 h 45, aux Bouffes du Nord, « Moments de musique dans le silence », à l'initiative de Peter Brook. A 21 heures, sur la place de la Fontaine-aux-Lions du parc de La Villette, veillée exceptionnelle intitulée « Lumières pour l'Algérie » en présence de nombreux artistes français et algériens. ● **En régions.** Angers : Nouveau

Théâtre, à 18 heures, table ronde, exposition et concert. La Rochelle : La Courseive, à 20 heures, rassemblement et marche à l'initiative du Ballet atlantique/Régine Chopinot. Villes associées par leurs institutions culturelles à la date du 5 novembre : Caen, Grenoble, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Nancy, Nice, Quimper, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Saint-Etienne. ● **Renseignements.** Association Un jour pour l'Algérie, 4, place de Valois, Paris-1^{er}. Tél. : 01-55-35-36-37. Télécopie : 01-55-35-36-36.

SORTIR

EN RÉGION PARISIENNE

Collectif Polysons

Installés depuis 1993 dans la salle de spectacles La Clef de Saint-Germain-en-Laye, le Collectif Polysons déplace pour quelques jours ses folies musicales, collages de styles et inventions, à Marly-le-Roi. Au programme, notamment, les projets « musique et danse », « classique et jazz », « Boris Vian », « Beatles » et « Viva Zappa »...

Centre culturel Jean-Vilar, 44, allée des Epines, 78 Marly-le-Roi. Dix concerts du 8 au 22 novembre, 21 heures. Tél. : 01-39-58-74-87. De 50 F à 70 F.

Blanche-Neige, septet cruel

de Benoît Bradel, d'après les frères Grimm, Robert Walser et Ghérasim Luca, mise en scène de Benoît Bradel, avec Ese Brume, Roser Montllo, Pierre-Henri Puente, Pascal Tokatlian, Claudia Triozzi, Toméo Vergès et Tomasz Zarachowicz. Benoît Bradel et la Zabracka Compagnie, dont les spectacles rassemblent souvent des matériaux hétéroclites, se sont penchés cette année sur le conte de

Blanche-Neige, dans lequel ils ont aimé voir un exemple de théâtre de la cruauté (crime par empoisonnement suivi d'une résurrection). Leur spectacle, créé à Toulouse et déjà donné au Mans, sera repris en 1998 à Rennes, puis au Théâtre des Bernardines de Marseille.

Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14^e. RER Cité-Universitaire. A partir du 7 novembre. Les lundi, mardi, vendredi et samedi à 20 heures, le jeudi à 19 heures, le dimanche à 17 heures. Tél. : 01-45-89-38-69. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 11 décembre.

Antoine Hervé Quintet invite Markus Stockhausen

Avant de jouer autour et avec la musique de Mozart à la mi-novembre à Suresnes, le pianiste Antoine Hervé convie le trompettiste Markus Stockhausen – fils de Karlheinz – à venir s'échauffer en club avec l'une des rythmiques les plus pertinentes et inventives du jazz européen, celle qui unit les frères François et Louis Moutin.

Le Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^e Châtelet. 22 h 30, les 8 et 9 novembre. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Publicité

Bond / Françon

DANS LA COMPAGNIE DES HOMMES

Dernière le 16 novembre

Théâtre National de la Colline - 01 44 62 52 52

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

100 % arabe de Mahmoud Zemmouri (France, 1 h 25), avec Khaled, Cheb Mami, Mouss, Najim Laouriga, Farid Fedjer, Youssef Diawara.

La femme de chambre du « Titanic » de Bigas Luna (France-Espagne, 1 h 39), avec Olivier Martinez, Romane Bohringer, Aitana Sanchez Gijon, Didier Bezace, Aldo Maccione, Jean-Marie Juan.

Hana-bi de Takeshi Kitano (Japon, 1 h 43), avec Takeshi Kitano, Kayoko Kishimoto, Ren Osugi, Susumu Terajima, Tetsu Watanabe, Hakuryu.

Imuhar, une légende de Jacques Dubuisson (France, 1 h 22), avec Ibrahim Paris, Mohamed Ixa, Mohamed Ichika, Rhali Ixa, Atibou Aboubacar, Oumou Algabid.

Marian de Petr Vaclav (République tchèque, 1 h 49), avec Stefan Ferko, Milan Cifra, Radek Holub, Jaroslava Vyslouzilova, Ludmila Krokova, Terza Zajickova-Grygarova.

Ne pas avaler (*) de Gary Oldman (Grande-Bretagne, 1 h 59), avec Ray Winstone, Charlie Creed Miles, Laila Morse, Kathy Burke, Edna Dore, Jamie Foreman.

The Game de David Fincher (Etats-Unis, 2 h 08), avec Michael Douglas, Sean Penn, Deborah Kara Unger, James Rebhorn, Carroll Baker, Peter Donat.

Violetta, la reine de la moto de Guy Jacques (France, 1 h 32), avec Florence Pernel, Dominique Pinon, Daniel Prévost, Eva Darlan, Julien Guioimar, Chantal Neuwirth.

Vive la république ! d'Eric Rochant (France, 1 h 30), avec Aure Atika, Antoine Chappey, Gad Elmaleh, Hippolyte Girardot, Atmen Kelif, Florence Pernel. (*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Marianne et Germania, un siècle de passions franco-allemandes Musée du Petit Palais, avenue Winston Churchill, Paris 8^e. M^e Champs-Élysées-Clemenceau. Tél. : 01-42-65-12-73. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. Du 8 novembre au 15 février. 30 F et 40 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi : de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. Un mois à la campagne

d'Ivan Tourgueniev, mise en scène d'André Smirnoff, avec Catherine Salviat, Alain Pralon, Nicolas Silber, Igor Tyczka, Nathalie Nerval, Céline Samie, Eric Ruf, Coraly Zahonero, Denis Podalydès et Clotilde de Bayser. Comédie-Française salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1^{er}. M^e Palais-Royal. Le

8 novembre à 14 heures. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 185 F.

Ballet de l'Opéra de Paris

Léo Staats : *Soir de fête*. Roland Petit : *L'Arlésienne*. Léonide Massine : *La Symphonie fantastique*. Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9^e. M^e Opéra. Le 8 novembre à 19 h 30, le 9 à 15 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 330 F.

Orchestre national de France Florentz : Second Chant de Nyandarua, Le Songe de Luc Alcarí. Prokofiev : Symphonie n° 3. Gary Hoffman (violoncelle), Friedemann Layer (direction). Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^e Passy. Le 8 novembre à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 40 F.

Hommage à Duke Ellington Big band de David Murray et James Newton. Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^e Porte-de-Pantin. Le 8 novembre à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 100 F.

D'Gary

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^e Château-d'Eau. Le 8 novembre à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

La Tordeu

L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17^e. M^e Place-de-Clichy. Le 8 novembre à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F.

REPORT

Margaret Price Le récital de Margaret Price initialement prévu le 24 novembre est reporté au lundi 10 janvier 1998. Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8^e. M^e Miromesnil. Tél. : 01-49-53-05-07.

RÉSERVATIONS

Check-up d'Edward Bond, mise en scène de Carlo Brandt.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20^e. M^e Gambetta. Du 27 novembre au 21 décembre. Le mardi à 19 heures, 110 F. Du mercredi au dimanche à 21 heures, de 110 F à 160 F. Tél. : 01-44-62-52-52.

La Tête dans les nuages de Marc Deruelle, mise en scène de Jean Bouchaud. Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6^e. M^e Saint-Sulpice, Sévres-Babylone. Du 18 novembre au 21 décembre. Tél. : 01-44-39-87-00. 160 F.

DERNIERS JOURS

15 novembre : Manolo Valdes Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris 1^{er}. M^e Tuilleries. Tél. : 01-42-96-37-96. De 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30 : samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. 16 novembre : Dans la compagnie des hommes d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnard, Carlo Brandt, Gilles David, Jean-Yves Dubois et Michel Aumont. Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20^e. M^e Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.

ERIC HEUMANN PRÉSENTE

HANA-BI

FEUX D'ARTIFICE

UN FILM DE TAKESHI KITANO

Une formidable explosion d'amour < Ne le manquez pas. > **STUDIO**

HANA-BI a la simplicité d'une belle mélodie et la complexité d'une grande composition. < Un hymne à l'amour. > **LES CAHIERS DU CINÉMA**

< Kitano en pleines formes > < un LION D'OR qu'on ne contestera pas. > **LIBERATION**

< Polar, mélo, humour ... captivant. > **TELERAMA**

< Takeshi Kitano : l'explosion d'un grand cinéaste > **LES INROCKUPTIBLES**

< Un chef d'oeuvre, vous dis-je! > **LE FIGARO**

< KITANO le réalisateur japonais le plus marquant de sa génération > **LE MONDE**

LION D'OR FESTIVAL DE VENISE 1997 PARADIS

DISPARITIONS

Paul Ricard

Le roi du pastis de Marseille, passionné de sport et défenseur de l'environnement

C'EST un personnage mythique de la France des trente glorieuses qui s'est éteint vendredi 7 novembre. Paul Ricard laisse son nom sur des millions de bouteilles (90 millions de bouteilles tous les ans), mais aussi sur un circuit automobile, un bateau (naguère barré par Tabarly, autre mythe français), un château en région parisienne, et surtout dans la mémoire populaire qui se construit aux comptoirs des bistrotiers et sur les routes du Tour de France.

Petit-fils d'un boulanger, fils d'un marchand de vin, Paul Louis Marius Ricard naît le 9 juillet 1909 à Sainte-Marthe, un faubourg de Marseille. C'est un enfant studieux, actif, qui dès l'adolescence nourrit de grandes ambitions. Il veut être un grand peintre. Mais son père ne lui permet pas d'étudier aux Beaux-Arts, il y a l'affaire familiale à reprendre. Paul et son frère se

lancent alors dans la confection de divers apéritifs qui rencontrent un peu de succès. En 1932, à vingt-deux ans, il crée son anisette, dessine l'étiquette de sa bouteille et la baptise « *le vrai pastis de Marseille* ». Un coup de génie publicitaire autant que gustatif: le petit apéritif Ricard au goût de Provence, qui se trouble lorsqu'on le dilue dans cinq volumes d'eau, dame vite le pion aux géants du pastis, les Pernod, Berger, Casanis. En 1940, Vichy met à l'index ce breuvage aux forts relents d'absinthe, supposée contraire aux « valeurs » de l'Etat français. Le « Pagnol des comptoirs », antipédiste affiché, s'exile en Camargue. Officiellement pour tenter d'y acclimater la plantation du riz – ce qu'il réussira. Privé de son anis, Paul Ricard distille de la prune et de la cerise... pour alimenter la Résistance en carburant, au nez et

à la barbe de l'occupant ! En 1952, sa route croise celle d'un jeune résistant tout aussi méridional que lui, pétri d'ambition: Charles Pasqua. Le futur baron du RPR sera l'un des artisans de la croissance fulgurante du groupe Ricard, dont il développera pendant vingt ans l'inséparable réseau de VRP, qui visitent et revisitent sans cesse les cafés, prenant au passage le pouls de la France profonde, puis bientôt du monde entier.

LE TOUR DE FRANCE ET JEAN XXIII

La technique publicitaire de l'entreprise est sans pareille. En quelques années, Ricard investit le Tour de France, lance la casquette Ricard, les cendriers Ricard, les cruchons Ricard bleu et jaune dont il réussit même à caser subrepticement deux exemplaires dans la grotte de Lourdes. Ricard inonde les plages, les fêtes populaires, envahit la Fête de L'Huma et se fait recevoir au Vatican par Jean XXIII, qui donne sa bénédiction à la « *Fabbrica Ricard* ». En 1996, Ricard

était la troisième marque de spiritueux vendue dans le monde, derrière le rhum Bacardi et la vodka Smirnoff, et devant le whisky Johnnie Walker. Le deuxième fils de Paul Ricard, Patrick, préside aux destinées du groupe, devenu Pernod-Ricard en 1974. En décembre 1968, à quelques mois de ses soixante ans, écoeuré par les tracasseries de l'administration, Paul Ricard démissionne de la présidence de sa société – il en restera président d'honneur – pour se consacrer à ses passions, le sport, la peinture, qu'il assouvit surtout par procuration en devenant mécène, et la défense de la nature et de l'environnement. Dès 1963, en précurseur, il était parti en guerre contre Pechiney qui veut rejeter en mer ses « *boies rouges* » de bauxite. Un combat ardu, mais qu'il gagne.

Le Tour de France, la formule 1 et la voile, on l'a dit, mais aussi le rugby doivent beaucoup à « Monsieur Ricard ». Le directeur de la communication de la société Ricard, Christian Carrère, n'est autre

que le capitaine toulonnais du Quinze de France qui remporta le premier grand chelem de son histoire.

Au mythe du patron paternaliste succède celui du milliardaire généreux. Ce Citizen Kane provençal n'a jamais eu de Rolls ni de palais. Il s'habillait volontiers dans les grandes surfaces et portait un éternel jean bleu et un blouson de sport.

ANTI-ADMINISTRATION

Propriétaire de deux îles dans le golfe de Bandol, Bendor et les Embiez, l'empereur du pastis y fait aménager des villages de vacances dans un style kitsch digne des films hollywoodiens des années 50. Lui préfère s'installer dans l'arrière-pays, au flanc du massif de la Sainte-Baume. C'est là, près du Castelet, dans le Var, qu'il construira son fameux circuit de formule 1 – qui inspirera tous les autres pour sa sécurité – et un aérodrome.

Patron social avant l'heure, il accordera cinq semaines de congés

payés à son personnel féminin dès 1965 et distribuera très tôt des actions de la société aux salariés. L'administration est une de ses têtes de turc favorites. « *C'est simple, raillait-il, on l'écoute et on fait le contraire de ce qu'elle dit, comme ça on est dans le vrai à coup sûr.* » La politique ne le tente guère: il consentira juste à se faire élire en 1972, le temps d'un mandat, à la mairie de Signes, la commune où il a installé sa résidence et son circuit.

Cible régulière de médecins et de ligues de sécurité routière, qui l'accusent d'avoir contribué à développer le goût immodéré des Français pour l'alcool, Paul Ricard ne sort de sa réserve que pour répliquer verbeusement et défendre les « vertus » de son pastis. « *N'ayez crainte, riait-il en 1977 en servant justement un pastis à un journaliste du Monde venu l'interviewer, tous ceux qui meurent autour de moi sont des buveurs d'eau.* »

Pascal Galinier

■ JOSEF PIEPER, philosophe allemand, spécialiste de saint Thomas d'Aquin et de Platon, est mort jeudi 6 novembre, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, à Münster, en Allemagne. Né en 1904, Josef Pieper avait enseigné à l'Ecole normale d'Essen, puis à l'université de Münster. Après des travaux sociologiques et politiques dans les années 30 – interdits par le régime nazi –, il s'était efforcé d'établir une synthèse entre la philosophie pratique et la scolastique issue de saint Thomas. S'appuyant sur une analyse originale des vertus, il chercha à fonder le devoir moral sur l'ontologie. Pieper a publié quelque cinquante ouvrages, dont certains traduits dans quinze langues. Une fondation qui porte son nom avait été créée en 1992 afin de propager son œuvre.

■ JEAN-PIERRE GUESDON, secrétaire général de la Fédération française de basket-ball (FFBB), est mort vendredi 7 novembre d'une embolie pulmonaire, à l'âge de cinquante-huit ans. Né le 1^{er} juillet 1939 à Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher), Jean-Pierre Guesdon, ingénieur au CNRS, a débuté sa carrière de joueur à Ermont (Val-d'Oise), à l'ASCA, club dont il fut le secrétaire puis le président avant d'être secrétaire général puis président du comité du Val-d'Oise. Elu au comité directeur de la FFBB en 1980, il était devenu, huit ans plus tard, président de la ligue d'Ile-de-France, membre du bureau fédéral et président de la commission des qualifications. Jean-Pierre Guesdon était secrétaire général de la FFBB depuis 1992.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Dominique.

Il y avait des brumes. Des brouillards, des effrois. Un horizon bitume. Un futur aux abois. Et puis il y eut toi.

Marie, Praline DUBOSC,

8 novembre 1997.

Décès

– La famille Blandel, La famille Boukari, Et tous ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Edith.

La levée du corps aura lieu le lundi 10 novembre 1997, à la maison funéraire de Saint-Germain-en-Laye, à 13 heures, avant son transfert au crématorium du Père-Lachaise, où l'incinération débutera à 14 h 30.

« *Que son âme trouve la paix qu'elle a tant cherchée.* »

Maison funéraire, 10, rue Saint-Eloi, 78100 Saint-Germain-en-Laye. Crématorium du Père-Lachaise, 16, rue du Repos, 75020 Paris.

M^{me} Lucie CLERC, née BONNET, veuve du pasteur Elisée CLERC,

s'est éteinte le 5 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Elle repose auprès des siens dans le cimetière familial de Pouzeau.

« *Je suis le chemin, la vérité et la vie.* » (Jean XIV.5).

De la part de M. et M^{me} Robert Clerc, M^{me} Jean-Marc Clerc, son fils et ses belles-filles, M^{me} Marianne Hienly, M. Olivier Clerc, M^{me} Aline Chapeleau, ses petits-enfants, et ses six arrière-petits-enfants.

Pouzeau, Saint-Sauvant, 86600 Lusignan, 87190 Villefavard.

– M^{me} Hélène Mezenge, sa fille, Et toute la famille ont la tristesse d'annoncer le décès de

M^{me} Georgette FERRARO,

survenu le 29 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

16, rue Alphan, 75013 Paris.

– Madeleine et Claude Aslangul, Claire et Marie, Luce et Henri Serre, Leurs enfants et petits-enfants, Bernard et Maria Thivillier, leurs enfants et petits-enfants, Paulette Buthion, Aimée Fleuret, ses enfants et petits-enfants, Perlette Perrin, ses enfants et petits-enfants, Et tous ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Suzanne FLEURET, née THIVILLIER,

survenu le 6 novembre 1997.

Selon sa volonté, son corps sera incinéré au crématorium du Père-Lachaise, le jeudi 13 novembre, à 15 h 45.

40, rue d'Hautpoul, 75019 Paris.

– La famille de

Gilles GAUTHIER-VILLARS,

a la tristesse de faire part de son décès, le 5 novembre 1997, à son domicile.

Les obsèques auront lieu le 12 novembre, à 14 heures, au crématorium du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

– Monique Noé, sa compagne, Marion Godineau, sa fille, Renée et Jacques Godineau, Patricia Godineau, Thierry Le Méhaut et Quentin, La famille Noé et Lucien Schaller, Sa famille, Ses proches, Et tous ses amis et collègues de la Fondation 93, ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Richard GODINEAU,

à l'âge de trente-sept ans.

Ils vous invitent à assister à ses obsèques le mercredi 12 novembre 1997.

Nous nous retrouverons à partir de 10 h 30, au cinéma « Le Trianon » (place Carnot, à Romainville), pour une cérémonie d'adieu.

L'inhumation aura lieu ensuite à La Villetterte, dans l'Oise.

Monique Noé et Marion Godineau, 4 bis, rue Trésorière, 60240 La Villetterte.

Pour tout renseignement, téléphonez à la Fondation 93 : 01-49-88-66-33.

– Léo Izak, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Henriette IZAK,

survenu le vendredi 17 octobre 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, au cimetière de Bagneux.

42, rue Chanzy, 75011 Paris.

– M^{me} Denise Malignon, Ses enfants, petits-enfants, Son arrière-petite-fille, Les conjoints,

Ainsi que tous les proches, ont la tristesse de faire part du décès de

André MALIGNON,

survenu le 3 novembre 1997.

Nous pensons à celui que nous avons aimé et estimé.

32, rue des Bruyères, 92310 Sèvres.

– M^{me} Danièle Ricard, M. et M^{me} Bernard Ricard, M. et M^{me} René-Julien Baudinet, M. et M^{me} Patrick Ricard, M. et M^{me} Francisco Ortiz, leurs enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de leur père, grand-père et arrière-grand-père,

M. Paul RICARD,

commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 7 novembre, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 10 novembre, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre, Port-du-Brusc (Var), suivie de l'inhumation.

(Lire ci-dessus.)

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Marc ZAMANSKY,

une messe sera célébrée le samedi 15 novembre, à 12 h 05, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, Paris-5^e.

Anniversaires de décès

– Le 9 novembre 1988,

René MICALET

disparaissait sans réellement quitter ceux qui l'aimaient.

« *Les morts sont invisibles. Ils ne sont pas absents.* »

Saint Augustin.

Conférences

– Dans le cadre de l'exposition « *Les Ibères* » organisée par l'AFAA, première conférence-débat à l'auditorium des Galeries nationales du Grand Palais, square Jean-Perrin, Paris-8^e, le mercredi 12 novembre 1997, à 18 h 30,

PICASSO ET L'ART IBERIQUE

avec Henri Cueco et Pierre Daix. Entrée libre.

Soutenances de thèse

– Victor Acker, de New York, a soutenu le 20 octobre 1997, à l'université Rennes-II, sa thèse: « *Célestin Freinet: l'histoire d'un jeune intellectuel* ». Son jury, composé des professeurs Boumard, Tessier et Avanzini, lui a décerné la mention « très honorable ». Pour le contacter: vha0663@is4. et nyu.edu...

CARNET DU MONDE

21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

Téléphones :

01-42-17-39-80
01-42-17-29-96
01-42-17-38-42

Tarif à la ligne H.T.

Rubrique nécrologie 105 F
Abonnés et actionnaires 95 F
Mariages/naissances 70 F
Thèse étudiants 65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS littéraires

Insaisissable Giraudoux

Ses détracteurs sont aussi passionnés que ses admirateurs. Un dossier pour mieux connaître cet écrivain si controversé.

Les mythes, d'Œdipe à Deeper Blue

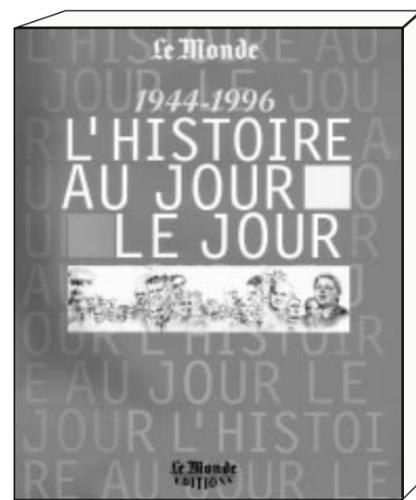
Un défilé de légendes, des histoires qui parlent à tout le monde...
Un dossier pour répondre à la question : qu'est-ce qu'un mythe ?

UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

LE MONDE Novembre 1997
diplomatique

- ASIE : L'alliance américano-japonaise cimentée, par **Selig S. Harrison**.
- AMÉRIQUE LATINE : L'industrie des enlèvements, par **Hubert Prolongeau** et **Jean-Christophe Rampal**.
- MAGHREB : Vers la fin du conflit au Sahara occidental, par **Mariano Aguirre**.
- ISRAËL : L'immigration a changé de nature, par **Amnon Kapeliouk**.
- BALKANS : Lendemain amer pour les orphelins de la « Grande Serbie », par **Jean-Arnault Dérens**.
- EUROPE SOCIALE : Trompe-l'œil, par **Corinne Gobin**. – Et si les classes existaient encore ?, par **Serge Halimi**. – « Misères du présent, richesse du possible » d'André Gorz, par **Bernard Cassen**.
- EAU : Bataille planétaire pour l'« or bleu », par **Mohamed Larbi Bouguerra**. – Quatre modèles de gestion, par **Daniel Baudru** et **Bernard Maris**. – Pour un contrat mondial, par **Riccardo Petrella**.
- DROGUE : Le toxicomane domestiqué, par **Claude Olievenstein**.
- CIVILISATION : Vivre avec les pierres (lettre au sous-commandant Marcos), par **John Berger**.
- CINÉMA : Les archives manipulées, par **Edgar Roskis**.

En vente chez votre marchand de journaux - 22 F



L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR 1944-1996
En vente en librairie

Le Monde
ÉDITIONS

Les archives du quotidien au service de l'histoire
La grande encyclopédie du Monde avec chronologies, cartes et index (1 242 pages, 400 F)

SAMEDI 8 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

17.25 Le Masque d'or ■■ De Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil	23.00 Feux croisés ■■ D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil	0.30 Coulez le Bismarck ■ De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1960, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
18.40 Symphonie magique ■■ D'Andrew L. Stone (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil	23.10 Taking Off ■ De Milos Forman (Etats-Unis, 1971, 95 min). Ciné Cinémas	2.05 Les Quatre Malfrats ■ De Peter Yates (Etats-Unis, 1972, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
20.45 La Tentation de Vénus ■■ D'Istvan Szabo (Grande-Bretagne, 1990, 115 min). RTBF 1	23.20 Le Retour des morts vivants ■ De Dan O'Bannon (Etats-Unis, 1985, 90 min). TSR	2.10 Monsieur Coccinelle ■ De Bernard Deschamps (France, 1938, N., 85 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES		
13.45 ► Savoir plus santé. Les maladies de la pollution. France 2	22.50 Paysans d'avenir. Planète	
17.05 A bout portant. Léo Ferré. Paris Première	23.45 Music Planet. O Fado : Une nostalgie atlantique. Arte	
19.00 T.V. + . Avec Jérôme Bonaldi et David Charvet. Canal +	0.30 Cabanes. Canal +	
19.30 Histoire parallèle. Invité : Rudolph von Thadden. Arte	SPORTS EN DIRECT	
20.50 Le Club. Anna Karina. Ciné Cinéfil	15.30 Rugby. Coupe d'Europe. Quart de finale. Toulouse - Harlequins. France 2	
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Best of. Histoire	17.55 Football. D2 : Amiens - Nancy. Eurosport	
22.05 Ciné Cinécourts. Invité : Eric Rochant. Ciné Cinémas	20.00 Equitation. Coupe du monde de saut d'obstacles à Bruxelles. Eurosport	
22.15 T'as pas une idée ? Invité : Michel Leeb. Canal Jimmy	20.30 Motocyclisme. Championnat du monde de supercross au Palais omnisports de Paris-Bercy. Paris Première	
22.25 ► Strip-tease. Maryflo : Un strip-tease spécial. France 3	MUSIQUE	
23.55 Musique et Cie. John Eliot Gardiner, romantique et révolutionnaire. France 3	20.20 Chostakovitch : Le 3 ^e Quatuor. Muzzik	
0.45 Paris modes. Paris Première	20.30 Le Messie, de Haendel. France Supervision	
0.55 La 25^e heure. Brève histoire d'amour, Berlin 1942. France 2	22.00 Don Carlos. Mise en scène de Luc Bondy. Muzzik	
DOCUMENTAIRES		
19.00 William Christie et les Arts florissants. France Supervision	23.40 Guitarras : Montoyita. France Supervision	
19.30 Accident de carrière. Le chômage des « cadres sup ». Téva	23.50 Gus Gus. La Route du rock de Saint-Malo. Paris Première	
19.45 Nica libre. Planète	0.15 Guitarras : Tomatito. France Supervision	
20.35 La Force céleste du kriss. Planète	TÉLÉFILMS	
20.35 Natures de toutes les Russies. [2/3]. Le chant de la Volga. TMC	20.30 La Secte. De Rod Hedden. Ciné Cinémas	
20.45 L'Aventure humaine. Mort à la garce I, l'Affaire Marie Stuart. Arte	20.35 Des gens si bien élevés. D'Alain Nahum. Canal +	
21.00 Orgue de Barbarie, on t'aime à la folie ! Muzzik	20.50 Le Cri du corbeau. O De Serge Meynard. France 3	
21.30 L'Enfance. [4/7]. TMC	22.40 L'Affaire Kate Willis. O De Lou Antonio. M 6	
21.35 ► Palettes. Georges de la Tour. Arte	23.00 Hollywood Night. O Cap sur le danger, de Serge Rodnunsky. TF 1	
21.50 ► Georges de La Tour. Arte	0.40 Amitiés en péril. De Heiko Schier. Arte	
21.55 Mon pays m'a quitté. Planète		

DIMANCHE 9 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

17.45 Feux croisés ■■ D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil	22.10 Le Masque d'or ■■ De Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil	0.00 True Lies, le caméléon ■ De James Cameron (Etats-Unis, 1994, v.o., 140 min). Ciné Cinémas
18.00 Youbi le petit pingouin ■ De Don Bluth (Etats-Unis, 1995, 70 min). Canal +	22.15 Body Double ■ De Brian De Palma (Etats-Unis, 1984, 115 min). RTL 9	0.10 Le Château de verre ■ De René Clément (France - Italie, 1950, N., 95 min). RTL 9
18.00 Le Seigneur de l'aventure ■ De Henry Koster (Etats-Unis, 1954, 95 min). Ciné Cinémas	22.30 Un privé en escarpins ■ De Jeff Kanew (Etats-Unis, 1986, 85 min). Téva	0.40 L'Opéra de quat'sous ■■ De Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1991, N., v.o., 110 min). France 3
20.30 Coulez le Bismarck ■ De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1960, N., 100 min). Ciné Cinéfil	22.35 Notre histoire ■■ De Bertrand Blier (France, 1984, 105 min). TV 5	0.40 La Route semée d'étoiles ■■ De Leo McCarey (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil
20.30 Le Rideau déchiré ■■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1966, 125 min). Ciné Cinémas	22.35 Le Passage ■■ De René Manzor (France, 1986, 85 min). Ciné Cinémas	1.05 L'Elève ■ D'Olivier Schatzky (France, 1996, 100 min). Canal +
20.30 Les Amants de Tolède ■ D'Henri Decoin (France, 1952, N., 90 min). Festival	23.00 Nouvelle-Orléans ■ De Arthur Lubin (Etats-Unis, 1947, N., 105 min). Muzzik	2.20 Rendez-vous ■■ D'André Téchiné (France, 1985, 80 min). Ciné Cinémas
20.45 La Cité de la joie ■ O De Roland Joffé (France-Grande-Bretagne, 1992, 140 min). TF 1	23.15 Un justicier dans la ville ■ A De Michael Winner (Etats-Unis, 1974, 100 min). TF 1	3.30 ► Crash ■ De David Cronenberg (Canada, 1996, 95 min). Canal +
21.00 Henry V ■■ De Kenneth Branagh (GB, 1989, v.o., 140 min). Paris Première	23.20 Symphonie magique ■■ D'Andrew L. Stone (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil	5.20 Ridicule ■ De Patrice Leconte (France, 1996, 95 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS		
12.10 et 2.00 Polémiques. Invitée : Elisabeth Guigou, ministre de la Justice, garde des Sceaux. France 2	18.00 Mon pays m'a quitté. Planète	
18.30 Le Grand Jury RTL-Le Monde. Invité : Julien Dray, député PS de l'Essonne. LCI	18.50 Paysans d'avenir. Planète	
20.00 Spécial procès Papon. Histoire	18.50 Per Kirkeby, légende d'hiver. France Supervision	
23.15 Dimanche soir. Invité : Pierre Moscovici, ministre des Affaires européennes. France 3	19.45 Ces fascinants oiseaux de proie. Planète	
MAGAZINES		
10.55 Droit d'auteurs. Invités : Dominique Sampiero ; Marc Trillard ; Daniel Picouly. La Cinquième	20.35 Femmes, une histoire inédite. [5/6]. Jeux de pouvoir. Planète	
12.25 Arrêt sur images. Simone Veil et la mémoire. Invitée : Simone Veil. La Cinquième	21.50 L'Enfant aveugle. [2/2]. Planète	
13.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Dominique logna-Prat ; Michel del Castillo ; Bartolomé Bennassar ; Pierre Nora et Saul Friedlander. Histoire	22.00 Les Figures de la foi. [1/3]. Brigitte de Suède. Histoire	
13.55 La Planète ronde. Le Stade de France. La Cinquième.	22.35 Lignes de vie. Rumeurs sur Carpentras. France 2	
16.25 Le Sens de l'Histoire. La Cinquième.	22.40 Méditerranée, miroir du monde. Arte	
16.50 Naturellement. Cyclone. France 2	23.10 Les Demoiselles de la nuit. Planète	
17.45 Fréquentstar. Khaled. M 6	23.35 Saumialuk, le grand gaucher. Planète	
19.00 Public. Invités : Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie ; Georges Charpak, prix Nobel de physique 1992. TF 1	0.00 Mémoires d'ex. [1/3]. Debout les damnés : 1920 - 1939. Histoire	
20.45 Capital. La chasse aux trésors. M 6	0.10 De l'huile d'olive, un peu d'eau, une tomate dérobée. Arte	
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. Mourir à Verdun. Histoire d'une hécatombe. Histoire	SPORTS EN DIRECT	
22.25 Viva. Les grands de ce monde et leur photographie. TSR	14.55 Rugby. Coupe d'Europe : quart de finale. Wasps - Brive, au stade Loftus Road. France 3	
23.00 Envoyé spécial, les années 90. Histoire	15.00 Tennis. Open messieurs de Stockholm : finale. Eurosport	
23.50 Musiques au cœur. Festival à l'île d'Elbe. France 2	20.30 Football. D1 : Paris SG - Marseille. Canal +	
23.55 Lignes de mire. Invité : Alain Prost. France 3	MUSIQUE	
	19.00 Quatuor n° 1, de Smetana. Muzzik	
	19.30 Maestro. Guenadi Rodjstvenski dirige Tchchaïkovski et Chostakovitch. Arte	
	20.30 Theodora. Mise en scène de Peter Sellars. France Supervision	
	23.20 Vanessa Rubin. Paris Première	
	23.55 Festival d'Antibes. Michel Petrucciani. France Supervision	

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :

► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».	■ On peut voir.
■ Ne pas manquer.	■ Chef-d'œuvre ou classiques
Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et - accompagnés du code ShowView - ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.	◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

LES CODES DU CSA :

○ Accord parental souhaitable	△ Accord parental indispensable
ou interdit aux moins de 12 ans	□ Public adulte
ou interdit aux moins de 16 ans	

SÉRIES

19.05 Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Concert de plaintes. Série Club	20.00 Molière. [2/5]. Histoire
20.30 Médecins des hommes. Les Karens, le pays sans péché. Festival	20.30 Derrick. Le second meurtre. La rose bleue. RTL 9
20.50 Aux frontières du réel. O L'homme invisible. O Nid d'abeilles. M 6	20.55 Nord et Sud. [3 et 4/15]. Téva
21.00 Profit. Forgiveness. Canal Jimmy	21.30 Jake Cutter. Les aventures du Sultan. Série Club
21.40 Columbo. Grandes manœuvres et petits soldats. TSR	22.00 La Cloche tibétaine. [5/7]. Histoire
22.00 Bonne espérance. [1/5]. Festival	22.15 Les Anges de la ville. Le tonneau des danaïdes. Série Club
22.40 et 23.40 Un cas pour deux. RTL 9	22.40 Inspecteur Morse. La mort est ma voisine. TMC
22.45 Du rouge à lèvres sur ton col. [3/6]. Arte	23.00 Voltaire : Ce diable d'homme. [1/6]. Histoire
23.45 Mission impossible. Série Club	0.25 Star Trek : la nouvelle génération. Evolution (v.o.). Canal Jimmy
0.30 Schulmeister, espion de l'empereur. L'affaire Adams. TMC	0.40 Nestor Burma. Fièvre au Marais. RTL 9
0.55 New York District. Vengeance. France 3	1.15 Seinfeld. Bizarre Land (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

16.35 France 3

Ile-de-France - Centre

Le New Musette

de Richard Galliano

Il est fils d'accordéoniste. Il s'y est mis très jeune, puis il y a eu l'époque où l'instrument fut taxé de ringardise. Richard Galliano a dépassé ce rejet en se tournant vers le classique avant de trouver sa voie, jazz et tango. Avec lui, l'accordéon est revenu sur le devant de la scène. Vingt-six minutes pour entendre l'instrument (Galliano joue avec Daniel Humair, Didier Lockwood, Michel Portal, Enrico Rava...) et le récit du parcours du musicien entrecoupé de témoignages (Claude Nougaro, la veuve d'Astor Piazzolla, M. Galliano père).

● 22.50 Planète

Paysans d'avenir

Pendant près d'une heure, des agriculteurs font leur autocritique : « *Nous avons trop pollué, trop produit. Certains d'entre nous ont plus cultivé les primes que leurs champs.* » C'était les années 60, le temps de l'agriculture productiviste. Aujourd'hui, les paysans ne représentent plus que 4 % de la population active. Pour regagner la confiance générale, certains ont opté pour l'agriculture bio et la prise en compte de l'environnement. Fini les terres à l'abandon, entraînant la désertification, terminé l'arrachage systématique des haies. Il faut réduire les traitements, produire autrement, expliquer les intervenants de ce très intéressant documentaire d'Anne-Sophie Boisgallais, qui privilégie le franc-parler. Une seule ombre au tableau : il y a 1 million d'agriculteurs en France et non 700 000, comme le dit le commentaire, ce dernier chiffre correspondant sensiblement au nombre des exploitations. — **Pa. L.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Résultat des courses, Météo, Trafic infos.
20.42 Simple comme...
20.45 Drôle de jeu.
23.00 Hollywood Night. O Cap sur le danger.
0.50 Formule foot.
1.25 TF1 nuit, Météo.
1.35 Embarquement porte n° 1.

FRANCE 2

18.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Farce attaque... Besançon.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Fiesta.
23.15 Du fer dans les épinards. Les maisons closes, c'était mieux pour tout le monde !

0.50 Journal, Météo.

1.10 La 25^e Heure. Brève histoire d'amour, Berlin 1942.
2.00 Bouillon de culture.

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Le Cri du corbeau. Téléfilm O de Serge Meynard.
22.25 ► Strip-tease. Maryflo : Un strip-tease spécial.
23.40 Soir 3.
23.55 Musique et Cie. John Eliot Gardiner, romantique et révolutionnaire.
0.55 New York District.
1.40 Un livre, un jour.
1.50 Musique graffiti. Solistes.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.35

18.50 et 22.00 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Des gens si bien élevés. Téléfilm d'Alain Nahum.
22.05 Surprises.
22.15 Jour de foot.

NOTRE CHOIX

● 22.40 Arte

Méditerranée,

miroir du monde

Autour du bassin de mosaïque

COMME DANS CES VILLAS dont les ruines parsèment ses rives, la Méditerranée est un bassin décoré de mosaïque, au centre du patio et d'une vaste maisonnée qui, pour être cosmopolite, n'en cultive pas moins le sens de la famille. Dans un long document programmé au cœur d'une soirée thématique sur la mer du Milieu, Jean-Denis Bonan décompose cette image, et montre, par exemple, que la musique d'une complainte entonnée en choeur dans une taverne du Pirée n'est pas si différente de celle d'une chanson arabe entendue par d'autres convives dans un café de Tunis.

La Méditerranée inspire la convivialité. D'un bord à l'autre, du Nord au Sud, de l'Orient à l'Occident, les marchés se ressemblent, non seulement par leurs couleurs et leurs odeurs, mais plus encore parce qu'ils sont théâtres de rencontres. Et, tout autour de la « mer intérieure », ruines grecques ou romaines rappellent l'unité millénaire du Bassin. Unité dans la diversité, soulignent presque toutes les personnes interrogées lors d'une moderne odyssee, de port en port, d'Istanbul à Tanger, d'Alexandrie à Marseille. « *Ce qui est beau en Tunisie, dit un pêcheur, c'est d'avoir assimilé toutes les cultures. On presse, et on a le jus...* » A Barcelone, un de ses confrères affirme : « *La mer, c'est pas un métier. Si l'on pêchait de l'argent, je ne serais pas pêcheur.* » Un cuisinier alexandrin dit : « *La Méditerranée est une fenêtré. D'ici, je vois l'Italie et tous les autres pays.* »

Dans les neuf ports visités, les mêmes traits : pudeur et expansivité, comédie et tragédie, art de vivre et mélancolie, sens du présent et goût de l'éternité. Passionné, le Méditerranéen est à la fois « *convivial* » et « *guerrier* », précise un écrivain. « *On s'aime et on se déteste* », ajoute une archéologue. Tous sont fascinés par le mélange, par la mosaïque, celle du bassin dans son ensemble, celle de chaque cité riveraine en particulier. Promiscuité qui est source de plaisirs et de conflits.

Ce document est un grand voyage intérieur.

Francis Cornu

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Le Rebelle.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.05 Rick Hunter, inspecteur choc.
15.55 Pacific Blue.
16.00 Disney Parade.
18.50 Vidéo Gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 Public. Avec Claude Allègre, Georges Charpak.
20.00 Journal, Résultat des courses, Météo, Simple comme...
20.45 La Cité de la joie ■ Film O de Roland Joffé.
23.05 Ciné dimanche.
23.15 Un justicier dans la ville ■ Film A de Michael Winner.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.05 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.30 et 15.55 Dimanche Martin.
15.10 Le Client.
16.50 Naturellement.
17.50 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Drucker'n Co.
19.30 Stars'n Co.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Le Grand Batre. [9/9] L'Inespérée.
22.35 Lignes de vie. Rumeurs sur Carpentras.
23.35 Journal, Météo.
23.50 Musiques au cœur.
1.05 ► Savoir plus santé. Les maladies de la pollution.

FRANCE 3

13.15 Les Quatre Dromadaires.
14.12 Keno.
14.20 Sports dimanche. 14.25 Tiercé à Auteuil. 14.55 Rugby. Wasps (Ang.) - Brive, 17.00 Rugby. Pau - Leicester (Ang.).
17.25 Les deux font la loi.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.00 Météo.
20.10 Mister Bean.
20.50 Derrick. Le don de soi.
21.55 Un cas pour deux. La clé.
23.05 Soir 3.
23.15 Dimanche soir.
23.55 L

Epitaphe par Pierre Georges

IL Y A des hommes qui prennent sagement leurs précautions. Ils déposent leur épitaphe de leur vivant, la plus brève des épitaphes, leur nom. C'est le plus sûr moyen de passer à la postérité. Ainsi le préfet Poubelle dont le mérite est célébré chaque matin. Ainsi le comte de Sandwich dont le cuisinier fit, parce que son maître avait horreur de quitter sa table de jeu, le saint patron du vite-déjeuner. Ainsi l'ingénieur Mac Adam, roi du macadam. Ainsi de suite. La liste est longue, universelle. Michelin et sa cousine micheline, Mademoiselle de Lavallière et sa cravate, M. Borsa-lino qui coiffa tant Alain Delon.

Paul Ricard fut de ceux-là qui déposa son nom et vient de déposer sa vie. S'il devait exister quelque paradis des saints patrons de comptoir, gageons qu'il y trinquerait bientôt avec l'un des glorieux pionniers, le fameux chanoine Kir qui sauva le cassis dijonnais de la solitude et de l'ennui.

Un Ricard ! Il faudrait tout l'accent, la gouaille, le raclement de gorge d'un Coluche pour dire combien ce breuvage anisé fit pour la France et la franchouillerie. Un Ricard ! Tous les humoristes, caricaturistes, ne cessèrent jamais de célébrer et moquer à la fois cet art tellement français qu'ont les Marius de comptoir de lever le coude.

Plus qu'une boisson, Paul Ricard, qui se prénomme aussi Marius, inventa un concentré de francité. Quatre tiers en somme, comme les fameux quatre tiers de Pagnol ou comme les Trois Mousquetaires : une dose d'anis, une dose d'eau, une dose de soleil et une dose de convivialité imbibée.

On pourrait rétorquer que Paul Ricard fit aussi beaucoup pour l'alcoolisme et contre la santé. Certes. Mais, aussi sûrement que nul n'est obligé d'emplir cinq poubelles chaque matin ou d'ava-

ler huit sandwiches chaque midi, l'inventeur d'une boisson ne saurait être tenu pour le créateur de l'intempérance.

Et puis, si l'on a envie de parler de Paul Ricard, ce matin, c'est moins pour célébrer la disparition d'un personnage du patrimoine national, moins pour raconter un patron à la fois ultralibéral et partageux, un mécène ou un écologiste de toujours, la réussite et la fortune du fils de marchand de vin provençal qui inventa l'alchimique trésor, que pour une autre raison.

Il y a quelques mois, nous avions publié un long portrait de Paul Ricard. Et au détour d'une vie, durant la période de l'Occupation, on y apprenait que ce personnage avait su dire « non ». Que, replié en Camargue, il distilla de l'alcool de fruits pour concocter une essence de Résistance. Et surtout, que courant la Camargue à cheval, il ne cessait de clamer : « J'emmerde le maréchal Pétain et son gouvernement ! » Un tel homme ne saurait être fondamentalement ricardien.

L'actualité, celle d'un procès à Bordeaux, nous a ramenés jeudi à cette noire période. Reprenant à son compte un texte diffusé sur Internet par Robert Faurisson, le négationniste, Maurice Papon s'est autorisé à mettre en cause Yves Jouffa, président d'honneur de l'Amicale du camp de Drancy et président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme. De lui, il s'est cru autorisé à dire qu'il avait été « gardien de camp à Drancy ». Comme indiqué dans *Le Monde* hier, c'était faux. Et abject. Mais il y a un moment déjà que l'on sait que Maurice Papon n'était pas du genre à courir, à pied, à cheval ou en auto, les rues de Bordeaux en criant à l'époque : « J'emmerde le maréchal Pétain et son gouvernement ! »

Le généticien Axel Kahn juge « anormale » la décision d'exhumer le corps d'Yves Montand

LA DÉCISION de la cour d'appel de Paris d'ordonner l'exhumation du corps d'Yves Montand a continué, vendredi 7 novembre, de susciter des réactions négatives. Le généticien Axel Kahn, membre du Comité consultatif national d'éthique, a qualifié « d'anormale » la décision judiciaire et estimé, sur France 2, que la recherche sur le corps d'Yves Montand « ne sera pas valide » puisque ce dernier « avait refusé de son vivant, comme il en avait le droit, de se soumettre à cet examen ». De son côté, le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner, s'est déclaré « indigné ». « Je comprends qu'il s'agit plus d'une affaire d'héritage et de gros sous que de recherche, a-t-il déclaré. Je comprends qu'une jeune femme puisse être dans l'angoisse, mais je connais personnellement la famille d'Yves Montand, qui était un ami, et je partage son indignation », a-t-il ajouté.

■ **JUSTICE** : Anne-Marie Devier-Joncour, une proche de Roland Dumas, ancien ministre (PS) des affaires étrangères et actuel président du Conseil constitutionnel, a été mise en examen pour recel d'abus de biens sociaux et placée en détention provisoire, vendredi 7 novembre. Mme Devier-Joncour est soupçonnée d'avoir bénéficié, à la demande de M. Dumas, d'un emploi fictif au sein du groupe Elf de 1990 à 1993. Interrogé par *Le Monde*, M. Dumas a assuré n'être « pour rien dans l'embauche par Elf de cette personne » (*Le Monde* du 6 novembre). La justice s'interroge aussi sur les conditions d'acquisition de l'appartement parisien de Mme Devier-Joncour.

■ **FAITS DIVERS** : un habitant de Vitrolles, poursuivi pour avoir ouvert le feu sur un groupe de jeunes au mois d'août à Vitrolles (Bouches-du-Rhône), a été condamné à cinq mois de prison avec sursis, vendredi 7 novembre, par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence. Excédé par le bruit, Hervé Jauffret, vingt-cinq ans, avait légèrement blessé avec un fusil à plombs cinq jeunes gens, dont quatre mineurs. Le premier adjoint au maire de la municipalité de Vitrolles, dirigée par le Front national, avait pris la défense du jeune homme.

■ **ÉDITION** : les demandes de huit reporters photographes mis en examen après la mort de la princesse Diana, tendant à la suppression de plusieurs passages du livre de Madeleine Chapsal, *Ils l'ont tuée* (Stock), ont été rejetées, vendredi 7 novembre, par le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris. Ce dernier a considéré que le terme « ils » ne se rapportait pas avec une évidence suffisante aux photographes.

Les Etats-Unis veulent obtenir de l'ONU de nouvelles sanctions contre l'Irak

Le Conseil de sécurité devrait en discuter lundi 10 novembre

LE CONSEIL de sécurité doit examiner, lundi 10 novembre, l'attitude à adopter vis-à-vis de l'Irak alors que Bagdad a renouvelé son refus d'autoriser des experts américains en armements à opérer sur son territoire (*Le Monde* du 8 novembre). Après avoir laissé planer le doute sur ses intentions, le département d'Etat a fini par annoncer, vendredi, qu'il accorderait un visa au vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, afin de lui permettre de se rendre à New York pour des réunions au siège de l'ONU. Les Etats-Unis, indique notre correspondante à New York, Afsané Bassir Pour, ne veulent pas que M. Aziz s'exprime en séance plénière du Conseil de sécurité et n'étaient disposés, vendredi, à lui concéder que des rencontres bilatérales avec des membres du Conseil de sécurité.

En attendant, Washington a accentué les pressions pour que l'ONU impose des sanctions supplémentaires à l'Irak ou recourt à des représailles militaires. Estimant qu'il n'y avait aucune raison d'espérer que l'Irak céderait, le président Bill Clinton a appelé les partenaires des Etats-Unis à être « fermes et résolus ».

« Je n'ai pas vu d'indication qu'au-

cul de nos alliés faiblisse dans sa détermination » face à l'Irak, a affirmé M. Clinton, tout en admettant que Washington devait consulter ses alliés. « Nous devons leur donner une chance de se faire entendre et voir ce que nous allons faire », a dit le président américain. Le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a tenu le même langage et affirmé que le président Saddam Hussein ne devrait avoir aucun doute sur la « résolution » de la communauté internationale. « Nous nous attendons à ce qu'il y ait des mesures fermes », a-t-elle ajouté.

AVIONS ESPIONS

Tout en soulignant la nécessité pour l'Irak de respecter les résolutions des Nations unies, qui impliquent un libre accès des inspecteurs de l'ONU sur tous les sites suspects en Irak, le président français, Jacques Chirac, en visite à Londres, a toutefois semblé prendre quelque distance par rapport à une attitude « dure ». « La France, a dit M. Chirac, n'est pas, en principe, favorable aux méthodes brutales, en particulier le recours à la force, ou les sanctions. »

Parmi la panoplie de sanctions, le porte-parole du département

d'Etat, James Rubin, a évoqué la mise en place de restrictions de voyage pour des responsables irakiens, prévues par la résolution 1134, votée par le Conseil de sécurité, le 23 octobre. C'est à la suite de ce vote que Bagdad a décidé de cesser sa coopération avec les experts américains de la Commission spéciale sur le désarmement de l'Irak (Unscoc).

Washington a par ailleurs mis en garde l'Irak contre toute tentative d'attaquer les avions espions U2, qui survolent l'Irak pour le compte de l'ONU. M. Aziz a prévenu à nouveau vendredi que la DCA irakienne pourrait abattre ces appareils. « Ce serait certainement un acte d'hostilité », a déclaré un responsable militaire américain sous couvert de l'anonymat. Le chef de l'Unscoc, Richard Butler, a maintenu pour lundi le vol d'un U2, dont les missions avaient été suspendues lors du séjour des émissaires de l'ONU à Bagdad. L'Irak, selon lui, pourrait profiter de l'arrêt des inspections pour produire « en quelques jours » des armes chimiques. Bagdad a accusé M. Butler de vouloir « monter les membres du Conseil de sécurité contre » lui. - (AFP)

L'Opéra de Paris se sépare du danseur étoile Patrick Dupond

DANS UN COMMUNIQUÉ publié vendredi 7 novembre, la direction de l'Opéra de Paris (Hugues Gall, directeur général, et Brigitte Lefèvre, directrice de la danse), annonce qu'il a été mis fin aux fonctions du danseur étoile Patrick Dupond, ce dernier n'ayant pas respecté « certaines obligations de son contrat ».

« Cette inexécution, poursuit le communiqué, a conduit l'Opéra à mettre fin au contrat de danseur étoile permanent de M. Patrick Dupond pour lui proposer un contrat d'étoile invitée rémunérée au cachet et lui permettant de danser à l'Opéra national de Paris au cours de la saison 1997-1998. » Patrick Dupond a refusé cette proposition et a saisi les tribunaux.

Le 3 juillet, l'Opéra de Paris - répondant à une question de l'AFP qui s'interrogeait sur la disparition du nom du danseur des programmes depuis le mois de juin -, précisait : « Juridiquement, le contrat de Patrick Dupond est venu à échéance en juin 1996, et le danseur, qui ne s'est pratiquement pas produit avec la compagnie au cours de la saison 1996-1997, est en train de renégocier son contrat, d'où cette disparition de son nom des programmes de l'Opéra. » On parlait déjà de statut d'artiste invité.

CONFLITS MÉDIATIQUES

Ce n'est pas la première fois que Patrick Dupond entre en conflit avec l'Opéra de Paris. En 1988, alors en désaccord avec Rudolf Noureev, il part diriger le Ballet de Nancy. En 1990, il est de retour avec le titre de directeur de la danse, Noureev ayant quitté ses responsabilités en novembre 1989. Brigitte Lefèvre, nommée en septembre 1992 administratrice de l'Opéra Garnier, puis, en février 1994, directrice adjointe, chargée de la danse, se voyait attribuer, en 1995, le titre de directrice de la danse, en place et lieu de Patrick Dupond, redevenu simple étoile. Leurs relations n'ont jamais été au beau fixe. Patrick Dupond n'est pas apparu sur scène à l'Opéra de Paris depuis de longs mois.

Ce différend est à rapprocher, selon les experts de l'Opéra de Paris, du départ récent de Marie-Claude Pietragalla. L'étoile a accepté de prendre la direction du Ballet Théâtre de Nancy. On sait aussi qu'Isabelle Guérin danse de plus en plus aux Etats-Unis. On rappellera encore le conflit, très médiatique, qui opposa Sylvie Guillem à la direction de l'Opéra de Paris, sous le règne de Rudolf Noureev : l'étoile demandait un contrat moins rigide pour pouvoir danser sur d'autres scènes. Ayant essuyé un refus, elle partit pour Londres danser avec le Royal Ballet. Certains pensent toutefois que les contrats des étoiles devraient être plus souples, leurs carrières à l'Opéra de Paris se terminant à l'âge de quarante ans pour les femmes, quarante-cinq ans pour les hommes. Patrick Dupond a trente-huit ans.

Dominique Frétard

Arte ciné
Chaque lundi à 20.45

LA DISCRETE

LA PASSIONNÉE

Luchini badine avec l'amour...

Lundi 10 novembre à 20.45
La Discreète
Un film de Christian Vincent, avec Fabrice Luchini et Judith Henri (1990).

«... parce qu'une femme t'a quitté, tu décides de te venger de toutes les femmes en en prenant une au hasard, en la séduisant, puis, la conquête assurée, tu l'abandonneras sans plus de façon...»

Arte Ciné
Chaque lundi à 20.45, une grande soirée cinéma avec deux grands films.

3615 ARTE (1,29F/mn) - <http://www.arte-tv.com>

LA EFFRONTÉE
LA BAISEUSE
LA DISCRETE

ALDOUS SOUTA & ASSOCIÉS

arte

Garantie de passif ?
01.56.54.16.00

Tout le droit des sociétés en 100 rubriques alphabétiques sur feuillets mobiles et sur CD Rom

JOLY
Le spécialiste du droit des sociétés

Initié ?

01.56.54.16.00

Tout le droit des sociétés en 100 rubriques alphabétiques sur feuillets mobiles et sur CD Rom

JOLY
Le spécialiste du droit des sociétés